

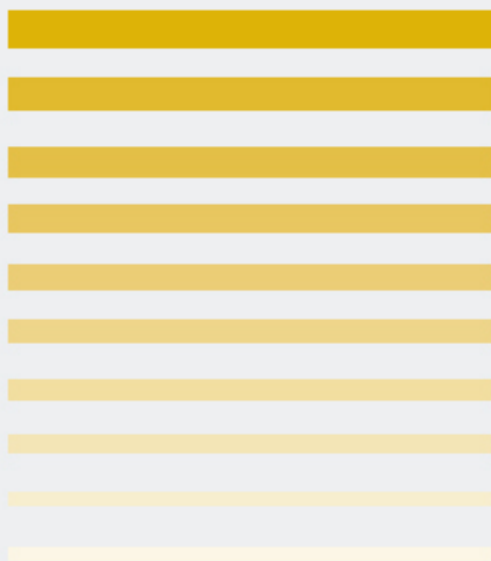


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 9 - Numéro 28

12 juillet 2012



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2012

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	92
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	120
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	227
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	234
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	241
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	354
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2012-PDG-0059****Délégation de pouvoirs
par le président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers****Loi sur l'Autorité des marchés financiers**

(L.R.Q., c. A-33.2, a. 22 24)

Vu le premier alinéa de l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF ») qui permet au président-directeur général de déléguer, généralement ou spécifiquement, à l'un des surintendants, à tout autre membre du personnel de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») ou à toute autre personne qu'il désigne, l'exercice d'une fonction ou d'un pouvoir résultant d'une loi visée à l'article 7 (la « Délégation de pouvoirs »);

Vu le troisième alinéa de l'article 24 de la LAMF, qui permet au président-directeur général d'autoriser la subdélégation des fonctions et pouvoirs qu'il indique;

Vu la Délégation de pouvoirs qui a pour objectif de répondre aux besoins pratiques découlant du fait qu'une seule personne ne peut suffire à la tâche et qu'elle permet de décentraliser le pouvoir décisionnel, de le rapprocher de l'action et d'accroître l'efficacité et l'efficacité;

Vu la décision du président-directeur général n° 2004-PDG-0023, du 1^{er} février 2004, qui a délégué certains pouvoirs, conformément à la LAMF;

Vu la décision n° 2004-PDG-0024, qui a remplacé la décision n° 2004-PDG-0023, en date du 6 avril 2004;

Vu la décision n° 2004-PDG-0151, qui a remplacé la décision n° 2004-PDG-0024, en date du 11 novembre 2004;

Vu la décision n° 2005-PDG-0349, qui a remplacé la décision n° 2004-PDG-0151, en date du 4 novembre 2005;

Vu la décision n° 2006-PDG-0138, qui a remplacé la décision n° 2005-PDG-0349, en date du 28 juin 2006;

Vu les modifications apportées à la décision n° 2006-PDG-0138, par les décisions n° 2007-PDG-0093, n° 2007-PDG-0116 et n° 2008-PDG-0091, rendues respectivement les 14 mai 2007, 22 juin 2007 et 17 mars 2008;

Vu la décision n° 2008-PDG-0176 du 25 juin 2008, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, qui a remplacé la décision n° 2006-PDG-0138, telle que modifiée par les décisions n° 2007-PDG-0093, n° 2007-PDG-0116 et n° 2008-PDG-0091;

Vu les modifications apportées à la décision n° 2008-PDG-0176, par les décisions n° 2008-PDG-0242, n° 2009-PDG-0031, n° 2010-PDG-0009, n° 2010-PDG-0045 et n° 2011-PDG-0006, rendues respectivement le 25 septembre 2008, le 14 avril 2009, le 27 janvier 2010, le 26 février 2010 et le 25 janvier 2011;

Vu l'opinion du président-directeur général qu'il y a lieu de revoir sa délégation de pouvoirs n° 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions n° 2008-PDG-0242, n° 2009-PDG-0031, n° 2010-PDG-0009, n° 2010-PDG-0045 et n° 2011-PDG-0006, afin de déléguer de nouveaux pouvoirs ou de modifier ceux déjà délégués, dans le but de permettre une plus grande efficacité dans l'application des lois visées à l'article 7 de la LAMF, d'y refléter les modifications apportées à l'organigramme de l'Autorité ainsi que la mise en vigueur de certaines dispositions législatives et réglementaires;

En conséquence :

Le président-directeur général révoque sa décision n° 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions n° 2008-PDG-0242, n° 2009-PDG-0031, n° 2010-PDG-0009, n° 2010-PDG-0045 et n° 2011-PDG-0006 et, en application de l'article 24 de la LAMF, décide de la Délégation de pouvoirs qui suit :

Dispositions générales

1. Les pouvoirs délégués sont prévus aux lois suivantes et aux règlements qui en découlent.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers
(L.R.Q., c. A-33.2.)

Loi sur l'assurance automobile – Titre VII
(L.R.Q., c. A-25)

Loi sur l'assurance-dépôts
(L.R.Q., c. A-26)

Loi sur les assurances
(L.R.Q., c. A-32)

Loi sur les coopératives de services financiers
(L.R.Q., c. C-67.3)

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(L.R.Q., c. D-9.2)

Loi sur les entreprises de services monétaires
(L.R.Q., c. E-12.000001)

Loi sur les instruments dérivés
(L.R.Q., c. I-14.01)

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
(L.R.Q., c. S-29.01)

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

Loi sur le mouvement Desjardins
(L.Q. 2000, c. 77);

2. L'annexe 1 établit les pouvoirs délégués à chacun des délégués respectivement;

3. Les pouvoirs délégués s'exercent selon la loi, les règlements et les règles d'éthique et de déontologie. Les pouvoirs délégués s'exercent aussi selon la compétence des unités administratives, la description des tâches des délégués, les attributions du personnel et les directives des supérieurs;

4. Les pouvoirs délégués à plus d'un délégué s'exercent selon leur champ de compétence respectif;

5. Les pouvoirs délégués le sont également à chaque supérieur des délégués;

6. Le président-directeur général peut appeler devant lui toute affaire et exercer à son égard les pouvoirs délégués. Chaque supérieur peut appeler devant lui une affaire et exercer à son égard les pouvoirs délégués au personnel qui relève de lui.

7. Le secrétaire général, les directeurs généraux et les surintendants peuvent, en cas d'absence, subdéléguer des pouvoirs conférés par la présente Délégation de pouvoirs à un secrétaire général adjoint, un directeur principal ainsi qu'à un directeur de leur unité administrative, qui relèvent directement d'eux;

8. La remplaçante désignée, aux fins de l'article 22 LAMF, demeure Nathalie G. Drouin, Surintendante de l'encadrement de la solvabilité et Directrice générale des affaires juridiques, tel que déterminé par la décision n° 2011-PDG-0119.

9. La remplaçante et les délégués doivent faire rapport de leurs décisions à leurs supérieurs aux époques et selon la forme prescrites par ces derniers.

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2012.

Fait le 19 juin 2012.

(s) Mario Albert
Mario Albert
Président-directeur général

ANNEXE 1 DÉCISION N° 2012-PDG-0059

Les renvois faits dans la présente annexe doivent, à moins d'indication contraire, être lus en tenant compte des modifications qui pourront être apportées au texte des dispositions législatives et réglementaires auxquelles on fait ainsi renvoi. Toute référence générale à une loi comprend tout règlement pris en application de celle-ci.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2) (la « LAMF »)

Article	Objet	Déléataires
9, 1 ^{er} al. LAMF	Procéder ou faire procéder à une inspection	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
9, 1 ^{er} al. LAMF	Procéder ou faire procéder à une inspection à l'occasion de l'exercice de pouvoirs similaires en application de la <i>Loi sur les assurances</i> , la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i> ou la <i>Loi sur les sociétés de fiducies et sociétés d'épargne</i>	Directeur principale de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
9, 1 ^{er} al. LAMF	Procéder ou faire procéder à une inspection, à l'occasion de l'exercice du pouvoir similaire prévu à l'article 151.1 <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> à l'égard d'un courtier ou d'un conseiller inscrit relativement au fond de roulement, capital liquide net, assises financières, tout autre élément relatif aux états financiers ou au calcul des droits annuels prévus à l'article 271.5 du Règlement	Directeur de l'encadrement des intermédiaires
9, 1 ^{er} al. LAMF	Procéder ou faire procéder à une inspection, à l'égard d'un inscrit relativement à son capital liquide net, ses assises financières ou tout autre élément de ses états financiers	Directeur de l'encadrement des intermédiaires

9, 2° al. LAMF	Autoriser une personne autre qu'un membre du personnel de l'Autorité à procéder à une inspection	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur des services de l'inspection ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
11 LAMF	Délivrer une attestation de l'identité et de l'autorisation d'une personne autorisée à procéder à une inspection	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Secrétaire général adjoint
12 LAMF	Décider de faire une enquête	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
13 LAMF	Autoriser une personne visée au premier alinéa de l'article 9 à exercer tout ou partie des pouvoirs que lui confère l'article 12	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques
13 LAMF	Autoriser une personne visée au deuxième alinéa de l'article 9 à exercer tout ou partie des pouvoirs que lui confère l'article 12	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
14.1 LAMF	Interdire à une personne de communiquer à quiconque, si ce n'est à son avocat, toute information reliée à une enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou un enquêteur désigné par celui-ci ou un membre du personnel commis par ceux-ci

15.4 LAMF	Communiquer le renseignement ou le document obtenu conformément à l'article 15.1 à une personne autorisée à exercer tout ou partie des pouvoirs d'enquête ou à une personne appelée à fournir son expertise en support à cette enquête ou perquisition	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
15.4 LAMF	Obtenir l'engagement prévu à l'article 15.4	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général
15.6 LAMF	Communiquer un renseignement ou document obtenu conformément à l'article 15.1	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
15.7, 1 ^{er} al. LAMF	Obtenir l'engagement prévu à l'article 15.7	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
15.7, 2 ^e al. LAMF	Refuser de communiquer le renseignement ou document pour les motifs prévus au 2 ^e alinéa de l'article 15.7	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
16, 1 ^{er} al. LAMF	Autoriser la communication et l'accès à un document ou renseignement obtenu en vertu de la LAMF ou d'un règlement pris par le gouvernement pour son application ou l'examen d'un document produit en vertu de ceux-ci et pour tout renseignement ou document relatif à l'application de lignes directrices et fourni volontairement à l'Autorité	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
16, 2 ^e al. LAMF.	Autoriser l'accès à un renseignement ou à un document obtenu en vertu de l'article 16	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
16 LAMF	Autoriser la communication et l'accès à un document ou renseignement obtenu en vertu de la LAMF ou d'un règlement pris par le gouvernement pour son application, ou encore, un renseignement ou document relatif à l'application de lignes directrices lorsqu'il s'agit d'autoriser une communication soit au sein de l'équipe intégrée de renseignements financiers (EIRF) soit à une personne ou une entité conformément à un accord permettant l'échange de renseignements visé à l'article 33 de la LAMF	Directeur des crimes économiques
17 LAMF	Rejeter de façon sommaire toute demande d'enquête jugée frivole ou manifestation mal fondée	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes

19.10 LAMF	Demander à l'administrateur provisoire que celui-ci l'informe de ses constatations, de sa gestion et des conclusions de son enquête et qu'il lui transmette toutes les informations qu'il a recueillies, le cas échéant, dans le cadre de son mandat	Directeur général, contrôle des marchés
25 LAMF	Certifier conforme les décisions de l'Autorité	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques
25 LAMF	Signer ou certifier conforme les documents, copies ou archives	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques
25 LAMF	Signer ou certifier conforme les documents, copies ou archives relatifs aux registres tenus et conservés par l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 234 et 235 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques ou Directeur de la conformité ou Directeur de la certification et de l'inscription
25 LAMF	Signer ou certifier conforme les documents, copies ou archives relatifs aux registres tenus et conservés par l'Autorité des marchés financiers en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-dépôts</i>	Directeur du contrôle du droit d'exercice
25 LAMF	Signer ou certifier conforme le relevé de notes d'un postulant émis en application du <i>Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant</i>	Directeur de la formation et de la qualification
25 LAMF	Signer ou certifier conforme les documents visés à l'article 388 de la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i>	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques ou Directeur du contrôle du droit d'exercice
25.2, 1 ^{er} al. LAMF	Déterminer, dans les cas qui ne sont pas expressément prévus par la LAMF ou une loi visée à l'article 7, qu'une formalité prévue par l'une de ces lois doit être accomplie en faisant appel au support ou à la technologie que l'Autorité indique.	Directeur général, contrôle des marchés ou Directeur général des affaires juridiques ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

25.2, 1 ^{er} al. LAMF	Déterminer les exigences de forme et les modalités de transmission ou de réception nécessaires à l'emploi de ce support ou de cette technologie	Directeur général, contrôle des marchés ou Directeur général des affaires juridiques ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
25.2, 2 ^e al. LAMF	Déterminer dans les cas prévus au premier alinéa les modalités de signature de documents technologiques qui lui sont transmis, y compris ce qui peut en tenir lieu	Directeur général, contrôle des marchés ou Directeur général des affaires juridiques ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
27 LAMF	Déterminer à l'égard d'un membre du personnel non cadre s'il se trouve en situation de conflit entre ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions au sens de l'article 27 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers	Secrétaire général
33.1, 3 ^e al. LAMF	Retenir les services de toute personne physique ou de tout groupe de médiateurs pour agir à titre de médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
35.1, 1 ^{er} al. LAMF	Réviser ses décisions, sauf dans les cas d'une erreur de droit	Directeur général, contrôle des marchés ou Directeur général des affaires juridiques ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
38, 3 ^e al. LAMF	Attester le montant que chaque personne, société et autre entité doit payer en vertu de l'article 38	Directeur principal des finances
38.6 LAMF	Placer, selon la politique de placement, toute partie de ses revenus qui n'est pas requise pour le paiement des dépenses ainsi que les sommes constituant les différents fonds, tel que prévu à l'article 38.6	Directeur principal des finances
62 LAMF	Autoriser l'organisme reconnu à déléguer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

64 LAMF	Autoriser l'organisme reconnu à renoncer à exercer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
64 LAMF	Déterminer les conditions d'autorisation à l'organisme reconnu à renoncer à exercer ses fonctions et pouvoirs	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
65 LAMF	Déterminer les documents et informations exigés pour une demande de reconnaissance ou de délégation de fonctions ou de pouvoirs, de même qu'une demande de modification de celle-ci	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
66 LAMF	Inviter les personnes intéressées à présenter leurs observations par écrit	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
71 LAMF	Autoriser toute disposition de documents constitutifs, règlement intérieur ou règles de fonctionnement d'un organisme reconnu qui a pour effet de restreindre la concurrence	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
74 LAMF	Approuver tout projet de modification des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu autre qu'à l'égard d'une activité de bourse ou de compensation de valeurs	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
74 LAMF	Approuver tout projet de modification des documents constitutifs, du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu à l'égard d'une activité de bourse ou de compensation de valeurs	Surintendant des marchés de valeurs
75 LAMF	Inviter l'organisme reconnu à présenter ses observations concernant le bien fondé de la modification projetée	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
76 LAMF	Suspendre, selon les modalités qu'elle juge appropriées, l'application d'une disposition du règlement intérieur ou des règles de fonctionnement d'un organisme reconnu	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
77 LAMF	Ordonner à un organisme reconnu de modifier ses documents constitutifs, son règlement intérieur ou ses règles de fonctionnement	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

78 LAMF	Procéder à l'inspection d'un organisme reconnu	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
80 LAMF	Ordonner à un organisme reconnu la conduite à tenir	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
85 LAMF	Réviser une décision rendue par un organisme reconnu	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de la solvabilité ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
86 LAMF	Fixer les exigences relatives au dépôt de documents	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
87 LAMF	Déterminer les livres, registres ou autres documents devant être tenus et conservés	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
88 LAMF	Autoriser un organisme reconnu à cesser son activité	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
88, 2 ^e al. LAMF	Déterminer les conditions aux fins de l'autorisation prévue à l'article 88	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
90, 1 ^{er} al. LAMF	Notifier un préavis avant de prendre une décision ou une ordonnance en vertu des articles 76, 77, 80 et 89	Secrétaire général adjoint
91, 4 ^e al. LAMF	Émettre l'attestation établissant la somme due par chaque organisme	Secrétaire général adjoint

93 LAMF	Demander au Bureau de décision et de révision l'exercice des fonctions et pouvoirs prévus à la LAMF, la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , la <i>Loi sur les entreprises de services monétaires</i> , la <i>Loi sur les instruments dérivés</i> et la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>	Directeur général, contrôle des marchés
94 LAMF	Demander au Bureau de décision et de révision de prendre toute mesure propre à assurer le respect d'un engagement pris en application de la LAMF, de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , de la <i>Loi sur les entreprises de services monétaires</i> , de la <i>Loi sur les instruments dérivés</i> ou de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> ou à assurer le respect des dispositions de ces lois	Directeur général, contrôle des marchés

Loi sur l'assurance automobile - Titre VII (L.R.Q., c. A-25) (la « LAA »)

Article	Objet	Délégués
97.1, 2 ^e al. LAA	Autoriser, à certaines conditions, un assureur qui n'est pas un assureur agréé à délivrer une attestation d'assurance à une personne qui ne réside pas au Québec	Directeur du contrôle du droit d'exercice
97.1, 4 ^e al. LAA	Révoquer l'autorisation de tout assureur qui n'exécute pas les engagements, tel que prévu à l'article 97.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
177 LAA	Requérir de chaque assureur le dépôt des données statistiques et des renseignements, tel que prévu à l'article 177	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
177 LAA	Déterminer les données statistiques et les renseignements, tel que prévu à l'article 177	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
177 LAA	Prescrire la forme du dépôt des données statistiques et les renseignements	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
178, 1 ^{er} al. LAA.	Autoriser une agence à recueillir les données et les renseignements visés dans l'article 177, tel que prévu à l'article 178	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
178, 4 ^e al. LAA	Désigner le Groupement comme agence autorisée en vertu de l'article 178	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
179 LAA	Requérir de l'agence autorisée en vertu de l'article 178 de traiter les données et renseignements reçus	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

179 LAA	Déterminer la manière dont l'agence autorisée en vertu de l'article 178 doit traiter les données et renseignements reçus	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
179.1, 1 ^{er} al. LAA	Communiquer à un assureur agréé les renseignements prévus à l'article 179.1, tel que prévu à l'article 179.1	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
179.1, 2 ^e al. LAA	Communiquer, à la demande de la Société, des renseignements, tel que prévu à l'article 179.1	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
179.1, 3 ^e al. LAA	Autoriser, à certaines conditions, l'agence désignée à l'article 178 à faire les communications, tel que prévu à l'article 179.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
181 LAA	Exiger de tout assureur agréé de fournir toute justification sur un ou plusieurs éléments de son manuel de tarifs	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
193.3 LAA	Émettre le certificat prévu à l'article 193.3 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) (la « LAD »)

Article	Objet	Délégués
27, 2 ^e par. LAD	Délivrer un permis	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
31 LAD	Suspendre ou révoquer le permis d'une institution	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
31.1 LAD	Révoquer le permis d'une institution à la demande de celle-ci ou révoquer le permis d'une institution qui a fusionné	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
31.2 LAD	Donner l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
34 LAD	Délivrer une police	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
34.4 LAD	Octroyer, aux conditions prévues à 34.4 et avec l'autorisation du ministre, à un déposant des intérêts calculés sur son dépôt d'argent à un taux déterminé par règlement pour la période commençant à la date de la liquidation et se terminant à la date du paiement complet du dépôt d'argent	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
35 LAD	Décider d'exercer les recours subrogatoires	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts

40 a), b), c), d) LAD	Exercer les pouvoirs spéciaux d'intervention prévus à l'article 40, à certaines conditions, dans le but de réduire un risque ou d'éviter ou de réduire une perte; consentir des avances d'argent; acquérir l'actif; faire ou garantir un dépôt; garantir une institution contre les pertes	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.3, 1 ^e al. LAD	Donner des instructions écrites à une institution inscrite concernant les matières mentionnées au premier alinéa de l'article 40.0.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.3, 2 ^e al. LAD	Aviser l'institution inscrite de son intention de donner des instructions écrites, tel que prévu à au premier alinéa, et lui donner l'occasion de présenter ses observations	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.4 LAD	Ordonner à une institution inscrite de cesser une conduite lorsque l'institution inscrite ne suit pas de saines pratiques commerciales, notamment concernant l'un des objets visés au premier alinéa de l'article 40.0.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.4 LAD	Ordonner à une institution inscrite de prendre les mesures que l'Autorité indique lorsque l'institution inscrite ne suit pas de saines pratiques commerciales, notamment concernant l'un des objets visés au premier alinéa de l'article 40.0.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.5, 1 ^{er} al. LAD	Ordonner à une institution inscrite de cesser une conduite ou de prendre les mesures qu'elle lui indique lorsque l'institution inscrite ne se conforme pas à une disposition de la LAD, d'un règlement ou d'une instruction écrite	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.5, 2 ^e al. LAD	Notifier au contrevenant un préavis d'au moins 15 jours mentionnant les motifs qui paraissent justifier l'ordonnance, la date projetée pour sa prise d'effet et la possibilité pour le contrevenant de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
40.0.7, 1 ^{er} al. LAD	Rendre, sans préavis, une ordonnance provisoire valable pour une période d'au plus 15 jours	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.0.8 LAD	Révoquer une ordonnance rendue en vertu de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
40.2 LAD	Pour chaque exercice comptable de prime, recouvrer de chaque institution inscrite une prime	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts

41.2 LAD	Requérir tout renseignement ou toute précision supplémentaire à l'égard du rapport visé dans l'article 41 ou des documents qui l'accompagnent ou de l'état ou rapport visé dans l'article 41.1 et déterminer le délai pour fournir l'information	Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Directeur des normes et de l'assurance-dépôts
41.3, 1 ^{er} al. LAD	Vérifier ou faire vérifier tout livre, registre, compte, contrat, dossier ou autre document d'une institution inscrite, lorsque de l'avis de l'Autorité, l'exécution de l'obligation de garantie de cette dernière semble inévitable.	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
41.3, 2 ^e al. LAD	Déterminer les frais encourus pour la vérification prévue au premier alinéa de l'article 41.3	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
42, 1 ^{er} al. LAD	Procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires de toute institution inscrite	Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
42, 3 ^e al. LAD	Déterminer les montants des frais pour l'inspection des affaires	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
45.1 LAD	Prescrire les formulaires nécessaires à l'application de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
48.3 LAD	Émettre le certificat prévu à l'article 48.3 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts (R.R.Q., c. A-26, r. 1)

Article	Objet	Délégués
23	Mettre fin à une police de garantie	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
23, 1 ^{er} alinéa	Envoyer un avis	Secrétaire général adjoint
30	Conclure une entente au sens de l'article 30	Directeur des normes et de l'assurance-dépôts

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) (la « LA »)

Article	Objet	Délégués
10 et 11 LA	Procéder à une inspection	Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
12 LA	Procéder à la saisie de documents	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
12.1 LA	Attester de la qualité du représentant de l'Autorité par certificat	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de la surveillance des assureurs ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
15 LA	Ordonner la tenue d'une enquête particulière	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
16 LA	Autoriser la communication et l'accès à un document ou des renseignements obtenus en vertu de la LA et l'examen d'un document produit en vertu de la loi	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
31 LA	Autoriser la sollicitation ou l'acceptation d'une souscription au capital-actions d'une compagnie ou des versements y afférents	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
32 LA	Suspendre, à une personne qui a enfreint l'un des articles 29 à 31, son droit d'accepter des souscriptions au capital de la compagnie en formation ou des souscriptions y afférentes	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
32 LA	Donner l'occasion de présenter des observations	Secrétaire général adjoint
35.2, 2 ^e al. LA	Demander les documents et renseignements utiles à l'examen de la demande d'autorisation	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
35.2, 3 ^e al. LA	Autoriser la transmission au registraire des entreprises de statuts de modifications, de statuts de refonte ou d'une demande d'annulation de statuts	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
35.2, 5 ^e al. LA	Demander la refonte des statuts d'une compagnie	Surintendante de l'encadrement de la solvabilité
41 LA	Dissoudre une compagnie d'assurance	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

41, 2° al. LA	Donner un avis tel que prévu à l'article 41	Secrétaire général adjoint
41, 5° al. LA	Révoquer la dissolution	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
48 LA	Donner aux personnes concernées l'occasion de présenter des observations	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
48 LA	Décréter, pour l'application de l'article 43, qu'une personne possède des droits de vote rattachés aux actions d'une compagnie d'assurance ou d'une personne morale qui la contrôle	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
50.1 LA	Accorder les autorisations prévues à l'article 50.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
50.3 LA	Exiger tout renseignement ou document pour l'application des articles 43 et 50.1	Directeur du contrôle du droit d'exercice
62 (6°), 93.2 LA	Approuver une politique adoptée par le conseil d'administration de l'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
75 LA	Autoriser le taux de dividende tel que prévu à l'article 75	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.1 LA	Autoriser l'émission de titres privilégiés de participation à l'excédent de l'actif sur le passif de la compagnie	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.1 LA	Ratifier le règlement de la compagnie tel que prévu à l'article 93.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.20 LA	Constituer, sur ordonnance du ministre, la société mutuelle d'assurance	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.25 LA	Rendre une ordonnance à une société mutuelle d'assurance à l'effet de changer son nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.30 LA	Prolonger le délai ou, s'il est expiré, accorder un nouveau délai pour une assemblée d'organisation d'une société mutuelle	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.110 LA	Modifier les statuts d'une société mutuelle	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.111 LA	Délivrer des statuts mis à jour	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.116 LA	Dissoudre, sur ordonnance du ministre, la société mutuelle d'assurance	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.120 LA	Révoquer, sur ordonnance du ministre, la dissolution	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

93.121, 93.25 LA	Rendre une ordonnance à une fédération de sociétés mutuelles d'assurance à l'effet de changer son nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.121, 93.30 LA	Prolonger le délai ou, s'il est expiré, accorder un nouveau délai pour une assemblée d'organisation d'une fédération de sociétés mutuelles	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.121, 93.110 LA	Modifier les statuts d'une fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.121, 93.111 LA	Délivrer des statuts mis à jour	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.125 LA	Transmettre un avis pour la présentation d'observations écrites	Secrétaire général adjoint
93.125 LA	Constituer, sur ordonnance du ministre, la fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.126 LA	Modifier le nom d'une fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.130 LA	Approuver le règlement de la fédération relatif aux normes d'admission des membres, de leurs droits et obligations en tant que membres et des conditions relatives à leur démission ou exclusion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.132 LA	Réviser une décision d'une fédération relative à l'admission d'une société mutuelle ou à son exclusion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.165.1 LA	Conclure une entente avec une fédération permettant à cette dernière de procéder à l'inspection de ses membres tel que prévu à l'article 93.165.1	Directeur général, contrôle des marchés
93.184 LA	Nommer un vérificateur et fixer la rémunération, tel que prévu à l'article 93.184	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.189 LA	Procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires d'une fédération	Directeur principal de la surveillance des assureurs
93.191 LA	Exiger en tout temps d'une fédération la production de tout rapport ou état	Directeur principal de la surveillance des assureurs
93.211, 93.214 LA	Dissoudre, sur ordonnance du ministre, une fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.217 LA	Révoquer, sur ordonnance du ministre, la dissolution	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.218, 93.25 LA	Rendre une ordonnance à un fonds de garantie à l'effet de changer son nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

93.218, 93.110 LA	Modifier les statuts d'un fonds de garantie	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.218, 93.111 LA	Délivrer des statuts mis à jour	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.220 LA	Déterminer le montant pour établir le capital de la fédération aux fins de la constitution d'un fonds de garantie	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.225 LA	Approuver une résolution d'un fonds de garantie relative à son capital	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.252 LA	Accorder un sursis à un fonds de garantie pour disposer de biens-fonds en garantissant le paiement	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.259 LA	Nommer un vérificateur et fixer la rémunération, tel que prévu à l'article 93.259	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
93.266 LA	Procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires d'un fonds de garantie	Directeur principal de la surveillance des assureurs
93.268 LA	Exiger en tout temps d'un fonds de garantie la production de tout rapport ou état	Directeur principal de la surveillance des assureurs
121 LA	Approuver un règlement relatif au siège ou au nom d'une société de secours mutuel	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
127 LA	Approuver au préalable, toute assemblée extraordinaire convoquée aux fins de révoquer le mandat d'un administrateur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
171 LA	Autoriser une société de secours mutuels à verser dans une caisse distincte toute somme provenant d'une autre caisse ou rendre à la caisse d'origine toute somme ainsi versée	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
174.4 LA	Exiger tout renseignement et tout document nécessaire à l'appréciation d'une requête visée à l'article 174.2	Directeur du contrôle du droit d'exercice
174.17 LA	Ordonner à l'ordre d'augmenter les sommes nécessaires pour défrayer le fonctionnement du fonds d'assurance, tel que prévu à l'article 174.17	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
174.17 LA	Donner l'occasion de présenter des observations	Secrétaire général adjoint
191 LA	Confirmer, suite à l'acceptation par le ministre, l'acceptation de la fusion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
205 LA	Demander tout autre document ou renseignement	Directeur du contrôle du droit d'exercice

211 LA	Délivrer un permis d'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
211.1 LA	À l'occasion de la délivrance du permis, aux conditions qu'il détermine, dispenser de toute disposition de la <i>Loi sur les assurances</i> , à l'exception des dispositions de l'article 201, un assureur visé au deuxième alinéa de l'article 205 s'il estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des assurés	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
212 LA	Déterminer les restrictions ou les conditions relatives à l'émission d'un permis d'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
218 LA	Refuser de délivrer un permis d'assureur pour les raisons indiquées à l'article 218	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
219.1 LA	Imposer, relativement aux opérations de la personne morale détenant un permis, les conditions ou les restrictions jugées nécessaires pour donner effet à la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
219.1 LA	Modifier ou annuler les conditions ou les restrictions auxquelles le permis est assujéti	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
219.1 LA	Notifier par écrit à la personne morale le préavis prescrit par l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> (chapitre J-3) et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
220, 1 ^{er} al. LA	Modifier le permis de toute personne morale titulaire d'un permis autre qu'un ordre professionnel pour étendre ses activités autorisées à d'autres catégories d'assurance	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
220, 2 ^e al. LA	Modifier le permis d'un ordre professionnel titulaire d'un permis l'autorisant à assurer la responsabilité professionnelle de ses membres, aux fins prévues à l'article 220	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
270 LA	Exempter, à certaines conditions, un assureur d'effectuer ses dépôts, ses prêts et ses placements sous son nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.0.0.1, 1 ^{er} al. LA	Donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de son capital, les éléments qui le composent et la proportion de ces éléments entre eux	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.0.0.1, 2 ^e al. LA	Donner un avis à l'assureur de son intention de donner des instructions écrites tel que prévu à l'article 275.0.0.1 et lui donner l'occasion de présenter ses observations	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

275.3.1, 1 ^{er} al. LA	Donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.3.1, 2 ^e al. LA	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à l'assureur de son intention et lui donner l'occasion de présenter ses observations	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.5, 1 ^{er} al. LA	Interdire la cession de l'entreprise de l'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.5, 1 ^{er} al. LA	Imposer certaines conditions à la cession de l'entreprise de l'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.5, 2 ^e al. LA	Donner un avis à l'assureur de la non opposition à la cession	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.5, 3 ^e al. LA	Prolonger le délai prévu pour une période additionnelle de 45 jours	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
275.5, 4 ^e al. LA	Donner un avis de la prolongation du délai imparti	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
277 LA	Estimer les hypothèses retenues par l'actuaire acceptables pour établir les provisions et réserves de tout assureur autre qu'une société de secours mutuels	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.13 LA	Autoriser la formation d'un comité de déontologie au sein du conseil d'administration de l'assureur dont la composition ne répond pas aux prescriptions du deuxième alinéa	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.14, 4 ^e al. LA	Donner les autorisations prévues à l'article 285.14 relatives aux responsabilités du comité de déontologie	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.17, 4 ^e al. LA	Autoriser la conclusion d'un contrat auquel sont parties un assureur, une société de gestion de portefeuille qui contrôle un assureur, la filiale d'un assureur et une personne morale dans laquelle l'assureur ou sa filiale détient plus de 30 % des actions	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.17, 5 ^e al. LA	Autoriser la conclusion d'un contrat auquel sont parties une société mutuelle d'assurance et une personne morale faisant partie du même groupe que sa fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.18 LA	Déterminer à titre de personnes intéressées à l'égard d'un assureur toute autre personne susceptible d'être privilégiée au détriment des intérêts de l'assureur ou de l'assuré	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

285.19 LA	Donner un avis à toute personne qu'il désigne comme étant intéressée conformément au paragraphe 8° de l'article 285.18 ainsi qu'à l'assureur concerné par cette décision	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.19 LA	Réviser la décision relative à la désignation de personnes intéressées conformément au paragraphe 8° de l'article 285.18	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.19 LA	Donner, avant de rendre sa décision ou d'en refuser la révision visée à l'article 285.19, à la personne et à l'assureur concernés, l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
285.21, 1 ^{er} al. LA	Donner un avis à toute personne qu'il désigne comme étant intéressée ainsi qu'à l'assureur concerné par cette décision	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.21, 2 ^e al. LA	Réviser la décision relative à la désignation de personnes intéressées	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
285.21, 3 ^e al. LA	Donner, avant de rendre sa décision ou d'en refuser la révision visée à l'article 285.21, à la personne et à l'assureur concernés, l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
285.32, 1 ^{er} al. LA	Donner des instructions écrites à un assureur concernant la politique visée à l'article 285.29	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
285.32, 2 ^e al. LA	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à l'assureur de son intention et lui donner l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
285.33 LA	Examiner le dossier de la plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
285.33, 3 ^e al. LA	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
292 LA	Nommer, à défaut par l'assureur de le faire, un vérificateur pour faire la vérification des livres et comptes d'un assureur conformément à l'article 291, et fixer la rémunération que l'assureur doit verser	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

298 LA	Ordonner que la vérification annuelle des affaires d'un assureur soit poursuivie ou étendue ou qu'une vérification spéciale soit faite	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298 LA	Nommer, aux fins de la vérification, un comptable ou une société de comptables possédant les qualités requises en vertu de la section III du chapitre IV du titre IV	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298 LA	Approuver les dépenses engagées à l'occasion de la vérification et payables par l'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298.2, 2 ^e al. LA	Autoriser la formation d'un comité de vérification dont la composition ne répond pas aux prescriptions du premier alinéa	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298.13 LA	Demander que l'étude de l'actuaire sur la situation financière actuelle de l'assureur porte aussi sur la situation financière prévue de l'assureur et qu'elle décrive les répercussions financières qui pourraient découler des activités de l'assureur	Directeur principal de la surveillance des assureurs
298.14 LA	Déterminer tout renseignement que doit contenir le rapport de l'actuaire conformément à l'article 298.14 et demander une copie du rapport	Directeur principal de la surveillance des assureurs
298.15, 1 ^{er} al. LA	Requérir d'un actuaire, selon certaines modalités, la préparation d'une étude portant sur toute question, notamment l'évaluation des provisions et réserves et la situation financière de l'assureur	Directeur principal de la surveillance des assureurs
298.15, 2 ^e al. LA	Désigner un actuaire pour effectuer une étude tel que prévu à l'article 298.15	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298.15, 2 ^e al. LA	Approuver les dépenses engagées conformément à l'article 298.15 et payables par l'assureur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298.16 LA	Modifier, quant à l'assureur, les normes actuarielles généralement reconnues	Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
303, 1 ^{er} al. LA	Demander, à toute personne agissant à titre d'assureur, des renseignements relativement aux assurances qu'elle pratique	Directeur du contrôle du droit d'exercice ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
303, 2 ^e al. LA	Demander à toute personne agissant à titre d'assureur, les états et renseignements supplémentaires pour permettre de déterminer si l'assureur se conforme à la présente loi ou aux règlements, tel que prévu à l'article 303	Directeur principal de la surveillance des assureurs
304 LA	Déterminer la forme et les dates d'un rapport, tel que prévu à l'article 304	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

304 LA	Demander à toute personne visée à l'article 303 de faire rapport	Directeur du contrôle du droit d'exercice ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
305 LA	Déterminer la forme de l'état des résultats que tout assureur doit préparer et déposer	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
305 LA	Déterminer, à l'égard de tout assureur désigné et avec son consentement, des dates différentes de celles prévues au présent article	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
309 LA	Demander à tout assureur, dans le délai qu'il indique, de lui faire parvenir un rapport fait conformément à l'article 298.15 ou une étude faite conformément à l'article 298.13	Directeur principal de la surveillance des assureurs
311 LA	Déterminer la forme de l'état annuel distinct, tel que prévu à l'article 311	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
315 LA	Exiger, des personnes visées à l'article 315, tout renseignement, tel que prévu à l'article 315	Directeur principal de la surveillance des assureurs
316 LA	Requérir, des personnes visées à l'article 316, les documents et renseignements appropriés aux fins de l'application de la loi et des règlements, et en déterminer les dates de demande	Directeur du contrôle du droit d'exercice ou Directeur principal de la surveillance des assureurs
317 LA	Procéder ou faire procéder à des inspections sur les affaires internes et les activités de tout assureur	Directeur principal de la surveillance des assureurs
317.1 LA	Inspecter les affaires internes et les activités de l'assureur, de la société de gestion de portefeuille qui le contrôle directement et de toute société de gestion de portefeuille que l'assureur contrôle	Directeur principal de la surveillance des assureurs
319, 1 ^{er} al. LA	Procéder ou faire procéder à l'examen des affaires de toute personne morale pratiquant les assurances si au moins 100 membres ou actionnaires de celle-ci ou, dans le cas d'un ordre professionnel, 100 membres assurés en font la demande	Directeur principal de la surveillance des assureurs
320 LA	Évaluer les provisions et les réserves afférentes aux contrats délivrés par chaque assureur exerçant au Québec	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
323 LA	Évaluer ou faire évaluer les actifs ou les hypothèques, tel que prévu à l'article 323	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.1, 1 ^{er} al. LA	Ordonner à une personne morale ou société visée aux paragraphes 1 ^o à 8 ^o du premier alinéa de l'article 325.0.1 de cesser une conduite, tel que prévu à l'article 325.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

325.1, 1 ^{er} al. LA	Ordonner à une personne morale ou société visée aux paragraphes 1 ^o à 8 ^o du premier alinéa de l'article 325.0.1 de prendre les mesures indiquées, tel que prévu à l'article 325.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.1, 2 ^e al. LA	Ordonner à une personne morale ou une société contrôlée par un assureur de cesser une conduite lorsque la personne morale ou la société ne se conforme pas à l'une des dispositions de la présente loi, d'un règlement ou d'une instruction écrite ou qu'elle ne se conforme pas à un engagement pris en vertu de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.1, 2 ^e al. LA	Ordonner à une personne morale ou une société contrôlée par un assureur de prendre les mesures indiquées lorsque la personne morale ou la société ne se conforme pas à l'une des dispositions de la présente loi, d'un règlement ou d'une instruction écrite ou qu'elle ne se conforme pas à un engagement pris en vertu de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.1, 3 ^e al. LA	Notifier au contrevenant, en application de l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> (chapitre J-3), un préavis d'au moins 15 jours mentionnant les motifs qui paraissent justifier l'ordonnance, la date projetée pour sa prise d'effet et la possibilité pour le contrevenant de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
325.1.1 LA	Rendre l'ordonnance prévue à l'article 325.1, selon ce qui est prévu à l'article 325.1.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.3 LA	Rendre, sans préavis, une ordonnance provisoire valable pour une période d'au plus 15 jours	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325.4 LA	Révoquer une ordonnance rendue en vertu de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
358, 1 ^{er} al. LA	Suspendre ou annuler le permis de tout assureur pour les motifs prévus à l'article 358	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
358, 2 ^e al. LA	Modifier le permis de tout assureur visé au premier alinéa en retirant de ce permis l'autorisation de la pratique de catégories d'assurance	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
361 LA	Notifier, par écrit, le préavis prescrit par l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> avant d'exercer un pouvoir prévu à l'article 358	Secrétaire général adjoint
364 LA	Remplacer provisoirement tout permis suspendu par un autre comportant certaines conditions ou restrictions	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

405.1 LA	Imposer une sanction administrative, tel que prévu à l'article 405.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
405.2 LA	Imposer à une personne ou société visée par l'article 405.1, de rembourser les frais d'inspection ou les frais reliés à l'enquête ayant permis d'établir la preuve des faits démontrant le non-respect de la disposition en cause	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
405.3 LA	Notifier, avant de rendre une décision en vertu chapitre XI.I, en application de l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> , à l'intéressé un préavis d'au moins 15 jours	Secrétaire général adjoint
408.3 LA	Émettre le certificat prévu à l'article 408.3 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire
411 LA	Délivrer une copie ou un extrait certifié conforme de tout livre, document, ordonnance ou registre	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques ou Directeur du contrôle du droit d'exercice
422, 1 ^{er} al. LA	Prescrire les formulaires nécessaires à l'application de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
422, 2 ^e al. LA	Approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C-67.3) (la « LCSF »)

Article	Objet	Délégués
13 LCSF	Exiger les documents ou renseignements supplémentaires pour l'étude de la requête demandant la constitution	Directeur du contrôle du droit d'exercice
15 LCSF	Constituer, sur autorisation du ministre, une coopérative de services financiers	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
22 LCSF	Attribuer un autre nom à la caisse qui cesse d'être membre de la fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
23 LCSF	Rendre une ordonnance à une coopérative de services financiers de changer son nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
24 LCSF	Permettre, avant de rendre l'ordonnance visée à l'article 23, aux parties intéressées de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint

26 LCSF	Changer d'office le nom de la coopérative de services financiers, tel que prévu à l'article 26	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
27 LCSF	Produire deux exemplaires d'un certificat attestant la modification	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
42 LCSF	Exiger les documents ou renseignements supplémentaires pour l'étude de la requête visée à l'article 42	Directeur du contrôle du droit d'exercice
43 LCSF	Remplacer ou modifier les statuts	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
61, 1 ^{er} al. LCSF	Autoriser, dans le cas d'une caisse qui n'est pas membre d'une fédération, l'achat, le rachat ou le remboursement, tel que prévu à l'article 61	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
61, 2 ^e al. LCSF	Autoriser le remboursement ou le rachat de parts émises par une fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
81 LCSF	Autoriser une coopérative de services financiers à hypothéquer ou autrement donner en garantie un bien, tel que prévu à l'article 81	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
82, 1 ^{er} al. LCSF	Autoriser une caisse qui n'est pas membre d'une fédération à hypothéquer ou donner un bien en garantie pour les fins prévues à l'article 81	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
82, 2 ^e al. LCSF	Autoriser, aux conditions et restrictions qu'il détermine, une fédération à hypothéquer ou donner un bien en garantie pour les fins prévues aux paragraphes 5 ^o à 8 ^o de l'article 81	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
113 LCSF	Donner à la coopérative l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
122 LCSF	Désigner, pour l'application de l'article 122, des personnes comme étant des personnes intéressées à l'égard d'une coopérative de services financiers	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
123, 1 ^{er} al. LCSF	Donner un avis à la personne désignée comme étant une personne intéressée et à la coopérative de services financiers concernée par cette décision	Secrétaire général adjoint
123, 2 ^e al. LCSF	Réviser une décision suite à une demande d'une personne, tel que prévu à l'article 123	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
123, 3 ^e al. LCSF	Donner, avant de rendre une décision ou d'en refuser la révision, à la personne et à la coopérative concernées l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
131.2 LCSF	Déterminer toute date aux fins de recevoir le rapport concernant la politique visée à 131.1	Directeur de la conformité

131.3, 1 ^{er} al. LCSF	Donner des instructions écrites à une coopérative de services financiers concernant la politique visée à l'article 131.1	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
131.3, 2 ^e al. LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 131.3, un avis à la coopérative et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
131.4 LCSF	Examiner le dossier de la plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
131.4, 4 ^e al. LCSF	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
142 LCSF	Nommer un vérificateur, tel que prévu à l'article 142	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
160, 1 ^{er} al. LCSF	Ordonner la vérification des activités, tel que prévu à l'article 160	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
160, 2 ^e al. LCSF	Nommer, aux fins de l'article 160, un vérificateur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
162 LCSF	Exiger tout autre renseignement, tel que prévu à l'article 162	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
167 LCSF	Demander les données statistiques, rapports et autres renseignements, pour l'application de la présente loi	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
175 LCSF	Approuver l'état visé à l'article 16 de la <i>Loi sur la liquidation des compagnies</i> , tel que prévu à l'article 175	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
176 LCSF	Exiger, dans le délai et la période qu'il détermine, le rapport d'activités ou tout document ou renseignement, tel que prévu à l'article 176	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
181 LCSF	Dissoudre, à la demande du ministre, une caisse, dans les cas mentionnés à l'article 181	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
182 LCSF	Dissoudre, à la demande du ministre, une coopérative de services financiers, tel que prévu à l'article 182	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
191 LCSF	Prolonger le délai prévu à l'article 191	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

192 LCSF	Prolonger le délai prévu à l'article 192	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
194 LCSF	Accepter l'admission d'une caisse, tel que prévu à l'article 194	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
279 LCSF	Exiger les documents ou renseignements supplémentaires pour l'étude d'une requête de fusion	Directeur du contrôle du droit d'exercice
280 LCSF	Autoriser la fusion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
380 LCSF	Approuver avec ou sans modification les instructions écrites données par la fédération ou l'ordonnance qu'elle a rendue	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
380 LCSF	Donner à la fédération et à la caisse l'occasion de présenter leurs observations écrites	Secrétaire général adjoint
381 LCSF	Donner à la caisse les instructions écrites opportunes, tel que prévu à l'article 381	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
381 LCSF	Donner à la fédération l'occasion de présenter ses observations écrites	Secrétaire général adjoint
387 LCSF	Approuver la destitution, tel que prévu à l'article 387	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
391 LCSF	Déterminer la période, tel que prévu à l'article 391	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
403, 1 ^{er} al. LCSF	Autoriser la suspension des pouvoirs, tel que prévu à l'article 403	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
403, 2 ^e al. LCSF	Désigner l'administrateur provisoire	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
403, 2 ^e al. LCSF	Prolonger la période prévue au premier alinéa de l'article 403	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
404 LCSF	Donner un avis aux personnes visées à l'article 404 et l'occasion de présenter leurs observations, tel que prévu à l'article 404	Secrétaire général adjoint
413 LCSF	Autoriser, à certaines conditions, la fédération à confier tout ou partie de la gestion de ses fonds à toute autre personne	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
435 LCSF	Exiger les documents ou renseignements supplémentaires pour l'étude de la requête de fusion	Directeur du contrôle du droit d'exercice
436 LCSF	Autoriser la fusion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

442, 1 ^{er} al. LCSF	Donner, conformément à l'article 442, des instructions écrites à la fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
442, 2 ^e al. LCSF	Donner un avis à la fédération de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
443 LCSF	Ordonner à une fédération l'adoption d'un plan de redressement, tel que prévu à l'article 443	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
443 LCSF	Donner à la fédération un avis de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
445 LCSF	Approuver, avec ou sans modification, le plan de redressement adopté par la fédération	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
446, 2 ^e al. LCSF	Donner, pendant la durée d'un plan de redressement, les instructions écrites appropriées	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
446, 3 ^e al. LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au deuxième alinéa, un avis à la caisse et à la fédération de son intention et l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
447 LCSF	Déterminer la fréquence, la forme et la teneur de tout rapport relativement à l'application d'un plan de redressement, tel que prévu à l'article 447	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
448 LCSF	Exercer, pendant la durée du plan de redressement, les pouvoirs prévus à l'article 377, tel que prévu à l'article 448	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
449 LCSF	Appliquer le plan de redressement que la fédération néglige d'appliquer	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
452, 1 ^{er} al. LCSF	Donner des instructions écrites à une caisse non membre d'une fédération concernant la suffisance de son capital de base	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
452, 2 ^e al. LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à la caisse de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
453, 1 ^{er} al. LCSF	Ordonner l'adoption d'un plan de redressement, tel que prévu à l'article 453	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
453, 2 ^e al. LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à la caisse de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
455 LCSF	Approuver, avec ou sans modification, le plan de redressement adopté par la caisse	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
456 LCSF	Établir le plan de redressement, tel que prévu à l'article 453	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
458 LCSF	Déterminer la fréquence, la forme et la teneur de tout rapport relativement à l'application d'un plan de redressement, tel que prévu à l'article 458	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

460 LCSF	Donner, pendant la durée d'un plan de redressement, à la caisse qui y est assujettie, les instructions écrites appropriées	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
460 LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à la caisse de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
465 LCSF	Donner des instructions écrites à une caisse qui n'est pas membre d'une fédération concernant la suffisance et la nature de ses liquidités	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
465 LCSF	Aviser, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, la caisse de son intention et lui donner l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
467, 1 ^{er} al. LCSF	Donner les instructions écrites à une fédération concernant la suffisance de ses liquidités	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
467, 2 ^e al. LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis à la fédération de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
471, 1 ^{er} al. LCSF	Donner des instructions écrites à une coopérative de services financiers concernant les placements	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
471, 2 ^e al. LCSF	Donner, avant de donner des instructions écrites, un avis à la coopérative de services financiers de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
471, 3 ^e al. LCSF	Donner, avant de donner des instructions écrites à une caisse, un avis à la fédération de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
480, 3 ^e al. LCSF	Approuver le dépôt des statuts comportant une disposition relative aux objets d'une personne morale visée au premier alinéa de l'article 480	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
483 LCSF	Approuver la politique de placements, tel que prévu à l'article 483	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
505 LCSF	Approuver le règlement du conseil d'administration du fonds relatif au changement de nom du fonds et la situation de son siège	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
519 LCSF	Accorder un sursis, tel que prévu à l'article 519	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
523 LCSF	Nommer un vérificateur et fixer la rémunération, tel que prévu à l'article 523	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

528 LCSF	Prescrire la forme de l'état des opérations du fonds, tel que prévu à l'article 528	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
529 LCSF	Exiger, pour l'application de l'article 529, les renseignements requis	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
531 LCSF	Procéder à l'inspection des affaires du fonds	Directeur de surveillance des institutions de dépôts ou Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
532 LCSF	Signer le certificat attestant de la qualité de la personne	Secrétaire général adjoint ou Directeur de surveillance des institutions de dépôts ou Directeur principal des normes et de l'assurance-dépôts
548, 1 ^{er} al. LCSF	Exiger d'une coopérative de services financiers l'évaluation de l'immeuble visé à l'article 548, tel que prévu à l'article 548	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
548, 1 ^{er} al. LCSF	Faire procéder à l'évaluation de l'immeuble visé à l'article 548, tel que prévu à l'article 548	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
548, 1 ^{er} al. LCSF	Approuver le choix de l'évaluateur	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
548, 2 ^e al. LCSF	Réduire, suite à l'application du premier alinéa, la valeur du prêt inscrite aux livres	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
549, 1 ^{er} al. LCSF	Exiger d'une coopérative de services financiers l'évaluation de l'élément d'actif visé à l'article 548, tel que prévu à l'article 549	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
549, 1 ^{er} al. LCSF	Faire procéder à l'évaluation de l'élément d'actif visé à l'article 549, tel que prévu à l'article 549	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
549, 1 ^{er} al. LCSF	Approuver le choix de l'évaluateur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
549, 2 ^e al. LCSF	Réduire, suite à l'application du premier alinéa, la valeur de l'élément d'actif inscrite aux livres	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
550 LCSF	Donner les avis et l'occasion de présenter des observations, tel que prévu à l'article 550	Secrétaire général adjoint
551 LCSF	Décider que les frais de l'évaluation sont autrement qu'à la charge de la coopérative de services financiers qui en fait l'objet	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
553, 1 ^{er} al. LCSF	Assurer l'inspection des affaires internes et des activités d'une caisse	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts

553, 2 ^e al. LCSF	Procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires internes et des activités d'une fédération	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
554 LCSF	Procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires internes et des activités d'une caisse qui n'est pas membre d'une fédération	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
556, 1 ^{er} al. LCSF	Procéder ou faire procéder aux examens et recherches des affaires internes et des activités d'une coopérative de services financiers, d'une personne morale visée au premier alinéa de l'article 480 et d'une société de portefeuille contrôlée par la coopérative	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
556, 2 ^e al. LCSF	Ordonner aux personnes visées à l'article 556 de procéder aux examens et recherches sur les affaires internes et les activités des caisses	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
557 LCSF	Procéder ou faire procéder aux examens et recherches des affaires internes et des activités d'une caisse	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
560 LCSF	Signer le certificat attestant de la qualité de la personne	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
562 LCSF	Saisir tout document, tel que prévu à l'article 562	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
564 LCSF	Ordonner la tenue d'une enquête	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
567, 1 ^{er} al. LCSF	Ordonner à une coopérative de services financiers de cesser une conduite ou de prendre les mesures indiquées, tel que prévu à l'article 567	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
567, 2 ^e al. LCSF	Ordonner à une personne morale ou une société contrôlée par une coopérative de services financiers de cesser une conduite ou de prendre les mesures indiquées, tel que prévu à l'article 567	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
568 LCSF	Rendre l'ordonnance prévue à l'article 567, tel que prévu à l'article 568	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
569, 1 ^{er} al. LCSF	Ordonner au conseil de surveillance d'une caisse ou au conseil d'éthique et de déontologie d'une fédération de prendre les mesures indiquées, tel que prévu à l'article 569	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
569 LCSF	Donner, avant d'exercer le pouvoir prévu au premier alinéa, un avis de son intention à la coopérative de services financiers et, s'il s'agit d'une caisse, à la fédération et l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint

570 LCSF	Signifier, avant de rendre une ordonnance, un préavis, tel que prévu à l'article 570	Secrétaire général adjoint
571, 1 ^{er} al. LCSF	Rendre une ordonnance provisoire, tel que prévu à l'article 571	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
571, 2 ^e al. LCSF	Signifier à la personne visée à l'article 571 l'ordonnance, tel que prévu à l'article 571	Secrétaire général adjoint
572 LCSF	Révoquer une ordonnance rendue en vertu des articles 567 à 571	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
586 LCSF	Corriger un certificat incomplet ou qui comporte une erreur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
588 LCSF	Délivrer une copie ou un extrait certifié conforme de tout livre, document, ordonnance ou registre	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des services juridiques ou Directeur du contrôle du droit d'exercice
613.3 LCSF	Émettre le certificat prévu à l'article 613.3 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire

Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2) (la « LDPSF »)

Article	Objet	Délégués
59 LDPSF	Conclure une convention avec les Ordres à l'égard de leurs membres qui désirent utiliser le titre de planificateur financier	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
69, 1 ^{er} al. LDPSF	Constater qu'un Ordre néglige ses responsabilités	Directeur des services de l'inspection
69, 1 ^{er} al. LDPSF	Signifier un Ordre pour qu'il présente ses observations	Secrétaire général adjoint
74 LDPSF	Inscrire un cabinet	Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la certification et de l'inscription ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
74 LDPSF	Inscrire un cabinet lorsqu'il n'y a pas lieu de refuser pour les motifs prévus à l'article 78	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par celui-ci

74 LDPSF	Inscrire un cabinet lorsqu'il n'y a pas lieu de refuser pour les motifs prévus à l'article 79	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par celui-ci
78 LDPSF	Refuser une inscription à un cabinet dans une discipline ou l'assortir de restrictions ou de conditions pour les motifs prévus à l'article 78	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
79 LDPSF	Refuser une inscription à un cabinet pour les motifs prévus à l'article 79	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
83 LDPSF	Fixer la prime d'assurance du fonds d'assurance	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
88 LDPSF	Indiquer les moyens d'accès aux documents prévus à l'article 88	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
103.1 LDPSF	Déterminer la date de transmission du rapport sur le traitement des plaintes	Directeur de la conformité
103.2, 3 ^e al. LDPSF	Examiner le dossier de la plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
103.2, 3 ^e al. LDPSF	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
106 LDPSF	Demander tout document ou renseignement à un inscrit	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des pré-enquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité

107 LDPSF	Inspecter un inscrit	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
108 LDPSF	Délivrer une attestation pour reconnaître un inspecteur	Secrétaire général adjoint ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
114.1 LDPSF	Ordonner à un cabinet d'engager un vérificateur pour effectuer, à ses frais, toute vérification ou tout examen, et de lui remettre le rapport dès que possible.	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
115 LDPSF	Informé par écrit la personne intéressée de la décision de l'Autorité dans les 10 jours suivant l'avis	Procureur-chef ou Directeur du contentieux
115.2, 1 ^{er} al. LDPSF	Suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction pécuniaire lorsqu'il ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par la présente loi ou l'un de ses règlements	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
115.2, 1 ^{er} al. LDPSF	Radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
115.3 LDPSF	Demander au Bureau de décision et de révision une ordonnance en vertu du premier alinéa de l'article 115.3 LDPSF	Directeur général, contrôle des marchés
115.4, 2 ^e al. LDPSF	Demander, à la personne visée par une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 3 ^e du premier alinéa de l'article 115.3 de la LDPSF, de procéder à l'ouverture du coffre-fort et de dresser l'inventaire du contenu	Directeur général, contrôle des marchés
115.9 LDPSF	Demander au Bureau de décision et de révision une ordonnance en vertu de l'article 115.9 LDPSF	Directeur général, contrôle des marchés
126 LDPSF	Autoriser le retrait d'une discipline et en fixer les conditions	Directeur de la certification et de l'inscription
126 LDPSF	Fixer les conditions dans le cadre d'un retrait de discipline	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité

126, 4 ^e al. LDPSF	Suspendre l'inscription du cabinet aux conditions qu'il détermine; Assortir l'inscription du cabinet de conditions ou de restrictions pendant l'étude de la demande de retrait	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
127, 2 ^e al. LDPSF	S'opposer à la cession des dossiers, livres et registres d'un cabinet ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
127, 3 ^e al. LDPSF	Autoriser un cabinet à disposer autrement des dossiers, livres et registres	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
127, 4 ^e al. LDPSF	Statuer sur la façon dont l'Autorité dispose des dossiers, livres et registres, une fois en sa possession	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
128 LDPSF	Inscrire un représentant autonome ou une société autonome	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la certification et de l'inscription ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
132 LDPSF	Refuser une inscription à un représentant autonome ou une société autonome ou l'assortir de conditions ou de restrictions pour les motifs prévus à l'article 132	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
136 LDPSF	Fixer la prime d'assurance du fonds d'assurance	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
187, 2 ^e al. LDPSF	Enquêter sur les plaintes de nature pénale	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques

187, 3 ^e al. LDPSF	Examiner les plaintes de nature civile au sens de l'article 187	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou Directeur de la conformité ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques
188 LDPSF	Transmettre une plainte au syndic compétent	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
190 LDPSF	Conclure une entente avec l'Institut québécois de planification financière	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
218 al.1 par. 1 ^o LDPSF	Révoquer, suspendre ou assortir de conditions un certificat pour les motifs prévus au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 218	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
218 al.1 par. 4 ^o LDPSF	Révoquer, suspendre ou assortir de conditions un certificat pour les motifs prévus au paragraphe 4 ^o du premier alinéa de l'article 218	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
218, 1 ^{er} alinéa LDPSF	Révoquer, suspendre ou assortir de conditions un certificat pour les motifs prévus au premier alinéa de l'article 218	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
218, 2 ^e alinéa LDPSF	Suspendre un certificat lorsque son titulaire ne s'est pas conformé aux obligations relatives à la formation continue obligatoire	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
218, 2 ^e alinéa LDPSF	Suspendre un certificat lorsque son titulaire n'est pas couvert par une assurance conforme aux exigences prévues par règlement pour couvrir sa responsabilité	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité

219, 1 ^{er} alinéa par. 4 ^o	Refuser de délivrer ou de renouveler un certificat ou l'assortir de restrictions ou de conditions pour les motifs prévus au paragraphe 4 ^o de l'article 219	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
219 LDPSF	Refuser de délivrer, de renouveler ou assortir de restrictions ou de conditions un certificat pour les motifs prévus à l'article 219	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
219 LDPSF	Renouveler un certificat lorsqu'il n'y a pas lieu de refuser pour les motifs prévus à l'article 219	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
219 LDPSF	Assortir un certificat de restrictions ou de conditions pour les motifs prévus à l'article 219	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
220 LDPSF	Refuser de délivrer un certificat, de le renouveler ou l'assortir de conditions ou de restrictions pour le motif que celui qui la demande ne possède pas la probité nécessaire pour exercer des activités dans une telle discipline	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
220 LDPSF	Refuser de délivrer un certificat, de le renouveler ou l'assortir de conditions ou de restrictions pour le motif que celui qui le demande se trouve dans une situation incompatible	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
222 LDPSF	Délivrer un certificat	Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la certification et de l'inscription ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
222 LDPSF	Délivrer un certificat lorsqu'il n'y a pas lieu de refuser pour les motifs prévus à l'article 219	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par ceux-ci

222 LDPSF	Délivrer un certificat lorsqu'il n'y a pas lieu de refuser pour les motifs prévus à l'article 220	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
236 LDPSF	Déterminer les autres renseignements devant faire partie des registres	Secrétaire général adjoint
274.1, 276 LDPSF	Statuer sur l'admissibilité d'une réclamation	Directeur de l'indemnisation
274.1 LDPSF	Décider des montants des indemnités à payer	Directeur de l'indemnisation
277 LDPSF	Décider d'intenter les recours subrogatoires	Directeur de l'indemnisation
320.3, 1 ^{er} alinéa LDPSF	Signifier un avis de défaut de verser sa cotisation annuelle à un membre d'une chambre	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
320.3, 2 ^e alinéa LDPSF	Suspendre le certificat ou l'inscription à titre de représentant pour les motifs prévus à l'article 320.3	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
320.3, 2 ^e alinéa LDPSF	Aviser le membre, la chambre et, le cas échéant, la firme, le cabinet ou la société autonome qu'un représentant ne peut plus agir	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
320.4 LDPSF	Lever une suspension du certificat ou rétablir une inscription sur paiement des cotisations	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
351 LDPSF	Déterminer la forme du rapport d'activités des chambres	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
416, 1 ^{er} alinéa LDPSF	Ordonner à un assureur de modifier un guide de distribution	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
416, 1 ^{er} alinéa LDPSF	Approuver un guide de distribution	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité

416, 2 ^e al. LDPSF	Proroger un délai pour effectuer une modification	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
419, 1 ^{er} alinéa LDPSF	Imposer une sanction administrative à un assureur ou un distributeur qui ne se conforme pas aux dispositions du Titre VIII (Distribution sans représentant) ou d'un règlement pris conformément aux articles 226 et 423	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
419, 2 ^e alinéa LDPSF	Ordonner à un assureur de cesser de distribuer un produit d'assurance par l'entremise de distributeurs	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
450 LDPSF	Délivrer un certificat restreint	Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la certification et de l'inscription ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
453 LDPSF	Révoquer, suspendre ou assortir de conditions ou de restrictions un certificat restreint pour les motifs prévus à l'article 218	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
453 LDPSF	Refuser de délivrer, de renouveler ou assortir de conditions ou de restrictions un certificat restreint pour les motifs prévus à l'article 219	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
453 LDPSF	Refuser de délivrer, de renouveler ou assortir de conditions ou de restrictions un certificat restreint pour les motifs prévus à l'article 220	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
454 LDPSF	Révoquer un certificat restreint, le suspendre ou l'assortir de conditions ou de restrictions lorsque son titulaire ne respecte pas les dispositions de la LDPSF ou des règlements qui lui sont applicables	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
460 LDPSF	Autoriser la manière dont les livres et registres d'un titulaire de certificat restreint seront disposés	Directeur des pratiques de distribution et des OAR

460 LDPSF	Statuer sur la façon dont les dossiers seront disposés	Directeur des pratiques de distribution et des OAR
559 LDPSF	Statuer sur les réclamations au Fonds antérieures à l'entrée en vigueur de la loi	Directeur de l'indemnisation
560 LDPSF	Imposer une cotisation spéciale	Directeur de l'indemnisation

Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (R.R.Q., c. D-9.2, r.7)

Article	Objet	Délégués
14, 1er alinéa par. 1°; 15; 16, 1er alinéa, par. 1° à 4°; 18	Établir le référentiel	Directeur de la formation et de la qualification
14, 1er alinéa par. 1°; 15; 16, 1er alinéa, par. 1° à 4°; 18	Reconnaître un dossier de formation scolaire d'un candidat pour équivalence de formation minimale	Directeur de la formation et de la qualification ou tout membre du personnel commis par celui-ci
14, 1er alinéa par. 2° et 3°, 2e alinéa; 16, 1er alinéa par. 2° et 3°; 26, 3e alinéa	Conclure une entente avec un établissement de l'ordre de l'enseignement collégial, une université ou un organisme qui veut offrir une formation	Directeur de la formation et de la qualification
17	Exempter de la formation minimale	Directeur de la formation et de la qualification ou tout autre membre du personnel commis par celui-ci
26, 3e alinéa	Reconnaître l'équivalence d'un cours en tutorat privé	Directeur de la formation et de la qualification
27, 2e alinéa	Annuler un échec à un examen lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient	Directeur de la formation et de la qualification
28	Réviser un examen	Directeur de la formation et de la qualification
29	Déterminer qu'un postulant est admissible à la période probatoire lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient	Directeur de la formation et de la qualification
37	Retirer le certificat probatoire	Directeur de la formation et de la qualification
39	Prolonger la période probatoire pour la durée non écoulée	Directeur de la formation et de la qualification
51	Conclure une entente avec un organisme de formation pour permettre un stage	Directeur de la formation et de la qualification

54	Confirmer à un postulant en provenance d'un autre pays partie à une entente conclue avec l'Autorité qu'il est exempté, selon les modalités de cette entente	Directeur de la formation et de la qualification
54	Refuser de confirmer à un postulant en provenance d'un autre pays partie à une entente conclue avec l'Autorité qu'il est exempté, selon les modalités de cette entente	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
55, 3 ^e alinéa	Demander les documents confirmant que le postulant possède la probité nécessaire à l'exercice des activités de représentant ainsi que ceux concernant son intégrité et sa solvabilité	Directeur de la formation et de la qualification ou tout membre du personnel commis par celui-ci

Règlement sur l'exercice des activités de représentants (R.R.Q., c. D-9.2, r.10)

Article	Objet	Délégués
17	Analyser et accepter la preuve de couverture d'assurance présentée par le représentant	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la conformité

Règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au fonds d'indemnisation des services financiers (R.R.Q., c. D-9.2, r.1)

Article	Objet	Délégués
3	Prolonger le délai pour présenter une réclamation	Directeur de l'indemnisation
6	Demander des renseignements ou documents au réclamant, au cabinet, au représentant ou à la société autonome	Directeur de l'indemnisation

Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (R.R.Q., c. D-9.2, r.2)

Article	Objet	Délégués
29	Analyser et accepter la preuve de couverture d'assurance présentée par l'inscrit	Directeur de la conformité ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution

Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages (R.R.Q., c. D-9.2, r.6)

Article	Objet	Délégués
1 et 2	Autoriser un courtier à agir à titre de courtier spécial	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité

Loi sur les entreprises de services monétaires, L.R.Q., c. E-12.000001 (la « LESM »)

Article	Objet	Délégués
4 LESM	Délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires	Directeur de la certification et de l'inscription
4 LESM	Délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires suite aux recommandations du BDR prévues à l'article 10 LESM	Directeur de la certification et de l'inspection
4 LESM	Délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires malgré les motifs indiqués aux articles 12, 14, 15 ou 16 LESM	Directeur de la certification et de l'inscription
7 LESM	Aviser la Sureté du Québec et le corps de police municipal local qu'une demande de permis d'exploitation a été présentée et transmettre avec l'avis les renseignements nécessaires à la délivrance du rapport d'habilitation sécuritaire	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Directeur de la certification et de l'inscription et tout membre du personnel commis par ceux-ci
10, 1 ^{er} alinéa LESM	Demander au Bureau de décision et de révision de convoquer une audience	Secrétaire général
10 LESM	Refuser de délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires suite aux recommandations du Bureau de décision et de révision	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 LESM	Refuser de délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires pour les raisons indiquées à ces articles	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
17, 1 ^{er} alinéa LESM	Suspendre ou révoquer le permis d'une entreprise de services monétaires pour un motif prévu aux articles 11 ou 13 de la LESM	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
17, 2 ^e alinéa LESM	Demander au Bureau de décision et de révision de suspendre ou de révoquer le permis d'une entreprise de services monétaires	Directeur général, contrôle des marchés
17, 2 ^e alinéa LESM	Demander au Bureau de décision et de révision d'imposer à une entreprise de services monétaires une pénalité administrative pour un montant qui ne peut excéder 200 000\$ pour chaque contravention	Directeur général, contrôle des marchés
18 LESM	Ordonner à l'entreprise de services monétaires, avant de suspendre ou de révoquer le permis, d'apporter les correctifs nécessaires dans les délais indiqués, pour les motifs prévus à l'article 17 LESM	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
19, 1 ^{er} alinéa LESM	Notifier par écrit à l'entreprise de services monétaires, selon le cas, le préavis prescrit par l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> (chapitre J-3) et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations par écrit ou fournir d'autres documents pour compléter son dossier avant de refuser de délivrer un permis ou avant de le suspendre ou de le révoquer	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
19, 2 ^e alinéa LESM	Prendre une décision sans être tenue à l'obligation préalable prévue au premier alinéa de l'article 19 LESM dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter que ne soit causé un préjudice irréparable	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
21, 1 ^{er} alinéa LESM	Lever la suspension du permis si le défaut a été remédié dans le délai indiqué par l'Autorité	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
29, 3 ^e alinéa LESM	Désigner tout autre lieu pour consultation des dossiers et registres conservés à l'extérieur du Québec	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
32 LESM	Demander tout renseignement ou document que l'Autorité juge utile aux fins de l'application de la LESM, dans le délai qu'elle indique.	Directeur de la certification et de l'inscription et tout membre du personnel commis par celui-ci
34 LESM	Autoriser le retrait du permis	Directeur de la certification et de l'inscription

34, 2 ^e alinéa LESM	Subordonner le retrait du permis aux conditions qu'elle détermine	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
35, 1 ^{er} alinéa LESM	Statuer sur la façon dont l'Autorité dispose des dossiers, livres et registres	Directeur de la certification et de l'inscription
35, 2 ^e alinéa LESM	Autoriser une entreprise de services monétaires à disposer autrement des dossiers, livres et registres	Directeur de la certification et de l'inscription
38 LESM	Communiquer tout renseignement, y compris un renseignement personnel, sans le consentement de l'entreprise de services monétaires ou de la personne ou de l'entité concernée, à corps de police ou au ministre du Revenu, selon les conditions prévues à l'article 38	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
39 LESM	Sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'un juge de la Cour du Québec, communiquer, sans le consentement de la personne concernée, tout renseignement, y compris un renseignement personnel, à un corps de police dans un cas non prévu à l'article 38 LESM	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
43, 1 ^{er} alinéa LESM	Prendre toute mesure propre à assurer le respect des dispositions de la loi	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
43, 2 ^e alinéa LESM	Exiger le remplacement du répondant de l'entreprise de services monétaires	Directeur de la certification et de l'inscription
43, 2 ^e alinéa LESM	Exiger la modification de tout document établi par la LESM	Directeur de la certification et de l'inscription
45, 1 ^{er} alinéa LESM	Inspecter une entreprise de services monétaires pour vérifier si elle se conforme aux dispositions de la LESM	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
45, 1 ^{er} alinéa LESM	Décider de faire une enquête sur toute question relative à la LESM	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
45, 2 ^e alinéa LESM	Décider de faire enquête pour réprimer les infractions aux dispositions adoptées par une autre autorité législative à l'égard de l'encadrement des activités d'une entreprise de services monétaires ou dans le cadre de l'exécution d'un accord visé à l'article 33, 2 ^e al. LAMF	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes

46 LESM	Soumettre toute personne ou entité, de même que ses dirigeants, administrateurs, associés ou employés à un interrogatoire sous serment	Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou Directeur des enquêtes ou Directeur des préenquêtes ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
48, 1 ^{er} alinéa LESM	Exiger la communication ou la remise de pièces reliées à l'objet d'une enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur des crimes économiques ou Directeur des préenquêtes ou un enquêteur désigné par ceux-ci
48, 1 ^{er} alinéa LESM	Rendre les pièces à ceux qui les ont remises ou autrement décider comment il doit en être disposé	Directeur des enquêtes ou Directeur des crimes économiques ou Directeur des préenquêtes
48, 2 ^e alinéa LESM	Établir les conditions de consultation ou de reproductions par la personne qui a remis les pièces	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
50 LESM	Demander au Bureau de décision et de révision, en vue ou au cours d'une enquête, de rendre une ordonnance dans les cas prévus à l'article 50	Directeur général, contrôle des marchés
52, 2 ^e alinéa LESM	Demander à la personne ou l'entité visée par une ordonnance rendue en vertu de l'article 50 LESM, de procéder à l'ouverture du coffre-fort et de dresser l'inventaire du contenu	Directeur général, contrôle des marchés
55 LESM	Publier une ordonnance au registre des droits personnels et réels mobiliers	Procureur-chef ou Directeur du contentieux
59 LESM	Exiger d'une entreprise de services monétaires la communication de tout renseignement nécessaire à la tenue du registre	Secrétaire général adjoint ou Directeur de la certification et de l'inscription
74, 2 ^e alinéa LESM	Émettre le certificat prévu à l'article 169 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire
75, 2 ^e alinéa LESM	Établir l'état des frais, le présenter à un juge et recouvrer les frais d'enquête de toute personne condamnée pour une infraction	Procureur-chef ou Directeur du contentieux
78 LESM	Commettre un expert dont elle juge l'assistance utile à l'administration de la LESM	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Directeur général contrôle des marchés

Loi sur les instruments dérivés (L.R.Q., c. I-14.01) (la « LID »)

Article	Objet	Déléataires
14 LID	Déterminer les documents et les informations exigés pour une demande de reconnaissance ou une demande de modification de celle-ci	Surintendant des marchés de valeurs
14, 2 ^e alinéa LID	Inviter les personnes intéressées à présenter leurs observations par écrit	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché
22 LID	Approuver le projet d'une modification aux règles	Surintendant des marchés de valeurs
24 LID	Approuver tout projet de modification des documents constitutifs ou du règlement intérieur d'une entité	Surintendant des marchés de valeurs
25 LID	Inviter l'entité à présenter des observations concernant le bien-fondé de la modification projetée	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché
38 LID	Fixer les exigences relativement au dépôt, par l'entité, de ses états financiers, du rapport du vérificateur et de toute autre information	Surintendant des marchés de valeurs
45 LID	Exiger, selon les conditions et modalités qu'elle détermine, qu'un marché organisé lui transmette des informations, notamment des données concernant son activité, telles que le carnet d'ordres ou des informations ou des données relatives à ses opérations ou à l'appariement de celles-ci	Surintendant des marchés de valeurs
49 LID	Ordonner la conduite à tenir dans le cas d'un organisme d'autoréglementation qui n'est pas reconnu à titre de bourse, de chambre de compensation ou de fournisseur de services de réglementation, lorsqu'elle estime que cette mesure est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de cette entité ou pour assurer la protection du public	Surintendant des marchés de valeurs
50 LID	Suspendre, selon les modalités qu'elle juge appropriées, l'application de tout ou partie d'une disposition du règlement intérieur ou d'une règle d'une entité	Surintendant des marchés de valeurs

51 LID	Ordonner à une entité de modifier ses documents constitutifs, son règlement intérieur ou ses règles de fonctionnement, lorsqu'elle le juge nécessaire pour rendre ces textes conformes à la présente loi.	Surintendant des marchés de valeurs
53 LID	Autoriser, aux conditions qu'elle détermine, une entité à cesser son activité	Surintendant des marchés de valeurs
55 LID	Exiger que les activités en dérivés d'un candidat ou d'une catégorie de candidats qu'elle détermine soient exercées par l'intermédiaire d'une filiale	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
59 LID	Procéder à l'inscription du candidat avec ou sans restriction ou condition qu'elle détermine, notamment limiter la durée de l'inscription ou refuser l'inscription	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
75, 3 ^e alinéa LID	Examiner le dossier de plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
75, 3 ^e alinéa LID	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
78, 2 ^e alinéa LID	Donner son accord ou ne pas s'opposer à la modification prévue au 1 ^{er} alinéa de l'article 78 de la LID dans le délai et la forme prévus par règlement.	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription
78, 2 ^e alinéa LID	S'opposer à la modification prévue au 1 ^{er} alinéa de l'article 78 de la LID dans le délai et la forme prévus par règlement et prescrire la conduite à tenir.	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
80, 2 ^e alinéa LID	Suspendre ou modifier, aux conditions qu'elle détermine, l'inscription du courtier, du conseiller ou du représentant, pendant l'étude de la demande de radiation ou l'assortir de conditions et de restrictions	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution

80, 3 ^e alinéa LID	Subordonner la radiation aux conditions qu'elle détermine et procéder à la radiation	Directeur de l'encadrement des intermédiaires
80.1 LID	Radier, suspendre ou assortir d'une restriction ou d'une condition une inscription pour les motifs prévus à l'article 80.1	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
81 LID	Demander au Bureau de décision et de révision de retirer les droits conférés par l'inscription, les suspendre ou assortir leur exercice de restrictions ou de conditions lorsqu'il estime que le courtier, le conseiller ou le représentant ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou lorsque la protection du public l'exige	Directeur général, contrôle des marchés
82, 1 ^{er} alinéa LID	Agréer, aux conditions prévues par règlement, à l'exception d'une entité réglementée reconnue, une personne qui crée un dérivé ou qui met en marché un dérivé, avant que ce dérivé soit offert au public	Directeur principal de l'encadrement des dérivés
82, 2 ^e alinéa LID	Autoriser, aux conditions prévues par règlement, la mise en marché du dérivé	Directeur principal de l'encadrement des dérivés
82, 3 ^e alinéa LID	Refuser l'agrément	Surintendant des marchés de valeurs
82, 3 ^e alinéa LID	Assortir de conditions ou de restrictions l'agrément	Surintendant des marchés de valeurs
83, 1 ^{er} alinéa LID	Refuser de donner son autorisation à la mise en marché d'un dérivé	Surintendant des marchés de valeurs
83, 1 ^{er} alinéa LID	Assortir de conditions ou de restrictions l'autorisation de la mise en marché d'un dérivé	Surintendant des marchés de valeurs
83, 2 ^e alinéa LID	Donner son autorisation à la mise en marché d'un dérivé	Directeur principal de l'encadrement des dérivés
83, 2 ^e alinéa LID	Ne pas formuler d'opposition à la mise en marché d'un dérivé	Directeur principal de l'encadrement des dérivés

83.1 LID	Demander au Bureau de décision et de révision de retirer les droits conférés par un agrément, les suspendre ou assortir leur exercice de restrictions ou de conditions lorsqu'une personne agréée ne respecte pas les dispositions de la LID	Directeur général, contrôle des marchés
84 LID	Imposer des conditions relativement à la cessation de la mise en marché d'un dérivé	Surintendant des marchés de valeurs
86 LID	Dispenser, aux conditions qu'elle détermine, un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues à la LID	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
87 LID	Désigner une personne comme contrepartie qualifiée, notamment lorsque son activité, le niveau de ses connaissances et d'expérience en matière financière ou son actif sont assimilables à ceux d'une contrepartie qualifiée	Surintendant des marchés de valeurs
88 LID	Refuser le dépôt d'un document dont tout ou partie a été établi ou signé par une personne qui, au cours des cinq années précédant la date de ce dépôt, a été déclarée coupable d'une infraction disciplinaire, pénale ou criminelle reliée à une opération sur dérivé et dont elle n'a pas obtenu le pardon	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'encadrement des dérivés ou Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
89 LID	Accepter le remplacement d'un document ou d'une attestation prévus en vertu de la présente loi par celui que requiert toute autre loi, ou par un autre document contenant des informations qu'elle estime équivalentes	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

90, al. 1 LID	Exiger la communication de tout document ou renseignement	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur principal de l'encadrement des dérivés ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
90 al.2 LID	Demander une confirmation par déclaration sous serment de l'authenticité du document ou de la véracité des renseignements communiqués	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur principal de l'encadrement des dérivés ou tout membre du personnel commis par ceux-ci

91 LID	Soumettre à un interrogatoire sous serment toute personne visée à l'article 90 de la LID, de même que ses dirigeants, administrateurs, mandataires ou autres représentants	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur principal de l'encadrement des dérivés ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
92 LID	Délivrer une attestation concernant l'inscription d'une personne, le dépôt d'un document, le moment de la connaissance par l'Autorité d'un fait donnant lieu à une poursuite ainsi que toute autre matière reliée à l'administration de la LID	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité
95 LID	Commettre un expert (dont elle juge l'assistance utile à l'accomplissement de sa mission)	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
97, 1 ^{er} alinéa LID	Prendre toute mesure propre à assurer le respect d'un engagement pris envers l'Autorité ou des dispositions de la LID	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
97, 2 ^e alinéa LID	Exiger la modification de tout document prévu par la LID	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

97, 2 ^e alinéa LID	Interdire la diffusion d'un document	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
97, 2 ^e alinéa LID	Ordonner la diffusion d'une modification d'un document existant ou d'une information quelconque	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
101 LID	Imposer une sanction administrative pécuniaire pour un acte ou une omission contrevenant à une disposition de la LID dans les cas, aux conditions et à concurrence des montants déterminés par règlement	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
103 LID	Suspendre, à certaines conditions, la prise d'une décision relative à une demande jusqu'à la souscription par le demandeur d'un engagement de supporter les frais des travaux de recherche	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
104, 1 ^{er} alinéa LID	Notifier un préavis de 15 jours de son intention de rendre une décision qui affecte défavorablement les droits d'une personne	Secrétaire général adjoint
104, 4 ^e alinéa LID	Révoquer la décision prise en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 104	Surintendant des marchés de valeurs
105, 1 ^{er} alinéa LID	Notifier à l'entité réglementée reconnue un préavis de 15 jours de son intention, de rendre une décision ou une ordonnance en vertu des articles 49 à 52 de la LID, mentionnant les motifs sur lesquels celle-ci est fondée et la date de la prise d'effet de la décision, et donner à l'entité l'occasion de présenter ses observations ou de produire des documents pour compléter son dossier	Secrétaire général adjoint
105, 4 ^e alinéa LID	Révoquer la décision prise en vertu des articles 49 à 52 de la LID	Surintendant des marchés de valeurs
112 LID	Réviser d'office toute décision prise par un délégué de l'Autorité ou une entité réglementée reconnue	Surintendant des marchés de valeurs
114 LID	Demander l'homologation d'une décision	Procureur-chef ou Directeur du contentieux

115 LID	Procéder ou faire procéder à une inspection	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
115.1 LID	Ordonner à un courtier, un conseiller ou à une personne agréée d'engager un vérificateur pour effectuer, à ses frais, toute vérification ou tout examen, et de lui remettre dès que possible	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
116 LID	Décider de faire une enquête	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
118, 1er alinéa LID	Exiger la communication ou la remise de pièces reliées à l'objet d'une enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou un enquêteur désigné par ceux-ci
118, 1 ^{er} alinéa LID	Rendre les pièces à ceux qui les ont remises ou autrement décider comment il doit en être disposé	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou un enquêteur désigné par ceux-ci
118, 2 ^e alinéa LID	Établir les conditions de consultation par la personne qui a remis les pièces	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
119 LID	Demander au Bureau de révision et de décision l'exercice des droits prévus à l'article 119 de la LID	Directeur général, contrôle des marchés
121, 2 ^e alinéa LID	Demander, à la personne visée par une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 3 ^o de l'article 119 de la LID, de procéder à l'ouverture du coffre-fort et de dresser l'inventaire du contenu	Directeur général, contrôle des marchés

126 LID	Inscrire ou publier une décision de l'Autorité d'instituer une enquête prévue à l'article 116 de la LID ou une ordonnance rendue en vertu de l'article 119 de cette même loi au bureau de la publicité des droits ou auprès de tout organisme du gouvernement du Québec ou du Canada où une telle décision ou ordonnance peut faire l'objet d'une telle procédure	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
127 LID	Demander au Bureau de révision et de décision l'exercice des droits prévus à l'article 127 de la LID	Directeur général, contrôle des marchés
143, 3 ^e alinéa LID	Émettre l'attestation établissant la somme due par chaque organisme d'autoréglementation	Directeur principal des finances
169, 2 ^e alinéa LID	Émettre le certificat prévu à l'article 169 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire
170 LID	Établir l'état des frais, le présenter à un juge et recouvrer les frais d'enquête de toute personne condamnée pour une infraction	Procureur-chef ou Directeur du contentieux

Règlement sur les instruments dérivés (R.R.Q., c. I-14.01, r.1)(le « RID »)

Article	Objet	Déléataires
8 RID	Être en désaccord avec la justification et en communiquer les motifs par écrit à l'entité dans les 21 jours de la réception de la règle	Surintendant des marchés de valeurs
11.3 RID	Émettre l'avis qu'un fond de garantie est acceptable	Surintendant des marchés de valeurs
11.25 2 ^e al. RID	Formuler son opposition dans les 21 jours de la présentation de la demande d'autorisation prévue à l'article 82 ou 83.	Surintendant des marchés de valeurs

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01) (la « LSFSE »)

Article	Objet	Déléataires
14 LSFSE	Exiger tout document ou renseignement nécessaire à l'appréciation du projet des requérants, tel que prévu à l'article 14	Directeur du contrôle du droit d'exercice

18, al. 2 LSFSE	Demander les documents et renseignements qu'elle estime utiles à l'examen de la demande.	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
18, al. 3 LSFSE	Autoriser la transmission au registraire des entreprises de statuts de modification, de statuts de refonte ou d'une demande d'annulation de statuts, des documents qui doivent leur être joints ainsi que les droits	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
18, al. 5 LSFSE	Demander la refonte des statuts d'une société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
26 LSFSE	Exiger tout document et renseignement nécessaire à l'appréciation du projet de la requérante, tel que prévu à l'article 26	Directeur du contrôle du droit d'exercice
27 (7°) LSFSE	Se déclarer satisfait des ententes devant être conclues, tel que prévu à l'article 27	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
39 LSFSE	Exiger tout document et renseignement nécessaire à l'appréciation du projet de fusion	Directeur du contrôle du droit d'exercice
40 LSFSE	Se déclarer satisfait des ententes devant être conclues, tel que prévu à l'article 40	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
52 LSFSE	Exiger tout document et renseignement nécessaire à l'appréciation du projet de continuation	Directeur du contrôle du droit d'exercice
67 LSFSE	Autoriser une société du Québec à effectuer l'achat ou le rachat d'une action de son capital-actions	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
67 LSFSE	Prolonger, à certaines conditions, le délai, tel que prévu à l'article 67	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
75 LSFSE	Décréter, pour l'application de l'article 72, qu'une personne possède des droits de vote rattachés aux actions d'une société ou d'une personne morale canadienne qui contrôle directement ou indirectement une société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
75 LSFSE	Donner, pour l'application de l'article 72, un avis aux personnes concernées l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
122 LSFSE	Désigner une personne comme étant une personne intéressée, tel que prévu à l'article 122	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
123, 1 ^{er} al. LSFSE	Donner un avis à la personne qu'il désigne comme personne intéressée ainsi qu'à la société de sa décision	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
123, 2 ^e al. LSFSE	Réviser, à la demande de la société ou de la personne désignée, sa décision	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

123, 3 ^e al. LSFSE	Donner, avant de faire une désignation ou refuser de réviser sa décision, à la personne concernée ainsi qu'à la société, l'occasion de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
125 (4 ^e) LSFSE	Approuver, à certaines conditions, les transactions visées à l'article 125 (4 ^e)	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
130 LSFSE	Exiger copie d'un contrat, tel que prévu à l'article 130	Directeur du contrôle du droit d'exercice ou Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
153.2 LSFSE	Déterminer toute autre date autre que celle prévue à l'article 153.2 aux fins de recevoir un rapport concernant sa politique visée à 153.1	Directeur de la conformité
153.3, 1 ^{er} al. LSFSE	Donner des instructions écrites à une société concernant la politique visée à l'article 153.1	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
153.3, 2 ^e al. LSFSE	Donner un avis à la société de son intention et l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
153.4 LSFSE	Examiner le dossier de la plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
153.4, 3 ^e al. LSFSE	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
155 LSFSE	Se déclarer, pour l'application de l'article 155, satisfaite des ententes devant être conclues	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
169 LSFSE	Dissoudre une société du Québec, tel que prévu à l'article 169	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
169.1 LSFSE	Donner un avis d'au moins 60 jours avant de dissoudre une société	Secrétaire général adjoint
169.2 LSFSE	Révoquer rétroactivement la dissolution de la société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
195 LSFSE	Donner des instructions écrites et fixer les délais dans lesquels la société est tenue d'y obéir	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
196 LSFSE	Donner à une société, avant de lui donner des instructions, l'occasion de présenter des observations	Secrétaire général adjoint

222 LSFSE	Exiger tout renseignement et document à une société qui demande un permis	Directeur du contrôle du droit d'exercice
227, 1 ^{er} al. LSFSE	Délivrer un permis	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
227, 2 ^e al. LSFSE	Imposer des conditions et des restrictions concernant la délivrance d'un permis à une société extra-provinciale	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
233 LSFSE	Ordonner à une société de changer de nom	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
233 LSFSE	Donner à la société dont le nom n'est pas conforme à la loi, l'occasion de présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
234, 1 ^{er} al. LSFSE	Demander au registraire, lorsqu'une société est en défaut de changer son nom dans le délai prévu, de remplacer le nom par un autre nom ou une désignation numérique s'il s'agit d'une société du Québec	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
234, 1 ^{er} al. LSFSE	Suspendre ou annuler le permis d'une société extra-provinciale qui fait défaut de changer son nom dans le délai prévu	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
235 LSFSE	Refuser de délivrer un permis, tel que prévu à l'article 235	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
236 LSFSE	Modifier le permis et transmettre un avis du changement de nom au registraire des entreprises	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
237 LSFSE	Donner un avis par écrit au requérant suite au refus de délivrer un permis	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
238 LSFSE	Remplacer le permis d'une société qui en fait la demande, tel que prévu à l'article 238	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
240, 1 ^{er} al. LSFSE	Délivrer un permis	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
240, 2 ^e al. LSFSE	Déterminer les restrictions et les conditions nécessaires pour la délivrance d'un permis	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
241 (2 ^o) LSFSE	Imposer, après la délivrance d'un permis, les conditions et les restrictions nécessaires pour donner effet à la présente loi et à ses règlements	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
241 (3 ^o) LSFSE	Modifier ou annuler les conditions et les restrictions auxquelles le permis est assujéti	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

241, 2 ^e al. LSFSE	Notifier par écrit à la société le préavis prescrit par l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
241, 3 ^e al. LSFSE	Notifier par écrit la décision à la société	Secrétaire général adjoint
244 LSFSE	Suspendre le permis d'une société, tel que prévu à l'article 244	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
245 LSFSE	Annuler le permis d'une société, tel que prévu à l'article 245	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
246 LSFSE	Suspendre ou annuler le permis d'une société, tel que prévu à l'article 246	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
246 LSFSE	Réviser la décision de suspendre ou d'annuler le permis visé à l'article 246	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
247 LSFSE	Notifier par écrit au titulaire le préavis prescrit par l'article 5 de la <i>Loi sur la justice administrative</i> et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations	Secrétaire général adjoint
265 LSFSE	Nommer un vérificateur, tel que prévu à l'article 265	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
271 LSFSE	Accepter la nomination d'un vérificateur pour la société autre que celui d'une filiale	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
286 LSFSE	Permettre que l'exercice financier se termine à l'expiration du dernier jour d'un autre mois que décembre	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
293 LSFSE	Agréer une date pour la transmission d'un état exposant la situation des affaires de la société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
296, 1 ^{er} al. LSFSE	Ordonner la poursuite ou l'étendue de la vérification annuelle ou une vérification spéciale des opérations d'une société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
296, 2 ^e al. LSFSE	Nommer un vérificateur pour effectuer une vérification tel que prévu à l'article 296	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
298 LSFSE	Exiger d'un conseil d'administration d'une société qu'il prenne connaissance d'une demande de renseignements	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
304 LSFSE	Demander les états, données statistiques, autres renseignements et rapports, tel que prévu à l'article 304	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
305 LSFSE	Procéder ou faire procéder aux examens et recherches des affaires internes et des activités d'une société	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts

305 LSFSE	Accepter à la place d'une inspection, pour une société extra-provinciale, un rapport d'inspection fait sur cette société par une autre autorité administrative dont elle dépend	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
306 LSFSE	Exiger la production des livres et registres d'une société, tel que prévu à l'article 306	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
307 LSFSE	Demander tout renseignement à une société ou à l'un de ses dirigeants afin d'étudier une plainte impliquant la société, directement ou indirectement	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
308 LSFSE	Demander, lors d'une inspection, à toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle de ces livres, registres, comptes, dossiers et autres documents de lui en donner communication et lui en faciliter l'examen	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
308 (3°) LSFSE	Exiger tout renseignement ou document relatif à l'application de la loi, tel que prévu à l'article 308	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
309 LSFSE	Saisir tout document relatif à une infraction, tel que prévu à l'article 309	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
310 LSFSE	Attester de la qualité du représentant de l'Autorité par certificat	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts ou Secrétaire général adjoint
312 LSFSE	Ordonner la tenue d'une enquête	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
315, 1 ^{er} al. LSFSE	Ordonner à une société ou à une personne visée à l'article 107 de mettre fin à une conduite et de remédier à la situation, tel que prévu à l'article 315	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
315, 2 ^e al. LSFSE	Notifier à la société ou à la personne visée à l'article 107 un avis d'au moins 15 jours indiquant les motifs qui justifient l'ordonnance, la date de sa prise d'effet et la possibilité pour les intéressés de présenter leurs observations	Secrétaire général adjoint
316 LSFSE	Rendre, sans préavis, une ordonnance, tel que prévu à l'article 316	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
318 LSFSE	Révoquer une ordonnance rendue en vertu de la section VII	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
319 LSFSE	Exiger d'une société l'évaluation de l'immeuble visé à l'article 319, tel que prévu à l'article 319	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

319 LSFSE	Procéder à l'évaluation de l'immeuble visé à l'article 319, tel que prévu à l'article 319	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
319 LSFSE	Approuver le choix de l'évaluateur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
319 LSFSE	Attribuer une valeur à l'immeuble, tel que prévu à l'article 319	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
319 LSFSE	Modifier la valeur aux livres du placement de la société dans la filiale, tel que prévu à l'article 319	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
320 LSFSE	Exiger d'une société l'évaluation de l'immeuble visé à l'article 320, tel que prévu à l'article 320	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
320 LSFSE	Procéder à l'évaluation de l'élément d'actif visé à l'article 320, tel que prévu à l'article 320	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
320 LSFSE	Approuver le choix de l'évaluateur	Directeur de la surveillance des institutions de dépôts
320 LSFSE	Réduire la valeur aux livres du prêt, tel que prévu à l'article 320	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
320 LSFSE	Modifier la valeur aux livres du placement de la société dans sa filiale, tel que prévu à l'article 320	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
321 LSFSE	Procéder à l'évaluation d'un élément d'actif visé à l'article 321, tel que prévu à l'article 321	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
321 LSFSE	Approuver le choix de l'évaluateur	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
321 LSFSE	Réduire la valeur aux livres de la société à celle déterminée par l'évaluation	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
321 LSFSE	Modifier la valeur aux livres du placement de la société dans sa filiale	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
322 LSFSE	Donner, aux fins de l'application des articles 319, 320 ou 321, un avis à la société en cause de son intention et l'occasion de présenter ses observations, tel que prévu à l'article 322	Secrétaire général adjoint
323 LSFSE	Décider que l'évaluation faite en vertu des articles 319, 320 ou 321 est autrement qu'aux frais de la société	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
324 LSFSE	Approuver l'adoption d'un plan de redressement	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
325 LSFSE	Approuver le plan de redressement	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
326 LSFSE	Rendre l'ordonnance visée à l'article 315, tel que prévu à l'article 326	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

327 LSFSE	Approuver une modification à un plan de redressement	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
329 LSFSE	Rendre une ordonnance tel que prévu à l'article 329	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
331 LSFSE	Demander, à la personne visée par une ordonnance rendue en vertu de l'article 329, de procéder à l'effraction du coffre-fort	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
331 LSFSE	Agréer, aux fins de l'application de l'article 331, le témoin agréé	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
349.1 LSFSE	Imposer une sanction administrative, tel que prévu à l'article 349.1	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
349.2 LSFSE	Imposer le remboursement des frais selon l'article 349.2	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
367.3 LSFSE	Émettre le certificat prévu à l'article 367.3 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire
382 LSFSE	Prolonger, à certaines conditions, le délai, tel que prévu à l'article 382	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
392 LSFSE	Prolonger un délai prescrit en vertu de la présente loi ou d'un règlement pris par le gouvernement pour son application, pour la fourniture de renseignements ou la transmission de documents	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
393 (1°) LSFSE	Conclure des ententes avec les sociétés relativement à leur gestion	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
395, 1 ^{er} al. LSFSE	Autoriser la communication et l'accès à un document ou un renseignement obtenu en vertu de la LSFSE ou d'un règlement pris par le gouvernement pour son application ou l'examen d'un document produit en vertu de ceux-ci	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
395, 2 ^e al. LSFSE	Autoriser l'accès à un renseignement ou à un document obtenu en vertu de l'article 395	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
401 LSFSE	Délivrer à une société, malgré les article 399 et 400, un permis comprenant des conditions ou des restrictions à l'exercice de ses activités, pour l'application de la présente loi	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
=====		
Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (R.R.Q., c. S-29.01, r.1)		
2	Autoriser l'émission d'obligations et de titres d'emprunt ou l'acceptation de prêts en sous-ordre	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

13 c) et e)	Donner les autorisations prévues aux paragraphes c) et e) de l'article 13	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
20.1	Autoriser les contrats entre une société ou sa filiale et une personne intéressée	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) (la « LVM »)

Article	Objet	Déléataires
12 LVM	Donner son accord à la dispense de prospectus dans le cas d'un placement de titres auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
12 LVM	S'opposer à la dispense de prospectus dans le cas d'un placement de titres auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
14 LVM	Octroyer le visa d'un prospectus et subordonner l'octroi du visa à la souscription d'un engagement ou l'assortir de toute autre condition	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
14 LVM	Refuser d'apposer le visa sur le prospectus lorsque l'intérêt public le justifie	Surintendant des marchés de valeurs
15 LVM	Refuser d'apposer le visa sur le prospectus pour l'une des raisons mentionnées à l'article 15	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
20 LVM	Accorder le visa du prospectus provisoire	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
37 LVM	Déterminer si le placement d'une valeur a pris fin ou est encore en cours	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
38 LVM	Ordonner l'interruption d'un placement dans les cas prévus à l'article 38	Surintendant des marchés de valeurs

39 LVM	Exiger la diffusion du contenu de l'ordonnance interrompant le placement dans le cas d'un prospectus provisoire	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
39 LVM	Déterminer les conditions prévues aux fins de l'article 39	Surintendant des marchés de valeurs
40 LVM	Ordonner à l'émetteur de fournir les documents et informations	Surintendant des marchés de valeurs
66 LVM	Dans le cas d'un contrat d'investissement, désigner les personnes à qui incomberont les obligations imposées à l'émetteur	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
68.1 LVM	Accueillir une demande faite par un émetteur assujetti et autoriser une personne qui devient émetteur assujetti en vertu de cet article à présenter un prospectus simplifié	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
68.1 LVM	Refuser une demande faite par un émetteur assujetti	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
69 LVM	Dans le cas d'un émetteur qui compte 15 porteurs et plus, révoquer, sur demande d'un émetteur assujetti, son statut d'émetteur assujetti ou le relever, aux conditions qu'il détermine, de tout ou partie des obligations d'information continue visées au chapitre II du titre III	Surintendant des marchés de valeurs
69 LVM	Dans le cas d'un émetteur qui compte moins de 15 porteurs, révoquer, sur demande d'un émetteur assujetti, son statut d'émetteur assujetti ou le relever, aux conditions qu'il détermine, de tout ou partie des obligations d'information continue visées au chapitre II du titre III	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
69.1 LVM	Dans le cas d'un émetteur devenu émetteur assujetti par l'effet d'un prospectus visé par l'Autorité lorsque le placement en cause ne donne pas lieu à l'émission des titres prévus, révoquer son état d'émetteur assujetti ou le relever, à certaines conditions, de tout ou partie des obligations d'information continue	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue

69.1 LVM	Dans le cas d'un émetteur devenu émetteur assujéti par l'effet d'une note d'information déposée auprès de l'Autorité lorsque l'offre publique d'achat ne donne pas lieu à l'achat de titres prévus, révoquer son état d'émetteur assujéti ou le relever, à certaines conditions, de tout ou partie des obligations d'information continue	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
71 LVM	Publier une liste d'émetteurs assujétis dont le défaut de respecter une disposition de la loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci a été établi	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
109.6 LVM	Autoriser, malgré la LSFSE, une personne morale autre qu'une société de fiducie régie par cette loi à agir à titre de fiduciaire d'un fonds d'investissement conformément au Code civil	Surintendant des marchés de valeurs
148.1 LVM	Exiger la poursuite des activités en valeurs mobilières de candidats ou d'une catégorie de candidats par l'intermédiaire d'une filiale	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
151 LVM	Inscrire le courtier ou le conseiller ou refuser l'inscription	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
151 LVM	Inscrire le représentant du courtier qui n'est pas membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le représentant du conseiller	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la conformité ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
151, 1 ^e al. (1 ^o) LVM	Refuser l'inscription d'un représentant d'un courtier qui n'est pas membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou d'un représentant d'un conseiller pour le motif de probité prévu au 1 ^{er} paragraphe du premier alinéa de l'article 151	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
151, 1 ^e al. (1 ^o) LVM	Refuser l'inscription d'un représentant d'un courtier qui n'est pas membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou d'un représentant d'un conseiller pour le motif de compétence prévu au 1 ^{er} paragraphe du premier alinéa de l'article 151	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la conformité

151, 1 ^e al. (2 ^o) LVM	Refuser l'inscription d'un représentant d'un courtier qui n'est pas membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou d'un représentant d'un conseiller pour le motif prévu au 2 ^e paragraphe du premier alinéa de l'article 151	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la conformité
151, 2e al. LVM	Assortir l'inscription d'un courtier, d'un conseiller ou d'un représentant d'un courtier qui n'est pas membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou d'un représentant d'un conseiller, d'une restriction ou d'une condition qu'il détermine notamment limiter la durée de la validité de l'inscription	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur de la conformité
151.0.1, 1er alinéa LVM	Radier, suspendre ou assortir d'une restriction ou d'une condition une inscription d'un représentant, d'un chef de la conformité ou de la personne désignée responsable, pour les motifs prévus à l'article 151.0.1	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
151.0.1, 1er alinéa (1 ^o) LVM	Radier, suspendre ou assortir d'une restriction ou d'une condition une inscription d'un représentant, d'un chef de la conformité ou de la personne désignée responsable, pour le motif prévu au paragraphe 1 ^o de 151.0.1	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
151.0.1, 2 ^e alinéa LVM	Suspendre l'inscription d'un représentant de courtier en épargne collective ou d'un représentant de courtier en plans de bourses d'études lorsqu'il ne se conforme pas aux obligations relatives à l'assurance couvrant sa responsabilité, prévues par règlement	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
151.0.1, 2 ^e alinéa LVM	Suspendre l'inscription d'un représentant de courtier en épargne collective ou d'un représentant de courtier en plans de bourses d'études lorsqu'il ne se conforme pas aux obligations relatives à la formation continue obligatoire prévues à la LDPSF	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
151.1 LVM	Faire une inspection à l'égard d'un courtier ou d'un conseiller inscrit	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
151.1 LVM	Faire une inspection à l'égard d'un courtier ou d'un conseiller inscrit relativement au fond de roulement, capital liquide net, assises financières, tout autre élément relatif à aux états financiers ou au calcul des droits annuels prévus à l'article 271.5 du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i>	Directeur de l'encadrement des intermédiaires

151.1.1 LVM	Faire l'inspection d'un fonds d'investissement, une personne agissant à titre de dépositaire, de fiduciaire ou d'un gestionnaire d'un tel fonds ou de tout autre participant au marché déterminé par règlement afin de vérifier le respect d'une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances
151.2 LVM	Délivrer une attestation pour reconnaître un inspecteur	Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Secrétaire général adjoint
151.5 LVM	Ordonner à un courtier, à un conseiller ou à un gestionnaire de fonds d'investissement d'engager un vérificateur pour effectuer, à ses frais, toute vérification ou tout examen, et lui remettre le rapport dès que possible.	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
152.1, 1 ^{er} alinéa LVM	Suspendre ou, en cas de récidive, radier l'inscription du courtier en épargne collective ou du courtier en plans de bourses d'études qui ne se conforme pas à l'obligation, prévue par règlement, de maintenir une assurance pour couvrir sa responsabilité	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
152.1, 2 ^e alinéa LVM	Suspendre, ou, en cas de récidive, radier l'inscription du courtier en épargne collective ou du courtier en plans de bourses d'études dont un représentant qui n'est pas un de ses employés ne se conforme pas à l'obligation, prévue par règlement, d'être couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la conformité
153 LVM	Suspendre, puis radier la personne inscrite qui demande la radiation et subordonner sa radiation à des conditions	Directeur de l'encadrement des intermédiaires
153 LVM	Suspendre, aux conditions qu'il détermine, l'inscription de la personne, pendant l'étude de la demande de radiation ou l'assortir de conditions et de restrictions	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
159, 2 ^e alinéa LVM	Donner son accord ou s'opposer aux modifications et prescrire la conduite à tenir	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution

168.1.2 LVM	Déterminer la date de transmission du rapport sur le traitement des plaintes	Directeur de la conformité
168.1.3 LVM	Examiner une plainte	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
168.1.3, 3 ^e al. LVM	Agir comme médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance ou un des membres reconnus comme médiateurs par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ou l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
168.1.3, 3 ^e al. LVM	Retenir les services de toute personne physique pour agir à titre de médiateur	Directeur du traitement des plaintes et de l'assistance
169.1, 1 ^{er} alinéa LVM	Déterminer les documents et les informations exigés pour une demande de reconnaissance ou une demande de modification de celle-ci	Surintendant des marchés de valeurs
169.1 2 ^e al. LVM	Inviter les personnes intéressées à présenter leurs observations par écrit	Secrétaire général adjoint
171 LVM	Inscrire un système de négociation parallèle à titre de courtier	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
186.1 LVM	Désigner une agence de notation comme étant assujettie à la LVM	Surintendant des marchés de valeurs
186.3 LVM	Inspecter une agence de notation désignée afin de vérifier dans quelle mesure elle se conforme aux dispositions de la LVM	Directeur principal de l'encadrement des structures de marché
186.6 LVM	Imposer des modifications aux pratiques et procédures de l'agence de notation désignée lorsque nécessaire pour assurer la protection du public	Surintendant des marchés de valeurs
199 4 ^o a) LVM	Autoriser toute personne à déclarer que des titres seront admis à la cote ou qu'une demande en ce sens a été ou sera faite	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
199, al. 3 LVM	Autoriser que certains placements soient soustraits à l'application des paragraphes 1 ^o et 2 ^o de l'article 199, sous certaines conditions	Surintendant des marchés de valeurs

211 LVM	Émettre le certificat prévu à l'article 211 indiquant la date d'ouverture du dossier d'enquête	Secrétaire
212 LVM	Établir l'état des frais, le présenter à un juge et recouvrer les frais d'enquête de toute personne condamnée pour une infraction	Procureur-chef ou Directeur du contentieux
237 LVM	Exiger la communication de tout document ou renseignement, sauf d'une personne visée par les paragraphes 2° à 2.5° de l'article 237 et assimilé et demander une déclaration sous serment de l'authenticité des documents ou de la véracité des renseignements communiqués	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
237 LVM	Exiger la communication de tout document ou renseignement d'une personne visée par les paragraphes 2° à 2.5° de l'article 237 et assimilé et demander une déclaration sous serment de l'authenticité des documents ou de la véracité des renseignements communiqués	Surintendant des marchés de valeurs ou Directeur général, contrôle des marchés
238 LVM	Soumettre à un interrogatoire sous serment les personnes visées à l'article 237, leurs dirigeants, leurs administrateurs ou préposés, sauf une personne visée par les paragraphes 2° à 2.5° de l'article 237 et un assimilé	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou Procureur-chef ou Directeur du contentieux ou tout membre du personnel commis par ceux-ci

238 LVM	Soumettre à un interrogatoire sous serment les personnes visées par les paragraphes 2° à 2.5° de l'article 237, leurs dirigeants, leurs administrateurs ou préposés et un assimilé	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs
238 LVM	Soumettre à un interrogatoire sous serment une personne présentant une demande d'inscription à titre de représentant ou un représentant inscrit	Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de l'encadrement des intermédiaires ou Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou Directeur de l'inspection, valeurs mobilières et assurances ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
239 LVM	Instituer une enquête	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
242 LVM	Rendre les pièces remises à l'enquêteur ou déterminer ce qu'il y a lieu d'en faire	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques
242 LVM	Exiger la communication ou la remise de pièces reliées à l'objet d'une enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'initiés ou Directeur des crimes économiques ou un enquêteur désigné par ceux-ci
243 LVM	Établir les conditions de consultation par la personne qui a remis les pièces	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes

245 LVM	Interdire de communiquer une information reliée à une enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'inités ou Directeur des crimes économiques ou un enquêteur désigné par celui-ci ou un membre du personnel commis par ceux-ci
247, 1 ^{er} al LVM.	Désigner le ou les membres de son personnel chargé de la conduite de l'enquête	Directeur des enquêtes ou Directeur de la surveillance des marchés ou Directeur des préenquêtes ou Directeur des enquêtes-manipulation de marchés et délits d'inités ou Directeur des crimes économiques
247, 2 ^e al. LVM	Désigner la personne qui n'est pas membre de l'Autorité chargée de la conduite de l'enquête	Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
247 LVM	Désigner le membre du personnel ou la personne qui n'est pas membre de l'Autorité chargé de la conduite de l'inspection au sens de l'article 37 de la <i>Loi constituant le Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi</i> , de l'article 30 de la <i>Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)</i> ou de l'article 33 de la <i>Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins</i>	Directeur des services de l'inspection
251, 2 ^e al. LVM	Demander à la personne visée par une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 3 ^o de l'article 249 de procéder à l'effraction du coffre-fort et de dresser l'inventaire du contenu	Directeur général, contrôle des marchés
256 LVM	Notifier l'ordonnance	Secrétaire général adjoint
262.1 LVM	Demander au Bureau de décision et de révision l'exercice des droits prévus à l'article 262.1	Directeur général, contrôle des marchés
263 LVM	Dispenser, à certaines conditions, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues aux titres deuxième et troisième de la loi, sauf dans le cas des obligations prévues aux articles 29 et 40.1	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés

263 LVM	Dispenser, le cas échéant à certaines conditions, des obligations prévues aux articles 73 et 74 : a) un émetteur assujéti comptant 15 porteurs ou plus résidant au Québec qui désire redevenir une société fermée; b) un émetteur lors du placement par un émetteur assujéti d'actions échangeables en actions d'une société étrangère liée, également émetteur assujéti (placements dits de type « mimics »); c) un émetteur étranger qui procède à un placement international de titres et qui s'engage à déposer auprès de l'Autorité et à transmettre aux porteurs de titres résidant au Québec les documents requis par et déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
263 LVM	Dispenser de l'obligation, prévue à l'article 40.1, d'établir des documents en français dans les trois cas suivants : a) lorsqu'il s'agit d'une dispense provisoire; b) lorsque les porteurs intéressés qui résident au Québec sont moins de 50 et qu'ils possèdent moins de 2% des titres de la catégorie; c) lorsque le placement doit se faire exclusivement à l'extérieur du Québec	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
263 LVM	Dispenser de l'inscription à titre de courtier, le cas échéant à certaines conditions, la personne qui n'agit à titre de courtier auprès de résidents du Québec qu'afin de leur permettre de participer à un régime d'actionariat d'une société étrangère qui n'est pas un émetteur au Québec	Directeur de l'encadrement des intermédiaires
263 LVM	Dispenser de l'inscription, le cas échéant à certaines conditions, la personne qui limite son activité à titre de courtier au placement de titres fait en vertu d'une dispense de prospectus accordée sur le fondement de l'article 263	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
263 LVM	Dispenser de l'inscription à titre de courtier, le cas échéant à certaines conditions, l'émetteur qui limite son activité de courtier au placement de titres émis par lui ou l'une de ses filiales	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
263 LVM	Dispenser, à certaines conditions, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues au titre cinquième de la loi, sauf dans le cas des obligations prévues aux articles 148, 149 et 168	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

263 LVM	Dispenser, à certaines conditions, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues au titre premier, deuxième et troisième du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i> , sauf dans le cas des obligations prévues aux articles 94 à 98	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
263 LVM	Dispenser, à certaines conditions, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième ou par règlement, sauf les dispenses expressément visées par la décision de délégation	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
265 LVM	Dans le cas d'une omission de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs	Surintendant des marchés de valeurs
265 LVM	Dans le cas d'une omission de déposer, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
271 LVM	Ordonner à une personne inscrite de soumettre, avant son utilisation, un exemple de tout document publicitaire, en interdisant l'utilisation ou en exigeant des modifications	Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription et Directeur de l'encadrement des intermédiaires
272 LVM	Refuser le dépôt de documents dont tout ou partie a été établi ou signé par une personne qui, au cours des cinq années précédant la date de ce dépôt, a été déclarée coupable d'une infraction disciplinaire, pénale ou criminelle reliée aux valeurs mobilières, à moins qu'elle n'en ait obtenu pardon	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution

272.1, 1 ^{er} al. LVM	Prendre toute mesure propre à assurer le respect d'un engagement pris envers l'Autorité, des dispositions de la loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
272.1, 1 ^{er} al. LVM	Établir qu'une personne est en défaut de respecter un engagement pris envers l'Autorité une disposition de la loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
272.1, 2 ^e al. LVM	Exiger la modification de tout document établi en application de la loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
272.1, 2 ^e al. LVM	Interdire la diffusion d'un document	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
272.1, 2 ^e al. LVM	Ordonner la diffusion d'une modification d'un document existant ou d'une information quelconque	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
272.2 LVM	Désigner une personne, d'office ou sur demande d'un intéressé, lorsque l'intérêt public le justifie, à titre de fonds d'investissement à capital fixe, d'organisme de placement collectif, d'initié ou d'émetteur assujetti pour l'application de la présente loi	Surintendant des marchés de valeurs
272.2 LVM	Décider, d'office ou sur demande d'un intéressé, lorsque l'intérêt public le justifie, qu'une personne n'a pas la qualité de fonds d'investissement à capital fixe, d'organisme de placement collectif, d'initié ou d'émetteur assujetti pour l'application de la présente loi	Surintendant des marchés de valeurs

274.1 LVM	Imposer une sanction administrative pécuniaire, aux conditions et conformément aux montants déterminés par l'article 271.13 du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i>	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
274.1 LVM	Imposer une sanction administrative pécuniaire, aux conditions et conformément aux montants déterminés par l'article 271.14 du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i>	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
292 LVM	Commettre un expert dont elle juge l'assistance utile à l'accomplissement de sa mission	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
294.1, 1 ^{er} al. LVM	Accepter le remplacement de documents ou d'attestation prévus à la loi ou à un règlement pris en application de celle-ci par ceux que requièrent les lois adoptées par une autre autorité.	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
294.1, 2 ^e al. LVM	Accepter le remplacement de documents ou attestations par d'autres documents à la condition qu'ils contiennent des informations de valeur équivalente	Directeur général, contrôle des marchés ou Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
295 LVM	Délivrer une attestation concernant l'inscription d'une personne, le dépôt de documents ainsi que toute autre matière reliée à l'administration de la loi	Secrétaire général adjoint ou Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés ou Directeur principal de l'encadrement des structures de marché ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution ou Directeur de la certification et de l'inscription ou Directeur de la conformité
296, 2 ^e al. LVM	Déclarer qu'un document n'est pas accessible	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint

297 LVM	Autoriser la consultation de tout ou partie d'un rapport d'enquête, d'un rapport d'inspection et des pièces à l'appui	Directeur général des affaires juridiques ou Secrétaire général ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes
297 LVM	Refuser la consultation de tout ou partie d'un rapport d'enquête, d'un rapport d'inspection et des pièces à l'appui	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
297 et 297.1 LVM	Autoriser la consultation de tout ou partie d'un rapport d'enquête, d'un rapport d'inspection et des pièces à l'appui dans le but de permettre la communication de tout renseignement, y compris d'un renseignement personnel, sans le consentement de la personne concernée aux personnes et organismes indiqués à l'article 297.1 et selon les conditions qui sont prévues à cet article	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général
297.1 LVM	Autoriser la communication de tout renseignement, y compris un renseignement personnel, sans le consentement de la personne concernée, à une personne ou à un organisme indiqué à l'article 297.1 et selon les conditions prévues à cet article	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
297.2 LVM	Sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'un juge de la Cour du Québec, autoriser la communication, sans le consentement de la personne concernée, tout renseignement, y compris un renseignement personnel, à un corps de police dans un cas non prévu à l'article 297.1 de la loi	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
297.3 LVM	Autoriser la communication, sans le consentement de la personne concernée, tout renseignement, y compris un renseignement personnel, à une personne en application d'une convention ou d'un traité intervenu en vertu d'une loi	Directeur général des affaires juridiques ou Directeur principal de l'inspection et des enquêtes ou Secrétaire général adjoint
310 LVM	Réviser, d'office, toute décision prise par une personne exerçant un pouvoir délégué, par une personne reconnue en vertu des articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution ou Directeur général, contrôle des marchés
310, 2 ^e al. LVM	Donner aux personnes visées au 1 ^{er} alinéa ou à l'organisme d'autoréglementation l'occasion de présenter ses observations ou de produire des documents pour compléter son dossier dans le délai prévu à l'article 318	Secrétaire général adjoint

314.1 LVM	Suspendre, à certaines conditions, la prise d'une décision relative à une demande jusqu'à la souscription par le demandeur d'un engagement de supporter les frais des travaux de recherche	Surintendant des marchés de valeurs ou Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
318, 1 ^{er} al. LVM	Notifier un préavis de 15 jours de son intention de rendre une décision qui affecte défavorablement les droits d'une personne	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général adjoint
318, 1 ^{er} al. LVM	Notifier un préavis de 15 jours de son intention de rendre une décision à l'effet de prendre toute mesure propre à assurer le respect de la loi notamment en indiquant sur la liste des émetteurs assujettis du site Web de l'Autorité que l'émetteur est en défaut, le tout en application des articles 71 et 272.1 de la loi.	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue ou tout membre du personnel commis par ceux-ci
318, 4 ^e al. LVM	Révoquer la décision prise en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 318	Directeur général, contrôle des marchés ou Secrétaire général
320.1 LVM	Demander l'homologation d'une décision	Procureur-chef ou Directeur du contentieux
330.9, 3 ^e al. LVM	Émettre l'attestation établissant la somme due par chaque organisme d'autoréglementation	Directeur principal des finances
338.1 LVM	Régulariser la situation d'un émetteur qui a effectué un placement avant le 6 avril 1983	Surintendant des marchés de valeurs

Règlement sur les valeurs mobilières (R.R.Q., c. V-1.1, r.1) (le « RVM »)

Article	Objet	Délégués
6 et 7 RVM	Désigner, tel que prévu à l'article 6, les éléments des documents d'information prévus par règlement qui doivent être retenus; exiger, tel que prévu à l'article 7, la présentation dans le prospectus d'éléments d'information non prévus par règlement	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
28, 1 ^{er} al. RVM	Refuser, tel que prévu à l'article 28, d'apposer le visa;	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
28, 2 ^{ème} al. RVM	Exiger de l'émetteur qu'il ne remplace pas les personnes mentionnées à l'article 28 sans l'accord préalable de l'Autorité	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés

28, 2 ^{ème} al. RVM	Donner l'accord à l'effet de remplacer les personnes mentionnées à l'article 28	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
52 RVM	Permettre la présentation au prospectus des états financiers tel que prévu à l'article 52	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
115.02 RVM	Exiger d'un dirigeant, d'un administrateur, d'un promoteur d'un émetteur ou du promoteur d'une affaire qu'il remplisse le formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels prévu à l'annexe A du Règlement 41-101	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
115.0.1 RVM	Désigner la personne, qui rencontre l'un des critères prévus au 1er alinéa de l'article 115.0.1, comme étant un émetteur réputé avoir fait appel publiquement à l'épargne	Surintendant des marchés de valeurs
115.0.1 RVM	Désigner tout autre émetteur lorsque cette désignation est nécessaire à l'intérêt des épargnants	Surintendant des marchés de valeurs
119.5 RVM	Exiger que l'information soit corrigée et que tous les documents d'information continue contenant cette information soient redressés, déposés à nouveau et envoyés aux porteurs	Surintendant des marchés de valeurs
162 RVM	Exiger, tel que prévu à l'article 162, le redressement d'information	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
163 RVM	Prendre la décision prévue à l'article 163	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
196 RVM	Donner un avis sur l'acceptabilité d'un fonds de garantie	Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

Règlements, Instructions générales, Instructions canadiennes

75 – <i>Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application des obligations prévues au règlement, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
C-15 <i>Règlement C-15 sur les conditions préalables à l'acceptation du prospectus des fondations de bourses d'études</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application des obligations prévues au règlement, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
31-103 <i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i>	Dispenser, en tout ou en partie, de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
41-101 <i>Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus</i>	Dispenser, en tout ou en partie, de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions et des restrictions qu'il détermine, sauf dans le cas du paragraphe 4) de l'article 6.6	Directeur du financement des sociétés ou Directeur de l'information continue ou Directeur des fonds d'investissement
6.6 par. 4) de 41-101	Refuser d'accorder le visa sur une modification du prospectus définitif après avoir donné à l'émetteur qui a déposé le prospectus l'occasion de présenter des observations et s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
43-101 <i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
44-101 <i>Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié</i>	Dispenser des critères d'admissibilité au régime du prospectus simplifié	Surintendant des marchés de valeurs

44-101	À l'exception des dispenses relatives aux critères d'admissibilité au régime du prospectus simplifié, dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
44-102 <i>Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
44-103 <i>Règlement 44-103 sur le régime de fixation du prix après le visa</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
45-101 <i>Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
45-102 <i>Règlement 45-102 sur la revente de titres</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
45-106 <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
45-106 <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription</i>	Désigner une personne comme investisseur qualifié tel que prévu à l'article 1.1	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
45-106 <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription</i>	S'opposer à l'opération visée et accepter les renseignements relatifs aux titres, tel que prévu à l'article 2.1	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue

45-106 <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription</i>	S'opposer à l'opération visée et accepter les renseignements relatifs aux titres, tel que prévu à l'article 2.42	Directeur du financement des sociétés ou Directeur des fonds d'investissement ou Directeur de l'information continue
46-201 <i>Instruction canadienne 46-201 modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application de l'instruction ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
51-101 <i>Règlement 51-101 sur l'information continue concernant les activités pétrolières et gazières</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
51-102 <i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
52-107 <i>Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
52-108 <i>Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
52-109 <i>Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs

52-110 <i>Règlement 52-110 sur le comité d'audit</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
55-101 <i>Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
55-102 <i>Norme Canadienne 55-102 sur le système électronique de déclaration des initiés (SEDI)</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application de la norme ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
55-103 <i>Règlement 55-103 sur les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
58-101 <i>Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
61-101 <i>Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs

62-103 <i>Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
62-104 <i>Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs
71-102 <i>Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
81-101 <i>Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
2.5 par. 7) de 81-101	Prolonger aux conditions qu'il détermine les délais prévus au paragraphe 4 de l'article 2.5, s'il est d'avis que cela ne serait pas préjudiciable à l'intérêt public	Directeur du financement des sociétés ou Directeur de l'information continue ou Directeur des fonds d'investissement
81-102 <i>Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés ou Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution
5.5 de 81-102	Agréer selon les situations prévues à l'article 5.5 du Règlement 81-102	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés

81-104 Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
81-105 <i>Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés ou Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution ou Directeur principal de l'indemnisation et des politiques d'encadrement de la distribution
81-106 <i>Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Directeur principal des fonds d'investissement et de l'information continue ou Directeur principal du financement des sociétés
81-107 <i>Règlement 81-107 sur le comité indépendant des fonds d'investissement</i>	Dispenser en tout ou en partie de l'application du règlement ou des obligations qui y sont prévues, sous réserve des conditions ou restrictions qu'il détermine	Surintendant des marchés de valeurs

Loi sur le mouvement Desjardins (2000, c. 77) (la « LMD »)

Article	Objet	Déléguaires
9 LMD	Déterminer, par instructions écrites, les contrats financiers admissibles visés à l'article 9	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
46 LMD	Approuver, avant leur entrée en vigueur, les normes de la Fédération des caisses Desjardins du Québec relative au maintien, pour la Caisse centrale Desjardins, pour ses opérations, de son capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
49 LMD	Déterminer, par instructions écrites adressées à la Caisse centrale Desjardins, les contrats financiers admissibles visés par l'article 49	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

70 LMD	Autoriser, malgré l'article 285.21 de la <i>Loi sur les assurances</i> (L.R.Q., chapitre A-32), la corporation d'assurance de personnes La Laurentienne à investir dans une personne morale qui lui est affiliée jusqu'à toute date ultérieure qu'il détermine	Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
--------	--	---

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Thi Sen Chher (<i>La Boîte Juridique</i>) I Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) (<i>BDBL Avocats inc.</i>)	2012-016	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 juillet 2012 9 h 30	Demande de révision d'une décision <i>Audience pro forma</i>
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc. (<i>M^e Claude Lemay</i>) M Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve	2011-031	Alain Gélinas	13 juillet 2012 14 h	Demande de prolongation de blocage et demande de levée de blocage
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Clément De Laat inc. (<i>M^e Carolyne Mathieu</i>)	2012-028	Alain Gélinas	13 juillet 2012 14 h	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesures de contrôle et suspension de l'inscription <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Satel inc. et Imran Satti	2012-030	Claude St Pierre	13 juillet 2012 14 h	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi <i>Audience pro forma</i>
5.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Des Ormes Assurance inc. et Luc Berlinguette (<i>Pasquin Viens s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-031	Alain Gélinas	13 juillet 2012 14 h	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription et suspension <i>Audience pro forma</i>
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Solutions Monétaires Monarc inc. et Karine Stevens (<i>Prévost Fortin D'Aoust</i>)	2012-017	Claude St Pierre	16 juillet 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (<i>Stein & Stein inc.</i>)	2010-046	Claude St Pierre Mark Rosenstein	17 juillet 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Agence d'Assurance Groupe financier mondial Canada inc. (<i>Blake, Cassells & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)	2012-009	Claude St Pierre	18 juillet 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'imposition de conditions à l'inscription
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Agence d'Assurance Groupe financier mondial Canada inc. (<i>Blake, Cassells & Graydon s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)	2012-009	Claude St Pierre	19 juillet 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'imposition de conditions à l'inscription
10.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Luc Chartrand (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>) I Irène Hornez M Banque Toronto-Dominion et TD Waterhouse Canada inc. et Jitney Trade inc.	2011-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 juillet 2012 14 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
11.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Fin AI inc. et André Langlois (<i>Doyon Izzi Nivoix</i>)	2012-011	Claude St-Pierre	13 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et conditions à l'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Fin AI inc. et André Langlois (<i>Doyon Izzi Nivoix</i>)	2012-011	Claude St-Pierre	14 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et conditions à l'inscription
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	22 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription Audience <i>pro forma</i>
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I La Chambre de la sécurité financière (<i>Bélanger Longtin, avocats, s.e.n.r.c.l.</i>) M Transamerica vie Canada (<i>Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-019	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 août 2012 10 h	Requête en rejet
15.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand, Jacques Gagnon, Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont, Louis Paquet et Louise Blais	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Beaudoin, Rigolt & Associés inc. et Marc Beaudoin (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition de conditions à l'inscription et d'interdiction d'agir comme dirigeant
17.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Beaudoin, Rigolt & Associés inc. et Marc Beaudoin (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition de conditions à l'inscription et d'interdiction d'agir comme dirigeant
18.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de patrimoine Intégralis inc. et Patrick Frigon (<i>M^r Alexandre Morin</i>)	2012-003	Alain Gélinas	31 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
19.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^r Pascal A Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	5 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	6 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	7 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre	5 octobre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives <i>Audience pro forma</i>
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Conseil en gestion de patrimoine Infini-T inc. et Normand Coulombe (<i>Charbonneau, Gauthier, Thibeault Avocats</i>)	2012-021	Alain Gélinas	7 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
24.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Jean Lamarre (Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
25.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Jean Lamarre (Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
26.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Jean Lamarre (Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Le 12 juillet 2012

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-013

DÉCISION N° : 2011-013-001

DATE : Le 6 juillet 2012

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

SÉBASTIEN PLOURDE

Partie demanderesse

c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

Sébastien Plourde
Comparaissant personnellement

M^e Julie Brosseau
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

DÉCISION

[1] Le 22 mars 2011, Sébastien Plourde adressait au Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 23 février 2011 par l'Autorité des marchés financiers¹ (l'« *Autorité* »). Cette demande est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a dûment signifié un avis d'audience aux parties le 19 mai 2011, pour une audience devant se tenir le 8 juin 2011. Le Bureau a entendu la demande de révision à la date prévue.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Sébastien Plourde*, Autorité des marchés financiers (Montréal), n° 20110003376-1, J. Deslauriers, 23 février 2011, 4 pages.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

[3] Le demandeur se pourvoit donc à l'encontre d'une décision de l'Autorité rendue le 23 février 2011, qui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la Loi et 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁴ (le « *Règlement* »). On lui reprochait d'avoir fait défaut de respecter les articles 89.3 et 97 de la Loi et les articles 3.3 et 11.2 du *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*⁵, en raison du dépôt tardif de déclarations de modifications à l'emprise d'un émetteur assujéti.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Le système électronique de déclaration des initiés (« *SEDI* ») indique que Sébastien Plourde y est inscrit comme administrateur et dirigeant d'Intema Solutions inc. (« *Intema* »), un émetteur assujéti et la date de la déclaration initiale inscrite est le 8 mars 2010;
2. Intema, qui était à la recherche de capital, a approché Sébastien Plourde qui lui a prêté les 4 mars 2009 et 22 juin 2010 les sommes de 25 000 \$ et 100 000 \$;
3. D'un commun accord, Sébastien Plourde et Intema ont transformé les deux prêts en débetures convertibles et ont conclu le 5 juillet 2010 deux contrats de débetures convertibles pour les sommes prêtées;
4. Un communiqué de presse a été publié à la même date pour notamment annoncer le placement privé relatif aux débetures;
5. En novembre 2010, une employée de l'Autorité a contacté Sébastien Plourde et l'a informé de son omission de produire ses déclarations d'initié relatives aux débetures;
6. Sébastien Plourde a produit ses deux déclarations de modification à l'emprise le 25 novembre 2010 et donc divulgué les débetures;
7. Le 1^{er} décembre 2010, l'Autorité a transmis à Sébastien Plourde un préavis de sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$) relativement aux opérations numéros 1744798 et 1744502, pour le retard dans le dépôt de deux déclarations de modification à l'emprise d'une durée de 133 jours;
8. Dans ce préavis, l'Autorité avisait Sébastien Plourde qu'il pouvait transmettre à l'Autorité, dans un délai de 15 jours, ses observations écrites ainsi que tout document ou information pertinent à l'étude de son dossier;
9. Sébastien Plourde a transmis à plusieurs reprises ses observations à l'Autorité. Voici certaines d'entre elles :
 - i. Une seule transaction est intervenue entre lui et Intema, donc il ne devrait y avoir qu'une seule sanction. Pour des raisons fiscales, deux contrats de débetures ont été conclus, mais le prêt est pour une somme totalisant 125 000 \$;
 - ii. Il a suivi les conseils du CFO d'Intema qui lui a dit d'attendre la réponse du TSX qui devait accepter le placement privé;
 - iii. Sans le certificat d'approbation du TSX, la transaction ne serait qu'un prêt temporaire et il lui était impossible de le convertir en actions. En date du 13 décembre 2010, il n'avait toujours pas reçu le certificat, mais il a effectué un suivi auprès du CFO d'Intema;
 - iv. Le TSX a approuvé le placement privé le 20 octobre 2010;
 - v. Il a effectué des recherches sur le site Internet de l'Autorité et sur le moteur de recherche et il n'a rien trouvé concernant les déclarations d'initiés pour les débetures. Il s'est également informé auprès du CFO d'Intema et d'un avocat fiscaliste;

⁴ (1983) 115 G.O. II, 1511.

⁵ (2010) 142 G.O. II, 1435.

- vi. En novembre 2010, une employée de l'Autorité lui a demandé de procéder à la déclaration en ajoutant la mention « désignation de titre pas encore créée » dans le formulaire 55-102f6;
 - vii. Il a fait parvenir à l'Autorité une lettre du CFO d'Intema indiquant qu'en novembre 2010 des pourparlers ont eu lieu entre l'Autorité et Intema pour inscrire la débenture dans SEDI, mais le processus a été retardé, car un formulaire devait être rempli pour changer la personne-ressource dans le système. En date du 13 décembre 2010, Intema était toujours en attente de cette modification et dès qu'elle serait faite, la déclaration de l'initié pourrait être remplie;
 - viii. Il s'agit de sa première transaction et il n'a pas agi de manière intentionnelle;
 - ix. De plus, il a dû emprunter pour aider l'entreprise et il devra le faire à nouveau pour payer la sanction.
10. Le 23 février 2011, après avoir pris connaissance des observations de Sébastien Plourde, l'Autorité a décidé de lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$⁶ en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise d'un émetteur assujéti en application des articles 274.1 de la Loi et 271.14 du Règlement. Les motifs de l'Autorité étaient notamment les suivants :
- i. Sébastien Plourde est un initié d'Intema, un émetteur assujéti et il était tenu de divulguer dans le délai prescrit de 10 jours les titres de cet émetteur sur lesquels il exerce une emprise, ou tout droit dans un instrument financier lié à des titres de l'émetteur ou tout droit ou obligation découlant de cet instrument;
 - ii. Le but des articles 89.3 et 97 de la Loi est d'informer promptement le marché des opérations des initiés sur les titres des émetteurs assujétis;
 - iii. La loi prévoit que toute personne qui acquiert ou aliène un instrument financier lié à des titres d'un émetteur assujéti à l'égard duquel elle est initiée est réputée modifier son emprise sur les valeurs en question;
 - iv. L'emprise de Sébastien Plourde sur les titres d'Intema a été modifiée le 5 juillet 2010 lorsque les deux contrats de débentures convertibles ont été conclus;
 - v. Sébastien Plourde aurait dû divulguer en format SEDI les débentures dans le délai prescrit lors de la modification de son emprise;
 - vi. L'Autorité a considéré qu'un seul contrat de débenture est intervenu aux fins du calcul de la sanction administrative pécuniaire;
 - vii. Un initié qui omet de déclarer une modification à l'emprise dans le délai de 10 jours prescrit est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par jour d'omission, jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000 \$, selon l'article 271.14 du Règlement;
 - viii. L'Autorité ne détient aucune discrétion dans la détermination du montant de la sanction.
11. Suivant cette décision, Sébastien Plourde a déposé, le 22 mars 2011 une demande de révision de cette décision auprès du Bureau, en vertu de l'article 322 de la Loi. Sébastien Plourde y soumet les arguments suivants :
- i. Son intention était d'acheter des actions, mais la compagnie ne pouvait pas en émettre, car le cours de l'action n'était pas suffisamment élevé selon les règles du TSX, il a donc accepté que le prêt soit traité comme une débenture convertible en actions;
 - ii. Malgré la signature du contrat, la débenture n'avait aucun effet puisqu'il ne pouvait l'exercer avant que le TSX ne donne son approbation;
 - iii. La débenture vient à échéance dans trois ans et il ne peut la convertir en actions avant 12 mois, donc il n'aurait pas d'emprise sur les titres avant un an;

6

Précitée, note 1.

- iv. Le document de la débenture n'est pas public; il s'agit d'une transaction privée dont l'existence est publique, mais pas son contenu;
- v. Il a effectué plusieurs recherches afin de savoir s'il avait l'obligation de déclarer ce contrat, mais le site Internet de l'Autorité ne contiendrait pas d'informations sur les débentures, le langage utilisé ne serait pas clair pour un profane et l'Autorité ne l'a pas informé de ses obligations d'initié;
- vi. L'Autorité ne détient pas de discrétion à l'égard du montant de la sanction, mais elle peut décider de ne pas imposer de sanction;
- vii. Il a agi de bonne foi.

L'AUDIENCE

[5] L'audience du 8 juin 2011 devant le Bureau s'est déroulée selon la forme d'une audience *de novo* au cours de laquelle la procureure de l'Autorité a déposé en preuve les pièces au soutien des procédures et a fait entendre un témoin, soit une analyste de l'Autorité. Sébastien Plourde, qui se représentait seul, a décidé de ne pas témoigner, mais a fait valoir ses représentations.

La preuve et les représentations de l'Autorité

[6] La procureure de l'Autorité a fait témoigner une analyste qui travaille au service des déclarations d'initiés au sein de cet organisme. Elle a déposé en preuve un extrait de la description d'opérations d'initié de Sébastien Plourde. Ce document présente l'opération d'initié qui a fait l'objet de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité.

[7] Selon la description des opérations, Sébastien Plourde a acquis en deux opérations un total de 125 000 \$ de débentures convertibles le 5 juillet 2010. L'analyste a expliqué que Sébastien Plourde est administrateur et dirigeant d'Intema, un émetteur assujéti; il est donc un initié.

[8] L'analyste a expliqué que Sébastien Plourde avait jusqu'au 15 juillet 2010 pour déclarer ses opérations, soit un délai de 10 jours. Cependant, il a déposé ses déclarations seulement le 25 novembre 2010, soit 133 jours en retard. Elle a mentionné que les débentures convertibles doivent être déclarées dans SEDI au moment de l'émission ou de la conclusion du contrat. Lorsque le TSX refuse de donner son approbation au placement privé et que l'initié a déjà produit sa déclaration dans SEDI, il doit retourner dans son dossier et produire une déclaration pour amender sa déclaration déjà produite afin d'illustrer les modifications.

[9] L'analyste a mentionné que le préavis de sanction administrative pécuniaire indiquait qu'une sanction de 10 000 \$ serait imposée pour le retard dans le dépôt de deux opérations. Le retard étant de 133 jours pour chacune des opérations, la somme maximale pour chacune d'elles a été imposée, soit un montant de 5 000\$, tel que le prévoit le règlement. Ce document informait Sébastien Plourde qu'il pouvait soumettre ses observations ou des documents pertinents pour l'examen de son dossier.

[10] Sébastien Plourde a fait parvenir ses observations à l'Autorité. L'analyste a souligné qu'elle a eu plusieurs communications par téléphone et par courriel avec lui. Elle a par ailleurs précisé qu'Intema n'avait pas encore créé la catégorie de titre débenture convertible dans SEDI lorsque Sébastien Plourde a voulu déclarer ses opérations. C'est avec l'aide d'une employée de l'Autorité qu'il a pu créer lui-même cette catégorie. Il était donc normal qu'il ait eu des difficultés à ce niveau. L'analyste a, par la suite, expliqué les vérifications qu'elle a effectuées dans le dossier de Sébastien Plourde et elle fait état des communications qui ont eu lieu entre eux.

[11] À la suite de la réception des observations de Sébastien Plourde, l'Autorité a, le 23 février 2011, décidé d'imposer une seule sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$). L'analyste a expliqué que l'Autorité a considéré que les deux opérations du 5 juillet 2010 découlaient du même contrat, donc la sanction annoncée dans le préavis a été diminuée.

[12] L'analyste a mentionné qu'une aide en ligne est disponible sur SEDI pour aider notamment l'initié qui dépose seul ses déclarations. On y retrouve des explications sur la déclaration des titres de créances, ce qui inclut les débentures. Des liens permettent également d'accéder aux avis des ACVM. Elle ajoute que Sébastien Plourde n'avait pas contacté l'Autorité en juillet 2010 pour demander de l'aide pour ses

déclarations. Ce n'est que lorsqu'une employée l'a contacté à un autre sujet qu'il s'est informé de ce qui devait être fait.

[13] Selon l'Autorité, lorsqu'un placement est fait sous condition d'approbation de la bourse ou des autorités réglementaires, l'obligation de déclarer est généralement lors de l'octroi conditionnel et non lors de l'approbation. Toutefois, il est possible que l'obligation de déclaration doive se faire lors de l'approbation si la condition est vraiment claire, selon la rédaction du contrat.

[14] La procureure de l'Autorité a soumis que Sébastien Plourde a acquis des débetures convertibles le 5 juillet 2010 et que c'est au moment de l'acquisition de ce produit que doit être faite la déclaration de l'initié dans SEDI. Elle a donc soutenu que l'obligation de déclarer les modifications à l'emprise d'un titre d'un émetteur naît dès le moment où survient la modification.

[15] Elle a ajouté que les acquisitions de Sébastien Plourde ont été mentionnées dans les états financiers de la compagnie et dans les communiqués de presse déposés en preuve. Donc, selon elle, le dépôt de la déclaration aurait dû être fait dans les 10 jours suivant le 5 juillet 2010.

[16] La procureure de l'Autorité a rappelé que Sébastien Plourde est un initié d'Intema, un émetteur assujéti. Elle a affirmé qu'il est clair que Sébastien Plourde a déposé ses déclarations hors du délai prévu. Elle a spécifié que désormais, le délai pour déclarer les modifications à l'emprise est de cinq jours. Toutefois, les dispositions transitoires prévoient que le délai de 10 jours s'applique dans le présent dossier.

[17] Elle a souligné que l'objectif de la déclaration d'initié est de permettre le développement d'un marché juste et équitable et la protection des investisseurs. Elle a ajouté que l'omission de déposer une déclaration d'initié est présumée avoir une incidence sur les investisseurs et sur le marché, même en l'absence de preuve de préjudice et qu'il est de la responsabilité des initiés de connaître leurs obligations et de s'assurer qu'elles sont correctement satisfaites. La procureure de l'Autorité a reconnu que Sébastien Plourde a agi de bonne foi, mais cela ne l'excuse pas du retard dans le dépôt de sa déclaration.

Les représentations de Sébastien Plourde

[18] Sébastien Plourde a indiqué qu'il reprend les arguments qu'il avait fait valoir auprès de l'Autorité. Il a précisé qu'il a immédiatement déclaré ses opérations lorsqu'il a appris qu'il devait le faire. Il a mentionné qu'il n'avait fait qu'une seule transaction avant les débetures et qu'il a toujours agi de bonne foi. Il a été mis dans l'erreur par le CFO de l'émetteur qui lui a dit qu'il devait attendre l'autorisation du TSX avant de procéder au dépôt de sa déclaration. Il pensait que le CFO de l'émetteur connaissait mieux que lui les rouages des transactions boursières.

[19] Par ailleurs, il a mentionné qu'il a visité le site Internet de l'Autorité et n'a pas été en mesure de trouver l'information recherchée. La sanction est donc strictement fondée sur le plan technique, soit les délais. Selon la Loi, l'Autorité peut imposer une sanction et elle n'était donc pas dans l'obligation de lui imposer la sanction de 5 000 \$.

[20] Durant ses démarches, il a découvert que le délai a été modifié de 10 à 5 jours. L'information ne se trouve que sur SEDI et les initiés y accèdent que lorsqu'ils veulent déclarer leurs opérations. Il a soutenu que l'information devrait se trouver ailleurs et l'Autorité devrait informer les initiés des modifications à la législation.

[21] Sébastien Plourde a expliqué qu'il ne connaissait pas le produit qu'est la débeture avant l'acquisition qu'il a faite en juillet 2010. Son but était de protéger la compagnie qui avait certaines difficultés. Il a effectué des recherches sur le site de l'Autorité et il n'a pas été en mesure de trouver des informations concernant les débetures. La loi prévoit qu'il doit déclarer tout changement d'emprise sur le titre, mais selon le contrat et sa compréhension, son emprise sur le titre aurait pris effet dans trois ans, à la fin du contrat et lors de la conversion en actions. Il avait été informé qu'il devait attendre la réponse du TSX.

[22] Il a reconnu qu'il ne peut pas ignorer la loi, mais l'Autorité devrait accompagner les nouveaux initiés. Actuellement, sur le site, il n'y a que deux sections pour les consommateurs et les professionnels du marché. Il demande donc au Bureau de renverser la sanction qu'il trouve injustifiée. Il a soutenu qu'un avis ou un blâme aurait été plus approprié dans sa situation. Selon lui, il a pris toutes les dispositions possibles pour répondre aux demandes de l'Autorité.

LE DROIT

[23] Voici les dispositions pertinentes pour le présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«administrateur»: un membre du conseil d'administration d'une personne morale ou une personne physique exerçant des fonctions similaires pour une autre personne;

«dirigeant»: le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires;

89. Est un initié:

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2).

Règlement sur les valeurs mobilières

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres

ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

Règlement 55-104 sur les exigences et les dispenses de déclaration d'initié

3.3. Déclarations suivantes

L'initié assujetti dépose une déclaration d'initié à l'égard de l'émetteur assujetti indiquant tout changement dans les renseignements suivants dans un délai de 5 jours après le changement:

- a) la propriété véritable de titres de l'émetteur assujetti ou l'emprise directe ou indirecte qu'il exerce sur de tels titres;
- b) ses droits ou intérêts dans tout instrument financier lié à un titre de l'émetteur assujetti ou ses obligations relatives à un tel instrument.

11.2. Dispositions transitoires

1) Malgré les articles 3.3 et 3.4, l'initié assujetti peut déposer la déclaration d'initié prévue dans les 10 jours d'un changement visé à ces articles qui se rapporte à une opération effectuée au plus tard le 31 octobre 2010.

2) Malgré l'article 4.1, l'initié assujetti peut déposer la déclaration d'initié prévue dans les 10 jours suivant un événement visé à cet article qui se rapporte à une opération effectuée au plus tard le 31 octobre 2010.

3) Malgré le sous-paragraphe a du paragraphe 2 de l'article 5.4, l'initié assujetti peut déposer la déclaration d'initié prévue dans les 10 jours suivant l'aliénation ou le transfert visé à ce sous-paragraphe si l'aliénation ou le transfert a eu lieu au plus tard le 31 octobre 2010.

4) Malgré le sous-paragraphe a du paragraphe 2 de l'article 6.4, l'initié assujetti peut déposer la déclaration d'initié prévue dans les 10 jours suivant l'aliénation ou le transfert visé à ce sous-paragraphe si l'aliénation ou le transfert a eu lieu au plus tard le 31 octobre 2010.

L'ANALYSE

[24] Le Bureau a eu l'occasion par le passé de prononcer un certain nombre de décisions relatives à l'absence de dépôt auprès de l'Autorité des rapports d'initiés, en contravention de la loi et de la réglementation adoptée pour son application⁷. La jurisprudence est établie à cet égard et elle balise le cheminement de notre décision.

[25] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujetti;

⁷ Voir par exemple, *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM, 46; *Allard c. Autorité des marchés financiers*, 2010 QCBDR 24.

- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 11.2 (1) du *Règlement 55-104 sur les exigences et les dispenses de déclaration d'initié*⁸ pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[26] Or, il appert que Sébastien Plourde était inscrit sur SEDI comme administrateur et dirigeant d'Intema, un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi. Il est donc un initié d'Intema. Une modification à son emprise sur les titres d'Intema eut lieu le 5 juillet 2010, lors de la transformation des deux prêts totalisant 125 000 \$ en débetures convertibles.

[27] L'article 96 de la Loi prévoit que toute personne qui devient initiée d'un émetteur assujéti doit déclarer selon les modalités et la forme prévues par règlement son emprise sur les titres de cet émetteur et ce, dans le délai imparti. Les modifications à l'emprise doivent également être déclarées⁹.

[28] Puisque le dépôt des déclarations a eu lieu le 25 novembre 2010, Sébastien Plourde n'a pas respecté le délai de 10 jours prévu à l'article 11.2 (1) du *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*, qui est entré en vigueur le 30 avril 2010¹⁰.

[29] Bien que l'article 3.3 de ce règlement prévoit que le dépôt des déclarations d'initié constatant un changement doit s'effectuer dans un délai de 5 jours, l'article 11.2 (1) stipule que malgré l'article 3.3, un initié peut déposer une telle déclaration dans un délai de 10 jours du changement visé se rapportant à une opération effectuée au plus tard le 31 octobre 2010. La transformation des prêts en débetures convertibles ayant eu lieu le 5 juillet 2010, cette disposition s'applique en l'espèce.

[30] À la lumière de la preuve déposée par l'Autorité, le Bureau constate que Sébastien Plourde n'a pas déposé sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai de 10 jours prescrit par les articles 3.3 et 11.2 (1) du *Règlement 55-104 sur les exigences et les dispenses de déclaration d'initié*. L'Autorité a donc imposé à Sébastien Plourde, en vertu notamment des articles 274.1 de la Loi et 271.14 du Règlement une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), par sa décision du 23 février 2011¹¹.

[31] Sébastien Plourde a soulevé certains éléments de défense auxquels il convient de s'attarder.

[32] Ce dernier a notamment soutenu qu'il a été mis dans l'erreur par le CFO d'Intema, qu'il a effectué des recherches sur le site Internet de l'Autorité sans trouver l'information portant sur les débetures, qu'il ne pouvait exercer d'emprise sur les titres avant l'approbation du TSX, qu'il a agi de bonne foi et non de manière intentionnelle, puis, que l'Autorité aurait pu exercer sa discrétion afin de ne pas lui imposer de sanction.

[33] Le Bureau est d'avis que Sébastien Plourde devait déclarer sur le SEDI ses débetures convertibles, puisqu'il a modifié son emprise sur les titres d'un émetteur assujéti. Il disposait alors d'un délai de 10 jours pour ce faire. En l'espèce, ce délai a débuté lors de l'octroi conditionnel, soit le 5 juillet 2010, et en l'espèce l'attente de l'approbation du TSX ne change rien à l'obligation de déclarer. On doit rappeler que les acquisitions ont été mentionnées dans les états financiers et des communiqués de presse ont été émis. Compte tenu du besoin d'information des intervenants des marchés financiers on ne peut prétendre que le contrat de débenture y compris ses privilèges ne sont pas publics.

[34] Le Bureau rappelle que les déclarations d'initié permettent à l'Autorité d'exercer la surveillance des opérations sur les titres d'un émetteur.

[35] Selon la jurisprudence, un initié doit être conscient de ses devoirs de déclarations. À ce titre, il doit donc s'assurer qu'elles sont correctement déposées dans les délais requis¹². C'est que, comme l'a déjà écrit le Bureau :

« [...] la participation aux marchés financiers entraîne de nombreuses obligations qui sont nécessaires au maintien de la confiance et de l'efficience des marchés financiers, de même qu'à la protection des investisseurs. En tant

⁸ Précité, note 5. Ce délai est maintenant de 5 jours, en vertu de l'article 3.3 de ce règlement.

⁹ Précitée, note 2, art. 97.

¹⁰ Précité, note 5, art. 11.1.

¹¹ Précitée, note 1.

¹² *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 46, par. 41.

qu'initié, M. Aubé se devait de se renseigner sur ses obligations et de s'assurer qu'elles soient remplies de manière conforme. »¹³

[36] Le Bureau ajoute ensuite :

« Les dispositions relatives à la divulgation des opérations sur valeurs des initiés ont pour but de renseigner promptement le public sur les agissements des initiés sur les titres d'un émetteur assujéti. Cette divulgation vise à pallier l'asymétrie informationnelle qui existe entre les initiés de l'émetteur assujéti et les membres du public investisseur. La divulgation des opérations des initiés constitue également un élément dissuasif à la commission d'un délit d'initié, puisque l'initié, devant la publicité qu'entraîne la divulgation de son opération, serait moins enclin à s'engager sur la voie d'un tel délit. »¹⁴

[37] Donc, Sébastien Plourde devait veiller au dépôt ponctuel de ses déclarations de modification d'emprise. Bien qu'il ait agi de bonne foi, question qui n'est pas en jeu ici, il n'en reste pas moins qu'elle ne saurait excuser son manquement.

[38] Il ressort de son témoignage qu'il ne connaissait pas bien ses obligations d'initié. Il est cependant de la responsabilité de l'initié de s'assurer que ses déclarations soient déposées à temps. Il est également de son ressort de veiller à posséder tous les renseignements utiles afin de procéder à une déclaration exacte et conforme à la réglementation.

[39] Dans le cadre du respect des dispositions de la loi et de la réglementation relatives aux devoirs des initiés, il est attendu que ceux-ci fassent des efforts sérieux pour respecter leurs devoirs. Sébastien Plourde a tenté de se renseigner sur le site Internet de l'Autorité en y effectuant des recherches. Il s'est également informé auprès du CFO de l'émetteur, qui lui aurait dit d'attendre avant de déclarer ses débetures.

[40] Cependant, ces démarches ne sont pas suffisantes pour le décharger de l'obligation qui lui incombe de déposer ses déclarations dans les délais prescrits.

[41] Il est de la responsabilité de l'initié de s'assurer que ses déclarations soient correctement déposées. Dans l'affaire *Seven Mile High Group inc.*¹⁵, la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique conclut que l'initié, malgré qu'il connaissait ses obligations de déclaration d'initié et qu'il avait délégué cette fonction au directeur et secrétaire de l'émetteur, était responsable du défaut de déposer dans les délais prescrits ses déclarations d'initié :

« Hamelin said he understood the requirements relating to the filing of insider reports in a timely manner and had previously been cease traded for failure to file insider reports on time. He said that he had delegated this function to Harrison.

Harrison told us that he had been unable to file Hamelin's insider trading reports on time because the account statements from the brokerage houses required to complete these reports were only mailed out on the 15th of the month and were not available to him before the deadline date each month.[...]

We find that Hamelin breached the provisions of section 70 of the Act by failing to file insider reports within the required time.

Hamelin was aware of his insider reporting obligations but simply did not take steps to ensure that he complied with them. »

[42] Dans l'affaire *Allard c. Autorité des marchés financiers*¹⁶, le Bureau avait tiré la conclusion suivante de la défense de l'initié à l'effet notamment qu'il s'était fié au directeur de l'émetteur :

« [54] Si, tel que décidé dans l'affaire *Seven Mile High Group inc.*[23], le fait d'attendre après des informations de la part de la firme de courtage ne pouvait justifier le

¹³ *Id.*, par. 43.

¹⁴ *Id.*, par. 44.

¹⁵ *Seven Mile High Group inc.*, 1991 LNBCSC 254, [1991] 47 BSCS Weekly Summary 7.

¹⁶ 2010 QCBDR 24.

retard de l'initié qui avait délégué le dépôt de ses déclarations au secrétaire de l'émetteur, il ne saurait en être autrement pour l'initié qui, devant les représentations faites par le Directeur des finances de l'émetteur, croyait erronément que l'exercice des droits d'option était fixé à une date plus éloignée et qui ce faisant, a déposé en retard sa déclaration.

[55] M. Allard connaissait ses obligations de déclaration d'initié; il a admis devant le tribunal que les formulaires et les chèques ont été signés le 2 mars 2007 et que la levée des options n'était soumise à aucune condition. La confusion provoquée par le Directeur des finances relativement à la date d'exercice des droits d'option ne saurait excuser l'omission de déposer la déclaration d'initié dans les délais prescrits. »¹⁷

[43] Par ailleurs, Sébastien Plourde a invoqué que la pénalité administrative imposée est strictement fondée sur les délais. Il n'a pas tort. L'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières* prévoit une pénalité administrative de 100 \$ par jour par omission de déclarer, jusqu'à une somme maximale de 5 000 \$. Le Bureau, ni l'Autorité n'ont de discrétion à cet égard.

[44] Il est cependant vrai que l'Autorité aurait pu décider de ne pas imposer de pénalité et ainsi exercer la discrétion qui lui est dévolue. Cependant, elle a décidé, avec ce même pouvoir discrétionnaire, de sanctionner. Elle a toutefois choisi de considérer les deux déclarations de Sébastien Plourde comme relevant d'une seule transaction et a ainsi diminué la pénalité de moitié. Le rôle qui revient alors au Bureau, saisi de la demande de Sébastien Plourde, est de réviser la décision qui lui a imposé la sanction.

[45] Bref, le Bureau en vient à la conclusion que l'Autorité était en droit d'imposer à Sébastien Plourde une sanction administrative pécuniaire pour l'omission de déclarer les modifications à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti. Il n'y a pas lieu en l'espèce pour le Bureau d'intervenir quant au montant de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité. Vu les motifs exposés ci-dessus, le Bureau rejette la demande de révision présentée par Sébastien Plourde.

LA DÉCISION

[46]Après avoir pris connaissance de la demande de révision de Sébastien Plourde, ainsi que de la preuve *de novo* de l'Autorité et entendu les arguments du demandeur et de l'intimée et considérant les motifs exposés précédemment, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁸ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁹, rend la décision suivante :

IL REJETTE la demande de révision présentée par Sébastien Plourde; et

IL MAINTIENT la décision rendue par l'Autorité des marchés financiers le 23 février 2011, n° 20110003376-1²⁰, qui imposait à Sébastien Plourde une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹ et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*²².

Fait à Montréal, le 6 juillet 2012.

(S) Alain Gélinas

 M^e Alain Gélinas, président

17 *Id.*, par. 54 et 55.
 18 Précitée, note 2.
 19 Précitée, note 3.
 20 Précitée, note 1.
 21 Précitée, note 2.
 22 Précité, note 4.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-044

DÉCISION N° : 2010-044-001

DATE : Le 10 juillet 2012

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
 M^e CLAUDE ST PIERRE

YVAN CHARRON

Partie demanderesse

c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
 [art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Denis Lévesque
 (Lévesque Gravel & Associés)
 Procureur d'Yvan Charron

M^e Sébastien Simard
 (Girard et al.)
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

DÉCISION

[1] Le 10 décembre 2010, Yvan Charron, demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 7 octobre 2010¹ par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* »), intimée en

¹ *Autorité des marchés financiers c. Yvan Charron*, Autorité des marchés financiers (Montréal), n° 20100019237-1, J. Deslauriers, 7 octobre 2010, 4 pages.

l'instance. Cette demande de révision a été présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a dûment signifié un avis d'audience aux parties, pour une audience qui s'est tenue le 3 mai 2011. Le demandeur se pourvoit à l'encontre de la décision de l'Autorité rendue le 7 octobre 2010. Cette décision impose à Yvan Charron une sanction administrative pécuniaire de trois mille huit cents dollars, en vertu de l'article 274.1 de la *Loi* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁴ (ci-après le « *Règlement* »), en raison du dépôt tardif d'une déclaration d'initié.

LES FAITS

[3] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* ») indique qu'Yvan Charron y est inscrit comme administrateur d'Intema Solutions inc. (ci-après « *Intema* ») et qu'il en est devenu l'initié le 15 mars 2005;
2. L'émetteur, Intema, a une relation d'affaires avec Les Conseillers corporatifs Focus inc. (ci-après « *Focus* »), une société dont Yvan Charron est le président et actionnaire majoritaire;
3. Yvan Charron a ajouté à son profil SEDI la société Focus à titre de porteur inscrit parce qu'il détient les titres d'Intema par l'entremise de Focus;
4. Les actionnaires d'Intema ont approuvé l'émission de 384 615 actions à Focus le 27 août 2009, un communiqué de presse a été publié le 5 mars 2010 et, le 23 mars 2010, Intema a émis les actions;
5. Yvan Charron a produit sa déclaration de modification à l'emprise le 11 mai 2010 sur SEDI;
6. Le 18 mai 2010, l'Autorité a transmis à Yvan Charron un préavis de sanction administrative pécuniaire de trois mille huit cents dollars (3 800 \$)⁵ relativement à l'opération numéro 1632995, pour le retard dans le dépôt d'une déclaration de modification à l'emprise d'une durée de 38 jours;
7. Dans ce préavis, l'Autorité avisait également Yvan Charron qu'il pouvait transmettre à l'Autorité, dans un délai de 15 jours, ses observations écrites ainsi que tout document ou information utile à l'étude de son dossier;
8. Les 31 mai et 5 juillet 2010, par lettre⁶ et par courriel⁷, Yvan Charron a transmis ses observations à l'Autorité. Voici certaines d'entre elles :
 - i. En 2008, il a convenu avec la direction d'Intema du paiement de ses honoraires en actions de la compagnie. Cependant, il n'a pas pu être payé avant 2010;
 - ii. Intema a dû obtenir l'autorisation du TSX et les actionnaires ont approuvé le paiement en actions lors de l'assemblée qui s'est tenue en août 2009;
 - iii. Les états financiers et les rapports de la direction avaient informé les lecteurs de la situation;

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ (1983) 115 G.O. II, 1511.

⁵ Pièce I-5.

⁶ Pièces I-7.

⁷ Pièce I-9.

- iv. Il attendait depuis 2008 que les actions soient émises et il ne pouvait savoir quand elles le seraient;
- v. Il était à l'extérieur du pays dans la première quinzaine du mois d'avril 2010;
- vi. Les actions auraient été émises vers la fin du mois de mars 2010 et remises à la direction d'Intema. Monsieur Ravary, le chef de la direction financière, lui aurait remis les actions vers la fin du mois d'avril 2010;
- vii. Il s'est fait voler son porte-documents le 3 mai 2010;
- viii. Il indique qu'il n'a reçu aucun document concernant les actions et il n'a aucun souvenir selon lequel on l'aurait informé qu'Intema avait reçu ses actions;
- ix. Il demande à l'Autorité de bien vouloir annuler la pénalité puisqu'il ne pouvait savoir la date d'émission des actions, car elles avaient été remises à la direction d'Intema après leur émission.

[4] Le 7 octobre 2010, après avoir examiné les observations d'Yvan Charron, l'Autorité a décidé de lui imposer une pénalité administrative pécuniaire de 3 800 \$⁸ en raison du dépôt tardif de sa déclaration de modification à l'emprise pour l'opération du 23 mars 2010 (numéro 1632995), en application des articles 274.1 de la Loi et 271.14 du Règlement. Les motifs de l'Autorité étaient notamment les suivants :

- i. En tant qu'initié, Yvan Charron avait l'obligation de déclarer toute modification à son emprise dans le délai de rigueur et il était de sa responsabilité de s'assurer que les déclarations étaient produites dans ce délai;
- ii. Le but de l'article 97 de la Loi est d'informer promptement le marché des opérations des initiés;
- iii. L'émission des actions a été divulguée par communiqué de presse sur SEDAR le 5 mars 2010;
- iv. Selon l'article 271.14 du Règlement, la sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par jour au cours duquel l'initié est en défaut, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

[5] Suivant cette décision, Yvan Charron a déposé, le 10 décembre 2010, une demande de révision auprès du Bureau, en vertu de l'article 322 de la Loi. Au soutien de sa demande de révision, Yvan Charron invoque sensiblement les mêmes motifs que dans les observations qu'il a fournies suite au préavis de sanction administrative pécuniaire du 18 mai 2010.

[6] Il réitère qu'il a attendu pendant plus d'une année que les actions lui soient émises. Il ajoute qu'il est inhabituel que les actions aient été livrées chez Intema plutôt qu'à ses bureaux ou à sa résidence. Il ne pouvait savoir quand les actions allaient être émises. Il précise qu'il a reçu les actions au mois de mai 2010.

L'AUDIENCE

[7] Au cours de l'audience du 3 mai 2011, le procureur de l'Autorité a présenté une preuve *de novo* des faits reprochés au demandeur. Pour ce faire, il a fait entendre le témoignage d'une analyste à l'emploi de l'Autorité. Cette dernière a déposé en preuve les pièces au soutien des procédures. Pour sa part, le procureur d'Yvan Charron, demandeur en l'instance, a fait témoigner ce dernier.

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

⁸ Précitée, note 1.

[8] Le procureur de l'Autorité a fait témoigner une analyste qui travaille au service des déclarations des initiés œuvrant au sein de l'Autorité. Elle a déposé en preuve un extrait de la description des opérations d'initié d'Yvan Charron. Ce document présente l'opération d'initié qui a fait l'objet de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité.

[9] Il appert de la description des opérations qu'il a fait l'acquisition de 384 615 actions en date du 23 mars 2010, en contrepartie de services (rendus en 2008), en propriété indirecte par l'entremise de Focus. La déclaration d'initié a été déposée le 11 mai 2010.

[10] L'analyste souligne qu'une autre opération a eu lieu à la même date, soit un changement dans la propriété des titres par la remise des actions à Ginette Dupré, qui sont contrôlées par Yvan Charron en propriété indirecte. L'analyste a expliqué qu'un préavis de sanction administrative pécuniaire de trois mille huit cents dollars (3 800 \$), daté du 18 mai 2010, a été acheminé à Yvan Charron, afin de l'aviser de son retard à déposer sa déclaration.

[11] Cette lettre invitait Yvan Charron à faire parvenir à l'Autorité dans un délai de 15 jours ses observations écrites et de lui transmettre tous les documents ou informations pertinents à l'étude de son dossier. L'analyste indique que la sanction imposée correspond à une somme de 100 \$ par jour d'omission de déclarer. Le retard d'Yvan Charron étant de 38 jours, une sanction administrative pécuniaire de 3 800 \$ lui a été imposée.

[12] Yvan Charron a fait parvenir ses observations à l'Autorité le 31 mai 2010. L'analyste a indiqué qu'elle a par la suite demandé des informations complémentaires sur la date d'émission des actions. Yvan Charron lui a répondu qu'il ne détenait aucune documentation portant sur les actions émises. Elle a tenté de communiquer avec la personne responsable des questions relatives aux initiés chez Intema, pour obtenir de l'information additionnelle.

[13] Elle a contacté le chef de la direction financière qui lui a fourni des informations qu'elle détenait déjà. L'analyste a également consulté un communiqué de presse du 5 mars 2010 sur SEDAR ainsi qu'une circulaire de sollicitation de procuration du 21 juillet 2009, afin de déterminer la date d'émission des actions. La date du 23 mars 2010 a été retenue, étant celle indiquée par Yvan Charron sur SEDI et celle inscrite, selon ce dernier, sur les certificats d'actions.

[14] À la suite de la réception des observations d'Yvan Charron, l'Autorité a, le 7 octobre 2010, maintenu sa décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire de trois mille huit cents dollars (3 800 \$). Bien qu'Yvan Charron ait indiqué avoir reçu les actions plusieurs jours après leur émission, la date retenue par l'Autorité comme point de départ du délai pour le dépôt des déclarations d'initiés est la date d'émission et non la date de la livraison ou de réception des actions.

LA PREUVE DU DEMANDEUR

[15] Yvan Charron a expliqué que les actions ont été émises en contrepartie des services rendus par son entreprise au printemps 2008. Intema a émis les actions au nom de l'entreprise plutôt qu'au nom d'Yvan Charron, comme il l'avait demandé. Il a donc dû faire un changement de propriété suite à l'émission.

[16] À compter du 1^{er} mai 2008, Yvan Charron a communiqué plusieurs fois avec les représentants d'Intema pour obtenir les actions qui lui étaient dues. Les actionnaires ont finalement approuvé l'émission des actions lors de l'assemblée du mois d'août 2009. Un communiqué de presse a été publié le 5 mars 2010.

[17] Il a reçu les actions à la fin avril ou au début mai 2010. Le certificat d'actions indique qu'elles ont été émises le 23 mars 2010. Il utilise donc cette date lorsqu'il produit ses déclarations d'initié. Les actions lui ont été livrées environ un mois plus tard, pendant son absence, alors qu'il était à l'extérieur du pays. Il a pris connaissance de la livraison des actions quelque temps après son retour au bureau.

[18] Yvan Charron a, par ailleurs, indiqué qu'il a acquis 27 fois des actions d'Intema entre mars 2005 et juin 2008; il n'a jamais déposé tardivement ses déclarations. Il connaissait donc ses obligations à titre d'initié et n'avait aucun intérêt à les déclarer en retard.

LES REPRÉSENTATIONS DES PROCUREURS

Les représentations de l'Autorité

[19] Le procureur de l'Autorité rappelle que toute personne qui devient un initié d'un émetteur assujéti est tenue de déclarer les modifications à son emprise sur les titres d'un émetteur, et ce, dans un délai de 10 jours qui suivent. Pour une telle omission de déposer sa déclaration d'un initié, la sanction administrative pécuniaire applicable est de 100 \$ par jour d'omission, jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000 \$.

[20] Il ajoute que ce montant n'est pas discrétionnaire, la seule discrétion reposant dans la détermination de la contravention aux dispositions législatives et réglementaires. Le Bureau possède la discrétion de déterminer s'il y a lieu d'imposer ou non la pénalité administrative et de fixer la durée de la période pendant laquelle la contravention s'est produite, le cas échéant.

[21] Le procureur de l'Autorité souligne le rôle et l'importance des déclarations d'initié dans les marchés. Il mentionne que l'obligation de déclaration des initiés est cruciale pour le développement d'un marché juste et crédible pour les investisseurs. Il indique qu'Yvan Charron connaissait ses obligations de déclaration d'initié.

[22] N'a-t-il pas procédé à 27 opérations distinctes sur les titres d'Intema entre mars 2005 et juin 2008 et toutes les opérations n'ont-elles pas été publiées dans les délais dans SEDI, a-t-il plaidé. Par ses activités professionnelles et son implication auprès de diverses entreprises, sa connaissance de ses obligations lui impose un fardeau plus important et il ne peut y avoir aucune ignorance possible de la loi.

[23] Le procureur de l'Autorité ajoute que l'omission de déposer une déclaration d'initié est présumée avoir une incidence nuisible sur les autres investisseurs et sur le marché de manière générale, et ce, même en l'absence de toute preuve de préjudice. De plus, il souligne qu'il appartient aux initiés de s'assurer que leur déclaration soit correctement déposée et que la bonne foi ou l'absence de malveillance ne l'excuse pas de son retard.

[24] Bien qu'Yvan Charron ait un emploi du temps chargé, ses obligations d'initié doivent avoir préséance et il n'est pas dégagé de satisfaire celles-ci. Selon le procureur de l'Autorité, le Bureau ne doit pas considérer la date de réception des actions par l'initié, mais bien la date d'émission des actions. On ne doit pas permettre à un initié d'invoquer la date de réception physique comme point de départ du délai, car on retirerait ainsi l'effet aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ce qui est contraire aux objectifs de la loi.

[25] Le procureur de l'Autorité souligne qu'on ne doit pas déterminer si Yvan Charron a agi de manière intentionnelle ou malveillante, car il faut examiner les délais, le temps étant l'élément essentiel qui doit être pris en considération. Il ajoute qu'une défense de diligence raisonnable ne devrait pas s'appliquer aux affaires présentées devant le Bureau, mais si le Bureau vient à la conclusion qu'elle s'applique, aucun fait ne permet de démontrer qu'Yvan Charron a pris les moyens pour s'assurer que ses obligations d'initié soient respectées en son absence, donc une défense de diligence raisonnable ne serait pas recevable.

Les représentations du demandeur

[26] Le procureur du demandeur souligne que l'article 274.1 de la Loi prévoit que l'Autorité peut imposer une sanction; il ne s'agit pas d'une obligation, mais bien d'un pouvoir discrétionnaire que détient l'Autorité. Il indique que ce n'est pas Yvan Charron qui a fait une opération sur ses titres alors qu'il était un initié, mais bien Intema qui a procédé à une émission d'actions. Yvan Charron est alors à la merci de la société, qui décide quand les actions sont émises.

[27] Elle a pris sa décision alors qu'Yvan Charron était en voyage et ce dernier n'avait aucun moyen de savoir qu'il avait alors 10 jours pour faire sa déclaration de modification à l'emprise de l'émetteur. Les actions devaient être émises depuis août 2009 et personne n'a informé Yvan Charron du moment où elles le seraient. Le procureur ajoute que la société devait de l'argent à Yvan Charron et qu'elle ne mettrait donc pas tout en œuvre pour le contacter afin de l'informer.

[28] Yvan Charron a reçu les certificats d'actions à la fin avril ou début mai et ils portent la date du 23 mars 2010. Il ne pouvait faire une déclaration en indiquant la date de la réception, car il s'agirait d'une fausse déclaration. L'émission des actions a eu lieu en mars 2010. De plus, il ne pouvait pas faire sa déclaration lorsque le communiqué de presse a été publié, soit le 5 mars 2010, car il ne détenait pas encore les actions. Tant qu'il ne sait pas qu'il détient des actions, il ne peut pas faire sa déclaration SEDI et satisfaire ses obligations d'initié.

[29] Le procureur ajoute qu'Yvan Charron ne connaissait pas son obligation de déposer, non pas parce qu'il ne connaissait pas la loi, mais parce qu'il ne savait pas qu'il avait reçu ses actions. Yvan Charron les attendait depuis longtemps et il ne pouvait pas s'informer tous les jours du moment de l'émission auprès de la société. De plus, Intema a d'abord livré les certificats d'actions à son propre bureau et non à ceux d'Yvan Charron.

[30] Le procureur souligne que la situation d'Yvan Charron est différente de celle d'un initié qui effectue lui-même une opération, comme une acquisition d'actions; il ne connaît pas la date à laquelle les actions seront émises et il n'a aucun contrôle sur cette situation. En réponse à l'argument reposant sur la protection du public, le procureur mentionne que ce dernier était informé depuis longtemps d'une éventuelle émission d'action par la circulaire de sollicitation et par le communiqué de presse. Cependant, ces deux documents n'indiquaient pas quand les actions seraient émises.

[31] Le procureur du demandeur soutient que tant qu'une obligation d'informer l'actionnaire auquel on émet des actions n'est pas imposée à la société, on ne peut pas imposer l'obligation à l'actionnaire de savoir qu'on lui a émis des actions, alors que la décision d'émettre des titres a été prise longtemps à l'avance. Dans la présente situation, on oblige un actionnaire à informer le public d'un acte dont il n'avait pas connaissance lui-même, car l'opération est faite par Intema et non par l'actionnaire.

[32] Le procureur du demandeur soutient que l'imposition d'une pénalité de 38 jours n'a donc pas lieu, parce qu'Yvan Charron n'a pas été mis en connaissance de l'émission des actions avant le début mai. Il a fait sa déclaration d'initié quand il a su que l'opération existait. On ne peut exiger plus que cela. Il indique finalement qu'Yvan Charron aurait peut-être pu déposer sa déclaration quelques jours avant le 11 mai 2010 et être en retard d'un ou deux jours, mais pas de 38 jours, tel que le soutient l'Autorité.

[33] En réplique, le procureur de l'Autorité a répliqué que le blâme ne doit pas être reporté sur Intema. Bien que la société puisse avoir une part de blâme dans la gestion du dossier d'Yvan Charron, les obligations législatives et règlementaires sont celles d'Yvan Charron. Le procureur ajoute que la preuve ne permet pas de contredire la date d'émission des actions, qui est le 23 mars 2010. La réception des actions ne déclenche pas l'obligation de déclaration de l'initié.

LE DROIT

[34] Les dispositions pertinentes alors en vigueur dans le présent dossier sont les suivantes :

« Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«administrateur»: un membre du conseil d'administration d'une personne morale ou une personne physique exerçant des fonctions similaires pour une autre personne;

89. Est un initié:

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujéti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autorégulation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[35] Le Bureau a eu l'occasion par le passé de prononcer un certain nombre de décisions relatives à l'absence de dépôt auprès de l'Autorité des rapports d'initiés, en contravention de la loi et de la réglementation adoptée pour son application⁹. La jurisprudence est établie à cet égard et elle balise le cheminement de notre décision.

[36] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire vu le défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti, tel que ce dernier est défini à l'article 68 de la Loi;

⁹ Voir par exemple, *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM, 46; *Allard c. Autorité des marchés financiers*, 2010 QCBDR 24.

- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujetti;
- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[37] Or, il appert qu'Yvan Charron était inscrit sur SEDI comme administrateur d'Intema, un émetteur assujetti au sens de la Loi; il en est devenu l'initié le 15 mars 2005. La modification à l'emprise sur les titres d'Intema a eu lieu le 23 mars 2010, lors de l'émission par l'entreprise des 384 615 actions à Focus, en propriété indirecte d'Yvan Charron, en contrepartie de services rendus.

[38] Le dépôt de la déclaration de modification à l'emprise n'a été effectué que le 11 mai 2010. Il semble donc qu'Yvan Charron n'aurait pas respecté le délai de 10 jours prévu à l'époque pour le dépôt de cette déclaration. À la lumière de la preuve déposée par l'Autorité, le Bureau constate qu'Yvan Charron n'a pas déposé sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement.

[39] C'est ce qui a amené l'Autorité à imposer à Yvan Charron, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de trois mille huit cents dollars (3 800 \$), tel qu'il appert de la décision de l'Autorité à cet égard¹⁰.

[40] Yvan Charron a soulevé à l'audience certains éléments de défense auxquels il convient de s'attarder. Son procureur a notamment mentionné au Bureau que l'Autorité détient une discrétion dans l'imposition ou non d'une sanction administrative pécuniaire. Il a ajouté qu'Yvan Charron était à l'extérieur du pays au mois d'avril 2010 et que puisqu'il s'agissait d'une émission d'actions par Intema en contrepartie de services rendus, il ne pouvait savoir quand les titres seraient émis.

[41] Selon la jurisprudence, un initié doit être conscient de ses devoirs de déclarations. À ce titre, il doit donc s'assurer qu'elles sont correctement déposées dans les délais requis¹¹. C'est que, comme l'a déjà écrit le Bureau :

« [...] la participation aux marchés financiers entraîne de nombreuses obligations qui sont nécessaires au maintien de la confiance et de l'efficacité des marchés financiers, de même qu'à la protection des investisseurs. En tant qu'initié, M. Aubé se devait de se renseigner sur ses obligations et de s'assurer qu'elles soient remplies de manière conforme. »¹²

[42] Le Bureau ajoute ensuite :

« Les dispositions relatives à la divulgation des opérations sur valeurs des initiés ont pour but de renseigner promptement le public sur les agissements des initiés sur les titres d'un émetteur assujetti. Cette divulgation vise à pallier l'asymétrie informationnelle qui existe entre les initiés de l'émetteur assujetti et les membres du public investisseur. La divulgation des opérations des initiés constitue également un élément dissuasif à la commission d'un délit d'initié, puisque l'initié, devant la publicité qu'entraîne la divulgation de son opération, serait moins enclin à s'engager sur la voie d'un tel délit. »¹³

[43] Il appartenait donc à Yvan Charron de veiller au dépôt ponctuel de sa déclaration de modification d'emprise. Même si la bonne foi n'est pas en jeu ici, il n'en reste pas moins qu'elle ne saurait excuser son manquement.

[44] Il appert du témoignage d'Yvan Charron qu'il connaissait ses obligations en tant qu'initié, mais il n'a pas été en mesure de respecter le délai prescrit de 10 jours. Il est de la responsabilité de l'initié de

¹⁰ Précitée, note 1.

¹¹ *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 46, par. 41.

¹² *Id.*, par. 43.

¹³ *Id.*, par. 44.

s'assurer que ses déclarations soient déposées à temps. Il est également de son ressort de veiller à posséder tous les renseignements utiles afin de procéder à une déclaration exacte et conforme à la réglementation.

[45] Ainsi, un initié ne peut invoquer son absence du pays pour se soustraire à son obligation de déclarer une modification d'emprise. Dans une telle situation, des mesures peuvent être prises à l'avance par l'initié afin de lui permettre de se conformer aux exigences législatives et réglementaires, le cas échéant. De plus, attendre la livraison des certificats d'actions ne constitue pas une manière pour un initié de s'acquitter de cette obligation de déclaration qui lui est imposée.

[46] De surcroît, le fait qu'Intema ait publié un communiqué de presse informant le public qu'une émission d'actions aurait lieu ne libère pas l'initié de son obligation de déposer ses déclarations de modification à l'emprise de cet émetteur assujéti conformément à la réglementation et dans les délais prescrits. Le dépôt de ces déclarations auprès de l'Autorité est nécessaire, notamment afin qu'elle puisse exercer son rôle de surveillance des marchés pour maintenir l'efficacité de ceux-ci et la confiance des investisseurs envers l'intégrité des marchés financiers.

[47] Tel que le procureur du demandeur l'a soutenu lors de l'audience, l'Autorité détient la discrétion d'imposer ou non une sanction pécuniaire en vertu de l'article 274.1 de la Loi. Cependant, lorsqu'elle décide de sanctionner, l'Autorité impose le montant de 100 \$ par jour d'omission prévu au Règlement. En l'espèce, le Bureau peut réviser si l'Autorité devait ou non imposer une sanction pécuniaire administrative à l'égard d'Yvan Charron, considérant les faits du dossier.

[48] Il appert donc de la preuve présentée en audience qu'Yvan Charron savait que l'émetteur assujéti au dossier devait lui émettre des actions en paiement de ses services. Il ignorait toutefois la date de livraison des certificats. Mais c'était un familier des règles imposées aux initiés. Il savait parfaitement qu'une modification d'emprise entraînait le dépôt d'un rapport, l'ayant exécuté à maintes reprises précédemment.

[49] Puis, l'émetteur assujéti avait émis un communiqué de presse le 5 mars 2010 pour annoncer l'émission de ses actions. Yvan Charron avait toutes les raisons de savoir que ses actions étaient émises mais il a préféré attendre qu'on lui livre ses certificats avant de bouger alors qu'il devait savoir que la date de livraison n'est pas une date valide pour effectuer sa déclaration.

[50] Dans le cadre du respect des dispositions de la loi et de la réglementation relatives aux devoirs des initiés, il est attendu que ceux-ci fassent des efforts sérieux pour respecter leurs devoirs. Ces efforts sont absents dans le présent dossier et c'est pourquoi le demandeur succombe devant le Bureau.

[51] Il reste de tout cela que l'Autorité était en droit d'imposer à Yvan Charron une sanction administrative pécuniaire pour l'omission de déclarer les modifications à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti. Il n'y a pas lieu pour le Bureau d'intervenir quant au montant de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité. Vu les motifs exposés ci-dessus, le Bureau rejette la demande de révision présentée par Yvan Charron.

LA DÉCISION

[52] Après avoir pris connaissance de la demande de révision d'Yvan Charron, ainsi que de la preuve *de novo* de l'Autorité et entendu les arguments du demandeur et de l'intimée et considérant les motifs exposés précédemment, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁵, rend la décision suivante :

IL REJETTE la demande de révision présentée par Yvan Charron; et

¹⁴ Précitée, note 2.

¹⁵ Précitée, note 3.

IL MAINTIENT la décision rendue par l'Autorité des marchés financiers le 7 octobre 2010, n° 20100019237-1¹⁶, qui imposait à Yvan Charron le paiement entre les mains de l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire de trois mille huit cents dollars (3 800 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷ et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*¹⁸.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2012.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

¹⁶ Précitée, note 1.

¹⁷ Précitée, note 2.

¹⁸ Précité, note 4.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-331 du personnel des ACVM : Suivi relatif à l'inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé

(Texte publié ci-dessous)

Avis 31-331 du personnel des ACVM *Suivi relatif à l'inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé*

Le 12 juillet 2012

Introduction

Le 2 septembre 2011, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « **ACVM** » ou « nous ») ont publié l'Avis 31-327 du personnel des ACVM, *Inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé* (l'« Avis 31-327 »). Le présent avis fait suite à l'Avis 31-327.

Objet

Le présent avis a pour objet de présenter le document de réflexion publié par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) sous le titre Avis 12-0217 de l'OCRCVM (la « proposition de l'OCRCVM »).

Contexte

L'Avis 31-327 faisait état de nos préoccupations concernant les sociétés exerçant des activités de courtage (négociation de titres cotés sur une bourse canadienne ou étrangère) qui sont inscrites ou demandent à s'inscrire dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé. Il indiquait que nous nous pencherions sur cette question pour nous assurer que des obligations réglementaires appropriées s'appliquent à toutes les sociétés exerçant des activités de courtage.

Consultation

Nous avons examiné toutes les sociétés inscrites dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé afin de connaître l'étendue de ces activités. Nous avons établi que ce sont principalement les sociétés de courtage inscrites aux États-Unis et membres de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) qui exercent des activités de courtage. Nous estimons que l'OCRCVM devrait les encadrer, car ses règles et sa surveillance régissent les pratiques de négociation sur les marchés et gèrent les risques liés aux activités de courtage. Par conséquent, nous travaillons avec l'OCRCVM et lui avons demandé de réfléchir à un cadre de surveillance pour ces sociétés.

Proposition de l'OCRCVM

La proposition de l'OCRCVM introduit une nouvelle catégorie de membres, appelée « courtier membre d'exercice restreint », afin que les sociétés actuellement inscrites à titre de courtier sur le marché dispensé ou les courtiers d'exercice restreint qui exercent des activités de courtage adhèrent plutôt à l'OCRCVM. Selon la proposition de l'OCRCVM, les sociétés demanderaient, d'une part, la radiation de leur inscription à titre de courtier sur le marché dispensé ou de courtier d'exercice restreint et, d'autre part, l'inscription à titre de courtier en placement et l'adhésion à l'OCRCVM.

Prochaines étapes

C'est avec intérêt que nous prendrons connaissance des commentaires formulés sur la proposition de l'OCRCVM. Au terme de la période de consultation, l'OCRCVM pourrait apporter des modifications à ses règlements internes et règles. Nous pourrions également proposer des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* de façon à restreindre expressément les types d'activités permises aux courtiers sur le marché dispensé.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Lindy Bremner
Senior Legal Counsel, Capital Markets
Regulation
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6678
1-800-373-6393
lbremner@bcsc.bc.ca

Brian W. Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Navdeep Gill
Manager, Registration
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7857
ella-jane.loomis@nbsc-cvmnb.ca

Dean Murrison
Deputy Director, Legal and Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306 787 5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Katharine Tummon
Superintendent of Securities
Securities Office, Île-du-Prince-Édouard
Tél. : 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Chris Besko
Directeur adjoint et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Sans frais (au Manitoba) : 1-800-655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and
Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Tél. : 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

3

Sandra Blake
Senior Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8115
sblake@osc.gov.on.ca

Sophie Jean
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais : 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Helena Hrubesova
Securities Officer
Securities Office, Corporate Affairs (C-6)
Gouvernement du Yukon
Tél. : 867-667-5466
helena.hrubesova@gov.yk.ca

Louis Arki, Directeur du bureau
d'enregistrement
Ministère de la Justice, Gouvernement du
Nunavut
Tél. : 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Bureau du Surintendant des valeurs mobilières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : 867-920-8984
donald.macdougall@gov.nt.ca

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Avis de publication

Suspensions pour manquement aux exigences relatives à la formation continue

(Voir section 3.8.4 du présent bulletin).

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Alberts	Randall	BMO investissements inc.	2012-03-08
Allaire	Sebastien	Services d'investissement TD inc.	2012-07-01
Armstrong	Ken	Gestion Universitas inc.	2012-06-27
Basque	Estelle	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-03
Beaudoin	Christine	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2012-06-26
Beauregard	Guylaine	BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	2012-06-29
Boulay	Julien	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-15
Boyer	Jean-François	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-04
Brym	Vincent	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-05
Caron	Lorraine	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-29
Carrier	Michèle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-29
Castaigne	Marianne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-05
Chan	Lawrence Che Chung	Services Investisseurs CIBC inc.	2012-06-21
Chartrand	Diane	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-28
Chiguer	Zouhair	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2012-06-28
Corriveau	Annie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-27
Côté	Odette	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-30
Coulibaly	Macky	Services d'investissement TD inc.	2012-07-06
Dansereau	Irène	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-03
Demers	Karina	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2012-06-29
Diouf	Ibrahima	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2012-04-01
Dougherty-St-Arnaud	Sarah	BMO investissements inc.	2012-06-29
Doyon	Colette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-03
Dupont	Michel	Investia services financiers inc.	2012-06-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Forget	Annik	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-06
Gagnon	Caroline	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-07-03
Gagnon-Bolduc	Jessica	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-03
Gardère	Jean-Luc	Marchés mondiaux CIBC inc.	2012-06-29
Grenier	Pierre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-26
Grenier	Jason	BLC services financiers inc.	2012-07-06
Guillemette	Eloïse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-29
Houde	Daniel	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-29
Hudon	Yvon	Financière Banque Nationale Inc.	2012-06-30
Hytte	Marcel	Knowledge First Financial Inc./La Première Financière Du Savoir Inc.	2012-06-26
Infusino-Meilleur	Jason	Services d'investissement TD inc.	2012-06-28
Jean	Maryline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-30
Jemrane	Tarik	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-30
Karmaoui	Mohammed	La première financière du savoir inc.	2012-06-26
Lachance	Philippe	Services financiers groupe Investors inc.	2012-06-27
Lachapelle	Paul	Manulife Securities Investment Services Inc.	2012-06-29
Lacoursière	Sylvain	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-07-03
Lambert	Elise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-30
Lance	Jill	Fundex Investments inc.	2012-06-29
Lann	Ronald	Corporation Canaccord Genuity	2012-06-27
Larouche	Hélène	BLC services financiers inc.	2012-06-29
Latour	Patrice	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2012-06-27
Lavoie	Audrey	Gestion Universitas inc.	2012-06-27
Leblanc	Daniel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-26
Lee	Jin Wook	BMO investissements inc.	2012-06-30
Lelièvre	Manon	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-22
Léonard	Alice	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-07-01
Lévesque	Réjeanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-22
Li Miu Fong	Melvin	BMO investissements inc.	2012-07-01
Mayamba Kayij	Dominique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-29
Mccann	Claire	BMO investissements inc.	2012-03-08
Mercier	Benoit	Investia services financiers inc.	2012-07-06
Messier	Sylvain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-05
Meunier	Noël	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-06-27
Michaud	Serge	Investia services financiers inc.	2012-07-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Morel	Michel	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-05
Morin	Linda	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-06-26
Moussaoui	Mohand	La Capitale, Services Conseils Inc.	2012-06-28
Nehme	Ted	Services d'investissement TD inc.	2012-06-30
Nicolopoulos	Harriet	BMO investissements inc.	2012-06-29
Ohanyan	Sarven	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2012-07-03
Ouellet	Françoise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-30
Paquet	Emilie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-05
Parent	Raymond	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-01
Passalalpi	Joseph	BMO Ligne d'action Inc.	2012-07-06
Pepin	Sylvie	PFSL Investments Canada Ltd.	2012-07-04
Petit	Cynthia	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2012-06-26
Picard	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-01
Picard	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-22
Plante	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-29
Poirier	Line	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-05
Poulin	Marie-Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-04
Provencher	Pier-Yves	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-26
Rangel Quispe	Erika Del Valle	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-22
Raymond	Diane	Investia services financiers inc.	2012-06-29
Robert	Judith	Financière Banque Nationale Inc.	2012-06-30
Robitaille	Mélanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-03
Sauvé	Yves	Investia services financiers inc.	2012-07-06
Sergerie	Marlene	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-01
Shamim	Afshin	BMO investissements inc.	2012-07-03
Singh	Devina	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-07-03
Sirois	Christiane	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-07-01
Smith	Mafalda	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-30
Sock	Mame Fama	Placements Banque Nationale inc.	2012-06-19
Soucy	Terry Colin	Marchés mondiaux CIBC inc.	2012-06-23
St-Pierre	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-06-30
Sylvain	France	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-07-01
Syvrais	Daniel	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2012-06-29
Tremblay	Mathieu	BMO investissements inc.	2012-03-08
Tremblay	Isabelle	BMO investissements inc.	2012-03-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Tremblay-Doyle	Elisabeth	Placements Banque Nationale inc.	2012-07-05
Tse	Milly	Services d'investissement TD inc.	2012-07-03
Veilleux	Johanne	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-06-27
Vicenzo	Maria	Services d'investissement TD inc.	2012-06-29
Yacek	Caroline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-07-03
Yang	Shu Li	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-07-01

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Gauthier	Yves	Société d'investissements Fjord inc.	2012-06-29
Hammond	Andrew	Robitaille Asset Management Inc./Robitaille Gestion d'actifs inc.	2012-07-03
Meloche	Jean	Placements Montrusco Bolton inc.	2012-06-29
Robitaille	Marc-André	Robitaille gestion d'actifs inc.	2012-07-03

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103763	Boisvert	Jean-Pierre	4A	2012-07-09
104081	Botros	Fayek Stavro	1A, 2A	2012-07-09
110240	Dion	Anyta	6	2012-07-05
114720	Girard	Manon	4B	2012-07-09
115424	Greiss	Moheb	1A, 2A	2012-07-10
119750	Latour	Patrice	1A	2012-07-10
120553	Leclerc	Michel	5A	2012-07-04
123201	Masson	Luce	4A	2012-07-09
125322	Ouellet	Françoise	6	2012-07-10
126984	Pichette	Marcel	4A	2012-07-09
129724	Roy	Denis	4A	2012-07-04
130710	Sénécal	Line	3B	2012-07-09
131689	Stramandinoli	Franco	3A	2012-07-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
131998	Tardif	Nicole	4A	2012-07-09
132155	Tétrault	Mark	1A	2012-07-05
134196	Viau	Marie-Chantal	6	2012-07-10
137759	Miville-Deschênes	Denise	5A	2012-07-09
142856	Marquis	Catherine	6	2012-07-09
143132	Latulippe	Sandra	5B	2012-07-10
143618	Timbro	Isabelle	3B	2012-07-05
144132	Syvrais	Daniel	1A	2012-07-10
146338	Deraiche	Stéphane	1A	2012-07-05
147128	Arbour-Makarios	Malorie	4A	2012-07-05
148170	Langlois	Audrey	3B, E	2012-07-10
153528	Stan-Lazar	Christian	4B	2012-07-05
156608	Champoux Séguin	Louise	4A	2012-07-10
158433	Hawey	Lucie	4B	2012-07-09
158707	Didone	Pierre	1A	2012-07-10
160241	Baeta Ngassa	Charles Eric	6	2012-07-10
160275	Goirand	Eric	3B	2012-07-05
160436	Marcil	Patricia	4A	2012-07-10
161425	Francoeur	Cynthia	4B	2012-07-09
164848	Poulin	Maxime	5A	2012-07-09
165418	Paquet	Matthieu	4A	2012-07-09
167985	Lau	Wing Yan	1A	2012-07-10
172587	Bhérer	Mireille	1B	2012-07-04
175088	Maisonneuve	Benoit	1A	2012-07-09
178095	Adrien	Olivier	1A	2012-07-10
179577	Doyon	Roger	1A	2012-07-10
179972	Rollin	Marc	1A	2012-07-09
183437	Ashikwe	Stephen	3B	2012-07-09
186468	Guindon	Jonathan	1B	2012-07-05
186623	Morin	Linda	1A	2012-07-10
187511	Corbeil	Sylvie	4B	2012-07-06
188078	Deschênes	Nadine	4A	2012-07-05
188107	Hossain	Naureen	3B	2012-07-09
188318	Gaudreault	Stéphanie	1A	2012-07-09
189003	Sbeiti	Ahmad	1A	2012-07-04
190260	Larouche	Helene	1B	2012-07-05

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
191552	Côté-Lachance	Jean François	1A	2012-07-10
191647	Duclos	Geneviève	1A	2012-07-10
191866	Laberge	Mélanie	3B	2012-07-05
192265	Patwary	Rista	3B	2012-07-09
192819	Gilbert	Catherine	1B	2012-07-09
193101	Lévesque	Nathalie	1B	2012-07-05
193259	Langlois	Kim	3B	2012-07-04
193868	Khoushinsky	Alice	1A	2012-07-10
194006	El Mestinou	Mohamed	1A	2012-07-10
194216	Duchesneau	Lise	1A	2012-07-10
194903	Boutet	Richère	1B	2012-07-05
195249	Lebel	Hugo	1A	2012-07-10
195252	Rzig	Mohamed Amine B	1A	2012-07-10
195350	Nadeau	Joelle	1A	2012-07-10
195688	Lafond	Edith	3B	2012-07-04

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
117656	La Ferrière	Richard	6	2012-07-01
117704	Labbé	Nicol	3A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
117736	Labelle	Jacques	2A	2012-07-01
117753	Labelle	Richard	4A	2012-07-01
117780	Laberge	Normand	6	2012-07-01
117794	Labonté	Alain	6	2012-07-01
117836	Labrecque	France	3A	2012-07-01
117871	Labrie	Manon	3A	2012-07-01
117930	Lacerte	Serge	2A	2012-07-01
117944	Lachance	Bertin	1A	2012-07-01
117971	Lachance	Jean R	4A	2012-07-01
118046	Lachapelle	Jean	2A	2012-07-01
118050	Lachapelle	Lucie	6	2012-07-01
118131	Lacroix	Guy	4A	2012-07-01
118166	Ladouceur	Éric	1A	2012-07-01
118219	Laflamme	Jacques	2A	2012-07-01
118245	Lafleur	André	1A	2012-07-01
118288	Lafond	Sylvie	6	2012-07-01
118354	Laframboise	Julien	1A,2A	2012-07-01
118399	Lafrenière	Lina	6	2012-07-01
118434	Lagarde	André	4A	2012-07-01
118469	Lahaie	Huguette	5A	2012-07-01
118489	Lajeunesse	Bruno	2A	2012-07-01
118555	Laliberté	André	1A,2A,4A	2012-07-01
118626	Lalonde	Jean	1A	2012-07-01
118796	Lamontagne	Diane	4A	2012-07-01
118861	Lamoureux	Sylvain	1A	2012-07-01
118896	Lancry	Gabriel	6	2012-07-01
118937	Landry	Denis	2A	2012-07-01
119061	Langford	Catherine	6	2012-07-01
119147	Laniel	Francine	3A	2012-07-01
119149	Laniel	Martial	2B	2012-07-01
119153	Lann	Ronald	1A	2012-07-01
119159	Lanno	Jean	4A	2012-07-01
119196	Lao	Oi Lai Eileen	1A	2012-07-01
119223	Lapierre	Benoît	5A	2012-07-01
119235	Lapierre	Gilles	2A	2012-07-01
119272	Laplante	Luc	2A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
119288	Laplante	Sylvain	1A,2A	2012-07-01
119328	Lapointe	François	2A	2012-07-01
119381	Lapointe	Nicol	1A,2A,4A	2012-07-01
119406	Lapointe	Sylvain	1A	2012-07-01
119478	Lareau	Luc	1A	2012-07-01
119537	Laroche	Ghislain	4A	2012-07-01
119574	Larochelle	Guylaine	6	2012-07-01
119851	Lauzé	Marcelle	6	2012-07-01
119872	Lauzon	Linda	5A	2012-07-01
120018	Laviolette	Alain	1A	2012-07-01
120024	Laviolette	Louise	4A	2012-07-01
120057	Lavoie	Diane	6	2012-07-01
120179	Lavoie	Rose-Aimée	1B	2012-07-01
120235	Le Comte	Jean	1A,2A,6	2012-07-01
120285	Lebel	Louis-Francis	4A	2012-07-01
120311	Leblanc	Alain	1A	2012-07-01
120328	Leblanc	Daniel	6	2012-07-01
120338	Leblanc	Dominique	6	2012-07-01
120413	Leblanc	Roch	1A,2B	2012-07-01
120462	Lebrun	Jean	3A	2012-07-01
120478	Leccese	Marco	6	2012-07-01
120533	Leclerc	Jean	1A	2012-07-01
120653	Ledoux	Pierre	1A	2012-07-01
120752	Lefebvre	Daniel	6	2012-07-01
120792	Lefebvre	Johanne	6	2012-07-01
120849	Lefebvre	Lise	4A	2012-07-01
120850	Lefebvre	Francine	6	2012-07-01
121061	Lemay	Louis	3A	2012-07-01
121194	Lemieux	Serge	1A,4A	2012-07-01
121223	Lemire	France	6	2012-07-01
121272	Léonard	Alice	1A,2A	2012-07-01
121333	Lepage	Sarto	6	2012-07-01
121343	Lépine	Dominique	1A	2012-07-01
121457	Lessard	Hervé	6	2012-07-01
121471	Lessard	Lise	6	2012-07-01
121560	Létourneau	Jean	1A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
121568	Létourneau	Marie-Claude	6	2012-07-01
121713	Lévesque	Jean-Claude	4A	2012-07-01
121823	Lévis	Pierrette	4A	2012-07-01
121933	Lizotte	Jean-Claude	1A	2012-07-01
122027	Lorange	Robert	1A,4A	2012-07-01
122083	Low	Bruce	2A	2012-07-01
122102	Luca	Roberto	1A	2012-07-01
122151	Lussier	Jocelyn	1A	2012-07-01
122168	Lussier	Pierre	6	2012-07-01
128646	Lafèche	Jocelyne	4C	2012-07-01
135169	Lafrenière	Annie	6	2012-07-01
135249	Lepage	Louise	1A,6	2012-07-01
135304	Lepage	Solange	2A	2012-07-01
135788	Lemieux	Sylvie	6	2012-07-01
136849	Lajoie	Martine	5A	2012-07-01
137032	Lemay	Lucy	5A	2012-07-01
137453	Laplante	Robert	5A	2012-07-01
137826	Leduc	Alain	5A	2012-07-01
137848	Lévesque	Lyse	5A	2012-07-01
138075	Lachance	Marlène	5A	2012-07-01
138205	Lapierre	Joëlle	1A	2012-07-01
138705	Légaré	Danielle	1A,2A	2012-07-01
138764	Lomanno	Rosanne	4A	2012-07-01
140067	Langevin	Pierre	5A	2012-07-01
140316	Labbé	Diane	5A	2012-07-01
140475	Latour	Josée	5A	2012-07-01
140702	LeMay	Jules	1A	2012-07-01
141313	Lafrance	Nancy	2B	2012-07-01
141420	Lemieux	Roger	1A	2012-07-01
141825	Leal Paiva	Jose	1A	2012-07-01
141897	Larocque	Nicole	1A	2012-07-01
143031	Lesueur	Marie-Claire	1A	2012-07-01
143057	Leblanc	Shawn	3B	2012-07-01
143070	Leblanc	Michel	3A	2012-07-01
145486	Lafontaine	Derek	1A	2012-07-01
145706	Labranche	Maryse	1A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
145908	Lemyre	Michel	6	2012-07-01
145996	Lalonde	Claude	1A,6	2012-07-01
146938	Leclerc	Gabriel	1A	2012-07-01
147432	Lestage	Manon	3A	2012-07-01
147953	Legros	Barthélémy	4B	2012-07-01
148269	Létourneau	Yves	1A	2012-07-01
148386	Lafrenière	Claude	1A	2012-07-01
148456	Lessard	Hugo	6	2012-07-01
149500	Lemieux	Jean-Pierre	4A	2012-07-01
149874	Lefebvre	Katie	4A	2012-07-01
150817	Lahens	Kesler	1A	2012-07-01
151053	Lafond	Jean	6	2012-07-01
151606	Leclerc	Michel	1A	2012-07-01
151961	Leclerc	Myriam	1A	2012-07-01
152297	Lizotte	Josée	3B	2012-07-01
153720	Lauzon	Alexandre	3B	2012-07-01
154336	Laliberté	Louise	1A	2012-07-01
154952	Leduc	Danièle	1B	2012-07-01
155233	Lacourcière	Michel	4A	2012-07-01
155334	Lachance	Bruno	3B	2012-07-01
156473	Lefebvre	Josée	4A	2012-07-01
156534	Lajoie	Claude	1A	2012-07-01
157265	Lam	Chi Quang	6	2012-07-01
158280	Languay	Robert	1A	2012-07-01
159038	Laroche	Mélissa	3B	2012-07-01
159197	Lafrance	Joëlle	4B	2012-07-01
159675	Lequy	Nancy	4C	2012-07-01
159906	Lacharité	Estelle	1A	2012-07-01
160884	Ladouceur	Hélène	3A	2012-07-01
161708	Laszczewski	Nathalie	4B	2012-07-01
163003	Lamoureux	Kathleen	1A	2012-07-01
163265	Leblanc	Manon	4A	2012-07-01
163299	Ladouceur	Lise	4A	2012-07-01
163822	Larouche	Catarina	5B	2012-07-01
163957	Lavoie	Mélissa	4A	2012-07-01
164114	Légaré	Vicky	4B	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
165617	Lalonde	Julie	4B	2012-07-01
165677	Lemieux	Nathalie	2B	2012-07-01
165693	Lacroix	Martin	6	2012-07-01
166913	Leblond	Nicolas	1A	2012-07-01
167606	Leboeuf	Joanne	6	2012-07-01
169579	Laurier	Robert	1A	2012-07-01
169665	Loiseau	Isabelle	3B	2012-07-01
169816	Lagrange	Patrick	6	2012-07-01
170227	Lapointe	Simon	4B	2012-07-01
171600	Labrie	Karine	4B	2012-07-01
171724	Levasseur	Antoine	1A	2012-07-01
173123	Lacopo	Christina	1A	2012-07-01
173417	Larose	Mélissa	3B	2012-07-01
173566	Lévesque	Adalbert	1A	2012-07-01
173652	Lemoyne	Mathieu	1A	2012-07-01
173685	Lahlou Amine	Nisrine	3B	2012-07-01
173791	Lacombe	Patrick	4A	2012-07-01
173924	Leroux	Karine	1A	2012-07-01
174250	Lévesque	Gabriel	1A	2012-07-01
175902	Lam	Kolap	1A	2012-07-01
176496	Lavoie	Yves	5B	2012-07-01
176680	Laflamme	Gabriel	4A	2012-07-01
176829	Laurie	Christoffer	5A	2012-07-01
177083	Le Pain	Jean-François	5B	2012-07-01
177251	Lazarre	Jean-Gérald	1A	2012-07-01
177570	Lagacé	Simon	4B	2012-07-01
177606	Labrie	Karine	5B	2012-07-01
177934	Lavoie	Stéphanie	4B	2012-07-01
178167	Lévesque	Ariane	1B	2012-07-01
178562	Laurin	Sophie Jade	4A	2012-07-01
178926	Labrosse	Patrick	1A	2012-07-01
179026	Lavoie	Nathalie	1B	2012-07-01
179142	Lemyre	Kalaane	1A	2012-07-01
179433	Lessard	Véronique	1A	2012-07-01
180209	Lebel	Olivier	4B	2012-07-01
180810	Lindor	Karline	4B	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
181296	Landry	Paul	3B	2012-07-01
181393	Laforest	Martin	1A	2012-07-01
182463	Lussier	Caroline	5B	2012-07-01
182584	Lalonde	Maxime	4B	2012-07-01
182958	Lefebvre	Lise	1A	2012-07-01
183070	Lemire	Marlène	1A	2012-07-01
183090	Liikanen	Mélissa	1A	2012-07-01
183630	Laurie	Jamie	1A	2012-07-01
183690	Labossière	Eric	1A	2012-07-01
183794	Langlois	Martin	4A	2012-07-01
183837	Larouche	Alexandre	3B	2012-07-01
183849	Legault	Stephane	4B	2012-07-01
184245	Lachapelle	Claude	1A	2012-07-01
184272	Lachance	Jean-Philippe	3B	2012-07-01
184453	Lopez	Anna Maria	1A	2012-07-01
184695	Lafontaine	Frédéric	1A	2012-07-01
185277	Lepage	Stéphanie	1B	2012-07-01
185438	Lalancette	Audrey	1A	2012-07-01
185799	Labonté	Yves	1B	2012-07-01
186335	Lahaie	André	1A	2012-07-01
186367	Létourneau	Mimy	5A	2012-07-01
186475	Lajeunesse	Marc-Antoine	1A	2012-07-01
186601	Laferrière	Audreyann	1A	2012-07-01
186819	Langlois	Pier Olivier	1A	2012-07-01
186852	Larouche	Marie-Andrée	1A	2012-07-01
186940	Lord-Lalancette	Pascal	1B	2012-07-01
187021	Legris	Daniel	1A	2012-07-01
187560	Ledoux	Mélanie	1A	2012-07-01
187728	Lajoie	Ian	1A	2012-07-01
187807	Lasnier	Hugo	1A	2012-07-01
187852	Lacasse	Jean-François	1A	2012-07-01
188053	Lê	Christine Hong-Hanh	4C	2012-07-01
188391	Lamontagne	Josée	4B	2012-07-01
188798	Lapierre	Valérie	1A	2012-07-01
188799	Leblanc	Josée	1B	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
188853	Lee	Darren James William	1A	2012-07-01
189023	Labonté	Frédéric-Bouchard	1A	2012-07-01
189067	Lacelle	Christian	1A	2012-07-01
189069	Laberee-Verreault	Leïla	1A	2012-07-01
189076	Lajoie	Carole	4A	2012-07-01
189090	Larivière	Pier-Marc	1A	2012-07-01
189325	Labelle	Marc-André	1A	2012-07-01
189428	Leroux	Pascal	1A	2012-07-01
189567	Lacroix	Louise	1A	2012-07-01
189638	Lazure	Sébastien	1A	2012-07-01
189689	Leboeuf	Audrey	1A	2012-07-01
189864	Lacroix	Marie-Claire	1A	2012-07-01
189920	Louissaint	Fleurette	1A	2012-07-01
189926	Leclerc	Isabelle	1B	2012-07-01
189982	Lalonde	Natalie	1B	2012-07-01
190067	Lachaire	Valérie	1A	2012-07-01
190083	Lachance	Philippe	1A	2012-07-01
190093	Leroux	Mario	1A	2012-07-01
190180	Larrioux	Nicolas	1A	2012-07-01
190183	Léveillé	Benoît	1A	2012-07-01
190280	Laberge Simon	Nicolas	1A	2012-07-01
190414	Leclerc	Simon	1A	2012-07-01
190456	Lemieux	Marie-Josée	1A	2012-07-01
190489	Lahssou	Brahim	1A	2012-07-01
190543	Labelle	Cédric	1B	2012-07-01
190544	Larouche	Alex	1A	2012-07-01
190590	Leduc	Sandra	1A	2012-07-01
190609	Lessard	Denis	1A	2012-07-01
190694	Lequin	Cédrick	1A	2012-07-01
190709	Lefrançois	Valérie	1A	2012-07-01
190733	Larocque	Etienne	1A	2012-07-01
190749	Longpré	Eric	1B	2012-07-01
190807	Lawson Hélu	Kéren Belinda	3B	2012-07-01
190831	Letendre	Michèle	4B	2012-07-01
190896	Lee	Sihun	1A	2012-07-01
190908	Liang	Zheng	1A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
190941	Lapointe	Jean	4A	2012-07-01
190985	Laforce Beaulieu	Jessica	3B	2012-07-01
191097	Le François	Marie-Lise	3B	2012-07-01
191122	Lambert	Nathalie	1A	2012-07-01
191197	Labelle	Bruno	1A	2012-07-01
191217	Lessard	Sonia	1B	2012-07-01
191224	Latulippe	Karen	1A	2012-07-01
191240	Lessard	Johanne	1B	2012-07-01
191294	Laverdière	Marc	1A	2012-07-01
191328	Leblanc	Matthew	1A	2012-07-01
191342	Larbaoui	Samir	1A	2012-07-01
191343	Lévesque	Jonathan	1B	2012-07-01
191391	Lebeuf	Chan	1A	2012-07-01
191466	Lamhabi	Amine	1A	2012-07-01
191467	Laoubi	Habib	1A	2012-07-01
191504	Levesque	Francis	1A	2012-07-01
191572	Lutfi	Rodrigo	1A	2012-07-01
191633	Langlois	Renée	1B	2012-07-01
191641	Lavoie	François	1B	2012-07-01
191657	Larouche	Marc	1A	2012-07-01
191666	Long	Patrick	1A	2012-07-01
191693	Lalancette-Benoit	Roxanne	1B	2012-07-01
191744	Labelle	Sonia	1A	2012-07-01
191826	Lavallée	Caroline	1A	2012-07-01
192034	Lacoste	Kim	1A	2012-07-01
192035	Lavergne	Mélanie	1A	2012-07-01
192168	Lavallée	Maude	1A	2012-07-01
192261	Ledoux	Charles-Olivier	1A	2012-07-01
192385	Lacroix	Jessika	1A	2012-07-01
192457	Lahaye	Philippe-Alexandre	1A	2012-07-01
192523	Lacoursière	Sylvain	1A	2012-07-01
192678	Laroche	Isabelle	1A	2012-07-01
192696	Lavigne	Francis	1A	2012-07-01
192784	Leclerc	Valérie	1A	2012-07-01
193062	Letourneau	Cristel	4A	2012-07-01
193063	Liboiron	Marie-Josée	1A	2012-07-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
193070	Lachapelle	François	1A	2012-07-01
193106	Lévesque	Denis	1B	2012-07-01
193218	Levesque-Doyon	Marylou	1B	2012-07-01
193310	Landry-Rivest	Gabriel	1A	2012-07-01
193430	Lapointe	Benoit	1A	2012-07-01
193833	Leblanc	Marie-Joëlle	1B	2012-07-01
193962	Lepage	Annie	1B	2012-07-01
193971	Lavoie	Mélina	5B	2012-07-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Bimcor Inc.	Kouri	Brian	2012-06-30
Robitaille gestion d'actifs inc.	Robitaille	Marc-André	2012-07-03

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Bimcor Inc.	Kouri	Brian	2012-06-30
Gestion de fonds O'Leary, S.E.C.	Brown	Richard	2012-07-06

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations

Nom de la firme	Catégorie	Date de radiation
Gestion d'actifs Joel Raby	Conseiller gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé	2012-07-06
Robitaille gestion d'actifs inc.	Conseiller gestionnaire de portefeuille	2012-07-06

Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
501379	Pierre Famelart	2012-PDIS-0142	Radiation	2012-07-03
503024	Christian Fréchette	2012-PDIS-0144	Radiation	2012-07-03
503445	PME Inter cabinet financier inc.	2012-PDIS-0136	Suspension	2012-06-21
511371	GCS Firme Conseil inc.	2012-PDIS-0124	Suspension	2012-06-07
514787	9213-7140 Québec inc.	2012-PDIS-0130	Suspension	2012-06-18
515122	Mélissa Larose	2012-PDIS-0123	Suspension	2012-06-07

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501805	Services d'assurance E.T.F.S. inc.	Assurance de personnes	2012-07-04
503161	Inventaire 2000 inc.	Expertise en règlement de sinistres	2012-07-04
505070	Simmlands Insurance Services Ltd	Assurance de dommages	2012-07-04
506781	Andrée Sasseville	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-07-05
511685	Jones Brown inc.	Assurance de dommages	2012-07-04
514250	Front Row insurance brokers inc.	Assurance de dommages	2012-07-04
515114	9229-6961 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-07-06
515426	Gobeille ressources humaines inc.	Assurance collective de personnes	2012-07-09

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
507742	Le Groupe Champlain Maisonneuve inc.	Richard Carrier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-07-05
515890	Asurion Canada Services Corporation	Chris Saldarriaga	Assurance de dommages	2012-07-06
515933	Services financiers A. Sasseville inc.	Andrée Sasseville	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-07-05
515936	Sefia Services financiers inc.	Pascal Lauture	Assurance de personnes	2012-07-06

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2012-PDIS-0130

9213-7140 QUÉBEC INC.

500, boul. Saint-Martin Ouest, bur. 220
Laval (Québec) H7M 3Y2
Inscription n° 514 787

Décision

(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet 9213-7140 Québec inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 514 787, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Le dirigeant responsable de 9213-7140 Québec inc. est Guillaume Aussant.
3. 9213-7140 Québec inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 2 mars 2012.
4. Le 2 mars 2012, l'Autorité des marchés financiers a été avisée que la police d'assurance de responsabilité professionnelle de 9213-7140 Québec inc. a été annulée en date du 2 mars 2012.
5. Le 17 avril 2012, l'Autorité a envoyé à 9213-7140 Québec inc., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 11 mai 2012. Toutefois, le cabinet n'a jamais reçu la lettre puisqu'elle nous a été retournée [...].
6. Le 22 mai 2012, un analyste du Service de la conformité de l'Autorité a tenté de joindre par téléphone Guillaume Aussant au numéro indiqué dans nos dossiers. La réceptionniste a transmis un nouveau numéro de téléphone à l'analyste. Puisqu'il n'avait pas de boîte vocale, l'analyste a laissé un message pour Guillaume Aussant à la réceptionniste afin qu'il communique avec l'Autorité.
7. Le 24 mai 2012, un analyste du Service de la conformité a laissé un 2e message à la réceptionniste en mentionnant qu'il était urgent que Guillaume Aussant communique avec l'Autorité.
8. Le 25 mai 2012, Guillaume Aussant a communiqué avec l'analyste du Service de la conformité et lui a mentionné qu'il lui enverrait un courriel en joignant son nouveau certificat d'assurance et sa nouvelle adresse.
9. Le 25 mai 2012, un analyste du Service de la conformité a reçu un courriel de Guillaume Aussant confirmant sa nouvelle adresse, mais aucun document n'était joint. L'analyste a communiqué avec Guillaume Aussant pour l'aviser et ce dernier lui a mentionné qu'il lui donnerait des nouvelles au plus tard le 28 mai 2012.

10. Le 29 mai 2012, un analyste du Service de la conformité a laissé un message à la réceptionniste pour Guillaume Aussant afin qu'il communique avec l'Autorité.
11. Le 30 mai 2012, Guillaume Aussant a laissé un message sur la boîte vocale de l'analyste en mentionnant qu'il aurait sa police d'assurance de responsabilité professionnelle et son certificat d'assurance dans les 24 à 48 heures.
12. Le 11 juin 2012, un analyste du Service de la conformité a envoyé un courriel à Guillaume Aussant lui donnant jusqu'au 13 juin 2012 pour transmettre une police d'assurance de responsabilité professionnelle. La lettre « Avis final préalable à l'émission d'une décision » était jointe au courriel.
13. Le 12 juin 2012, Guillaume Aussant a laissé un message sur la boîte vocale d'un analyste du Service de la conformité lui demandant de le rappeler sur son cellulaire.
14. Le 12 juin 2012, un analyste du Service de la conformité a tenté de joindre Guillaume Aussant sur son cellulaire. Toutefois, il a été impossible de lui parler et l'analyste a laissé un message sur sa boîte vocale.
15. Le 12 juin 2012, un analyste de l'Autorité a reçu un courriel de Martin Poirier, président et premier actionnaire du cabinet 9213-7140 Québec inc. mentionnant qu'il désirait faire partie de la conversation afin de clarifier la situation.
16. Le 12 juin 2012, Guillaume Aussant a laissé un message, en soirée, sur la boîte à un analyste de l'Autorité mentionnant qu'il communiquerait avec celle-ci le lendemain matin.
17. Le 13 juin 2012, un analyste de l'Autorité a reçu de Martin Poirier le même courriel qui avait été envoyé le 12 juin 2012.
18. Le 13 juin 2012, un analyste de l'Autorité a parlé avec Guillaume Aussant et Martin Poirier qui ont expliqué les raisons des délais. L'analyste a confirmé que si l'Autorité ne recevait pas d'ici la fin de la journée une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle, une décision serait rendue.
19. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de 9213-7140 Québec inc.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

20. 9213-7140 Québec inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences et de s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés soit couvert par une assurance de responsabilité professionnelle conforme.
21. 9213-7140 Québec inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité et une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.
22. 9213-7140 Québec inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2 dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de 9213-7140 Québec inc. dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à 9213-7140 Québec inc. les pénalités suivantes :

- une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que 9213-7140 Québec inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 18 juin 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : **Autorité des marchés**

financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N° 2012-PDIS-0136

PME INTER CABINET FINANCIER INC.
 100, boul. Alexis-Nihon, bureau 985
 Saint-Laurent (Québec) H4M 2P5
 Inscription n° 503 445

Décision

(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet PME Inter cabinet financier inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 503 445, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. PME Inter cabinet financier inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 21 avril 2012.
3. Le 27 février 2012, l'Autorité a envoyé à PME Inter cabinet financier inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 21 avril 2012 et lui demandant de lui faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle, le tout tel que requis par l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15.
4. Le 23 mai 2012, l'Autorité a envoyé à PME Inter cabinet financier inc., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 15 juin 2012.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de PME Inter cabinet financier inc.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. PME Inter cabinet financier inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences et de s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés soit couvert par une assurance de responsabilité professionnelle conforme.
7. PME Inter cabinet financier inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité et une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.

8. PME Inter cabinet financier inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement:

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant

autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales

au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de PME Inter cabinet financier inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à PME Inter cabinet financier inc. les pénalités suivantes :

- une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que PME Inter cabinet financier inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 21 juin 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Benoît, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N^o 2012-PDIS-0144

CHRISTIAN FRÉCHETTE

[...]

Inscription n^o 503 024

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers,
L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Christian Fréchette détenait un certificat portant le n^o 135 634, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées.

CONSIDÉRANT que Christian Fréchette détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o 503 024.

CONSIDÉRANT que Christian Fréchette n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes.

CONSIDÉRANT que Christian Fréchette a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome.

CONSIDÉRANT la lettre du 3 mai 2012 mentionnant les manquements et la décision projetée.

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Christian Fréchette.

CONSIDÉRANT les articles 115.2, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF.

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3.

CONSIDÉRANT la protection du public.

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Christian Fréchette dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Christian Fréchette d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Christian Fréchette entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Christian Fréchette entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Christian Fréchette de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Christian Fréchette :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Signé à Québec, le 3 juillet 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

DÉCISION N° 2012-PDIS-0142

PIERRE FAMELART
[...]
Inscription n° 501 379

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers,
L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Pierre Famelart détenait un certificat portant le n° 111 939, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées.

CONSIDÉRANT que Pierre Famelart détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 501 379.

CONSIDÉRANT que Pierre Famelart n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes.

CONSIDÉRANT que Pierre Famelart a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome.

CONSIDÉRANT la lettre du 3 mai 2012 mentionnant les manquements et la décision projetée.

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Pierre Famelart.

CONSIDÉRANT les articles 115.2, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF.

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3.

CONSIDÉRANT la protection du public.

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Pierre Famelart dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Pierre Famelart d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Pierre Famelart entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Pierre Famelart entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Pierre Famelart de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Pierre Famelart :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Signé à Québec, le 3 juillet 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

DÉCISION N° 2012-PDIS-0123

MÉLISSA LAROSE
[...]
Inscription n° 515 122

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers,
L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Mélissa Larose détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 515 122 dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, Mélissa Larose est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 20 septembre 2011, l'Autorité a été avisée que l'assurance responsabilité de Mélissa Larose a été annulée en date du 11 août 2011.
3. Mélissa Larose n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 11 août 2011.
4. Le 17 avril 2012, l'Autorité a envoyé à Mélissa Larose, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, Mélissa Larose avait jusqu'au 11 mai 2012.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Mélissa Larose.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. Mélissa Larose a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.
7. Mélissa Larose a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, R.R.Q. c. D-9.2, r. 2.
8. Mélissa Larose a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r.15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité

déoulant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Mélissa Larose dans la discipline de l'assurance de dommages jusqu'à ce qu'elle se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Mélissa Larose les pénalités suivantes :

- une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Mélissa Larose :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Signé à Québec, le 7 juin 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N^o 2012-PDIS-0124

GCS FIRME CONSEIL INC.
300, rue Belvédère Nord, suite 202
Sherbrooke (Québec) J1H 4B1
Inscription n^o 511 371

Décision

(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet GCS Firme conseil inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 511 371, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 3 avril 2012, l'Autorité a été avisée que l'assurance responsabilité du cabinet GCS Firme conseil inc. a été annulée en date du 8 mars 2012.
3. GCS Firme conseil inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 8 mars 2012.
4. Le 17 avril 2012, l'Autorité a envoyé à GCS Firme conseil inc., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 11 mai 2012.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de GCS Firme conseil inc.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. GCS Firme conseil inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.
7. GCS Firme conseil inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.
8. GCS Firme conseil inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il

doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de GCS Firme conseil inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à GCS Firme conseil inc. les pénalités suivantes :

- une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que GCS Firme conseil inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 7 juin 2012.

Claude Prévost, CA
Directeur général adjoint aux services aux entreprises

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0928

DATE : 3 juillet 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	Membre
M. Jasmin Lapointe	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

JANIE COSSETTE, conseillère en sécurité financière (numéro de certificat 169 209)

Partie intimée

DÉCISION SUR REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE

[1] Le 17 juin 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni aux locaux de la Cour Fédérale du Canada situés au palais de justice de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, salle 5.02E à Québec, Québec et à procédé à l'audition d'une requête en radiation provisoire présentée par la plaignante, ainsi libellée :

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE (Articles 130 et 133 du Code des professions)

AU COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

CD00-0928

PAGE : 2

1. Au moment des faits relatés ci-dessous, l'intimée était détentrice d'un certificat en assurance de personnes, portant le numéro 169209, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique produite sous la cote **R-1**;
2. Caroline Champagne, ès qualité de syndique de la Chambre de la sécurité financière, a déposé une plainte disciplinaire comportant plusieurs infractions graves à l'encontre de l'intimée, **Janie Cossette**, tel qu'il appert de ladite plainte dont copie est produite au soutien de la présente requête sous la cote **R-2**;
3. Tel qu'il appert de cette plainte R-2, les gestes reprochés à l'intimée, **Janie Cossette**, sont graves, sérieux et répétitifs, portent atteinte à la raison d'être de la profession et sont de nature telle que la protection du public risque d'être compromise si elle continue à exercer sa profession

TRANSACTION SANS L'AUTORISATION DE SA CLIENTE

4. En tout temps pertinent aux présentes, M.B-L. était cliente de l'intimée;
5. Aussi, au mois de mai 2011, M.B-L. a rencontré l'intimée afin de discuter de ses placements, le tout tel qu'il appert de l'historique des conversations déposé comme pièce **R-3**;
6. Le ou vers le 30 mai 2011, l'intimée a rencontré M.B-L. et lui a fait compléter une proposition d'assurance-vie « Alternative » auprès d'Industrielle Alliance d'un capital décès de 10 000 \$ dont la prime devait être de 43 \$ mensuellement, le tout tel qu'il appert de cette proposition d'assurance et de la police portant le numéro 004956742-1 déposée comme pièces **R-4** et **R-5**;
7. Toujours le 30 mai 2011, M.B-L. a demandé à l'intimée d'attendre avant de soumettre la proposition d'assurance malgré le fait qu'elle avait complété et signé toute la documentation nécessaire ainsi qu'un spécimen de chèque lui avait été remis, tel qu'il appert de ce spécimen de chèque déposé comme pièce **R-6**;
8. Durant l'été 2011, M.B-L. a quitté pour la Gaspésie et n'a eu aucun contact avec l'intimée;
9. À son retour à l'automne, M.B-L. a constaté que des prélèvements de 148 \$ avaient été faits dans son compte et ces prélèvements correspondaient au montant de la prime du contrat d'assurance soumis par l'intimée, le tout tel qu'il appert du contrat d'assurance-vie déjà déposé comme pièce R-5 et du chèque de remboursement de la prime déposé comme pièce **R-7**;
10. À l'insu de M.B-L. et contre sa volonté, le contrat d'assurance était entré en vigueur le 15 juin 2011, le tout tel qu'il appert de ce contrat déjà déposé comme pièce R-5;

CD00-0928

PAGE : 3

11. En septembre 2011, M.B-L. s'est plainte par écrit à Industrielle Alliance du fait que l'intimée lui avait fait souscrire un contrat dont elle ne voulait pas et ce, à son insu, le tout tel qu'il appert de la lettre de M.B-L. du 8 septembre 2011 déposée comme pièce **R-8**;
12. Cette transaction sans l'autorisation de M.B-L. est grave;

DOCUMENTS SIGNÉS EN BLANC

13. Le 9 août 2011, une inspectrice d'Industrielle Alliance a réalisé une inspection de routine au bureau de l'intimée;
14. Lors de cette inspection, l'inspectrice a trouvé de nombreux formulaires signés en blanc dans une filière de l'intimée;
15. Les formulaires ont été signés en blanc par plusieurs clients de l'intimée et concernaient plusieurs dossiers;
16. L'intimée a expliqué à l'enquêteur qu'elle retardait le dépôt de ces formulaires signés en blanc et qu'elle envisageait de les déposer plus tard pour rencontrer les objectifs du «concours du président»;
17. Ce concours avait pour but de récompenser les représentants en fonction du volume vendu pour les mois d'août et septembre 2011;
18. C'est dans ce contexte que l'intimée a fait signer des formulaires en blanc aux clients suivants :

A.A.

19. Au mois de juin 2011, A.A. a rencontré l'intimée afin de souscrire à une police d'assurance puisqu'il avait envisagé acheter une propriété et que, de ce fait, il aurait eu un besoin le justifiant, le tout tel qu'il appert de l'historique de communications déposé comme pièce **R-9**;
20. Le ou vers le 29 juin 2011, l'intimée a fait signer A.A. en blanc un formulaire de signature pour demande électronique numéro 610282 et une déclaration du proposant relative au formulaire 610282 pour les fins d'une soumission d'une proposition électronique, le tout tel qu'il appert dudit formulaire et de la déclaration du proposant déposés en liasse comme pièce **R-10** ainsi que de la liste de documents colligés par l'inspectrice d'Industrielle Alliance déposée comme pièce **R-11**;

CD00-0928

PAGE : 4

C.B. et O.B.

21. À l'été 2011, C.B. et O.B. ont rencontré l'intimée dans le but de mettre à jour leur dossier d'assurance qu'ils avaient avec Industrielle Alliance, le tout tel qu'il appert de l'historique des communications déposé comme pièce **R-12**;
22. Entre le 8 juin et le 9 août 2011, l'intimée a fait signer C.B. en blanc un formulaire de signature pour demande électronique numéro 580313 aux fins de la proposition d'assurance-vie 0449733673, le tout tel qu'il appert dudit formulaire et de la proposition d'assurance-vie déposés comme pièces **R-13** et **R-14**;
23. Toujours entre le 8 juin et le 9 août 2011, l'intimée a fait signer O.B. en blanc un formulaire de proposition pour une assurance-vie permanente « Alternative » numéro 818819 aux fins d'une police d'assurance-vie sans examen médical « Alternative » numéro 00-4973663-1, le tout tel qu'il appert dudit formulaire de proposition et de l'annulation de la police d'assurance-vie déposés comme pièces **R-15** et **R-16**;
24. Entre le 8 juin et le 9 août 2011, l'intimée a fait signer C.B. et O.B. en blanc une déclaration de proposant relative aux formulaires numéros 580313 et 818819 déposés comme pièce **R-17**;
25. Le dépôt des propositions signées en blanc a été retardé puisqu'elle envisageait de les déposer plus tard pour rencontrer les objectifs du «concours du président»;

L.P.

26. Le 19 juillet 2011, l'intimée a rencontré L.P. et son conjoint P.M.;
27. Cette même journée, l'intimée a fait signer L.P. en blanc un formulaire de signature pour une demande électronique numéro E448783 en vue de soumettre la proposition d'assurance-vie numéro 0449728980, le tout tel qu'il appert de ce formulaire de signature déposé comme pièce **R-18**;
28. Ce formulaire en blanc que l'intimée a fait signer à L.P. avait pour but la soumission d'une proposition électronique sur la vie de son petit-fils, le tout tel qu'il appert du tableau de l'inspectrice déjà déposé comme pièce R-11;

P.F.

29. Le ou vers le 11 juillet 2011, l'intimée a fait signer P.F. en blanc un formulaire de signature pour une proposition électronique et une déclaration du proposant aux fins de la soumission d'une proposition d'assurance-vie, le tout tel qu'il appert de ce formulaire de signature portant le numéro 610241 et de la déclaration du proposant déposés comme pièces **R-19** et **R-20**;

CD00-0928

PAGE : 5

C.B. et J-F.B.

30. Entre le 4 juillet et le 9 août 2011, l'intimée a fait signer C.B. et J-F.B. en blanc un formulaire de signature pour demande électronique et une déclaration du proposant aux fins de la proposition de l'assurance-vie numéro 0049738081, le tout tel qu'il appert de ce formulaire de signature et de cette déclaration déposés comme pièces **R-21** et **R-22**;
31. L'intimée a fait signer ces documents en blanc à C.B. et J-F.B., le tout tel qu'il appert du tableau de l'inspectrice déjà déposé comme pièce R-11;
32. Cette façon de procéder de l'intimée va à l'encontre d'une saine pratique professionnelle et d'une réelle volonté de bien servir les clients;
33. Au contraire, les gestes reprochés à l'intimée ne visaient que ses propres intérêts;

DOCUMENTS EN BLANC

34. À la suite de l'inspection de routine réalisée par Industrielle Alliance le 9 août 2011, une enquête interne plus poussée fut réalisée par la compagnie;
35. Les conclusions de cette enquête interne ont fait en sorte qu'Industrielle Alliance a mis fin au contrat de l'intimée le 5 janvier 2012, le tout tel qu'il appert d'une lettre datée du 22 décembre 2011 et signée par M. Jacques Bédard ainsi que d'une lettre datée du 10 janvier 2012 déposées en liasse comme pièce **R-23**;
36. Plus précisément, le 15 novembre 2011, Industrielle Alliance a suspendu l'intimée de ses fonctions;
37. Le 30 novembre 2011, l'intimée a communiqué avec la superviseure de son agence afin de récupérer ses effets personnels;
38. La superviseure a préparé les effets personnels de l'intimée et a découvert, sous le bureau de l'intimée, une valise contenant une quantité importante de documents signés en blanc par des clients de l'intimée, le tout tel qu'il appert de l'affidavit de la superviseure déposée comme pièce **R-24**;
39. Les documents contenus dans cette valise étaient au nombre de CENT DIX-NEUF (119);
40. De ces CENT DIX-NEUF (119) documents, CINQUANTE-NEUF (59) sont signés en blanc;
41. Ces CINQUANTE-NEUF (59) documents signés en blanc concernent TRENTE-TROIS (33) consommateurs, tel qu'il appert ci-après;

CD00-0928

PAGE : 6

42. Antérieurement au 15 novembre 2011, l'intimée a donc fait signer en blanc les documents suivants :

Clients	Documents en blanc
1. D.B.	1. Déclaration du proposant;
2. S.B.	2. Formulaire de désignation du bénéficiaire, fiduciaire, transport en garantie, rectification de nom, assurance-vie individuelle
3. S.S-H.	3. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 449226
4. J.P.	4. Déclaration du proposant
5. S.L.	5. Lettre d'autorisation limitée
6. P.F.	6. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 610241 7. Déclaration du proposant;
7. M.P.	8. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 580316
8. J-F.P.	9. Formulaire signé bénéficiaire, fiduciaire, transport en garantie, rectification de nom, 10. Formulaire signé bénéficiaire, transport en garantie, rectification de nom 11. Formulaire signé désignation de propriétaire 12. Formulaire signé désignation de propriétaire 13. Formulaire de rachat - Assurance-vie individuelle - avance, participation, retrait partiel 14. Formulaire de rachat - Assurance-vie individuelle - avance, participation, retrait partiel 15. Formulaire préavis de remplacement numéro 129748 16. Formulaire préavis de remplacement numéro 129747
9. A.C.	17. Autorisation médicale pour la demande électronique numéro 476943 18. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 476944 19. Déclaration du proposant 20. Formulaire préavis de remplacement numéro 129746
10. Y.P.	21. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 476997
11. J.A.	22. Déclaration du proposant

CD00-0928

PAGE : 7

Clients	Documents en blanc
12. C.D.	23. Formulaire pour ajout de protection
13. K.L.	24. Formulaire de signature pour demande électronique numéro E-422608
14. L.S.L.	25. Formulaire autorisation de transfert T-2151 26. Formulaire autorisation de transfert T-2151
15. A.L.	27. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 425373 signé seulement 28. Déclaration du proposant
16. C.L.	29. Proposition numéro 00295, assurance-vie produit temporaire « Alternative » 30. Déclaration du proposant pour la proposition 00295
17. G.T.	31. Formulaire de signature pour demande électronique numéro 540140;
18. J-N.V.	32. Formulaire de signature pour demande électronique d'assurance-vie ou maladie grave individuelle numéro 496953 33. Déclaration du proposant
19. M.P.	34. Formulaire de signature pour proposition électronique de contrat individuelle de rentes à capital variable numéro 5066387 35. Profil d'investisseur 36. Demande d'investissement ou retrait - Vie Universelle 37. Lettre d'autorisation limitée, Épargne et retraite individuelle
20. J.C.	38. Formulaire de rachat - Assurance-vie individuelle - avance, participation, retrait partiel 39. Formulaire de préavis de remplacement 51681
21. A.L.	40. Formulaire de rachat - Assurance-vie individuelle - avance, participation, retrait partiel 41. Formulaire de préavis de remplacement 129745
22. I.T.	42. Autorisation de transfert de placements enregistrés
23. B.G.	43. Formulaire de signature pour demande électronique, assurance individuelle, numéro E618309
24. P.F.	44. Formulaire de signature pour demande électronique, assurance individuelle, numéro E618307

CD00-0928

PAGE : 8

Clients	Documents en blanc
25. C.C.	45. Formulaire de signature pour demande électronique, assurance individuelle, numéro E536780 46. Déclaration du représentant
26. S.H.	47. Formulaire de signature pour demande électronique, assurance individuelle numéro E424142
27. D.G.	48. Formulaire de préavis de remplacement numéro 296364
28. M.J.	49. Autorisation de transfert de placements enregistrés
29. L.M.	50. Demande de modification numéro 156366 signée seulement 51. Ajout de protection
30. C.D.	52. Demande de modification assurance-vie et maladie grave
31. B.M.	53. Formulaire de signature pour proposition électronique d'assurance-vie ou maladie grave individuelle numéro 581409 54. Demande de modification
32. T.B.F.	55. Formulaire de signature pour proposition électronique contrat individuelle de rente à capital variable « Ecoflex » 56. Profil d'investisseur « Ecoflex » 57. Déclaration du proposant
33. P.P.	58. Formulaire de rachat assurance-vie individuelle, avance, participation, retrait partiel 59. Formulaire de rachat assurance-vie individuelle, avance, participation, retrait partiel

le tout tel qu'il appert de tous ces documents déposés en liasse sous la cote **R-25**;

43. Il est clair que les actes reprochés à l'intimée ne sont pas des actes isolés et peuvent être répétés;
44. Cette façon de faire, qui va à l'encontre d'une saine pratique professionnelle, met en péril la protection du public;

AVEUX DE L'INTIMÉE

45. Le 15 mai 2012, l'enquêteur du bureau de la syndique de la Chambre de la sécurité financière a rencontré l'intimée dans un bureau de la Chambre de la sécurité financière afin de connaître sa version des faits;

CD00-0928

PAGE : 9

46. Au cours dudit entretien, l'intimée a fait les aveux suivants :
- a. Elle a admis avoir fait signer des documents en blanc;
 - b. Elle a admis ne pas savoir pourquoi elle a fait signer ces documents en blanc par ses clients;
 - c. L'intimée a indiqué qu'elle savait qu'il ne s'agissait pas d'une bonne pratique professionnelle et a même affirmé « que c'était stupide » d'agir ainsi;
47. Les faits portés à la connaissance de la syndique de la Chambre de la sécurité financière sont extrêmement troublants et requièrent l'intervention immédiate du Comité de discipline;
48. Il apparaît de façon *prima facie* que l'intimée a notamment fait signer des documents en blanc et a commis les gestes reprochés;
49. L'intimée est actuellement inscrite auprès d'un autre cabinet et son discours auprès de l'enquêteur de la Chambre de la sécurité financière laisse craindre qu'elle ne commette d'autres infractions;
50. En effet, l'enquêteur a été informée que l'intimée tentait de transférer des clients d'Industrielle Alliance vers son nouveau cabinet et qu'elle pourrait faire de fausses représentations à cette fin, tel qu'il appert du document déposé sous la cote **R-26**;
51. La syndique a agi avec diligence afin de présenter la présente requête le plus rapidement possible;
52. Il y a urgence d'agir pour la protection du public compte tenu de la gravité des infractions reprochées;
53. Il est d'intérêt d'ordonner la radiation provisoire immédiate de l'intimée, **Janie Cossette**;
54. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACCUEILLIR la présente requête;

PRONONCER la radiation provisoire immédiate de l'intimée, et ce, jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu sur la plainte disciplinaire;

CD00-0928

PAGE : 10

ORDONNER la publication d'un avis de cette décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimée a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où l'intimée a exercé ou pourrait exercer sa profession;

LE TOUT, avec les frais contre l'intimée, incluant les frais de publication de l'avis ou des avis.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :

Montréal, le 7 juin 2012

(s) Caroline Champagne
CAROLINE CHAMPAGNE
Syndique

[2] À ladite requête était jointe une plainte disciplinaire rédigée comme suit :

PLAINTÉ DISCIPLINAIRE

Je, soussignée, Caroline Champagne, ès qualité de syndique de la Chambre de la sécurité financière, affirme solennellement et déclare que j'ai des motifs raisonnables de croire que l'intimée, Janie Cossette, alors qu'elle détenait un certificat en assurance de personnes (numéro 169209) émis par l'Autorité des marchés financiers et qu'elle était de ce fait encadrée par la Chambre de la sécurité financière, a commis les infractions suivantes :

À L'ÉGARD DE M.B.L.

1. À Québec, entre les ou vers les 30 mai et 15 juin 2011, l'intimée a soumis à Industrielle Alliance la proposition numéro 818820 sans l'autorisation de sa cliente, M.B.L., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE A.A.

2. À Québec, le ou vers le 29 juin 2011, l'intimée a fait signer A.A. en blanc un formulaire de signature pour demande électronique numéro 610282 ainsi qu'une déclaration de

CD00-0928

PAGE : 11

proposant relative au formulaire 610282 aux fins de la proposition d'assurance vie 0049733411 qui ont été soumis à Industrielle Alliance le 10 août 2011, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

3. À Québec, entre les ou vers les 29 juin et 10 août 2011, l'intimée n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client A.A., en retardant la transmission de la proposition d'assurance-vie 0049733411 à Industrielle Alliance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 18, 19 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE C.B ET O.B.

4. À Québec, entre les ou vers les 8 juin et 9 août 2011, l'intimée a fait signer à C.B. un formulaire de signature en blanc pour demande électronique numéro 580313 aux fins de la proposition d'assurance-vie 0449733673 soumis à Industrielle Alliance le 11 août 2011, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
5. À Québec, entre les ou vers les 8 juin et 9 août 2011, l'intimée a fait signer O.B. en blanc un formulaire de proposition pour une assurance-vie permanente « Alternative » numéro 818819, soumis à Industrielle Alliance le 12 août 2011, aux fins de la police d'assurance-vie sans examen médical « Alternative » numéro 00-4973663-1 émise le 16 août 2011, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
6. À Québec, entre les ou vers les 8 juin et 9 août 2011, l'intimée a fait signer C.B. et O.B. en blanc une déclaration du proposant relative aux formulaires numéros E580313 et 818819, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
7. À Québec, entre les ou vers les 8 juin et 11 août 2011, l'intimée n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de ses clients C.B. et O.B. en retardant la transmission des propositions d'assurance-vie 0449733673 et 818819 à Industrielle Alliance afin de bénéficier des avantages d'un concours de vente interne, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 18, 19 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
8. À Québec, entre les ou vers les 8 juin et 11 août 2011, l'intimée n'a pas agi en conseiller consciencieux, compétent et professionnel en retardant la transmission à Industrielle Alliance des propositions d'assurance-vie de C.B. et O.B., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-

CD00-0928

PAGE : 12

9.2), 11, 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE C.B. ET J-F.B.

9. À Québec, entre les ou vers les 4 juillet et 9 août 2011, l'intimée a fait signer C.B. et J-F.B en blanc un formulaire de signature pour demande électronique et une déclaration du proposant aux fins de la proposition d'assurance-vie numéro 0049738081 soumis à Industrielle Alliance le 11 août 2011, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE L.P.

10. À Québec, le ou vers le 19 juillet 2011, l'intimée a fait signer L.P. en blanc un formulaire de signature pour une demande électronique numéro E448783 en vue de soumettre la proposition d'assurance-vie numéro 0449728980, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
11. À Québec, entre les ou vers les 19 juillet et 10 août 2011, l'intimée n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente L.P. en retardant la transmission de la proposition d'assurance-vie numéro 0449728980 à Industrielle Alliance afin de bénéficier des avantages d'un concours de vente interne, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 18, 19 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
12. À Québec, entre les ou vers les 19 juillet et 10 août 2011, l'intimée n'a pas agi en conseiller consciencieux, compétent et professionnel en retardant la transmission à Industrielle Alliance de la proposition d'assurance-vie numéro 0449728980 de L.P., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE P.F.

13. À Québec, le ou vers le 11 juillet 2011, l'intimée a fait signer à P.F. un formulaire de signature en blanc pour une proposition électronique et une déclaration du proposant aux fins de la soumission d'une proposition d'assurance-vie, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

DOCUMENTS EN BLANC

14. À Québec, antérieurement au 15 novembre 2011, l'intimée a fait signer environ 59 documents en blanc à environ 33 consommateurs, contrevenant ainsi aux articles 16

CD00-0928

PAGE : 13

de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3).

LA PREUVE

[3] Au soutien de sa requête la plaignante déposa une importante preuve documentaire cotée R-1 à R-26 et fit entendre M^{me} Johanne Lama, enquêteur au bureau de la syndique, M^{me} Pascale Apold, analyste senior en conformité chez l'Industrielle Alliance, M^{me} Nathalie Boutin, officier de conformité chez l'Industrielle Alliance et M^{me} Maude Desharnais, superviseur chez l'Industrielle Alliance.

[4] Quant à l'intimée, elle choisit d'être entendu et déposa au dossier trois (3) documents qui furent cotés RC-1 à RC-3.

LES FAITS

[5] Alors que la plainte comporte quatorze (14) chefs d'accusation, il ressort «prima facie» de la preuve présentée au comité les faits suivants :

- Le ou vers le 9 août 2011, les représentants de l'Industrielle Alliance, lors d'une inspection de routine des dossiers de l'intimée, ont découvert de nombreux formulaires signés en blanc.
- Ceux-ci concernaient plusieurs clients.
- Selon les explications de l'intimée, cette dernière en retardait ou en avait retardé le dépôt afin de pouvoir les produire lors du «concours du président» qui servait à récompenser le volume d'affaires transigé par les représentants au cours des mois d'août et de septembre 2011.
- Cette situation a incité l'Industrielle Alliance à mener une enquête plus poussée qu'il l'a conduit, le 15 novembre 2011, à suspendre l'intimée de ses fonctions.

CD00-0928

PAGE : 14

- Puis, le ou vers le 30 novembre 2011, alors que l'intimée avait manifesté l'intention de récupérer ses effets personnels, sa superviseure, en préparant ceux-ci, a découvert une serviette ou une valise contenant 59 documents signés en blanc.
- Lesdits documents concernaient trente-trois (33) consommateurs et le ou vers le 5 janvier 2012 l'Industrielle Alliance mis fin au contrat de l'intimée.

[6] La preuve «prima facie» présentée au comité a de plus révélé qu'au mois de mai 2011, l'intimée aurait fait compléter à sa cliente M.B.L. une proposition d'assurance-vie d'un capital décès de 10 000 \$ dont la prime mensuelle devait être de 43,00 \$.

[7] M.B.L. aurait alors donné instruction à l'intimée d'attendre une directive de sa part avant de déposer la proposition auprès de l'assureur.

[8] Or, à l'insu de la cliente et sans l'accord de cette dernière, le contrat d'assurance aurait été mis en force le 15 juin 2011 et un ou des prélèvements de 148 \$ par mois (bien au delà de la prime qui avait été discutée) auraient été tirés de son compte bancaire avant qu'elle ne parvienne à obtenir de l'assureur, à la suite de protestations de sa part, qu'il annule le contrat.

[9] Également la preuve «prima facie» a révélé qu'en juin 2011, l'intimée aurait fait signer en blanc à son client A.A., qui avait entrepris des démarches pour l'achat d'un condo, les documents nécessaires à la soumission d'une proposition électronique pour l'émission éventuelle d'une police d'assurance-vie devant couvrir le cas échéant sa créance hypothécaire. L'intimée aurait par la suite, de façon «prématurée», déposé celle-ci auprès de l'assureur alors que le client choisissait ultimement de ne pas procéder à l'achat d'un condo.

CD00-0928

PAGE : 15

[10] Enfin, en juillet 2011, l'intimée aurait fait signer en blanc à son client L.P. un formulaire pour la soumission d'une proposition électronique d'assurance-vie. Tandis que le document exigeait la signature du père ou de la mère de l'assuré mineur elle aurait fait signer le document par un grand-parent.

[11] Lorsque la demande lui a été retournée par la conformité pour qu'il soit signé par un des parents de l'enfant dont la vie devait être assurée, l'intimée aurait de nouveau fait signer le document par un grand-parent.

[12] En résumé, il ressort de l'ensemble de la preuve « prima facie » soumise au comité que l'intimée aurait commises les infractions ou la plupart des infractions qui lui sont reprochées à la plainte.

MOTIFS ET DISPOSITIF

Relativement à la demande de radiation provisoire

Considérant les infractions reprochés à l'intimée;

Considérant la preuve «prima facie» établissant la commission de bon nombre de celles-ci par l'intimée;

Considérant le caractère grave et sérieux desdites infractions;

Considérant la quantité et leur répétition dans le temps;

Considérant que la preuve «prima facie» présentée au comité tendrait à démontrer des lacunes sérieuses chez l'intimée au plan du respect et ou de la connaissance des règles déontologiques régissant l'exercice de la profession;

CD00-0928

PAGE : 16

Considérant que cette même preuve a laissé entrevoir chez l'intimée, plutôt qu'un intérêt à d'abord servir l'intérêt de ses clients, une volonté de favoriser son gain personnel;

Considérant que les gestes reprochés à l'intimée, notamment l'obtention de documents signés en blanc par les clients exposent ces derniers à des risques élevés de préjudice;

Considérant que les fautes reprochées à l'intimée vont au cœur de l'exercice de la profession;

Considérant que ceux-ci sont de nature telle que la protection du public risquerait d'être compromise s'il était permis à l'intimée de continuer à exercer sa profession.

Relativement à l'opportunité d'ordonner la publication de la décision

Considérant que la preuve présentée au soutien des faits reprochés à l'intimée est essentiellement une preuve jugée «prima facie»;

Considérant que ladite preuve n'a pas révélé chez l'intimée une intention de délibérément nuire à ses clients;

Considérant que ladite preuve n'a pas démontré d'intention malicieuse à l'égard du public;

Considérant que de l'avis du comité, compte tenu de la preuve qui lui a été exposée et des circonstances propres au cas en l'espèce, la «balance des inconvénients» à ce stade-ci des procédures penche plutôt en faveur d'une abstention de publication qu'en faveur de la publication;

CD00-0928

PAGE : 17

Considérant qu'en l'instance il apparaît plus prudent de ne pas ordonner la publication de la décision ordonnant la radiation provisoire.

PAR CES MOTIFS, le comité :

ACCUEILLE la requête pour l'émission d'une ordonnance de radiation provisoire de l'intimée;

ORDONNE la radiation provisoire de l'intimée, Janie Cossette, et ce, jusqu'à ce qu'un jugement final ne soit rendu sur la plainte disciplinaire;

DISPENSE la secrétaire du comité de discipline de faire publier un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26);

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une conférence téléphonique dans le but de déterminer une ou des dates, aussi rapprochées que possible, pour l'audition de la plainte;

CD00-0928

PAGE : 18

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) Serge Lafrenière

M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Jasmin Lapointe

M. Jasmin Lapointe

Membre du comité de discipline

M^e Suzie Cloutier
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Fernand Moisan
BARAKATT HARVEY
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 18 juin 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0834

DATE : 6 juillet 2012

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre
Mme Ginette Racine, A.V.C.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

MARIO BERNIER, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurances et rentes collectives et planificateur financier (numéro de certificat 102826)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Les 25 et 26 octobre 2011 ainsi que le 8 février 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni pour procéder à l'audition de la plainte suivante portée contre l'intimé :

LA PLAINTE

1. Dans la région de Québec, le ou vers le 13 février 2006, l'intimé a transféré environ 28 217 \$ provenant des différents fonds du compte no 49393119 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds marché monétaire CI (8553), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);

CD00-0834

PAGE : 2

2. Dans la région de Québec, le ou vers le 14 février 2006, l'intimé a transféré environ 28 218 \$ provenant du Fonds marché monétaire CI (8553) dans le compte no 49393119 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds Fidelity étoile du Nord (8665), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
3. Dans la région de Québec, le ou vers le 13 février 2006, l'intimé a transféré environ 8 205 \$ provenant des différents fonds du compte no 49144876 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds marché monétaire CI (8553), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
4. Dans la région de Québec, le ou vers 14 février 2006, l'intimé a transféré environ 8 206 \$ provenant du Fonds marché monétaire CI (8553) dans le compte no 49144876 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds Fidelity étoile du nord (8665), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
5. Dans la région de Québec, le ou vers le 1^{er} février 2007, l'intimé a transféré environ 13 239 \$ provenant des différents fonds du compte no 49393119 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds marché monétaire CI (8553), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
6. Dans la région de Québec, le ou vers le 5 février 2007, l'intimé a transféré environ 13 244 \$ provenant du Fonds marché monétaire CI (8553) dans le compte no 49393119 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds de Catégorie de sociétés mondiales Synergy CI (8605), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);
7. Dans la région de Québec, le ou vers 8 octobre 2008, l'intimé a transféré environ 76 799 \$ provenant de tous les fonds du compte no 49393119 détenu par sa cliente D.D., auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers le Fonds marché monétaire CI (8653), sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01);

CD00-0834

PAGE : 3

8. Dans la région de Québec, le ou vers le 13 février 2006, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente, D.D. en procédant, dans le compte numéro 49393119, auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 28 217 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI avec frais d'acquisition puis, en transférant, le lendemain 14 février 2006, cette somme vers le Fonds Fidelity étoile du nord avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01) ;
9. Dans la région de Québec, le ou vers le 1^{er} février 2007, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente, D.D. en procédant, dans le compte numéro 49393119, auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 13 239 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI avec frais d'acquisition puis, en transférant quatre (4) jours plus tard, le ou vers le 5 février 2007, cette somme vers le Fonds Catégorie de sociétés mondiales Synergy CI avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.01).

[2] Les parties firent parvenir des notes supplémentaires eu égard à l'existence d'un mandat « carte blanche ». Les dernières furent reçues par le comité le 12 mars 2012, date à laquelle débuta le délibéré.

[3] La plaignante fit entendre l'enquêteur du bureau de la syndique, la consommatrice D.D., ainsi que la représentante de la Financière Sunlife, Mme Gaudreault.

[4] En défense, seul l'intimé témoigna.

[5] La preuve documentaire est composée pour la plaignante des documents cotés P-1 à P-29 et celle de l'intimé de I-1 à I-12.

CD00-0834

PAGE : 4

LA PREUVE**Témoignage de D.D.**

[6] D.D. était âgée de 51 ans quand elle a commencé sa relation d'affaires avec l'intimé. Elle était réalisatrice à Radio-Canada et détenait un régime de retraite auprès de cette société. Elle prévoyait prendre sa retraite à 60 ans et son portefeuille, composé de fonds communs, était réparti auprès notamment de la Fiducie Desjardins, la Caisse populaire, la Banque de Montréal ainsi qu'auprès d'AGF.

[7] D.D. a rencontré l'intimé pour la première fois à l'automne 2003 à la suite de l'acquisition, l'année précédente, de la clientèle du bureau avec lequel celle-ci faisait jusqu'alors affaire.

[8] L'intimé se rendit au domicile de D.D. à Rimouski. Au cours de cette rencontre, qui dura environ une heure trente, ils passèrent en revue son portefeuille.

[9] Au terme de cette rencontre, l'intimé lui conseilla de regrouper tous ses placements en un seul endroit et de les transférer dans des fonds distincts.

[10] En raison de la distance entre leurs deux domiciles¹, l'intimé lui suggéra de signer une procuration limitée en sa faveur.

[11] Bien que sceptique au début, D.D. accepta et signa la procuration limitée puisque selon les termes de celle-ci, le conseiller pouvait effectuer des transactions dans les comptes du client sans obtenir sa signature, moyennant toutefois son autorisation préalable (P-3).

¹ Le domicile de la consommatrice est à Rimouski, alors que celui de l'intimé était à Québec.

CD00-0834

PAGE : 5

[12] D.D. déclara avoir bien compris les explications de l'intimé au sujet des garanties dont était assorti le contrat individuel de rente variable SunWise. L'option de garantie de catégorie A choisie garantissait 100 % du capital à l'échéance ou au décès, sans pénalité (P-2).

[13] Par contre, D.D. affirma que les frais d'entrée et de sortie « c'était du chinois » pour elle. Quant au choix des fonds inscrits à l'ouverture des comptes, celui-ci lui a été suggéré par l'intimé, car elle n'y connaissait rien.

[14] L'intimé ne lui a jamais demandé son autorisation avant de procéder aux transactions en cause.

[15] Elle ne rencontrait l'intimé qu'une ou deux fois par année durant la période des contributions aux REER, généralement au printemps. Ils faisaient ensemble la revue de certains relevés s'attardant surtout au rendement obtenu.

[16] Le 7 octobre 2008, étant donné la crise financière qui affectait le marché boursier, D.D. envoya un courriel à l'intimé à trois heures du matin dont l'objet était : « Informations sur mes fonds vu la crise » (P-15).

[17] Comme elle prévoyait prendre sa retraite dans deux ans et demi, D.D. désirait connaître notamment :

- a) le montant du capital garanti à l'égard de chacun des trois fonds;
- b) les dates d'échéance;
- c) si ces dates d'échéance pouvaient être modifiées;
- d) son avis sur la stratégie à adopter à l'égard de ces fonds distincts et si l'or était une option à retenir.

CD00-0834

PAGE : 6

[18] Elle termina son courriel en suggérant à l'intimé un rendez-vous téléphonique le 10 ou le 14 octobre pour en discuter.

[19] L'intimé lui a répondu par courriel le même jour et lui proposa une rente viagère garantissant un revenu de 5 % par année, proposition qu'elle avait refusée antérieurement.

[20] Le 9 octobre 2008, l'intimé l'informait par courriel (P-15) qu'il avait transféré ses placements dans le compte à intérêt quotidien (Fonds du marché monétaire) (P-16).

[21] La réception de ce dernier courriel rendit D.D. furieuse, car elle y apprenait que l'intimé avait procédé à ce transfert sans même la consulter et sans son autorisation préalable. Elle eut l'impression d'avoir été volée et trahie. Dès lors, elle a appelé l'intimé qui a répondu avoir procédé à ce transfert en attendant sa décision au sujet de sa proposition de rente viagère.

[22] D.D. a communiqué avec plusieurs personnes, dont une représentante de la Banque Nationale qui lui a fait remarquer les frais d'entrée et de sortie apparaissant à ses relevés d'opérations. Elle prépara une révocation du droit de l'intimé de transiger que D.D. signa et télécopia à ce dernier (P-17).

[23] D.D. a témoigné qu'après ces événements, son lien de confiance avec l'intimé était irrécupérable. Elle rapatria à Rimouski ses deux comptes de placements CI pour faire affaire avec un autre représentant, malgré les frais de plus de 3 000 \$ qu'engendrait ce retrait.

CD00-0834

PAGE : 7

[24] En contre-interrogatoire, D.D. reconnut avoir reçu les avis d'opéré et les relevés annuels de ses trois comptes².

[25] Elle déclara avoir porté plainte à l'Autorité des marchés financiers (AMF), parce que l'intimé avait transféré sans son autorisation ses avoirs dans le Fonds du marché monétaire lequel ne correspondait pas à son profil de croissance (P-4).

[26] Elle indiqua qu'elle avait dû payer des frais de sortie pour trois de ses comptes en plus des frais d'entrée que ce transfert dans le Fonds du marché monétaire avait occasionnés. Elle réclama de l'intimé le remboursement des frais de rachat de plus de 3 000 \$ occasionnés par le transfert à une autre institution (I-10).

Témoignage de l'intimé

[27] L'intimé expliqua que lorsqu'il a rencontré D.D., celle-ci détenait un portefeuille REER d'environ 70 000 \$. Elle n'avait pas besoin de cet argent à court terme, ses REER constituant un complément à son fonds de pension de Radio-Canada.

[28] Il dit avoir convenu avec D.D. d'augmenter la part d'actions et de saisir les occasions qui se présentaient.

[29] Au sujet de la procuration limitée, l'intimé opposa l'obtention d'un mandat de type « carte blanche » de la part de D.D., malgré les termes de la procuration limitée.

[30] Il affirma n'avoir jamais dit à D.D. qu'il obtiendrait son autorisation préalable pour chaque transaction. Il expliqua que la procuration limitée était une exigence des

² Le 26 octobre 2011, D.D. s'est engagée à faire parvenir les copies de ses avis d'opéré et relevés de compte remis à la représentante de BNC. Ces documents ont été transmis au comité le 9 novembre 2011.

CD00-0834

PAGE : 8

compagnies de fonds, mais qui ne changeait rien à l'entente verbale intervenue avec sa cliente.

[31] L'intimé reconnut ne pas avoir obtenu l'autorisation préalable de D.D. pour les transactions décrites à la plainte (P-9, P-10, P-12 à P-14 et P-16). Il l'informait toutefois par téléphone après y avoir procédé.

[32] L'intimé a procédé à la cristallisation du compte de D.D. à deux ou trois reprises.

[33] L'intimé a rencontré D.D. pour la dernière fois en 2007.

[34] Questionné au sujet du courriel que D.D. lui a envoyé le 7 octobre 2008, à trois heures du matin et dont l'objet était : « Informations sur mes fonds vu la crise » (P-15), l'intimé expliqua qu'il a procédé le 8 octobre 2008 au transfert des placements de D.D. dans le compte à intérêt quotidien (Fonds du marché monétaire) parce qu'il voulait la rassurer, la croyant en état de panique. Il l'en informa après coup, par son courriel du 9 octobre 2008 (P-15, p. 0371).

[35] Le courriel du 7 octobre 2008 était le premier courriel que l'intimé adressait à D.D., car généralement il communiquait avec celle-ci par téléphone.

[36] Quant au bien-fondé de cette transaction, l'intimé répondit qu'il s'agissait d'une transaction réversible puisqu'il aurait pu transférer de nouveau les actions de D.D. dans les fonds détenus auparavant.

CD00-0834

PAGE : 9

ANALYSE ET MOTIFS**CHEFS D'ACCUSATION 1 À 7**

[37] Les chefs 1 à 7 reprochent à l'intimé d'avoir transféré des fonds sans l'autorisation préalable de sa cliente. Les infractions se seraient échelonnées du 13 février 2006 au 8 octobre 2008.

[38] Les extraits pertinents de la procuration limitée (P-3), signée par D.D. et par l'intimé, indiquent ce qui suit :

Partie B : Catégorie d'opérations et identification de la compagnie d'assurance

En signant... *SunWise*. Toutefois, la présente autorisation ne confère nullement au représentant un pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire le pouvoir de transmettre en votre nom à la Compagnie des instructions sur les opérations à effectuer sans avoir obtenu au préalable, dans chaque cas, votre autorisation expresse. Vous devez lire... signée.

Partie C : Autorisation

6. Jusqu'à sa révocation, la présente autorisation pourra être utilisée relativement à tous les contrats liés à des fonds distincts que je détiens ou que je pourrai détenir ultérieurement auprès de la Compagnie.

Partie D : Déclaration du représentant

Je soussigné(e) (s) *Mario Bernier*, certifie que j'ai passé en revue avec le titulaire de la police la présente autorisation et les Conditions générales de celle-ci et que le titulaire de la police a apposé sa signature ci-dessus et ci-dessous en ma présence. Il est entendu que seules les opérations autorisées par le titulaire de la police en vertu de la présente peuvent être effectuées en son nom.

J'accepte d'agir conformément aux conditions de la présente autorisation. Je m'engage à indemniser intégralement la Compagnie et à la libérer de toute responsabilité dans le cas où je dérogerais à ces conditions.

Partie E. : Conditions générales

2. En vertu de la présente autorisation, le représentant peut transmettre en votre nom des instructions à la Compagnie relativement aux opérations autorisées. Le représentant ne peut effectuer que les opérations que vous lui indiquez expressément et il est tenu de conserver les instructions reçues pour chaque opération. La Compagnie peut agir sur la foi de la présente autorisation et présumer que le représentant désigné dans la présente agit en votre nom et qu'il a le droit de la faire.

(Nos soulignés)

CD00-0834

PAGE : 10

[39] Cette procuration limitée ne laisse aucune place à interprétation. Selon celle-ci, l'autorisation préalable et expresse de la cliente devait être obtenue par le représentant qui était tenu de conserver pour chaque opération les instructions ainsi reçues avant d'y procéder.

[40] D.D. a témoigné qu'en aucun temps l'intimé n'avait obtenu au préalable son autorisation pour les transactions³ effectuées dans ses comptes ce que l'intimé ne conteste pas, mais précise qu'il l'informait toutefois par téléphone après y avoir procédé.

[41] L'intimé opposa au cours de son témoignage l'existence d'un mandat de type « carte blanche ». Selon ce dernier, ce mandat « carte blanche » aurait été convenu verbalement avec D.D. lors de leur première rencontre, et ce malgré la signature de la procuration limitée (P-3). L'intimé explique que ce dernier document était exigé par la Compagnie pour pouvoir effectuer des opérations.

[42] Or, le témoignage de D.D. est à l'effet contraire. Questionnée sur la stratégie établie entre elle et l'intimé pour les années futures, il ressort qu'il avait été convenu que l'intimé devait obtenir son autorisation :

« R. Bien moi, ce que je voulais c'est que mon argent fructifie, mais en même temps c'est que je voulais une relation transparente et de confiance, c'est-à-dire qu'il m'informe quand même, c'est quand même mon argent, qu'il m'informe des transactions qui touchent mes avoirs. (...) »

Q. [49] Quand vous dites je voulais qu'il m'informe, qu'est-ce que vous entendez par « je voulais qu'il m'informe » ?

R. Bien, qu'il me tienne au courant de, s'il y avait des modifications, qu'importe, et les arguments aussi qu'il pouvait apporter pour si, à un moment donné, il y a des changements, on devrait peut-être aller dans cette direction-là et pourquoi. Ça, c'est des choses, à un moment donné, qui sont quand même importantes,

³ P-9, P-10, P-12 à P-14 et P-16.

CD00-0834

PAGE : 11

même si tu ne connais pas grand-chose, à un moment donné, tu es capable quand même de dire un plus un égale deux là, mais il faut que les gens t'informent, te donnent de l'information. Si tu ne l'as pas cette information-là, et bien là, je veux dire, tu es tenu dans l'ignorance. Et, quand tu es tenu dans l'ignorance, et bien, je veux dire, ça donne ce que ça donne. »

(N.S., 26 octobre 2011, pp. 28-29)

[43] Toujours en cours d'interrogatoire principal, elle témoigna au sujet de la procuration limitée :

« Q. [58] Donc, pourquoi avez-vous, quelles explications vous ont été fournies par rapport à cette autorisation-là ?

R. Bien, c'est que... Monsieur B. était à Québec, moi je suis à Rimouski. Il me dit : «Ce serait bien que vous signiez cette formule-là. Comme ça, ça nous éviterait, du fait de la distance.» Puis là, j'étais un peu sceptique, j'étais même beaucoup sceptique, mais il dit : «De toute façon, j'ai besoin de votre autorisation pour faire un changement.» Ça fait que là, avec cette clause-là, j'ai dit : «Parfait, o.k., c'est correct.» Alors, c'est vraiment là-dessus, sur le fait qu'il doit demander mon autorisation, s'il y a des changements dans mes comptes, tout ça je dois m'informer et m'autoriser, mais il faut aussi qu'il m'informe et là je décide. C'est comme ça que je le vois. C'est quand même mon portefeuille. »

(N.S., 26 octobre 2011, p.31)

[44] Lorsque contre interrogée au sujet de l'autorisation, D.D. tient le même discours :

« Ça, c'est un papier que j'ai lu, au niveau de mes droits, et à savoir que, avant que, avant qu'il y ait des transactions, il devait avoir mon autorisation, et c'est marqué noir sur blanc, et je l'ai lu. »

(N.S., 26 octobre 2011, p.270)

[45] D.D., loin de confirmer un mandat de type « carte blanche », a plutôt déploré le fait que l'intimé avait agi comme si « c'était son argent »⁴.

[46] L'argument du procureur de l'intimé voulant que le fait pour D.D. de recevoir les avis d'opéré et les relevés de compte CI et de ne pas avoir réagi aux transactions faites

⁴ Notes sténographiques du 26 octobre 2011, p. 65.

CD00-0834

PAGE : 12

avant celle du 8 octobre 2008, supporterait l'existence d'un mandat « carte blanche » malgré la signature de la procuration limitée ne peut être retenu.

[47] L'intimé n'a présenté aucune preuve documentaire ou note corroborant ce mandat « carte blanche ». Une étude attentive des réponses de l'intimé aux questions de l'enquêteur en plus des fiches de communications qu'il a fournies à ce dernier ne permet pas de conclure en ce sens⁵. Aucun de ces documents ou informations fournies en cours d'enquête ne soulève l'existence d'un mandat « carte blanche ».

[48] Tout au plus, un passage du courriel adressé le 18 février 2010 par l'intimé à l'enquêteur démontre son interprétation de la procuration limitée que son procureur a habilement tenté de faire valoir comme un mandat de type « carte blanche » : « ...elle a reçu des confirmation (sic) de toutes ces transactions sur lesquelles la compagnie indique que s'il y a erreur de biens (sic) vouloir communiquer avec le service à la clientèle, se (sic) qu'elle n'as (sic) jamais fait, car elle était d'accord avec cette méthode depuis le début comme je lui avait (sic) expliquer (sic). Mais je n'ai jamais demander (sic) d'autorisations écrites à la cliente pour ces transactions soit le transfert du 13 février 2006 et celle du 5 février 2007. Vous pouvez retrouver ces infos sur mes notes. J'ai reçu une commission sur chacune de ces transactions. »⁶

[49] Pour le comité, la preuve, prise dans son ensemble, contredit l'affirmation de l'intimé qu'il détenait un mandat de type « carte blanche ».

[50] Le comité préfère le témoignage de D.D. à celui de l'intimé. Celle-ci a expliqué sa compréhension de la procuration limitée et a même insisté sur le fait qu'elle était

⁵ P-25 à P-29.

⁶ P-29 courriel du 28 février 2010 à l'enquêteur.

CD00-0834

PAGE : 13

sceptique jusqu'à ce qu'elle ait pris connaissance notamment des extraits de la procuration rapportés au début de l'analyse.

[51] Le comité conclut que l'intimé n'a pas démontré de façon prépondérante l'existence d'un mandat « carte blanche ».

[52] En conséquence, ce moyen de défense sera rejeté.

[53] Ce faisant, l'intimé a contrevenu ainsi à ses obligations déontologiques découlant des articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière.

[54] En conséquence, le comité déclarera l'intimé coupable sous chacun des chefs 1 à 7.

CHEFS D'ACCUSATION 8 ET 9

[55] Les chefs 8 et 9 reprochent à l'intimé de ne pas avoir subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente en procédant au transfert des unités gratuites (10 % rachetable annuellement sans frais) provenant de fonds à frais de vente différé (FVR) (aussi appelé avec frais de sortie) vers le fonds de marché monétaire CI avec frais d'acquisition (aussi appelé frais d'entrée) puis le lendemain dans le cas du chef 8 et quatre jours plus tard dans celui du chef 9, vers un autre fonds avec frais de vente différé.

[56] En transférant ainsi les unités gratuites (10 % par année) dans un fonds avec frais de sortie, plutôt que dans un fonds avec frais d'entrée fixés à 0 %, le représentant prive sa cliente de son droit de retrait ou de transfert sans pénalité. Elle se voit imposer

CD00-0834

PAGE : 14

une nouvelle période de sept ans pour chacun de ces transferts d'unités gratuites. Au surplus, les frais de transfert dans une autre institution s'en trouvaient augmentés.

[57] Les transactions ainsi opérées par l'intimé lui généraient des commissions. Rien ne justifiait l'intimé de procéder de la sorte sauf son intérêt personnel.

[58] En conséquence, l'intimé sera déclaré coupable sous chacun des chefs 8 et 9.

Par ces motifs, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des chefs 1 à 9 de la plainte portée contre lui;

CONVOQUE les parties, avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline, à une audition sur sanction.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard

M^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.

Membre du comité de discipline

(s) Ginette Racine

M^{me} Ginette Racine, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
TERRIEN COUTURE
Procureurs de la partie plaignante

M^e Eric Oliver
LA ROCHE ROULEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : 25 et 26 octobre 2011 et 8 février 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0908

DATE : 3 juillet 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Armand Éthier, A.V.C.	Membre
M ^{me} Monique Puech	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

SOUPHAVANH SAVANN (certificat 188 477)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 5 mars 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À Deux-Montagnes, le ou vers le 15 novembre 2010, l'intimé s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 210 \$, que lui avait confiée D.G. pour fins de paiement de primes d'assurance dues à la Compagnie d'assurance Combined d'Amérique, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 17 et

CD00-0908

PAGE : 2

35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (c. D-9.2, r.3). »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé qui se représentait lui-même enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

[3] Après l'enregistrement dudit plaidoyer, les parties soumièrent au comité leurs preuve et représentations sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[4] Alors que la plaignante versa au dossier, sous les cotes P-1 à P-6, une preuve documentaire en lien avec l'infraction reprochée à l'intimé, elle ne fit entendre aucun témoin.

[5] Quant à l'intimé, il choisit de témoigner mais ne déposa aucun document.

[6] Les parties soumièrent ensuite au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

Sanction recommandée

[7] La plaignante, par l'entremise de son procureur, débuta en indiquant qu'elle suggérerait au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire de cinq (5) ans.

[8] Elle ajouta réclamer de plus la condamnation de ce dernier au paiement des déboursés ainsi que la publication de la décision

[9] Elle indiqua que le contexte factuel lié à l'infraction reprochée à l'intimé était relativement simple et résuma celui-ci comme suit :

CD00-0908

PAGE : 3

Les faits

[10] Le consommateur en cause, D.G., et son épouse, détenaient des polices d'assurance-vie dont ils acquittaient les primes auprès du représentant de l'assureur qui avait pour tâche de les visiter périodiquement afin d'en faire la cueillette.

[11] Affecté à cette fonction, le ou vers le 15 novembre 2010, l'intimé recueillit auprès de D.G. la somme de 210 \$ mais, plutôt que de remettre ladite somme à l'assureur, s'appropriä celle-ci à ses fins personnelles. Selon ses affirmations, il éprouvait à l'époque des « difficultés financières ».

[12] Quelque temps après, les assurés reçurent un avis les informant du défaut de paiement de leurs primes.

[13] Ils communiquèrent alors avec l'assureur et informèrent ce dernier qu'ils en avaient acquitté le paiement auprès de l'intimé et que ce dernier leur avait remis un reçu le confirmant.

[14] L'assureur entrepris alors une enquête et son représentant rencontra, le ou vers le 26 janvier 2011, l'intimé.

[15] Bien que ce dernier débuta en refusant d'admettre les faits, il passa par la suite rapidement aux aveux et admit s'être approprié la somme de 210 \$ que lui avait confiée les clients.

[16] Il signa alors une déclaration avouant sa faute et consentit à immédiatement rembourser l'assureur.

CD00-0908

PAGE : 4

[17] Il fut ensuite avisé que son contrat était terminé et remercié de ses services.

[18] Après avoir ainsi résumé les faits, la plaignante entreprit de faire état tant des éléments objectifs que subjectifs propres au dossier.

Éléments tant objectifs que subjectifs

[19] La plaignante mentionna d'abord la gravité objective de la faute commise par l'intimé.

[20] Elle indiqua que le détournement de fonds était, tel que le comité l'avait déclaré à quelques reprises, l'une des infractions les plus sérieuses que puisse commettre un représentant.

[21] Elle signala qu'une telle faute portait atteinte à l'image de la profession, l'honnêteté étant une qualité absolument requise de tous les membres, la relation de confiance avec le public reposant sur l'intégrité des représentants.

[22] Elle déclara ensuite que dans le choix de la sanction recommandée, elle avait tenu compte des facteurs atténuants suivants :

- la reconnaissance par l'intimé de sa faute, tant auprès de son employeur qu'auprès de l'enquêteur de la Chambre;
- l'enregistrement par ce dernier d'un plaidoyer de culpabilité;
- le « faible » montant détourné (210 \$) et le remboursement de ladite somme à l'assureur;
- le peu d'expérience de l'intimé au moment de l'infraction;

CD00-0908

PAGE : 5

- son absence d'antécédents disciplinaires;
- la perte d'emploi qu'il a subi comme conséquence de sa faute.

[23] Puis, faisant état des facteurs aggravants, elle indiqua que, puisqu'au moment des faits qui lui sont reprochés l'intimé était âgé de 30 ans, l'on ne pouvait pas parler dans son cas d'une « faute de jeunesse » et rappela que, bien que l'intimé ait admis sa faute au représentant de l'assureur, avant de passer aux aveux, il avait d'abord nié celle-ci.

[24] Elle termina en indiquant qu'à son avis, la sanction qu'elle suggérait respectait les paramètres jurisprudentiels applicables. Au soutien de cette affirmation, elle cita deux (2) décisions du comité, soit la décision rendue dans l'affaire *Poirier*¹ et celle rendue dans l'affaire *Raymond*².

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[25] Invité à faire ses recommandations, l'intimé qui avait témoigné indiqua que si ce n'était pour mentionner qu'il était en accord avec les recommandations de la plaignante, il n'avait rien à dire ou ajouter.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[26] Selon l'attestation du droit de pratique de l'Autorité des marchés financiers produite au dossier, l'intimé a détenu du 29 septembre 2010 au 7 février 2011, soit pour

¹ *Venise Levesque c. Stéphane Poirier*, CD00-0696, décision sur culpabilité en date du 3 septembre 2008 et sur sanction en date du 26 janvier 2009.

² *Caroline Champagne c. Mélanie Raymond*, CD00-0829, décision sur culpabilité et sanction en date du 22 juin 2011.

CD00-0908

PAGE : 6

une courte période, un certificat dans la discipline de l'assurance contre la maladie ou les accidents pour le cabinet Compagnie d'assurance Combined d'Amérique.

[27] Il est âgé de 30 ans et n'a aucun antécédent disciplinaire.

[28] Il a collaboré aux enquêtes de son employeur et de la syndique et leur a avoué sa faute.

[29] L'assureur en cause n'a subi aucune perte financière puisque l'intimé lui a remboursé la somme qu'il s'était appropriée.

[30] L'intimé s'est présenté devant le comité et a enregistré à la première occasion un plaidoyer de culpabilité à l'égard de l'unique chef d'accusation porté contre lui.

[31] Comme conséquence de sa faute, il a perdu son emploi.

[32] Il a choisi d'entreprendre une nouvelle carrière dans un tout autre domaine et occupe maintenant un poste de dessinateur-technicien.

[33] Lors de son témoignage devant le comité, il a déclaré qu'au moment où il a détourné la somme de 210 \$ il vivait une période très difficile au plan financier et qu'il avait agi de la sorte « afin de payer l'épicerie ».

[34] Il a rendu un témoignage crédible et après l'avoir entendu, le comité est d'avis qu'il assume sa faute même s'il n'a pas spécifiquement exprimé de regret à l'égard de celle-ci.

[35] Soulignons enfin que la somme détournée, sans être insignifiante, est plus minime que ce à quoi le comité est généralement confronté.

CD00-0908

PAGE : 7

[36] Néanmoins, l'intimé a commis une faute dont la gravité objective est indéniable.

[37] Indépendamment du montant, tel que le comité l'a déclaré à plusieurs reprises, l'appropriation de fonds est l'une des infractions les plus sérieuses que puisse commettre un représentant.

[38] Ce type de faute porte directement atteinte à l'image de la profession.

[39] Aussi, après avoir considéré tant les éléments objectifs que subjectifs qui lui ont été présentés, le comité est d'avis que la condamnation de l'intimé à une radiation temporaire de cinq (5) ans, telle que proposée par la plaignante et à laquelle l'intimé ne s'est pas objecté, serait en l'espèce, une sanction juste et appropriée, adaptée à l'infraction et respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il ne doit pas faire abstraction.

[40] Le comité suivra donc la recommandation de la plaignante et condamnera l'intimé à une radiation temporaire de cinq (5) ans.

[41] De plus, en l'absence de motifs qui pourraient le justifier d'agir différemment, le comité ordonnera la publication de la décision et condamnera l'intimé au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte;

CD00-0908

PAGE : 8

DÉCLARE l'intimé coupable du chef d'accusation contenu à la plainte;

ET, PROCÉDANT SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq (5) ans;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a ou avait son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

(s) François Folot _____
M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Armand Ethier _____
M. ARMAND ÉTHIER, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) Monique Puech _____
M^{me} MONIQUE PUECH
Membre du comité de discipline

CD00-0908

PAGE : 9

M^e Alain Galarneau
POULIOT CARON PREVOST BELISLE GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même

Date d'audience : 5 mars 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0851

DATE : 6 juillet 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Éric Bolduc	Membre

M^e CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

M. CLAUDE MARTINEAU, conseiller en sécurité financière, (numéro de certificat 123103)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni le 13 avril 2012 au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition sur sanction.

LA PREUVE

[2] Alors que la plaignante déposa au dossier une preuve documentaire cotée SP-1 à SP-3, l'intimé déclara n'avoir aucune preuve à offrir.

CD00-0851

PAGE : 2

[3] Les parties entreprirent ensuite de soumettre au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[4] La procureure de la plaignante débuta ses représentations en proposant au comité l'imposition des sanctions suivantes :

- a) Sous chacun des chefs 1, 2, 8 et 9, elle suggéra que soit imposé à l'intimé le paiement d'une amende de 8 000 \$ (total 32 000 \$);
- b) Sous chacun des chefs 4 et 5, elle suggéra que lui soient imposés une radiation temporaire de deux (2) mois (à être purgée de façon concurrente) et le paiement d'une amende de 2 000 \$ (total 4 000 \$);
- c) Sous chacun des chefs 6, 7, 11, 12 et 13, elle suggéra que lui soit imposée une radiation temporaire de trois (3) mois (à être purgée de façon concurrente).

[5] Elle réclama de plus la publication de la décision ainsi que la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[6] Elle exposa ensuite certains facteurs aggravants et atténuants notamment :

Facteurs aggravants

- la gravité objective des fautes commises par l'intimé;
- des actes et une conduite clairement prohibés;

CD00-0851

PAGE : 3

- une intention nettement blâmable, l'intimé ayant posé de façon réfléchie et préméditée des gestes qu'il savait défendus;
- un scénario où finalement « tout est faux » : les reçus remis aux clients; les représentations de l'intimé et les signatures sur plusieurs documents;
- le nombre important de « victimes », six (6) consommateurs étant concernés par la plainte;
- la longue expérience de l'intimé en tant que représentant, ce dernier ayant débuté dans le domaine de la distribution de produits d'assurances et/ou financiers au milieu des années 70;
- l'absence de reconnaissance de fautes par ce dernier et l'absence (à son avis) de regret de sa part;
- relativement aux chefs d'accusation 6, 7, 11, 12 et 13 : le nombre de documents ayant fait l'objet de signatures falsifiées;
- des engagements volontaires contractés par l'intimé, le premier en date du 26 avril 2005 alors qu'il s'imposait de ne pas donner d'informations incomplètes ou trompeuses à ses clients, et un second en date du 3 octobre 2007 où il s'obligeait notamment à respecter de façon stricte la loi et les règlements relatifs aux activités des représentants, plus particulièrement les règles relatives à son devoir d'information auprès des clients^{1 2}.

¹ Pièces P-2 et P-3.

²Au soutien de sa proposition à l'effet que le comité, dans le choix des sanctions appropriées, devait tenir compte desdits engagements, la plaignante réfère à la décision du comité dans l'affaire *Venise Lévesque c. Jean Larochelle* (CD00-0728) qui fut confirmée par la Cour du Québec, dossier 500-80-015379-093,

CD00-0851

PAGE : 4

- une situation où l'intimé ne semble pas avoir « appris » de ses erreurs passées.

Facteurs atténuants

- l'absence chez l'intimé à strictement parler d'antécédents disciplinaires;
- des fautes n'ayant causé aucun préjudice pécuniaire aux consommateurs;
- en regard des chefs d'accusation 4 et 5, la conclusion du comité (au paragraphe 17) à l'effet que la preuve n'avait pas démontré que l'intimé aurait agi avec une intention malhonnête ou dans le but de bernier ses clients ou les autorités fiscales.

[7] Puis, au soutien de ses recommandations relativement aux chefs 1, 2, 8 et 9, la procureure de la plaignante cita quelques autorités.

[8] Ainsi, elle mentionna l'affaire *Léna Thibault c. Henri-Paul Grenier*³, une décision rendue par le comité avant la dernière augmentation des amendes décrétées par le législateur en décembre 2009, où le représentant reconnu coupable d'avoir fait des représentations fausses, trompeuses, incomplètes et susceptibles d'induire en erreur ses clients, a été condamné au paiement d'une amende de 2 500 \$.

[9] Elle cita également la décision rendue par le comité dans l'affaire *Micheline Rioux c. Jacques-André Marcoux et Robert Bourdeau*⁴ où M. Bourdeau, un représentant d'expérience, a été condamné pour le même type d'infraction au paiement d'une amende de 4 000 \$.

jugement en date du 24 février 2012.

³ *Léna Thibault c. Henri-Paul Grenier*, CD00-0727, décision sur sanction en date du 14 décembre 2009.

⁴ *Micheline Rioux c. Jacques-André Marcoux et Robert Bourdeau*, CD00-0644 et CD00-0646, décision sur culpabilité en date du 18 mars 2010.

CD00-0851

PAGE : 5

[10] Elle référa enfin à l'affaire *Léna Thibault c. Roxanne Cléroux*⁵ où la représentante qui avait fourni à son client des informations incomplètes, trompeuses ou mensongères, a elle aussi été condamnée au paiement d'une amende de 4 000 \$.

[11] Elle rappela que l'intimé avait, tel que mentionné précédemment, contracté deux (2) engagements volontaires mais avait malheureusement fait défaut de respecter chacun d'eux.

[12] Elle mentionna que dans de telles circonstances et compte tenu de ce manquement à des engagements antérieurs, elle suggérait au comité de condamner ce dernier non pas au paiement d'une amende de 4 000 \$, mais plutôt de lui imposer le paiement d'une amende de 8 000 \$ sous chacun des chefs 1, 2, 8 et 9.

[13] Puis discutant des chefs 4 et 5, elle compara les fautes reprochées à l'intimé à ces chefs aux fautes des représentants condamnés pour avoir préparé de faux documents (tels de faux relevés de placement) à l'intention de leurs clients.

[14] À l'appui de sa suggestion sur ces chefs, elle cita notamment l'affaire *Venise Lévesque c. Gaétan Jean*⁶, où à la suite de recommandations communes des parties, le représentant reconnu coupable d'infractions de nature à son avis comparable à celles reprochées à l'intimé, a été condamné à une radiation temporaire de deux (2) mois ainsi qu'au paiement d'une amende de 2 000 \$.

[15] Enfin, relativement aux chefs de contrefaçon, soit les chefs 6, 7, 11 et 12, après avoir souligné que trois (3) clients étaient en cause et que quatorze (14) documents

⁵ *Léna Thibault c. Roxanne Cléroux*, CD00-0732, décision sur sanction en date du 31 mars 2011.

⁶ *Venise Lévesque c. Gaétan Jean*, CD00-0722, décision sur culpabilité et sanction en date du 15 octobre 2009.

CD00-0851

PAGE : 6

avaient fait l'objet de contrefaçon, elle évoqua, à l'appui de sa suggestion pour l'imposition d'une radiation temporaire de trois (3) mois sous chacun de ces chefs, l'affaire *Nathalie Lelièvre c. Jasmine Sue Teng Yee*⁷ où la représentante, pour des actes répétés de contrefaçon, a été condamnée à une telle période de radiation.

[16] Elle termina ses représentations en mentionnant l'affaire *Caroline Champagne c. Jean-François Leclerc*⁸ où le représentant qui avait à trois (3) reprises contrefait la signature de ses clients sur des formulaires d'instructions de placements, a été condamné à une période de radiation de trois (3) mois.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[17] Le procureur de l'intimé débuta par ce qu'il qualifia de « remarques préliminaires ».

[18] Évoquant la question du paiement des déboursés, il proposa au comité de tenir compte de « l'acquiescement » de son client sous le chef 14 et du retrait par la plaignante, en début d'audition, des chefs 3 et 10.

[19] Puis mentionnant spécifiquement les déboursés liés à la note de l'expert retenu par la plaignante, il réclama du comité qu'il réserve les droits de son client de contester les sommes qui pourraient lui être réclamées à ce titre.

[20] Il affirma que son client ne devrait pas avoir à acquitter de frais relativement au travail effectué par l'expert relativement aux chefs 3, 10 et 14.

⁷ *Nathalie Lelièvre c. Jasmine Sue Teng Yee*, CD00-0849, décision sur culpabilité et sanction en date du 26 août 2011.

⁸ *Caroline Champagne c. Jean-François Leclerc*, CD00-0879, décision sur culpabilité et sanction en date du 4 novembre 2011.

CD00-0851

PAGE : 7

[21] Lesdites « remarques préliminaires » terminées, le procureur de l'intimé déclara que son client était maintenant âgé de 61 ans, qu'il approchait la fin de sa carrière et que dans de telles circonstances les risques de récidive et le danger qu'il pouvait représenter pour le public étaient plutôt faibles.

[22] Il rappela que ce dernier avait débuté dans le domaine de la distribution de services financiers en 1974 et qu'il n'avait aucun antécédent disciplinaire.

[23] Il souligna que les clients n'avaient subi aucun « dommage économique » de ses fautes, indiquant notamment que ces derniers n'avaient subi aucun préjudice du fait que les reçus qui leur avaient été remis (invoqués aux chefs 4 et 5) comportaient sans autorisation le logo de l'Industrielle Alliance.

[24] Il rappela enfin qu'aucun élément de preuve tendant à démontrer que l'intimé aurait agi avec une quelconque intention malhonnête n'avait été administré et cita à son tour le paragraphe 17 de la décision sur culpabilité.

[25] Il proposa ensuite au comité d'imposer à l'intimé sur chacun des chefs 4 et 5, une radiation temporaire concurrente de trois (3) mois mais de s'abstenir d'y cumuler le paiement d'une amende.

[26] Puis, relativement aux chefs 1, 2, 8 et 9, il indiqua qu'il estimait que l'imposition par le comité d'une amende de 3 000 \$ sous chacun de ces chefs constituerait une sanction appropriée.

CD00-0851

PAGE : 8

[27] Il cita ensuite la décision rendue par la Cour du Québec dans l'affaire *Claude Martel c. Léna Thibault*⁹ tout en soulignant que le tribunal y avait indiqué qu'en matière d'imposition de sanctions le comité devait tenir compte de l'effet global de celles-ci et y avait rappelé que le résultat ne devait pas être excessif par rapport à la culpabilité générale du contrevenant.

[28] Il cita également la décision de la Cour du Québec dans l'affaire *Bruno Lavallée c. Micheline Rioux*¹⁰ où la Cour, après avoir rappelé les principes édictés par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*¹¹ a infirmé la décision d'un comité de discipline et a substitué à une radiation de trois (3) mois, l'imposition d'une amende de 3 000 \$.

[29] Enfin, relativement aux chefs 6, 7, 11, 12 et 13, soit les chefs de contrefaçons de signatures, il indiqua au comité que la condamnation de son client, sous chacun de ces chefs, à une radiation temporaire de deux (2) mois à être purgée de façon concurrente, serait une sanction, à son avis, juste et appropriée.

[30] À l'appui de sa suggestion, il référa notamment à la décision de la Cour du Québec dans l'affaire *Brazeau*¹² ainsi qu'à la décision du comité dans l'affaire *Léna Thibault c. Carole Ferland*¹³. Dans les deux (2) cas, les représentants fautifs ont été condamnés à des radiations temporaires de deux (2) mois.

⁹ *Claude Martel c. Léna Thibault*, 500-80-018263-112, jugement en date du 16 janvier 2012.

¹⁰ *Bruno Lavallée c. Micheline Rioux*, 500-02-104044-024, jugement en date du 5 juin 2003.

¹¹ *Pigeon c. Daigneault*, [2003] J.Q. n° 3830, C.A., 15 avril 2003.

¹² *Maurice Brazeau c. Me Micheline Rioux*, 500-22-107059-050, EYB 2006-111092.

¹³ *Léna Thibault c. Carole Ferland*, CD00-0754, décision sur sanction en date du 20 juillet 2011.

CD00-0851

PAGE : 9

[31] Il réclama enfin que le comité réserve à son client la possibilité de contester le quantum des frais d'experts qui pourraient le cas échéant lui être réclamés au titre des déboursés.

[32] Il termina enfin en suggérant que puisque le dossier avait déjà été fortement médiatisé dans la région de Trois-Rivières, il n'y avait pas lieu à son avis, à ce que le comité ordonne la publication de la décision.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[33] L'intimé, âgé de 61 ans, n'a aucun antécédent disciplinaire.

[34] Il exerce dans le domaine de la distribution de produits financiers et/ou d'assurances depuis 1974.

[35] Les consommateurs en cause n'ont subi aucun préjudice pécuniaire de ses fautes.

[36] Tel que le comité l'a mentionné lors de son analyse des faits rattaché aux chefs d'accusation 4 et 5, la preuve n'a aucunement révélé que l'intimé aurait agi avec une intention malhonnête ou frauduleuse.

[37] Néanmoins, les infractions dont il s'est rendu coupable sont multiples. Elles sont d'une gravité objective indéniable et vont au cœur de l'exercice de la profession.

Chefs d'accusation 6, 7, 11, 12 et 13

[38] Les infractions reprochées à l'intimé à ces chefs ont trait à des contrefaçons de signatures sur quatorze (14) documents.

CD00-0851

PAGE : 10

[39] Trois (3) clients sont en cause.

[40] L'intimé a commis la même faute de façon répétitive, préméditée, volontaire et voulue.

[41] S'il a agi tel qu'il lui est reproché, c'est vraisemblablement dans le but de rencontrer dans les délais qui lui avaient été fixés les exigences du cabinet auquel il s'était joint.

[42] La suggestion de la plaignante d'imposer à l'intimé une radiation temporaire de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente sous chacun de ces chefs apparaît, notamment pour les motifs invoqués par cette dernière, juste et appropriée.

[43] Les sanctions proposées respectent les paramètres jurisprudentiels applicables.

[44] L'intimé sera donc condamné sous chacun de ces chefs à une radiation temporaire de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente.

Chefs d'accusation 1, 2, 8 et 9

[45] À ces chefs, l'intimé a été reconnu coupable d'avoir fait aux deux (2) clients y mentionnés des représentations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles de les induire en erreur en leur laissant croire que les honoraires ou frais de 400 \$ qu'il leur chargeait leur seraient remboursés par B2B Trust.

[46] Le comité est ici en présence de plus qu'un simple défaut d'expliquer convenablement aux consommateurs la nature ou les conditions rattachées à un produit. L'intimé pouvait en effet avoir un intérêt à ce que ses clients aient l'impression

CD00-0851

PAGE : 11

que les honoraires qu'ils allaient lui verser « ne leur coûteraient rien » et qu'ils seraient remboursés par l'institution financière en cause.

[47] Il faut aussi signaler que l'intimé, en agissant tel qu'il lui a été reproché, a fait défaut de respecter les engagements qu'il avait antérieurement souscrits auprès de la syndique. Ce dernier s'était en effet engagé, tel que souligné par la plaignante, une première fois à respecter les règles relatives à son devoir d'information auprès des clients et à une deuxième occasion à ne jamais donner à ces derniers des renseignements ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.

[48] De plus, le comité n'est pas en présence d'une faute isolée. La preuve a plutôt révélé un comportement de nature systématique et répété.

[49] Dans de telles circonstances, considérant les facteurs objectifs et subjectifs qui lui ont été présentés et compte tenu des paramètres jurisprudentiels applicables depuis la décision du législateur d'augmenter en 2009 les amendes imposables aux représentants, le comité est d'avis que l'imposition d'une amende de 5 000 \$ sous chacun de ces chefs serait en l'espèce une sanction raisonnable, appropriée, adaptée aux infractions et respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il ne peut faire abstraction.

CD00-0851

PAGE : 12

Chefs d'accusation 4 et 5

[50] Les infractions reprochées à l'intimé sous ces chefs ont trait à la confection puis à la remise aux clients en cause de reçus d'impôt laissant faussement croire à des documents provenant du cabinet Investia services financiers alors qu'ils émanaient de lui et couvraient des honoraires que ces derniers lui avaient payés à lui.

[51] La preuve administrée relativement à ces chefs n'a aucunement démontré que les clients auraient subi un préjudice des gestes de l'intimé. Il ne peut toutefois être exclu que notamment à l'égard des autorités fiscales il puisse y avoir de conséquences pour eux dans l'avenir.

[52] Par ailleurs, tel que le comité l'a mentionné à sa décision sur culpabilité, « L'intimé ne pouvait ignorer que les reçus témoigneraient de sommes payées à Investia plutôt qu'à lui-même. »

[53] Sous ces chefs, le comité souscrit, pour les motifs plus amplement exposés par cette dernière, aux suggestions de la plaignante. Il est en effet d'avis que plutôt que l'imposition d'une radiation de trois (3) mois, tel que suggéré par l'intimé, l'imposition comme dans le dossier *Jean*¹⁴ d'une radiation temporaire de deux (2) mois jumelée à l'imposition d'une amende de 2 000 \$ sous chacun desdits chefs serait une sanction appropriée, adaptée aux infractions et respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il doit être tenu compte.

¹⁴ Voir note 6.

CD00-0851

PAGE : 13

[54] En terminant, le comité croit devoir souligner que dans le choix des sanctions qu'il imposera à l'intimé il a tenu compte de leur effet global et pris la peine de peser celui-ci eu égard à la culpabilité générale, à son avis, de l'intimé.

[55] Quant à la publication de la décision, le comité ne croit pas qu'il doive se dispenser d'ordonner celle-ci. Bien que l'intimé ait invoqué que ses fautes auraient amplement été médiatisées dans sa région et que le comité ait, lors de l'audition sur culpabilité, constaté la présence de journalistes, aucun élément de preuve relativement au degré de médiatisation de l'affaire non plus que relatif aux conséquences de celle-ci sur l'intimé ou sa pratique n'a été administré.

[56] Dans de telles circonstances, le comité ordonnera la publication de la décision.

[57] Relativement aux déboursés, compte tenu notamment du nombre de chefs d'accusation pour lesquels l'intimé a été reconnu coupable, le comité est d'avis de condamner ce dernier au paiement de ceux-ci avec la réserve cependant que les frais d'expert ou d'expertise qui pourraient lui être réclamés ne devront se rapporter qu'au travail effectué par l'expert de la plaignante en relation avec les chefs d'accusation pour lesquels il a été reconnu coupable.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sous chacun des chefs 6, 7, 11, 12 et 13 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente;

CD00-0851

PAGE : 14

Sous chacun des chefs 1, 2, 8 et 9 :**CONDAMNE** l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$; (total 20 000 \$)**Sous chacun des chefs 4 et 5 :****ORDONNE** la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux (2) mois à être purgée de façon concurrente et **CONDAMNE** ce dernier au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous chacun desdits chefs; (total 4 000 \$)**ORDONNE** à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement et d'expertises conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26 avec la réserve que relativement aux frais d'experts et/ou d'expertise seule la partie rattachée aux chefs d'accusation pour lesquels l'intimé a été déclaré coupable ne devra lui être réclamée.

CD00-0851

PAGE : 15

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) Éric Bolduc

M. ÉRIC BOLDUC

Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
THERRIEN COUTURE
Procureurs de la partie plaignante

M^e Martin Courville
DE CHANTAL, D'AMOUR, FORTIER
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 13 avril 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

2012-DIST-0019 Le 4 juillet 2012

Casgrain & Compagnie (USA) Limitée

Dispense de l'application de l'article 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*

Vu la demande complétée le 29 mai 2012;

vu la dispense d'inscription à titre de courtier en placement octroyée le 22 décembre 1998 à Casgrain & Compagnie (USA) Limitée par la décision 1998-C-0456;

vu les articles 149,150, 151 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les pouvoirs délégués aux termes de la décision N° 2012-PDG-0059, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

En conséquence, le surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution :

- Dispense de l'obligation d'inscription prévue à l'article 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* la personne qui agit à titre de représentant pour le compte de la société Casgrain & Compagnie (USA) Limitée.
- Dispense de l'obligation d'inscription prévue à l'article 151 de la *Loi sur les valeurs mobilières* la personne qui agit à titre de dirigeant pour le compte de la société Casgrain & Compagnie (USA) Limitée.
- Assortit le bénéfice de cette dispense des restrictions ou conditions suivantes :
 1. La société Casgrain & Compagnie (USA) Limitée se conformera en tout temps aux conditions énoncés à la décision 1998-C-0456;
 2. Tout nouveau représentant et/ou dirigeant qui exercera son activité pour la société Casgrain & Compagnie (USA) Limitée se conformera en tout temps aux conditions énoncées à la décision 1998-C-0456.

Le surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution,

Patrick Déry

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Suspensions

Le tableau suivant contient le nom de représentants dont le certificat ou l'inscription a été suspendu(e) dans une ou plusieurs discipline(s) ou catégorie(s) de discipline puisqu'ils n'ont pas respecté les exigences relatives à la formation continue. Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Si vous souhaitez vérifier si un représentant dispose d'un droit de pratique, veuillez consulter le registre prévu à cette fin à l'adresse suivante :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

ou veuillez contacter notre centre d'information à Québec au (418) 525-0337 ou à Montréal au (514) 395-0337 ou par notre ligne sans frais au 1-877-525-0337.

Catégories d'inscription, disciplines et catégories de disciplines

1a Assurance de personnes

1b Assurance contre les accidents ou la maladie

2a Assurance collective de personnes

Catégories d'inscription, disciplines et catégories de disciplines

2b Régime d'assurance collective

2c Régime de rentes collectives

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Représentant de courtier en épargne collective

9 Représentant de courtier en plans de bourses d'études

Certificat	Prénom	Nom	N° décision	Décision	Catégories ou disciplines	Date de la décision
131663	Martine	St-Pierre	2012-CD-0206	Suspension	7	2012-06-19
133751	Richard	Valcourt	2012-CD-0291	Suspension	7	2012-06-19
151094	Roxane	Marion	2012-CD-0448	Suspension	7	2012-06-19
168457	Mario	Rossi	2012-CD-0794	Suspension	7	2012-06-19
175700	Ginger	Robinson	2012-CD-0842	Suspension	7	2012-06-19
175796	Surrayya	Akram	2012-CD-0851	Suspension	7	2012-06-19
182080	Matthew	Poapst	2012-CD-0853	Suspension	7	2012-06-19

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, suite à la fusion de Promutuel Gaspésie – les Îles, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel des Riverains, société mutuelle d'assurance générale, qui a pris effet le 3 juillet 2012, un permis d'assureur à la société résultant de cette fusion, qui portera le nom de Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- assurance automobile
- assurance de biens
- assurance des chaudières et des machines
- assurance cautionnement
- assurance de frais juridiques
- assurance contre l'incendie
- assurance de responsabilité
- contre le détournement

Le siège de l'assureur est situé au 149, rue Saint-Germain Est, Rimouski (Québec) G5L 1A9.

Fait le 5 juillet 2012

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Nathalie G. Drouin

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-331 du personnel des ACVM : Suivi relatif à l'inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aptilon Corporation

Interdit à Aptilon Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0145

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aptilon Corporation

Révoque la décision d'interdiction 2012-FIIC-0110, prononcée le 22 mai 2012, limitée à Justin Beckett, Mark Benthin, Tommy Boman, André Brosseau, André Charron, Roger Korman, Denis Martineau et Robert H. Steinfeld d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Aptilon Corporation parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Aptilon Corporation, ses porteurs de titres, tous les courtiers et leurs représentants, ainsi que toute personne a été prononcée le 5 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0146

Tranzeo Wireless Technologies Inc.

Révoque la décision 2012-FIIC-0088, prononcée le 30 avril 2012, adressée à Tranzeo Wireless Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 11 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0151

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions américaines	5 juillet 2012	Ontario
Portefeuille équilibré mondial First Trust Portefeuille de dividendes américains First Trust	10 juillet 2012	Ontario
PowerShares Tactical Bond ETF	4 juillet 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations à court terme Standard Life	5 juillet 2012	Québec
Fonds d'obligations à rendement élevé Standard Life (parts de série A)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (Le) (actions de catégorie A, série 1 et série 2)	5 juillet 2012	Québec
Fonds équilibré des professionnels Fonds équilibré-croissance des professionnels Fonds équilibré-retraite des professionnels Fonds d'obligations des professionnels Fonds à court terme des professionnels Fonds d'actions canadiennes des professionnels Fonds de dividendes des professionnels Fonds global d'actions des professionnels Fonds indiciel américain des professionnels Fonds d'actions Europe des professionnels Fonds d'actions Asie des professionnels Fonds d'actions de pays émergents des professionnels Fonds d'actions tendances mondiales des professionnels	6 juillet 2012	Québec
Fonds d'actions canadiennes Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes Fonds d'actions de grandes sociétés américaines Fonds d'actions de petites sociétés américaines Fonds d'actions EAEO Fonds d'actions marchés émergents Fonds canadien à revenu fixe Fonds d'obligations à long terme	5 juillet 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations à rendement réel		
Fonds d'obligations à court terme		
Fonds de marché monétaire		
Fonds synthétique de forte capitalisation américaine		
Fonds synthétique de moyenne capitalisation américaine		
Fonds d'obligations américaines à haut rendement		
Fonds de revenu 100		
Fonds de revenu 20/80		
Fonds de revenu 30/70		
Fonds de revenu 40/60		
Fonds équilibré 50/50		
Fonds équilibré 60/40		
Fonds à échéance cible 2015		
Fonds à échéance cible 2020		
Fonds à échéance cible 2025		
Fonds à échéance cible 2030		
Fonds à échéance cible 2040		
Fonds de croissance 70/30		
Fonds de croissance 80/20		
Fonds de croissance 100		
Fonds de croissance mondiale 100		
Fonds prudent de revenu mensuel		
Fonds équilibré de revenu mensuel		
Fonds équilibré orienté Canada		
Fonds de croissance orienté Canada		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		
Fonds d'actions canadiennes de base DFA	4 juillet 2012	Colombie-Britannique
Fonds vecteur d'actions canadiennes DFA		
Fonds d'actions américaines de base DFA		
Fonds vecteur d'actions américaines DFA		
Fonds d'actions internationales de base DFA		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds vecteur d'actions internationales DFA		
Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA		
Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA		
Fonds de titres à revenu fixe de qualité DFA		
Portefeuille mondial 20AC-80RF DFA		
Portefeuille mondial 40AC-60RF DFA		
Portefeuille mondial 60AC-40RF DFA		
Portefeuille mondial 80AC-20RF DFA		
Portefeuille mondial d'actions DFA		
Fonds d'investissement à court terme	6 juillet 2012	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadien RBC	5 juillet 2012	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien RBC		
Fonds du marché monétaire Plus RBC		
Fonds du marché monétaire américain RBC		
Fonds du marché monétaire \$US Plus RBC		
Fonds canadien de revenu à court terme RBC		
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC		
Fonds d'obligations RBC		
RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes		
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien		
Fonds d'obligations étrangères RBC		
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC		
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC		
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay		
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay		
Solution de versement géré RBC (auparavant, Solution de versement gérée RBC)		
Solution de versement géré RBC – Évolué (auparavant, Solution de versement gérée RBC – Évoluée)		
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus (auparavant, Solution de versement gérée RBC –Évoluée Plus)		
Fonds de revenu mensuel RBC		
Fonds de revenu américain RBC		
Fonds équilibré RBC		
Fonds équilibré mondial RBC		
Fonds équilibré Jantzi RBC		
Fonds de revenu mensuel Phillips, Hager & North RBC		
Portefeuille prudence élevée sélect RBC		
Portefeuille prudence sélect RBC		
Portefeuille équilibré sélect RBC		
Portefeuille de croissance sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC Portefeuille prudence choix sélect RBC		
Portefeuille équilibré choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2015 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC		
Fonds canadien de dividendes RBC		
Fonds d'actions canadiennes RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds actions canadiennes Jantzi RBC		
Fonds indiciel canadien RBC		
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC		
Fonds nord-américain de valeur RBC		
Fonds nord-américain de croissance RBC		
Fonds américain de dividendes RBC (auparavant, Fonds nord-américain de dividendes RBC)		
Fonds d'actions américaines RBC		
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC		
Fonds indiciel américain RBC		
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC		
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Fonds neutre en devises de sociétés américaines		
à moyenne capitalisation RBC		
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC		
Fonds d'actions américaines de base de sociétés		
à petite capitalisation RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II		
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC		
Fonds international de croissance de dividendes RBC (auparavant, Fonds		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>spécifique international RBC DVM)</i> Fonds d'actions internationales RBC Fonds international indiciel neutre en devises RBC Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC Fonds d'actions européennes RBC Fonds d'actions asiatiques RBC Fonds d'actions de marchés émergents RBC Fonds mondial de croissance de dividendes RBC Fonds actions mondiales Jantzi RBC Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC Fonds mondial d'énergie RBC Fonds mondial de métaux précieux RBC Fonds mondial de ressources RBC Fonds mondial de technologie RBC Fonds spécifique canadien RBC DVM Fonds spécifique américain RBC DVM Portefeuille mondial équilibré RBC DVM Portefeuille mondial de croissance RBC DVM Portefeuille mondial d'actions RBC DVM	6 juillet 2012	Ontario
Fonds de retraite canadien ROI Fonds de retraite mondial ROI Fonds 30 premières actions à petite capitalisation Canada ROI Fonds de supercycle mondial ROI Fonds des 20 premières actions Canada de ROI	5 juillet 2012	Ontario
Fonds du marché monétaire NEI Fonds d'obligations canadiennes NEI Fonds revenu NEI Fonds équilibré Éthique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes canadiens Éthique		
Fonds croissance Éthique		
Fonds Spécialisé d'actions Éthique		
Fonds multistratégique américain Éthique		
Fonds de dividendes mondial Éthique		
Fonds d'actions mondiales Éthique		
Fonds d'actions internationales Éthique		
Portefeuille Éthique Sélect revenu		
Portefeuille Éthique Sélect conservateur		
Portefeuille Éthique Sélect équilibré canadien		
Portefeuille Éthique Sélect croissance canadienne		
Portefeuille Éthique Sélect équilibré mondial		
Portefeuille Éthique Sélect croissance mondiale		
Fonds Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest		
Fonds Macro d'actions canadiennes NordOuest (<i>auparavant, Fonds Spécialisé d'innovations NordOuest</i>)		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest		
Fonds tactique de rendement NordOuest		
Fonds croissance et revenu NordOuest		
Fonds d'actions mondiales NordOuest		
Fonds d'actions américaines NordOuest		
Fonds EAEO NordOuest		
Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest		
Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest		
Fonds Spécialisé croissance NordOuest inc.		
Portefeuille NordOuest Sélect conservateur		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille NordOuest Sélect équilibré canadien		
Portefeuille NordOuest Sélect croissance canadienne		
Portefeuille NordOuest Sélect équilibré mondial		
Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale		
Portefeuille NordOuest Sélect croissance mondiale maximale		
Fonds équilibré Beutel Goodman	4 juillet 2012	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman		
Fonds d'actions canadiennes Plus Beutel Goodman		
Fonds canadien à valeur intrinsèque Beutel Goodman		
Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman		
Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman		
Fonds mondial de dividendes Beutel Goodman		
Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman		
Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman		
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman		
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman		
Fonds revenu Beutel Goodman		
Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman		
Fonds actif d'obligations de provinces et d'entreprises Beutel Goodman		
Fonds d'obligations à court terme Beutel Goodman		
Fonds du marché monétaire Beutel Goodman		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Folio prudent	9 juillet 2012	Ontario
Fonds Folio modéré		
Fonds Folio équilibré		
Fonds Folio accéléré		
Fonds Folio énergétique		
Catégorie Société gestion de l'encaisse Quadrus		
Catégorie Société revenu fixe Quadrus		
Catégorie Société croissance et revenu GLC Quadrus		
Catégorie Société dividendes canadiens Gestion des capitaux London Quadrus		
Catégorie Société actions canadiennes Quadrus		
Catégorie Société valeur canadienne Sionna Quadrus		
Catégorie Société valeur américaine Eaton Vance Quadrus		
Catégorie Société titres spécialisés nord- américains Quadrus		
Catégorie Société actions américaines et internationales Quadrus		
Catégorie Société titres spécialisés américains et internationaux Quadrus		
Catégorie Société dividendes mondiaux Setanta Quadrus		
Fonds du marché monétaire Quadrus		
Fonds d'obligations de sociétés GIGWL		
Fonds d'obligations canadiennes Gestion des capitaux London		
Fonds de revenu fixe Laketon Quadrus		
Fonds de revenu diversifié Gestion des capitaux London		
Fonds de revenu plus Gestion des capitaux London		
Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
stratégique		
Fonds de croissance canadien GIGWL		
Fonds d'actions canadiennes diversifié Gestion des capitaux London		
Fonds de dividendes canadiens Gestion des capitaux London		
Fonds Focus Canada Mackenzie		
Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum		
Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum		
Fonds de croissance d'actions canadiennes Invesco Quadrus		
Fonds de valeur américain Gestion des capitaux London		
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance		
Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal		
Fonds de sociétés nord-américaines à moyenne capitalisation GIGWL		
Catégorie Mackenzie Focus Extrême- Orient		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents		
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Universal		
Fonds international d'actions Templeton Quadrus		
Fonds d'actions mondiales Trimark Quadrus		
Fonds immobilier mondial Gestion des capitaux London		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal		
Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal		
Fonds marché monétaire Matrix	5 juillet 2012	Colombie-Britannique
Fonds de revenu à court terme Matrix		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré canadien Matrix Fonds d'obligations canadiennes Matrix Fonds à versement mensuel Matrix Fonds à versement mensuel Matrix Fonds Dow Jones Canada de 50 titres à dividendes élevés Matrix Fonds Aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX Matrix Fonds de revenu équilibré international Matrix Fonds équilibré international Matrix Fonds de revenu à impôt différé Matrix Fonds américain de croissance des dividendes Matrix Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Matrix Fonds de petites sociétés Matrix Fonds de ressources canadien Matrix Fonds de ressources canadien Matrix		
Portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell Catégorie portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell Fonds de revenu à court terme Russell Catégorie fonds de revenu à court terme Russell Catégorie fonds à revenu fixe Plus Russell Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Russell Portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell Portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell Portefeuille équilibré LifePoints Russell Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell Portefeuille de croissance à long terme	4 juillet 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LifePoints Russell		
Portefeuille tout actions LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell		
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell		
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell		
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell		
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell		
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell		
Fonds à revenu fixe Russell		
Fonds à revenu fixe Plus Russell		
Fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Russell		
Fonds de dividendes canadien Russell		
Fonds d'actions canadiennes Russell		
Fonds de petites sociétés Russell		
Fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Fonds d'actions américaines Russell		
Fonds d'actions outre-mer Russell		
Fonds d'actions mondiales Russell		
Fonds d'actions marchés émergents		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Russell		
Fonds du marché monétaire Russell		
Portefeuille essentiel de revenu Russell		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		
Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell		
Catégorie fonds à revenu fixe Russell		
Catégorie fonds de dividendes canadien Russell		
Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell		
Catégorie fonds de petites sociétés Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Catégorie fonds d'actions américaines Russell		
Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell		
Catégorie fonds d'actions mondiales Russell		
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell		
Catégorie fonds du marché monétaire Russell		
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell		
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		
Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères	10 juillet 2012	Ontario
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance		
Fonds américain de revenu de dividendes Mackenzie Universal		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance maximale États-Unis		
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance	10 juillet 2012	Ontario
Fonds revenu de dividendes AGF	9 juillet 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Altalink, L.P.	26 juin 2012	16 août 2010
Banque de Montréal	5 juillet 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	5 juillet 2012	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	10 juillet 2012	8 juin 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	10 juillet 2012	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	3 juillet 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	4 juillet 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	5 juillet 2012	21 octobre 2011
Bell Canada	13 juin 2012	15 août 2011
Canadian Natural Resources Limited	14 juin 2012	28 octobre 2011
Enbridge Inc.	9 juillet 2012	10 mai 2012
John Deere Capital Corporation	27 juin 2012	5 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	6 juillet 2012	11 juin 2012
Société de financement GE Capital Canada	7 juin 2012	22 juillet 2011
Société de financement GE Capital Canada	7 juin 2012	22 juillet 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Edgewater Exploration Ltd.	2012-05-10	6 969 000 actions ordinaires	2 299 770 \$	1	35	2.3
Energie Forest Gate Inc.	2012-05-01	35 unités	35 000 \$	1	1	2.3
Fonds CII-ITC Centria Capital s.e.c.	2012-05-08, 2012-05-15 au 2012-05-17	13 434 parts de catégorie A et 10 parts de catégorie B	134 438 \$	5	2	2.3
Fonds de Démarrage Centria Capital s.e.c.	2012-05-14	100 000 parts de catégorie A	1 000 000 \$	1	0	2.3
Fonds de Développement Centria Capital, s.e.c.	2012-05-03	810 000 parts de catégorie A	8 100 000 \$	1	0	2.3
Galaxy Capital Corp.	2012-05-07	555 555 unités	100 000 \$	1	0	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
-------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	--	--------------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
EQT Infrastructure II (No. 1) Feeder Limited Partnership	2012-06-22	Parts	64 213.42 \$	1	29	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2012-02-06	1 053 811,72 actions	85 442 000 \$	2	15	2.3
MGI Canada US Large Cap Growth Fund	2011-08-10 au 2012-02-03	329 480,05 parts	3 428 896 \$	5	25	2.3
MGI Canada US Large Cap Value Fund	2011-08-04 au 2012-02-03	429 405,09 parts	4 243 796 \$	5	25	2.3
MGI Canada US Passive Equity Fund	2011-05-26 au 2011-09-30	3 055 713,68 parts	31 889 538 \$	8	28	2.3
MGI Canadian Equity Fund	2011-05-26 au 2012-03-30	12 805 990,65 parts	127 956 174 \$	19	38	2.3
MGI Fixed Income Fund	2011-04-11 au 2012-03-26	7 589 960,17 parts	79 891 329 \$	9	17	2.3
MGI International Equity Fund	2011-04-11 au 2012-02-03	19 916 755,88 parts	140 832 508 \$	12	36	2.3
MGI Money Market Fund	2011-04-11 au 2012-03-30	1 058 904,80 parts	10 589 048	11	11	2.3
The Carlyle Group L.P.	2012-05-08	30 500 000 parts	769 650 \$	7	15	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

0931017 B.C. Ltd.

(Goldbrook Ventures Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 30 janvier 2012 concernant l'offre publique d'achat de 0931017 B.C. Ltd. sur la totalité des actions ordinaires et tous les bons de souscription d'actions ordinaires en circulation de Goldbrook Ventures Inc. au prix de 0,39 \$CA au comptant par action, de 0,14 \$CA au comptant par bon de souscription à 0,25 \$ et de 0,04 \$CA par bon de souscription à 0,35 \$.

L'offre a été prolongée jusqu'au 22 mars 2012, 20 h (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1855554

Décision n°: 2012-FS-0124

2064818 Ontario Inc.

(Unique Broadband Systems, Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 1^{er} février 2012 concernant l'offre publique d'achat de 2064818 Ontario Inc. sur un maximum de 10 000 000 d'actions ordinaires d'Unique Broadband Systems, Inc. au prix de 0,08 \$ l'action au comptant.

L'offre a été prolongée jusqu'au 11 mai 2012, 20 h 00 (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1854890

Décision n°: 2012-FS-0121

Aastra Technologies Limited

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 22 février 2012 concernant l'offre publique de rachat d'Aastra Technologies Limited sur un maximum de 50 000 000 \$CA d'actions ordinaires, à un prix de rachat d'au moins 21,00 \$CA et d'au plus 23,00 \$CA l'action ordinaire.

L'offre a expiré le 10 avril 2012, 17 h (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1862803

Décision n°: 2012-FS-0122

Fiducie de placement immobilier Dundee

(Whiterock Real Estate Investment Trust (« Whiterock »))

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 26 janvier 2012 concernant l'offre publique d'échange de Dundee sur la totalité des parts en circulation de Whiterock en contrepartie de a) 16,25 \$ en espèces par part de Whiterock ou b) 0,4729 part de Dundee par part de Whiterock.

L'offre a expiré le 2 mars 2012, 0 h 01 (heure locale).

Numéro de projet SEDAR : 1852465

Décision n°: 2012-FS-0119

Rocky Mountain Dealerships Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 21 février 2012 concernant l'offre publique de rachat de Rocky Mountain Dealerships Inc. sur la totalité des débentures subordonnées, non garanties et convertibles à 7 % émises et en circulation, échéant le 30 septembre 2017, au prix de 1 200 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures.

L'offre a été prolongée jusqu'au 10 avril 2012, 17 h (heure de Calgary).

Numéro de projet SEDAR : 1863382

Décision n°: 2012-FS-0123

Royal Host Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 6 juin 2012 concernant l'offre publique de rachat de Royal Host Inc. sur :

- a) des débentures subordonnées convertibles non garanties à 6,25 % échéant en 2013 émises et en circulation d'un capital global pouvant atteindre 2 000 000 \$, à un prix de rachat de 950 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital;
- b) des débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,90 % échéant en 2014 émises et en circulation d'un capital global pouvant atteindre 4 000 000 \$, à un prix de rachat de 920 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital;
- c) des débentures subordonnées convertibles non garanties à 6,00 % échéant en 2015 émises et en circulation d'un capital global pouvant atteindre 7 000 000 \$, à un prix de rachat de 880 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital.

L'offre expire le 13 juillet 2012, 23 h 59 (heure avancée de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1921212

Décision n°: 2012-FS-0120

Siemens Acquisition Ontario Limited

(RuggedCom Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 8 février 2012 concernant l'offre publique d'achat de Siemens Acquisition Ontario Limited sur la totalité des actions ordinaires en circulation de RuggedCom Inc. au prix de 33 \$ l'action au comptant.

L'offre a expiré le 15 mars 2012, 20 h 00 (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 1856836

Décision n°: 2012-FS-0118

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

2930862 Canada Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de 2930862 Canada Inc.

Décision n°: 2012-FIIC-0149

US Gold Canadian Acquisition Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de US Gold Canadian Acquisition Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2012-FIIC-0142

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.	2012-05-31
CAPITAL NX PHASE INC.	2012-03-31
COGECO CABLE INC.	2012-05-31
COGECO INC.	2012-05-31
CRYSTAL DE LA MONTAGNE (COMPLEXE IMMOBILIER) (LE)	2012-06-30
DRAGONWAVE INC.	2012-05-31
ENERGIE FOREST GATE INC.	2012-03-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2012-03-31
EXFO INC.	2012-05-31
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2012-05-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2012-06-02
MINES VIRGINIA INC.	2012-05-31
NOVACOPPER INC.	2012-05-31
RESEARCH IN MOTION LIMITED	2012-06-02
RESSOURCES ABITEX INC.	2012-05-31
SANDVINE CORPORATION	2012-05-31
SCORE MEDIA INC.	2012-05-31
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2012-05-31
VELAN INC.	2012-05-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2012-04-29
CAPITAL NX PHASE INC.	2011-12-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2012-05-05
SOBEYS INC.	2012-05-05

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2012-04-29
CAPITAL NX PHASE INC.	2011-12-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2012-05-05
SOBEYS INC.	2012-05-05

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
HEROUX-DEVTEK INC.	
NATURALLY ADVANCED TECHNOLOGIES INC.	
PHARMAGAP INC.	
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*Date du
document

ROYAL STANDARD MINERALS INC.

*NOTICE ANNUELLE*Date du
document

ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

2012-04-29

FIRST URANIUM CORPORATION

2012-03-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION		53 : Attribution de bons de souscription
Généralités		54 : Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	Divers
40 :	Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
		97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M" : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).
		* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
		AVIS
		L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
		Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	35 000	0.1700	346 500
<i>Options</i>									
Cheung, Andrew	4		O	2012-07-06	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.6300	950 000
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7700	1 300 000
Kissack, Gary	4		O	2012-07-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		225 000
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		325 000
Loo, Gee Gee	4		O	2012-07-06	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.6300	275 000
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.7700	325 000
Stringer, Brian	5		O	2012-07-05	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.6300	630 000
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.7700	930 000
Train, William, Archibald	4		O	2012-07-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7700	921 000
			O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	0.1700	921 000
			O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.6300	821 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bestmann, Martin	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 199	4.2000	170 950
Frankl, Peter	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 273	4.2000	171 025
Olsen, Errol	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 250	4.2000	2 676*
Sarantakes, Evan John	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 273	4.2000	1 273
Acasti Pharma Inc.									
<i>Bons de souscription Groupe 4WA</i>									
Massrieh, Wael	5		O	2012-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options Groupe 3A</i>									
Simard, Eric	5		O	2012-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-05-25	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.7500	25 000
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.2500	23 487 070
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.2500	23 487 270
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.1600	23 489 270
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.0500	23 491 270
Advantaged Canadian High Yield Bond Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
ross, donald anthony	4		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.4000	3 000*
Agrium Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Girling, Russell	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	324	88.4100	20 988
Henry, Susan A.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	321	88.4100	52 601
Lesar, David John	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	336	88.4100	6 391
Lowe, John Edward	4		O	2012-06-30	D	50 - Attribution d'options	363	88.4100	
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	363	88.4100	6 564
McLellan, A. Anne	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	85	88.4100	15 399
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	389	88.4100	30 723
Aimia Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Deferred Share Units</i>									
Adams, David L.	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	80	13.2000	6 701
Brown, Robert Ellis	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	294	13.2000	24 526
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	13.2800	26 526
Doroniuk, Roman	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	90	13.2000	7 518
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 116	13.2800	9 634
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	885	13.2000	73 857
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	237	13.2000	19 787
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 069	13.2800	21 856
Fortier, Michael M	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	68	13.2000	5 647
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	13.2800	6 022
Forzani, John	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	179	13.2000	14 917
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	846	13.2800	15 763
Graham, Elizabeth	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	386	13.2000	32 212
Hounsell, Mark	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	36	13.2000	3 001
Laidley, David Howard	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	394	13.2000	32 901
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 928	13.2800	34 829
Port, Douglas D.	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	129	13.2000	10 811
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	13.2800	11 186
Rossy, Alan	4		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	69	13.2000	5 741
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	13.2800	6 116
SONBERG, Melissa	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	106	13.2000	8 812
Timpano, Vincent Robert	5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	50	13.2000	4 148
<i>Droits</i>									
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2012-06-29	D	35 - Dividende en actions	2 212	13.1900	184 564
Air Canada									
<i>Deferred Share Units</i>									
Attali, Bernard	6		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		33 431
Huot, Jean Marc	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 875		151 114
Johnson, Pierre Marc	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 625		34 844
Richardson, David I.	4, 7, 6		O	2006-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	83 750		83 750
Romanow, Roy	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		56 397
Sorensen, Vagn	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		65 065
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.0500	900
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 973	10.1000	2 973
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 973)		0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.1100	400
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 973	10.1516	2 973
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 973)		0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.2500	1 300
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
Charlton, Loraine	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	9.9500	7 517
Coleman, Raymond	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	9.9500	2 310
Dease, Colin	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	9.9500	830
Eastly, Arthur	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	9.9500	4 837
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	9.9500	11 052
Hensel, Fred	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	251	9.9500	8 753

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Kushner, Craig	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	9.9500	8 773
Mohan, Harish	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	1 639
Pahl, John	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	9.9500	7 159
RICHARDSON, DALE	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	24 596
Roth, Murray	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	9.9500	46 779
Ruud, Karl	5		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	9.9500	36 989
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	14 952
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	24 952
Spitznagel, Curt Perry	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	5 552
WILSON, Charles W.	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	9.9500	5 952
Alaris Royalty Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2012-07-05	D	97 - Autre	20 500		28 344
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	21.9000	12 844
Driscoll, Darren John	5		O	2012-07-05	D	97 - Autre	90 000		273 710
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	21.9000	223 710
King, Stephen Walter	4, 5		O	2012-07-05	D	97 - Autre	120 000		483 008
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 000)	21.9000	425 008
Neldner, Sherri	5		O	2012-07-05	D	97 - Autre	13 650		15 765
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	21.9000	9 265
Patterson, Gary	4		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	22.2500	14 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	22.3000	11 800
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	22.3000	10 000
Reid, Stephen	5		O	2012-07-05	D	97 - Autre	36 000		272 660
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	21.9000	227 660
Riddell, Clayton H.	4, 3		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	22.2300	246 000
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	22.1500	364 667
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	22.2300	444 667
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	22.1500	3 024 133
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	22.2300	2 924 133
<i>Droits Restricted Share units</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2012-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 500)		0
Driscoll, Darren John	5		O	2012-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		0
King, Stephen Walter	4, 5		O	2012-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(120 000)		0
Neldner, Sherri	5		O	2012-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 650)		0
Reid, Stephen	5		O	2012-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 000)		0
Alberta Oilsands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Francese, Joseph Anthony	4		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Canadian Western Trust clients	PI		O	2012-07-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			720 850
Prosper LP	PI		O	2012-07-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 500 000
McDowall, Stuart Bruce	4		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Bons de souscription</i>									
Francese, Joseph Anthony	4								
Prosper LP	PI		O	2012-07-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 250 000
Algonquin Power & Utilities Corp.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Droits Deferred Share Units									
Ball, Christopher James	4		O	2012-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 569	6.5800	8 469
Moore, Kenneth	4		O	2012-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 384	6.5800	20 104
Steeves, George Lester	4		O	2012-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	6.5800	9 326
Amex Exploration inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blue Note Mining Inc.	3								
X-Ore Resources Inc.	PI		O	2012-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.2000	6 850 000
Anconia Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
clement, denis arthur	4		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1200	320 000*
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.0950	333 500*
			O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	347 500*
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1150	342 500*
Angle Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turnbull, Keith Stewart	4		O	2012-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Units</i>									
Turnbull, Keith Stewart	4		O	2012-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 000	3.3000	55 000
Argent NSX inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Hoof, Johannes Henricus Cornelis	4, 5, 3		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1000	11 160 600
Van Hoof Industrial Holdings Ltd.	PI		O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.1000	11 221 600
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
ATCO Ltd.	1		O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	70.1100	8 800
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.0000	8 800
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.8000	8 800
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	73.2800	8 800
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	73.1300	8 800
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.3100	8 800
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.0400	8 800
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.1600	8 800
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	72.0200	8 800
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	71.6900	8 800
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	71.3800	4 400
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	72.4500	4 400
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	72.4400	4 400
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	72.7700	4 400
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	73.0400	4 400
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Axia NetMedia Corporation	1		O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	
			M	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	25 408
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.4500	
			M	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.4500	25 908
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4394	
			M	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4394	39 862
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	
			M	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	53 816
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	
			M	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4500	67 770
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3899	67 270
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3900	81 224
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4000	95 178
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	1.4000	109 078
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(14 454)		53 316
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(69 770)		39 308
<i>Deferred Share Units</i>									
Jespersen, Kent	4								
C.K Jespersen	PI		O	2000-11-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 232
Phillips, Robert L.	4		O	2000-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 232		36 232
Read, John K.	4								
John Read	PI		O	2000-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 232
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4	R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	4 985	1.1700	82 690
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 849	1.1700	2 849
Kilroy, Edward	4	R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	3 561	1.1700	46 404
Park, Dr. Chong Sup	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 923	1.1400USD	2 923
Smith, David John	4	R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	3 561	1.1700	18 400
Stephenson, Carol M.	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 849	1.1700	2 849
Sutcliffe, David B.	4	R	O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	3 561	1.1700	29 087
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	224	40.7900	874
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	428	40.7900	1 302
Aylesworth, William Derek	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 282	40.7900	133 297
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 352	40.7900	134 649
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 166)	43.6600	132 483
Brownridge, Stephen	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 598	40.7900	23 580
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 201	40.7900	24 781
Brussa, John Albert	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	199 609
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	199 712
Chan, Raymond Tatsun	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 280	40.7900	231 430
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	883	40.7900	232 313
CHWYL, EDWARD	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	34 075
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	34 178
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(197)	43.6600	33 981
Darcy, Geoffrey James	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 540	40.7900	2 733
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	848	40.7900	3 581

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Dargan, Naveen	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	111 289
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	111 392
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 890	40.7900	9 298
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	632	40.7900	9 930
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(715)	43.6600	9 215
Ector, Brian Gordon	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 766	40.7900	7 696
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	620	40.7900	8 316
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(677)	43.6600	7 639
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	10 594
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	10 697
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(197)	43.6600	10 500
Kaluza, Michael Sam	5		O	2011-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 016	40.7900	2 016
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	674	40.7900	2 690
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(763)	43.6600	1 927
McDonald, Brett James	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 932	40.7900	33 723
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	645	40.7900	34 368
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(731)	43.6600	33 637
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	8 413
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	8 516
Morris, Timothy Randolph	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 248		20 550
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	750		21 300
Proctor, Marty Leigh	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 192	40.7900	104 655
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	902	40.7900	105 557
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 445)	43.6600	104 112
Ramsay, Richard	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 332	40.7900	21 442
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	781	40.7900	22 223
			O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(884)	43.6600	21 339
Shwed, Dale Orest	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	594	40.7900	92 778
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	103	40.7900	92 881
<i>Performance Awards</i>									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	600		
			M	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900		4 350
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	525		2 037
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(100)		1 937
Aylesworth, William Derek	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 937		34 749
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 975)		31 774
Brownridge, Stephen	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 687		19 874
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 700)		18 174
Brussa, John Albert	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(297)		1 792
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 506
Chan, Raymond Tatsun	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		28 500
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		26 000
CHWYL, EDWARD	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 803
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		2 528
Darcy, Geoffrey James	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 900		7 500
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 200)		6 300
Dargan, Naveen	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	714		
			M	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 803
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		2 528

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 250		10 950
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(890)		10 060
Ector, Brian Gordon	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612		9 641
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(833)		8 808
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 803
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		2 528
Kaluza, Michael Sam	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 575		9 275
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)		8 325
McDonald, Brett James	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		10 724
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(910)		9 814
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 803
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		2 528
Morris, Timothy Randolph	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 494		12 287
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 124)		11 163
Proctor, Marty Leigh	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		24 917
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 983)		22 934
Ramsay, Richard	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 900		13 300
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 100)		12 200
Shwed, Dale Orest	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	714		2 803
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		2 528
<i>Restricted Awards</i>									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	600		2 900
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 225		4 712
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)		4 312
Aylesworth, William Derek	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 312		12 999
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 275)		11 724
Brownridge, Stephen	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 062		11 791
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 133)		10 658
Brussa, John Albert	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		542
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		716
Chan, Raymond Tatsun	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 167
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(833)		7 334
CHWYL, EDWARD	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		807
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		716
Darcy, Geoffrey James	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		4 500
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)		3 700
Dargan, Naveen	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		807
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		716
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750		6 467
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(593)		5 874
Ector, Brian Gordon	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 137		7 191
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(583)		6 608
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		807
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		716
Kaluza, Michael Sam	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 925		5 725
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(633)		5 092
McDonald, Brett James	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 662		6 358
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(606)		5 752
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		807
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		716
Morris, Timothy Randolph	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 881		7 296
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(706)		6 590
Proctor, Marty Leigh	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		9 250
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(850)		8 400
Ramsay, Richard	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		7 867
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(733)		7 134
Shwed, Dale Orest	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	174		807

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(91)		716
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Surbey, James William	5								
RBC Dominion Securities Ltd.	PI		O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.3000	6 400
			O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.2800	5 500
			O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	6.1800	4 800
			O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.1700	3 800
			O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	6.1600	3 500
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4600	3 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4600	0
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4500	3 000
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4500	0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4100	3 000
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4100	0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3400	3 000
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3400	0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1600	3 000
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1600	0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1900	3 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1900	0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1500	3 000
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1500	0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	10.0400	2 400
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	10.0400	0
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441	15.2100	23 591
Hamilton, Glenn A.	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	553	15.2100	66 448
Hanson, Scott Harlan	5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	4 000	10.0300	12 807
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	16.2300	8 807
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	530	15.2100	9 337
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	497	15.2100	26 867
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	330	15.2100	27 197
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441		9 850
Knutson, Harry Louis	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441	15.2100	830
Kobelka, Dean Mark	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	530	15.2100	49 160
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	16.1700	3 195 137
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.4200	3 190 137
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441		9 631
Merkel, Wayne Edward	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	497	15.2100	42 420
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	330	15.2100	42 750
Mullane, Tom	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	530	15.2100	83 321
Robinson, Lynda Julie	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	442	15.2100	18 441
Skehar, Jason Edward	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	773	15.2100	75 173
Slubicki, Christopher Paul	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441	15.2100	18 326
Spence, Harold R.	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	530	15.2100	196 710
Thiessen, Johannes H.	5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	11 250	10.0300	48 365
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	16.3800	45 565
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	16.3700	44 865
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	16.3600	39 765
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.3500	39 265
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 150)	16.3400	37 115
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	530	15.2100	37 645
Yeates, Walter Charles	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441	15.2100	11 441

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
Porteur inscrit									
Zawalsky, Grant A.	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	441		21 277
<i>Common Share Rights (TURIPS)</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(7 000)	19.5400	122 000
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	28.1100	113 000
Hanson, Scott Harlan	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(3 500)	19.5400	84 750
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	28.1100	81 750
			O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	10.0300	77 750
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	19.5400	69 152
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	28.1100	65 402
Kobelka, Dean Mark	5		O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(6 500)	28.1100	83 000
Merkel, Wayne Edward	5		O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	28.1100	47 652
Mullane, Tom	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(7 000)	19.5400	92 000
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(6 500)	28.1100	85 500
Robinson, Lynda Julie	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(5 500)	19.5400	70 000
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	28.1100	65 000
Skehar, Jason Edward	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	19.5400	158 250
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	28.1100	149 250
Spence, Harold R.	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	19.5400	81 000
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	28.1100	76 000
Thiessen, Johannes H.	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	19.5400	108 875
			O	2012-07-03	D	52 - Expiration d'options	(9 000)	28.1100	99 875
			O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	10.0300	88 625
<i>Options</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	127 384
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	140 480
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	153 576
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	166 672
			O	2012-07-01	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	13 096	15.2100	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	179 768
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	192 864
Hanson, Scott Harlan	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	82 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	90 000
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	97 200
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	104 400
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	111 600
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	118 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	79 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	87 000
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	94 200
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	101 400
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	108 600
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	115 800
Kobelka, Dean Mark	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	82 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	90 000
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	97 200
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	104 400
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	111 600
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	118 800
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	83 337
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	91 670
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 334	15.2100	100 004
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	108 337
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	116 670
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 334	15.2100	125 004
Merkel, Wayne Edward	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	79 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	87 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	94 200
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	101 400
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	108 600
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	115 800
Mullane, Tom	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	80 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	87 500
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	94 200
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	83 337
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	91 670
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 334	15.2100	100 004
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	108 337
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 333	15.2100	116 670
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	8 334	15.2100	125 004
Robinson, Lynda Julie	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	71 700
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	78 000
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	84 300
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	90 600
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	96 900
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 300	15.2100	103 200
Skehar, Jason Edward	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	(18 500)	15.2100	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	169 004
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	187 504
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	206 004
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	224 504
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	243 004
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	18 500	15.2100	261 504
Spence, Harold R.	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	82 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	90 000
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	97 200
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	104 400
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	111 600
Thiessen, Johannes H.	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	7 200	15.2100	118 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	80 800
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	87 500
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	6 700	15.2100	94 200
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763	15.2100	11 222
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763	15.2100	12 985
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763	15.2100	14 748
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(834)	15.2100	38 316
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 134	15.2100	22 882
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 134	15.2100	31 016
Hanson, Scott Harlan	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 134	15.2100	39 150
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	7 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	8 750
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	9 700
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	15.2100	24 200
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	14 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	19 900
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	25 000
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	7 550
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	8 500
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	9 450
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(750)	15.2100	24 000
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	14 550
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	19 650
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	24 750

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kobelka, Dean Mark	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	7 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	8 750
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	9 700
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	15.2100	24 200
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	14 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	19 900
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	25 000
Merkel, Wayne Edward	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	7 550
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	8 500
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	9 450
			O	2012-07-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(750)	15.2100	
			M	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(750)	15.2100	24 000
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	14 550
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	19 650
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	24 750
Mullane, Tom	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	
			M	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	7 600
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	8 500
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	9 400
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	15.2100	8 600
Robinson, Lynda Julie	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	870	15.2100	6 815
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	870	15.2100	7 685
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	870	15.2100	8 555
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(667)	15.2100	24 088
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 400	15.2100	13 955
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 400	15.2100	19 355
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 400	15.2100	24 755
Skehar, Jason Edward	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	15.2100	15 835
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	15.2100	18 335
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	15.2100	20 835
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 167)	15.2100	49 168
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 833	15.2100	30 668
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 833	15.2100	40 501
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 834	15.2100	50 335
Spence, Harold R.	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	7 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	8 750
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	950	15.2100	9 700
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	15.2100	24 200
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	14 800
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	19 900
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 100	15.2100	25 000
Thiessen, Johannes H.	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	7 600
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	8 500
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900	15.2100	9 400
			O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	15.2100	8 600
<i>Restricted Share Units (RSU)</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	15.2100	1 200
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(450)	15.2100	900
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(600)		
			M	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(600)		1 200
Knutson, Harry Louis	4		O	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(600)		1 200
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)		1 200
Merkel, Wayne Edward	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(450)	15.2100	900
Slubicki, Christopher Paul	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	441.0000	1 200
Yeates, Walter Charles	4		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	15.2100	1 200
Zawalsky, Grant A.	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)		1 200
Bowood Energy Inc									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Janisch, Matthew L.	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			190 000
Legacy Oil + Gas Inc.	1		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000 000
Boyuan Construction Group, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyuan Construction Group, Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6000	2 853
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6000	0
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.6000	2 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.6000	0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6000	1 500
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.6000	0
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6000	2 853
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6000	0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6000	1 500
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.6000	0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 353	0.6200	1 353
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 353)	0.6200	0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6500	2 853
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6500	0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6500	2 853
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6500	0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.6200	500
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.6200	0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6100	1 500
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.6100	0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	353	0.6200	353
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(353)	0.6200	0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.6400	2 500
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.6400	0
			O	2012-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6300	
			M	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6300	2 853
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6300	0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6200	1 500
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.6200	0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6500	2 853
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6500	0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6200	2 853
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6200	0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6200	2 853
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6200	0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6300	1 500
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.6300	0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6000	1 000
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.6000	0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6000	2 853
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6000	0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6100	2 853
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6100	0
Brand Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Brand Leaders Income Fund	1		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		200
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Kovacs, Michael	4, 5	R	O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	10.7200	7 000
		R	O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.7000	7 200
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.0000	7 400

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.0000	7 500
	R		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9000	7 600
Britannica Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cocks, Jeffrey Allan	4								
West Isle Ventures Ltd	PI		O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0750	1 821 500*
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Liebman, Lance Malcolm	4		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	33.0400	18 184
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	33.7100	18 796
Lind, Philip Bridgman	4		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	33.0400	59 286
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 112	33.7100	60 398
MINTZ, JACK MAURICE	4		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	33.0400	38 610
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 113	33.7100	39 723
Nasr, Youssef	8		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	33.0400	3 517
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	556	33.7100	4 073
Pattison, James A.	4		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	33.0400	29 821
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 113	33.7100	30 934
Taylor, Diana	4		O	2012-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	645	33.7100	645
Taylor, George Simpson	4		O	2012-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210	33.0400	50 480
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	649	33.7100	51 129
BSM Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BSM Technologies Inc.	1		O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	0.0500	200 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	0.0500	0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.0500	100 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	0.0500	0
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.0500	11 000
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)	0.0500	0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	0.0500	135 000
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(135 000)	0.0500	0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	136 000	0.0500	136 000
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(136 000)	0.0500	0
C&C Energia Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hillier, Kenneth Dale	5		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.6900	304 600
Modarelli, Andres Guillermo	5		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.7000	7 027
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.0000	1 432 500
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gartner, Lorne	4		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.6400	6 000
Canaccord Financial Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	5.3964	2 917
Bird, Tanya	5	R	O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 756	5.3964	22 067
Davidson, John, Scott	5		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 599	5.3964	31 973
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 010	5.3964	597 758
Gabel, Thomas Edward	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 572	5.3964	45 336

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Gray, Julia Nicole	7		O	2011-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	5.3964	1 854
Jappy, Andrew Iain	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 892	5.3964	45 238
Kassie, David Jonathan	4		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 187	5.3964	131 915
Kotush, Bradley William	5		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 801	5.3964	56 350
Lyon, Adam	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 743	5.3964	11 972
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 266	5.3964	24 041
MacLachlan, Martin Lachlan	5		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 919	5.3964	7 368
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 266	5.3964	16 634
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 838	5.3964	22 865
Mills, Jason Richard	8		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 965	5.3964	25 477
Pelosi, Adrian John Ugo	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	5.3964	2 507
Reynolds, Paul David	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 729	5.3964	134 513
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 126	5.3964	214 639
Rothwell, John Douglas	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 127	5.3964	45 492
Solodar, Jon	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 965	5.3964	78 159
Virvilis, Peter	7		O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 892	5.3964	29 850
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 820	5.3964	50 670
YIP, FLORA	7		O	2010-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	927	5.3964	927
Canada Lithium Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mohan, Patrick	4		O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4500	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4600	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4500	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4500	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4550	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4550	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.4500	
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 500	0.4600	
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	0.4950	785 500
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5000	885 500
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5091	935 500
Maura Mohan	PI		O	2008-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5045	20 000
Mohan Graphics Inc.	PI		M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4500	50 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4600	51 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4500	53 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4500	68 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4550	83 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4550	89 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.4500	106 500
			M	2012-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 500	0.4600	150 000
			O	2012-07-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4850	250 000
Naomi Mohan	PI		O	2008-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.5065	30 000
Patrick Mohan Jr.	PI		O	2008-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	0.5000	9 900
Riona Mohan	PI		O	2008-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5100	20 000
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	30 000
<i>Options</i>									
Pickens, Sheila Diane	4		O	2012-07-11	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.4700	800 000
Canadian High Income Equity Fund									
<i>Parts</i>									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.9300	2 500
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	10.9300	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-01	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.7800	2 500
			O	2012-06-01	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.7800	0
			O	2012-06-01	D 38	- Rachat ou annulation	1 100	10.6700	1 100
			O	2012-06-01	D 38	- Rachat ou annulation	(1 100)	10.6700	0
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.7500	2 500
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.7500	0
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.9000	2 500
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.9000	0
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	1 000	10.8500	1 000
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	(1 000)	10.8500	0
			O	2012-06-07	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.9600	2 500
			O	2012-06-07	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.9600	0
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.9500	2 500
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.9500	0
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.9500	2 500
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.9500	0
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	900	10.8800	900
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	(900)	10.8800	0
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.8800	2 500
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.8800	0
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	100	10.8100	100
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	(100)	10.8100	0
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	2 400	10.8100	2 400
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	(2 400)	10.8100	0
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	10.6400	2 500
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	(2 500)	10.6400	0
			O	2012-06-27	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	10.5500	2 000
			O	2012-06-27	D 38	- Rachat ou annulation	(2 000)	10.5500	0
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Best, Catherine May	4								
Savings Plan	PI		O	2012-07-03	I 46	- Contrepartie de services	1 000	28.5000	20 228
Canadian Natural Resources Limited	1		O	2012-06-30	D 38	- Rachat ou annulation	1 220 000	27.6600	1 220 000
			O	2012-06-30	D 38	- Rachat ou annulation	1 220 000	26.9200USD	2 440 000
			O	2012-06-30	D 38	- Rachat ou annulation	(1 220 000)	27.6600	1 220 000
			O	2012-06-30	D 38	- Rachat ou annulation	(1 220 000)	26.9200USD	0
Palmer, James Simpson	4		O	2012-07-03	D 46	- Contrepartie de services	1 000	28.5000	52 219
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addington, William James	5		O	2012-07-04	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.9400	21 683
			O	2012-07-05	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.5400	21 183
<i>Actions privilégiées Series 3</i>									
Young, Brian	5		O	2012-07-05	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.8800	0
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bobinski, Trent Carey Raymond	5		O	2012-06-11	D 59	- Exercice au comptant	(451)		2 020
			O	2012-06-11	D 59	- Exercice au comptant	(384)		1 636
			O	2012-06-10	D 59	- Exercice au comptant	(626)		2 471
			O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	758		2 394
			O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	758		3 152
			O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	759		
			M	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	759		3 911
Golick, Ricki	5		O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	1 308		4 672
			O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	1 308		5 980
			O	2012-06-15	D 56	- Attribution de droits de souscription	1 308		7 288
			O	2012-06-11	D 59	- Exercice au comptant	(1 319)		4 579
			O	2012-06-11	D 59	- Exercice au comptant	(1 215)		3 364
			O	2012-06-10	D 59	- Exercice au comptant	(1 074)		5 898

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Plaisier, Stanley Bruce	5		O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(468)		2 761*
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(732)		2 029*
			O	2012-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(648)		3 229*
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	785		2 814*
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	785		3 599*
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	786		4 385*
<i>Options</i>									
Bobinski, Trent Carey Raymond	5		O	2012-06-15	D	50 - Attribution d'options	3 826		16 633
Golick, Ricki	5		O	2012-06-15	D	50 - Attribution d'options	9 899		53 559
Plaisier, Stanley Bruce	5		O	2012-06-15	D	50 - Attribution d'options	3 962	26.4040	24 776*
Canlan Ice Sports Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faubert, Mark	5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.2000	3 500*
Canso Credit Income Fund									
<i>Parts Class F Units</i>									
Canso Investment Counsel Ltd.	7								
Canso Partners Fund	PI		O	2012-07-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000	9.5000	169 840
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
CanWel Building Materials Group Ltd.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	2.4700	233 500
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.5000	235 300
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(210 100)		25 200
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 700)		0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		20 700
Capital Bitumen Inc.									
<i>Options</i>									
Groome, Richard	4, 5		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(513 333)	0.2000	0
Pesner, Michael	4		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(323 333)	0.2000	0
ZAGHLOUL, Essam.	4		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(513 333)	0.2000	0
Capstone Infrastructure Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Derek	4, 5	R	O	2012-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 377	3.9900	108 133
Roberti, Roberto Augusto	7		O	2012-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	173	6.5900	
RRSP - Dianne Evelena Roberti	PI		M	2012-01-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	6.5900	1 906
<i>Deferred Share Units</i>									
Brown, Derek	4, 5		O	2012-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	3.9798	4 142
			O	2012-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	4.0273	4 199
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	4.0618	4 256
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	953	3.9390	5 209
Lavelle, Patrick Joseph	4		O	2012-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	3.9798	4 142
			O	2012-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	4.0273	4 198
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	4.0618	4 255
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	953	3.9390	5 208
Mornhed, Goran	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	953	3.9390	953

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Patava, Jerry	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	953	3.9390	953
Roy, François R.	4		O	2012-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	3.9798	4 142
			O	2012-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	4.0273	4 198
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	4.0618	4 255
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	953	3.9390	5 208
Sardo, Vincent James	4		O	2012-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	3.9798	4 142
			O	2012-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	4.0273	4 199
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	4.0618	4 256
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 905	3.9390	6 161
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Options</i>									
Hunter, William L.	4		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.4900	1 110 000*
Lalji, Karim Fatehali	5		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.4900	922 412*
Cathedral Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cathedral Energy Services Ltd.	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.0000	15 000*
Celestica Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
DiMaggio, Dan	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 403		75 039
Etherington, William	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 620		205 883
Koellner, Laurette	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 025		96 143
Natale, Joe	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 371		36 544
Ryan, Eamon	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059		132 269
Wilson, Michael M.	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 403		46 044
Centerra Gold Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 070	8.6000	11 679
Ibraev, Karybek	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	8.6000	9 348
Lang, Stephen A.	5		O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736	8.6000	2 736
Lill, John W.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	8.6000	9 348
Muraliev, Amangeldy	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	8.6000	9 348
Pressler, Sheryl	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	8.6000	2 616
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 616)	8.0400	0
Rogers, Terry Vernon	6		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 323	8.6000	1 323
Walter, Bruce V.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 180	8.6000	7 790
Webb, Anthony John	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 616	8.6000	9 348
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Connor, Richard Webster	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	746	8.6000	746
Rogers, Terry Vernon	6		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 323	8.6000	30 612
Cequence Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Archibald, Donald	4	R	O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 500	0.9200	1 861 648
Colborne, Paul	4		O	2012-06-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.9750	
			M	2012-06-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9750	124 000
			O	2012-06-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9800	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	1.1500	195 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.1900	175 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.2200	75 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.2000	55 000
Janice RRSP	PI		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	1.2100	20 000
			O	2012-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9500	
			O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9590	190 000
			O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	1.1403	150 000
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.2100	100 000
Join Account	PI		M	2012-06-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9800	
			M'	2012-06-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.9800	45 018
			M	2012-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9500	55 018
			O	2012-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 018)	1.2100	0
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 473	9.2020	27 257
Harris, Michael Deane	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 001	9.2020	111 678
Kuzmicki, Andre	7		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 368	9.2020	59 628
Robinson, Sidney P H	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 406	9.2020	86 740
Sallows, Sharon	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 946	9.2020	29 984
Schwartz, Thomas	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 237	9.2020	74 490
Thomas, John Huw	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 235	9.2020	5 502
<i>Droits Restricted Trust Units</i>									
Annable, Sheri Lynn	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 223	9.0511	17 579
Binions, W. Brent	4, 5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19 875	9.0511	86 392
Boulakia, Jonathan	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 971	9.0511	16 697
McKenzie, Philip Harold	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 248	9.0511	12 483
Sullivan, Karen Leslie	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 968	9.0511	16 462
Volodarski, Vlad	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 092	9.0511	24 857
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrison, E. Hunter	4, 5								
E. Hunter Harrison Revocable Trust	PI		O	2012-06-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 500
Ireland, Philip	5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	32.5000	4 599
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	76.2100	3 599
Manconi, Anthony	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			745
Wilson, Glen Donald	5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	1 900	36.2900	2 011
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	76.1200	111
<i>Droits DSU</i>									
Harrison, E. Hunter	4, 5		O	2012-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Manconi, Anthony	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			179
<i>Droits PSU</i>									
Manconi, Anthony	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 453
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Harrison, E. Hunter	4, 5		O	2012-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			650 000
Ireland, Philip	5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	32.5000	51 000
Manconi, Anthony	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 200
Wilson, Glen Donald	5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	36.2900	24 450
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 100 common shares - expires September 22, 2012</i>									
Harrison, E. Hunter	4, 5								
E. Hunter Harrison Revocable Trust	PI		O	2012-06-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.2400	100 000
Cinram International Income Fund									
<i>First-lien term debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2012-07-03	C	97 - Autre	\$ 890 209.00		\$ 22 330 249.00
<i>Second-lien debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2012-07-03	C	97 - Autre	\$ 246 131.00		\$ 6 009 651.00
Citadel Income Fund (formerly Crown Hill Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Citadel Income Fund	1		O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	3.5900	7 900*
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 900)	3.5900	0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	92 100	3.5502	92 100*
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(92 100)	3.5502	0
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.1700	1 400*
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0000	1 400*
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0000	2 400*
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.0000	3 100*
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	4.1700	2 700*
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.0000	1 700*
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	4.1000	15 200*
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.0000	14 200*
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.1000	15 000*
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	4.0000	14 300*
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)	4.1000	800*
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.8700	1 100*
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	4.1000	300*
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.9000	1 100*
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	3.8700	800*
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	3.9000	0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9800	100*
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.8800	700*
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8800	1 700*
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	3.9800	1 600*
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	3.8800	1 000*
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0100	2 000*
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8900	3 000*
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.8800	2 000*
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8400	3 000*
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.0100	2 000*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.8900	1 000*
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.8400	0
Cull, Dean Maxwell	7		O	2012-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	455	4.0014	24 838*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
d'actionariat									
Débitures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)									
Clarke Inc.	1		O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	97.5000	\$ 13 000.00*
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	97.4400	\$ 26 000.00*
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	97.0000	\$ 34 000.00*
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	97.5000	\$ 21 000.00*
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	97.4400	\$ 8 000.00*
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	97.5000	\$ 21 000.00*
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	97.5000	\$ 34 000.00*
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	98.0000	\$ 47 000.00*
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	97.0000	\$ 39 000.00*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	98.0000	\$ 52 000.00*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	97.5000	\$ 39 000.00*
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	97.5000	\$ 26 000.00*
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	98.0000	\$ 13 000.00*
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)	98.0000	\$ 0.00
Coastal Contacts Inc.									
<i>Options</i>									
Currie, John	4		O	2012-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.8900	10 000
Jeff, Booth	4		O	2012-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.8900	10 000
Compagnie Minière North American Palladium									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lofsky, Tess Lee Ann	7		O	2012-07-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 891
SunLife	PI		O	2012-07-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 891
<i>Options</i>									
Lofsky, Tess Lee Ann	7		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.8500	30 483 929
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8400	30 485 929
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.7000	30 486 429
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Débitures convertibles</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2012-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 487 000.00)	100.0000	\$ 0.00
<i>Restricted Share Units</i>									
Beaudry, Jesse James	5		O	2012-07-03	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	0.4040	9 000
Johnson, Merle Duane	5		O	2012-07-03	D	59 - Exercice au comptant	(7 875)	0.4040	7 875
Marston, Stephen Adair	5		O	2012-07-03	D	59 - Exercice au comptant	(7 350)	0.4040	7 350
Sametz, Peter D.	5		O	2012-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Contrans Group Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Burgess, Robert Burnside	4		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	8.7500	16 440
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	8.6500	7 440
Corporation Capital Kilkenny									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Bergeron, Marcel	4, 5, 3		O	2012-07-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	1 400 000
Goguen, Andre	4, 3		O	2012-07-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	700 000
Corporation de capital de risque Kanosak									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rougerie, Yves	4		O	2011-08-11	D	99 - Correction d'information	333		133 333*
Corporation Financiere Power									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gratton, Robert	4		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	25.4700	3 531 052
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 500)	25.3900	3 474 552
Nickerson, Jerry Edgar Alan	4								
Alpha Investments Limited	PI		O	2012-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 479	24.3600	
			M	2012-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 259	25.9700	17 149
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 535	25.6700	15 551
Desmarais, André	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 866	26.4700	47 311
Desmarais, Paul G.	4, 3		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	699	26.4800	17 865
Desmarais, Paul Jr.	4, 6, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 382	26.3800	32 741
Frère, Gérald	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	873	27.1000	32 779
Graham, Anthony R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 384	26.2900	30 341
Gratton, Robert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	773	26.7800	24 235
Harder, Vernon Peter	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 691	25.6700	17 140
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 354	25.8600	18 511
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 603	26.0900	28 875
Plessis-Bélair, Michel	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	745	26.6700	21 843
Rousseau, Henri-Paul	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	561	25.7100	6 077
roy, Louise	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 329	25.5200	9 618
Royer, Raymond	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 723	26.4700	69 375
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 280	25.3700	5 469
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	753	26.7000	22 481
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2012-07-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	25.1980	23
Corporation Mariculture Global									
<i>Actions ordinaires de Catégorie A</i>									
Palos Merchant Bank L.P.	3		O	2012-07-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	92 013		3 490 990
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Global Macro Hedge Fund Ltd.	3		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	0.9700	867 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 000)	0.9800	835 000
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.9800	815 000
<i>Options</i>									
Appleby, Ronald	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Donath, Tibor	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Goodman, Jonathan	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Lomicka, William Henry	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Reichmann, Philip	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Rotenberg, James Barry	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Vessey, Paul	4		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	48 444	0.8700	97 544
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bannister, Peter	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 412		545 867
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(965)		544 902
Borggard, Bradley Harlan	5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	38.5900	22 654
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.5800	22 454
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.5700	22 154
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.5600	22 054
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	38.5500	20 554
Colborne, Paul	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 774		47 275
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(710)		46 565
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	39.5200	47 815

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	39.3800	52 815
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	39.3300	55 315
Spousal RRSP	PI		O	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	45.0850	
			M	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	45.0850	127 305
			O	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	44.9800	
			M	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	44.9800	132 205
			O	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	45.0679	
			M	2011-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	45.0679	138 305
			O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	39.2600	78 335
			O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.7740	58 335
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	39.3400	83 335
			O	2012-05-15	I	35 - Dividende en actions	782	39.7310	92 660
			O	2012-07-10	I	99 - Correction d'information	18 412	43.9000	101 747
Cugnet, Kenney Frank	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 168		227 479
Gillard, D. Hugh	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 501		39 160
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(1 001)		38 159
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 942		2 952
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(1 177)		1 775
Stangl, Trent Terry	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 500		110 855
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(9 020)		101 835
Toews, Steven George	5		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 383		103 283
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(6 554)		96 729
Turnbull, Gregory George	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 168		43 628
			O	2012-07-01	D	97 - Autre	(868)		42 760
<i>Restricted Share Units</i>									
Bannister, Peter	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 412)		6 914
Colborne, Paul	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 774)		6 812
Cugnet, Kenney Frank	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 168)		6 581
Gillard, D. Hugh	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 501)		6 915
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 942)		6 113
Stangl, Trent Terry	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 546		119 494
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 500)		98 994
Toews, Steven George	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 634		106 450
			O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 383		
			M	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 383)		90 067
Turnbull, Gregory George	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 168)		6 581
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	175 000	0.6500	878 468
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 600)	1.2950	780 868
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.2800	774 868
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 400)	1.2730	703 468
<i>Options</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(175 000)	0.6500	670 000
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, James Robert	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	67 720		67 720
Campbell, Donald Colin	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	2 586		2 586
Colman, Sheila Margaret	5		O	2010-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	892		892
Craig, John Hunter	4		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	83 000		83 000
Dengler, W. Robert	4		O	2006-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	86 320		86 320
W. Robert & Patricia Dengler	PI		O	2006-12-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
W.R. Dengler Limited	PI		O	2012-06-29	I	36 - Conversion ou échange	11 200		11 200
			O	2006-12-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Edgar, Brian Douglas	4		O	2012-06-29	I	36 - Conversion ou échange	81 520		81 520
			O	2012-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hochstein, Ronald F.	4, 5		O	2005-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	70 000		70 000
			O	2012-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2003-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	918 000		918 000
			O	2012-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rand, William Archibald	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	1 050 000		1 050 000
			O	1997-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	105 000		105 000
Stefan, Catherine Jean Garrett	4		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	80 280		80 280
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Anderson, James Robert	5		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(67 720)		0
Campbell, Donald Colin	5		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(2 586)		0
Colman, Sheila Margaret	5		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(892)		0
Craig, John Hunter	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(83 000)		0
Dengler, W. Robert	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(86 320)		0
W. Robert & Patricia Dengler	PI		O	2012-06-29	I	36 - Conversion ou échange	(11 200)		0
W.R. Dengler Limited	PI		O	2012-06-29	I	36 - Conversion ou échange	(81 520)		0
Edgar, Brian Douglas	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(70 000)		0
Hochstein, Ronald F.	4, 5		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(918 000)		0
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(1 050 000)		0
Rand, William Archibald	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(105 000)		0
Stefan, Catherine Jean Garrett	4		O	2012-06-29	D	36 - Conversion ou échange	(80 280)		0
Diversified Alpha Fund II									
<i>Parts de fiducie</i>									
Marks, Jason Alan	8		O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.8967	2 100
DPF India Opportunities Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.2500	3 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.2500	0
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.2700	2 500
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	3.2700	0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.2800	2 800
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.2800	0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.3500	5 000
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	3.3500	0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	3.3600	7 700
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	3.3600	0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.4000	5 000
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	3.4000	0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.3600	10 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.3600	0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 600	3.3200	11 600
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 600)	3.3200	0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	3.2900	3 400
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	3.2900	0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.3200	5 000
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	3.3200	0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	3.3000	5 500
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	3.3000	0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	3.3000	3 900
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	3.3000	0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.3000	10 000
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.3000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2600	2 000
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	3.2600	0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	3.2600	8 000
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	3.2600	0
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	3.1900	7 000
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	3.1900	0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.3100	10 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.3100	0
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farrar, David Russell	7, 5		O	2012-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	662	3.6304	233 839
Frederick, Russell, James	5		O	2012-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	3.6304	80 227
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2012-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	371	3.6304	7 956
Dundee International Real Estate Investment Trust									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
Dundee Corporation	3								
Dundee Realty Corporation	PI		O	2012-07-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	95 354		328 036
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Dundee Corporation	3		O	2012-07-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(525 500)		3 400 000
Eacom Timber Corporation									
<i>Bons de souscription</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Fairfax (Barbados) International Corp.	PI	R	O	2012-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000 000
<i>Débitures (10 Senior Secured) due April 11, 2017</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Federated Insurance Company of Canada	PI		O	2012-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 7 250 000.00
Odyssey Reinsurance Company	PI		O	2012-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 22 750 000.00
easyhome Ltd.									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Appel, David Harry	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 198	6.4100	19 633*
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	220	6.3600	19 853
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	649	6.3600	48 836
Lewis, David Andrew	4		O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	459	6.3600	34 762
Thomson, David J.	4		O	2012-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 726	6.4100	1 726*
Edleu Group, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vision Capital Corporation	3								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 3	PI		O	2012-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6500	
			M	2012-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6500	801 344
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Silva, Lincoln	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Silva, Lincoln	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			352 899
Empire Company Limited									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Poulin, Marc	4, 7		O	2001-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1		1
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanchard, James Johnston	4		O	2012-07-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.0300USD	10 901
Krenz, Douglas Vernon	5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	70 000	20.1650USD	90 000
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	40.4040USD	20 000
<i>Options USD \$20.165 (USD\$40.33) - February 19, 2018 Expiry</i>									
Krenz, Douglas Vernon	5		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(70 000)		0
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Deferred Share Units</i>									
Pantelidis, James	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 169		50 478
Pearce, Roy	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 471		18 873
Enerflex Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 635	10.3300	23 035
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	834	10.4878	
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 668	10.4878	1 668
Bruce, Kenneth Robert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 695	10.4878	
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 364	10.4878	12 493
Dunn, William Byron	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 646	10.4878	
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 315	10.4878	7 944
Hill, Wayne S.	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 338	10.4878	3 338
Marshall, H. Stanley	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 340	10.4878	5 340
Savidant, Stephen James	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 153	10.4878	18 105
Weill, Michael	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 338	10.4878	6 903
Energy Fuels Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Antony, Stephen	5		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.1750USD	469 100
Hochstein, Ronald F.	4		O	2012-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 168 443
Steele, Gary	5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1750USD	250 000
<i>Bons de souscription 2015</i>									
Hochstein, Ronald F.	4		O	2012-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 500
Energy Income Fund (formerly Sustainable Production Energy Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Income Fund	1		O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	4.0289	30 000*
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	4.0289	0
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.8100	421 400
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	7.6300	426 800
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	7.5900	431 000
Energy Leaders Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2012-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400		3 400
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
Kovacs, Michael	4, 5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.0600	1 100
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires (Performance Share Unit Plan ("PSU"))</i>									
Stephens, Chris	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 309
<i>Actions ordinaires (Restricted Share Unit Plan ("RSU"))</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stephens, Chris	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 141
<i>Droits (Rights Incentive Plan)</i>									
Stephens, Chris	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 068
<i>Options (Stock Option Plan)</i>									
KERR, GORDON J.	4, 5		O	2012-07-09	D	50 - Attribution d'options	294 785	13.2300	833 321*
Stephens, Chris	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 184
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Surkan, Gail Donelda	4		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36	14.4200	6 578*
RRSP-Gail Surkan	PI		O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	14.4200	7 532*
<i>Droits Deferred Share Units (Common Shares)</i>									
Kangas, Leonard	4		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.1600	6 752*
Schroeder, John G.	4		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.1600	6 752*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	14.1600	4 098*
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Options</i>									
Budreski, John Philip Adrian	4		O	2012-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3000	150 000
			O	2012-07-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4500	300 000
Esperanza Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Flaherty, Daniel	5		O	2012-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.0500	125 000*
<i>Options</i>									
Bayley, Brian Eric	4		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.2500	425 000
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Electro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Ingénierie électro-optique inc.	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 179	4.9465	8 179
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(8 179)	4.9465	0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	4.8334USD	11 300
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	4.8334USD	0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 179	4.9293	8 179
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 179)	4.9293	0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	4.8398USD	10 800
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)	4.8398USD	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 179	4.8446	8 179
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(8 179)	4.8446	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	4.7327USD	8 400
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	4.7327USD	0
Exploration Creso Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Corporation	3		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 589 000
			O	2012-07-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000 000	0.0500	12 589 000
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2012-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Goodman, Ned	6		O	2012-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 333 334
<i>Bons de souscription</i>									
Dundee Corporation	3		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000 000	0.1000	5 000 000
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2012-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Goodman, Ned	6		O	2012-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 666 667
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Payette, Normand	4		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	100 000
Exploration Fieldex inc.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Champagne, Sylvain	4, 5		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		700 000
			O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 000 000
Dallaire, Martin	4, 5		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		1 000 000
			O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 400 000
Lacasse, Donald	4		O	2012-05-01	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.6300	550 000
			O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		750 000
Landry, Jean-Pierre	4		O	2012-07-04	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		500 000
			O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		700 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cordick, Arness William Ross	3		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.2700	8 022 000
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2750	8 032 000
Robillard, Marcel	5		O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2710	1 431 000
REER	PI		O	2012-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2750	1 436 000
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.2500	2 980 600
Extencicare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bakti, Deborah	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cunningham, Margery Obrentz	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Everson, Elaine E.	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 402
Harris, Douglas J.	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Libin, Alvin G.	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 000
Balmon Investments Ltd.	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			802 000
Lukenda, Timothy Louis	4, 5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 000
Luneburg, Richard Burke	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900
Acadian Securities Inc. RRSP	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900
Northumberland Investments Limited	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			77 924
McKey, Christina L.	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
Pearce, David Bruce	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
Pearl-Agar, Suzanne	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rhineland, Mel	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 850
Tuttle, Paul	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 303
RRSP	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 323
<i>Droits share appreciation rights</i>									
Bakti, Deborah	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
Everson, Elaine E.	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 000
Harris, Douglas J.	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 000
Libin, Alvin G.	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Lukenda, Timothy Louis	4, 5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Luneburg, Richard Burke	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
McKey, Christina L.	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Pearce, David Bruce	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 000
Pearl-Agar, Suzanne	7		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Rhineland, Mel	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Tuttle, Paul	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
First Capital Realty Inc.									
<i>Débtures convertibles unsecured 5.70 - FCR.DB.D - due June 30, 2017</i>									
First Capital Realty Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.9400	\$ 10 000.00
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	108.0000	\$ 4 000.00

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.7500	\$ 10 000.00
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	108.0000	\$ 10 000.00
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.7500	\$ 10 000.00
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	107.7500	\$ 10 000.00
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.9400	\$ 0.00
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.7500	\$ 0.00
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	108.0000	\$ 0.00
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.7500	\$ 0.00
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)	107.7500	\$ 0.00
Focus Graphite Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
York, Jeffrey	3		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	0.7800	4 285 433
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	0.7800	4 289 033
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	0.7800	4 291 233
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.7850	4 315 233
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.7800	4 339 233
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.7900	4 363 233
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Débetures convertibles Series D</i>									
Beesley, Paul Victor	6		O	2006-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 50 000.00
			O	2012-07-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
Eby, John Clifford	4								
Developing Scholars, Supporting Education in Developing Countries Inc.	PI		O	2008-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 10 000.00
			O	2012-07-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00		\$ 10 000.00
Shelley Eby	PI		O	2008-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 90 000.00
			O	2012-07-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 90 000.00		\$ 90 000.00
Empire Company Limited	3		O	2006-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 24 000 000.00
			O	2012-07-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 24 000 000.00		\$ 24 000 000.00
Johnson, Brian A.	4								
ESBC Investment Corp.	PI		O	2008-11-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 50 000.00
			O	2012-07-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
Sobey, Frank C.	4								
Ann S. Investments Limited	PI		O	2006-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 200 000.00
			O	2012-07-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 200 000.00		\$ 200 000.00
Firinn Investments Limited	PI		O	2006-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 200 000.00
			O	2012-07-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 200 000.00		\$ 200 000.00
Stroback, Elisabeth	4		O	2006-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 25 000.00
			O	2012-07-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 25 000.00		\$ 25 000.00
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Options</i>									
Rutman, Ronald C.	4		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	16.5600	155 247
			O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	9.3000	138 580

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de rendement stratégique américain Avantage O'Leary									
<i>Parts - Class U</i>									
O'Leary U.S. Strategic Yield Advantaged Fund	4		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	15.4200	105 247
			O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	19.5700	88 580
Fonds d'opérations InnVest									
<i>Parts de fiducie Non-Voting</i>									
Anderson, Francis Bushe Blain	7		O	2012-07-04	D	36 - Conversion ou échange	(4 192)		0
Gibson, Kenneth	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(89 982)		0
Gross, Morton	7		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(31 401)		0
Kitt, Michael	7		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(44 199)		0
Kosziwka, George	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(2 776)		0
Lawson, Tamara	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(24 000)		0
Mangalji, Fereed Sadrudin	7								
Maple Leaf Investment Holdings Limited Partnership	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(4 564 632)		0
Westmont affiliate	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(1 106 640)		0
Westmont Hospitality Group	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(2 738 471)		0
Mangalji, Majid	7		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(32 323)		0
Maple Leaf Investment Holdings Limited Partnership	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(4 564 632)		0
Westmont affiliate	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(1 106 640)		0
Westmont Hospitality Group	PI		O	2012-07-02	I	36 - Conversion ou échange	(2 738 471)		0
Mohamed, Minhas	7		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(33 853)		0
<i>Parts de fiducie Voting</i>									
INNVEST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(1 420 364)		1 000
<i>Restricted Units</i>									
Gibson, Kenneth	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(60 789)		0
Kosziwka, George	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(15 418)		0
Lawson, Tamara	4		O	2012-07-02	D	36 - Conversion ou échange	(39 725)		0
Galaxy Resources Limited									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chen, Mei	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Meloncelli, Andrew Leslie (Meloncelli Superannuation Fund) Meloncelli Investments Pty Ltd.	5 PI		O	2012-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 247
Readhead, Craig Leslie (CL Readhead Super Fund), Hengolo Pty Ltd.	4 PI		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Hengolo Pty Ltd.	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 671 165
Ren, Xiaojian	4								1 122 223
Creat Resources Holdings Limited (CRHL)	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 091 616
Tan, Ignatius Kim-Seng (Tan Family Trust) Ignatius Kim-Seng Tan and Judith Melissa Tan	4 PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			88 481
Wanless, Robert James (Wanless Superannuation Fund) Rubellite Investments Pty Ltd.	4 PI		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 300 740
Maria Retnowai Wanless	PI		O	2012-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			694 858
Whitfield, Charles Bernard Francis	4								12 895
Drummock Financial Limited	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 161
Zheng, Yuewen Creat Resources Holdings Limited (CRHL)	4 PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 091 616
<i>Options</i>									
Chen, Mei	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kwan, Kai Cheong	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Meloncelli, Andrew Leslie (Meloncelli Superannuation Fund) Meloncelli Investments Pty Ltd.	5 PI		O	2012-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
Readhead, Craig Leslie (CL Readhead Super Fund), Hengolo Pty Ltd.	4 PI		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Hengolo Pty Ltd.	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
Ren, Xiaojian	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Spratt, David Michael (Yarrowin Trust) Esmont Pty Ltd.	4 PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Tan, Ignatius Kim-Seng (Tan Family Trust) Ignatius Kim-Seng Tan and Judith Melissa Tan	4 PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 500 000
Tse, Anthony Peter	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Wanless, Robert James (Wanless Superannuation Fund) Rubellite Investments Pty Ltd.	4 PI		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Whitfield, Charles Bernard Francis	4								1 250 000
Majestic Advance Limited	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Zheng, Yuewen	4		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
General Donlee Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bregman, Michael David	4								
Tailwind Fund Limited Partnership	PI		O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	4.0000	153 000
General Donlee Canada Inc.	1		O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.0000	2 700*
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.9500	3 300*
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	3.9600	5 400*
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	3.9700	9 500*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.0000	10 400*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 400)		0
<i>Débitures convertibles</i>									
General Donlee Canada Inc.	1		O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 20 000 000.00	1.0000	\$ 20 000 000.00*
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 20 000 000.00)		\$ 0.00
George Weston Limitee									
<i>Droits -Deferred Share Units</i>									
Bachand, Stephen Eugene	7								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43		7 080
Baillie, A. Charles	4								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	133		22 363
Bryant, Warren	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26		5 020
Dart, Robert John	6								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71		11 630
Eby, Peter	4								
Deferred Share Unit	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	158		26 386
Entwistle, Darren	4		O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		2 364
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123		20 610
Lacey, John Stewart	7								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34		6 064
Marcoux, Isabelle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66		11 404
Prichard, John Robert Stobo	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119		20 184
Rahilly, Thomas Francis	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89		15 206
Stymiest, Barbara Gayle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13		2 784
Gibson Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bantle, Rodney James	5		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	81 275	8.6400	82 336
			O	2012-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 188		112 524
<i>Options</i>									
Bantle, Rodney James	5		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(187 246)		37 136
Benson, Ralph	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	5 012	20.6700	5 012
Estey, James	4		O	2011-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 628	20.6700	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 628	20.6700	3 628
Ingram, Donald Richard	4		O	2011-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 628	20.6700	3 628
McRae, Marshall L.	4		O	2011-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 628	20.6700	3 628
Woitas, Clayton	4		O	2011-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 628	20.6700	3 628
<i>Restricted Share Units</i>									
Bantle, Rodney James	5		O	2012-07-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 148)		63 151
Benson, Ralph	5		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 504		2 504
GLV Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne GLV.A</i>									
Bélanger, Chantal	4		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.9500	7 000
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Goldgroup Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit James Richardson & Sons, Limited	3		O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	358 500	4.7500	13 548 982
Piggott, Keith	4, 5, 3		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5500	3 593 934
VanDoorselaere, Dustin Simon	8		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5300	
			M	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44	0.5500	44
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.5400	
			M	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5400	2 044
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	188 544	0.5500	
			M	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	195 000	0.5496	197 044
Goodfellow Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodfellow inc.	1		O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9400	1 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.9400	0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9400	1 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.9400	0
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9900	1 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.9900	0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.1000	400
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.1000	0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.1000	800
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.1000	0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.1000	500
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.1000	0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.1000	500
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.1000	0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.1000	300
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.1000	0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.1000	200
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1000	0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.1000	800
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.1000	0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.1000	400
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.1000	0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.1000	
			M	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.1000	1 000
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.1000	0
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.1000	1 000
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.1000	0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.1000	1 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.1000	0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.1000	100
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.1000	0
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Coutu, Marcel R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	21.6000	10 843
Desmarais, André	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 114	21.6607	92 425
Desmarais, Paul Jr.	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 010	21.6260	18 391
Graye, Mitchell T.G.	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 110	21.5759	25 423
Hosek, Chaviva Milada	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	21.5844	9 159
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 905	21.6118	47 817
McFeetors, Raymond Lindsay	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 618	21.6143	110 948
Nickerson, Jerry Edgar Alan	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	808	21.6499	17 094
Nield, David Alexander	4, 8		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	943	21.7095	26 831
Orr, Robert Jeffrey	4, 6	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 184	21.6062	81 783
Plessis-Bélair, Michel	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	808	21.6499	17 094
Rousseau, Henri-Paul	4, 6	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	968	21.5502	8 600

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Royer, Raymond	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 926	21.5431	23 440
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 041	21.5466	25 697
Seliitto, Jerome John	4		O	2012-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	381	21.4860	381
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	850	21.6703	20 098
Tretiak, Gregory Dennis	4		O	2012-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	377	21.4860	377
Walsh, Brian, E.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 570	21.6765	38 325
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Marshall-Barwick Inc.	3		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.1500	1 866 400
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
GROUPE CANAM INC.	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(128 200)		0
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	24.3642	91 703
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	24.3642	26 048
Groupe Restaurants Invescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2012-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.8000	4 351 350*
			O	2012-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.8000	4 357 850*
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Unités d'actions différées (administrateurs)</i>									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	808	37.6940	5 474
Goldman, David	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	810	37.6940	13 841
HAMMICK, Patricia A.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	745	37.6940	7 943
LESSARD, Pierre H.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	931	37.6940	16 659
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	785	37.6940	11 557
Marsden, Lorna Ruth	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	869	37.6940	11 045
Mongeau, Claude	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 179	37.6940	22 876
Morgan, Gwyn	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 449	37.6940	36 771
PARKER, Michael D.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	986	37.6940	5 328
Segal, Hugh David	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	37.6940	8 955
SIEGEL, Eric	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	762	37.6940	1 463
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	879	37.6940	11 998
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Options</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4		O	2012-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.7500	100 000
Noone, Daniel Joseph	4		O	2012-06-28	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		200 000
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanfeng Evergreen Inc	1		O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0000	1 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	2.0000	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0500	1 000
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	2.0500	0
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.6000	2 300
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.4700	1 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.4700	100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.4500	1 100
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.4700	1 200
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.5400	700
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		700
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		300
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		1 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		200
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	44.6000	2 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	44.6000	0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	44.7000	2 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	44.7000	0
HudBay Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garofalo, David	7, 5		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 229	7.8200	94 087
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.9889	84 511
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.0000	86 111
<i>Deferred Share Units</i>									
Evans, Steve	4		O	2012-06-29	D	46 - Contrepartie de services	83	12.0000	17 741
			O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	745	11.7400	18 486
			O	2012-07-03	D	35 - Dividende en actions	31	12.0600	18 517
Manak, Sandeep	5		O	2012-07-03	D	35 - Dividende en actions	79	12.0600	23 116
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ghosh, Asim	4, 5		O	2012-07-03	D	35 - Dividende en actions	514	24.7579	42 945
Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l.	3		O	2012-07-03	D	35 - Dividende en actions	4 036 993	24.5310	334 141 932
Li, Ka-shing	6, 3								
L.F. Management and Investment S.A.R.L.	PI		O	2012-07-03	I	35 - Dividende en actions	4 227 003	24.5310	349 869 015
Sixt, Frank John	4		O	2012-07-03	D	35 - Dividende en actions	466	24.5310	38 635
Warnock, Roy Clifford	2								
Janeen RRSP	PI		O	2012-07-03	I	35 - Dividende en actions	238	24.7579	19 909
RBC Investments 68690822-12 ITF Roy Warnock	PI		O	2012-07-03	I	35 - Dividende en actions	861	24.7579	71 966
IAMGOLD Corporation									
<i>Restricted Share Awards</i>									
Caldwell, John Edward	4		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	2 934	11.9300	2 934
Dengler, W. Robert	4		O	2005-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 934	11.9300	2 934
Naik, Mahendra	4		O	1996-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	2 934	11.9300	2 934
Inca One Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Edward John	4	R	O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1550	1 389 511
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1600	1 394 511
		R	O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.2200	1 387 511
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.2400	1 381 511
INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.4500	711 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.4300	711 800
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.3100	713 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.2800	714 800
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.0500	30 700 545
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)</i>									
Belec, Anne	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	589	30.4900	6 038
Gadbois, L.G. Serge	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	266	30.4900	5 076
Lamoureux, Claude	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	548	30.4900	4 198
LeBoutillier, John	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	904	30.4900	19 776
McGuire, Francis Phillip	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	810	30.4900	23 103
Pantelidis, James	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	884	30.4900	18 363
Peterson, David Robert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	682	30.4900	21 079
Ritchie, Mary	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	317	30.4900	4 088
Innovative Composites International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keeley, Kenneth A.	4	R	O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1950	1 310 150
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1900	1 330 150
		R	O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1900	1 333 150
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	377 000	0.1950	1 710 150
Insignia Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Insignia Energy Ltd.	1		O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 100	0.6900	198 400
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Troob Capital Management LLC	3								
Cougar Long Short Equity Fund Ltd.	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 900	2.3617	770 400
			O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	2.3640	789 600
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	2.3395	805 100
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 600	2.3159	856 700
			O	2012-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	2.3843	861 600
			O	2012-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 800	2.3539	883 400
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.4300	3 576 702
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	2.3778	3 603 702
			O	2012-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3450	3 604 702
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Flood, Raymond Edward	4		O	2012-06-22	D	51 - Exercice d'options	18 532	2.8200	22 298
<i>Droits</i>									
Flood, Raymond Edward	4	R	O	2012-06-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 298		22 298
Rio Tinto plc	3								
46117 Yukon Inc.	PI		O	2009-10-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	215 100 000		215 100 000
7999674 Canada Inc.	PI		O	2012-07-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 100 000)		190 000 000
<i>Options</i>									
Flood, Raymond Edward	4	R	O	2012-06-22	D	51 - Exercice d'options	(18 532)	2.8200	89 869
Gardiner, Jill Veronica	4		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	30 000
Gillin, Robert Peter Charles	4		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	30 000
Hudon, Isabelle	4		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	30 000
Klingner, David	4		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	30 000
Mahler, Livia	4	R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	174 926
Meredith, Peter	4	R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	2 048 524
Robertson, Russel Clark	4		O	2012-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
		R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.7500	30 000
Just Energy Group Inc. <i>Droits Directors Compensation Plan</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2012-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	652		12 928
Keyera Corp. <i>Actions ordinaires</i>									
Catell, Robert B.	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408	43.3400	28 386
			O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408	42.8500	28 794
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408	43.3400	408
			O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(408)	43.3400	0
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	408	42.8500	408
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(408)	42.8500	0
Davies, Michael Bruce Cook	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329	43.3400	12 531
			O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329	42.8500	12 860
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329	43.3400	329
			O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(329)	43.3400	0
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329	42.8500	329
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(329)	42.8500	0
Freeman, Michael Andrew	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	584	42.3800	19 923
Hathaway, Suzanne	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	186	42.3800	3 023
Hunter, James Richard	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	410	42.3800	9 479
Laird, Nancy M.	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	43.3400	24 899
			O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	42.8500	25 173
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	43.3400	274
			O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(274)	43.3400	0
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	42.8500	274
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(274)	42.8500	0
Nichols, H. Neil	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	44.3400	
			M	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	43.3400	31 516
			O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	42.8500	32 064
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	43.3400	548
			O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(548)	44.3400	
			M	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(548)	43.3400	0

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	548	42.8500	548
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(548)	42.8500	0
Stedman, William Richard	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	43.3400	48 642
			O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	42.8500	48 728
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	43.3400	86
			O	2012-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(86)	43.3400	0
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	42.8500	86
			O	2012-07-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(86)	42.8500	0
<i>Droits Share Awards</i>									
Freeman, Michael Andrew	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 050)		18 869
Hathaway, Suzanne	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 250)		9 879
Hunter, James Richard	5		O	2012-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 950)		16 879
Lock, Bradley Wayne	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500		44 000
Sentes, David A.	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		30 000
Setoguchi, Curtis Dean	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		58 000
Smith, David G.	5		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 000		71 501
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5								
Cannacord - Cash Acct	PI		O	2012-07-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.2100	16 210*
			O	2012-07-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.2000	14 510*
Crowell, Pamela Florence	5		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.2400	18 910*
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stilwell, Joseph David	4		O	2012-07-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(375 000)		125 000
Stilwell Associates Insurance Fund of the S.A.L.I Multi-Series Fund L.P.	PI		O	2012-07-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(176 207)		58 736
Stilwell Associates LP	PI		O	2012-07-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 579 109)		526 370
			O	2012-07-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 375	2.4200USD	532 745
Stilwell Value Partners III LP	PI		O	2012-07-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 250 000)		750 000
Stilwell Value Partners IV, L.P.	PI		O	2012-07-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 250 000)		750 000
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 124	8.5400USD	33 427
Barry, Paul Herbert	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 580	8.7200	10 560
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 106	8.7200	622 497
Colnett, Lisa	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	8.7200	26 949
Crossland, James	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 032	8.7200	60 884
Etter, Gregory Van	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 238	8.5400USD	8 960
Fowler, James Keith	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	461	8.5400USD	847
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 150	8.7200	118 818
Hickey, Patrick	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 099	8.7200	6 024

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Humberto, Aquino	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753	8.7200	2 619
Masterman, Glen	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 429	8.7200	24 075
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 093	8.7200	18 646
Roberts, Lauren Martin	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	691	8.5400USD	25 427
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 452	8.7200	84 606
Droits Deferred Share Units									
Brough, John A.	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	4 437	8.3100	26 567
Carrington, John Kemp	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	7 220	8.3100	44 517
Huxley, John M.H.	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	4 137	8.3100	54 165
Irving, Kenneth Colin	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	3 610	8.3100	10 584
Keyes, John A.	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 918	8.3100	39 938
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	3 610	8.3100	33 982
Oliver, John Edwin	4, 5		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	13 387	8.3100	91 629
Reid, Terence C. W.	4		O	2012-06-30	D	46 - Contrepartie de services	7 371	8.3100	69 145
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Options</i>									
Clark, William Edmund	4		O	2012-07-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(198 304)		1 591 508
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2012-07-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	198 304		198 304
Masrani, Bharat	5		O	2012-07-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(83 308)		634 884
TD Ameritrade Inc	PI		O	2003-03-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TD Ameritrade Inc - ASDP	PI		M	2012-07-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	83 308		83 308
			O	2003-03-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2003-03-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	83 308		
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.2500	989 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	69.2500	989 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.2500	989 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	988 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	987 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	69.2500	986 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.5700	986 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.5600	985 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	985 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	984 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 368

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	983 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 068
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	982 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.8400	982 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8400	982 068
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.2500	989 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	69.2500	989 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.2500	989 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	988 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	987 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	69.2500	986 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.5700	986 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.5600	985 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	985 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	984 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	983 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 068
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	982 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 768

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.8400	982 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8400	982 068
McCann, Dean Charles	5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.2500	989 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	69.2500	989 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.2500	989 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	988 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	69.2500	987 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	69.2500	986 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.5700	986 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.5600	986 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.5600	985 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	985 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	985 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9000	984 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	984 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.0000	984 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0000	983 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 868
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 668
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 468
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 168
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	983 068
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.9000	982 968
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 768
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 568
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8500	982 368
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.8400	982 268
			O	2012-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.8400	982 068
<i>Deferred Share Units</i>									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	67.7650	4 352
Furlong, John Aloysius Francis	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	242	67.7650	1 229
L'Heureux, Claude R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	531	67.7650	2 597
Potter, Frank	4, 7		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	221	67.7650	9 642
Price, Timothy Robert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	67.7650	10 400
Riley, James Albert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	537	67.7650	18 090
Rossy, Alan	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	286	67.7650	1 318
Saunders, Peter Bryce	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	67.7650	4 332
Savage, Graham William	4, 7		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	221	67.7650	6 722

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Vallance, George Alexander	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	576	67.7650	2 808
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1		O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	383 263	11.1500	383 263
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(383 263)	11.1500	0
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Larose, Patrice	5		O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	46.1100	157*
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	46.1700	163*
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 185	0.8920	74 943
Gill, Jonathan	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 955	0.8920	56 107
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Silverstone, Jane	4, 5, 3								
4410980 Canada Inc.	PI		O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.2326	4 737 100
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 600	1.3297	4 763 700
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Coutu, Jean-Michel	5	R	O	2011-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	15.8015	168 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		128 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		84 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		40 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	5.9900	419 099
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.9700	419 599
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	5.9500	425 999
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.9600	426 499
Joint Account	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.0700	10 500
RRSP - Janice	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	5.9500	31 500
			O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	5.4710	18 000
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9600	34 000
Janisch, Matthew L.	5	R	O	2012-06-25	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	1 588		190 007
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Curtin, Daniel John	7		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			81 650
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>									
Curtin, Daniel John	7		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 250
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Curtin, Daniel John	7		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 250
			M	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 250
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Droits - Deferred Share Units</i>									
Germain, Christiane	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		3 122
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178		28 801
Lacey, John Stewart	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	101		16 627

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lockhart, Nancy	4					d'actionnariat			
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162		26 336
O'Neill, Thomas Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100		16 237
Wetmore, John Donald	4								
Deferred Share Units	PI		O	2012-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		12 315
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Dorel Industries Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	26.6500	2 300
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	26.2000	700
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	26.0500	800
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	26.9900	7 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	25.9300	800
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	26.9100	7 000
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.4031	7 000
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	67 200	27.2500	67 200
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(67 200)		0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.4000	7 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	206 400	26.4979	206 400
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(206 400)		0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.6720	7 000
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	27.6930	6 300
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	27.6056	1 800
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	26.6906	6 300
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	27.3783	3 500
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.5529	7 000
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	27.6400	1 200
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.4864	7 000
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	26.9769	800
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	26.9300	200 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Baird, Robert	5		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	26		4 445
Benedetti, Alain	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	103		18 054
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	860		18 914
Cohen, Dian	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	67		11 696

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	430		12 126
Duchesne, Rupert	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	36		6 271
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	721		6 992
Gordon, Harold P.	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	120		21 098
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 027		22 125
Markee, Richard Lemoine	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	42		7 328
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	666		7 994
Tousson, Maurice	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	138		24 218
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239		25 457
<i>Droits Executive Deferred Share Units</i>									
Basile, Hani	5		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	36		6 204
Rana, Franco	5		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	32		5 577
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	32		5 577
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	32		5 577
Warren, Barry	4		O	2012-05-25	D	35 - Dividende en actions	7		1 326
<i>Options</i>									
Basile, Hani	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		40 000
Braunstein, Norman	4		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		35 000
Rana, Franco	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		30 000
Schwartz, Alan	4, 5, 3		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		85 000
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		85 000
Schwartz, Martin	4, 5, 3		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		85 000
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		
			M	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		85 000
Wyse, Edward	5		O	2012-06-30	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		10 625
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roiter, Jonathan	5		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Anderson, William D.	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	929		10 915
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	31		10 946
Goodman, Russell Andrew	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	724		4 420
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	11		4 431
Heller, George Jason	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 300		12 627
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	35		12 662
O'Brien, Sheila	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 105		20 408
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	59		20 467
Robitaille, Pierre	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	557		10 433
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	30		10 463
Scarborough, James	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 300		12 268
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	34		12 302
Strubel, Richard P.	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	557		10 212
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	30		10 242
VALDES-FAULI, Gonzalo	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	557		11 381
			O	2012-07-01	D	35 - Dividende en actions	33		11 414
<i>Restricted Share Units</i>									
Roiter, Jonathan	5		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Deferred Shares (Common Shares)</i>									
Collins, Gary	4		O	2012-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(616)	18.6300	6 610
			O	2012-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	105		6 715

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Green, Robert Steven	4		O	2012-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(308)	18.6300	3 369
			O	2012-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	53		3 422
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	21.4500	200
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.8200	1 200
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	20.9780	1 700
Lucara Diamond Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomas, Eira Margaret	4		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.4800	8 700 000
<i>Options</i>									
Thomas, Eira Margaret	4	R	O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.4800	100 000
Lundin Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Conibear, Paul K.	5		O	2007-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			619 054
Darbie Conibear	PI		O	2007-07-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 850
<i>Droits Share Appreciation Right</i>									
Conibear, Paul K.	5		O	2007-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	3.9100	1
<i>Options</i>									
Conibear, Paul K.	5		O	2007-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270 000
Madison Pacific Properties Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class C</i>									
Heung, Raymond	4								
0879114 B.C. Ltd.	PI		O	2012-07-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 000 000)		7 250 517*
YP Heung Foundation	PI		O	1998-04-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000 000		3 000 000*
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	9.1000	15 500
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)		0
Marret Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Barry	4		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	4.4965	387 079*
Gluskin, David	7								
Marilyn Gluskin	PI		O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	4.4000	39 400*
Marret Asset Management Inc.	7								
Classics Fund Ltd. - Absolute Return Fund	PI	R	O	2011-12-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(425 000)	5.5000	0
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2430	
			M	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2500	920 900
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2430	925 900
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cruise, Brydon	4								
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI		O	2012-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	506	13.6750	26 184
BMO InvestorLine (RRSP)	PI		O	2012-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	853	13.6750	44 068
Medical Facilities Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	13.3500	
			M	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(8 458)	13.3500	28 355 964
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	13.5500	28 338 464
Métaux DNI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BACH, WENDY	5		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 342
Joint Account with Spouse	PI		O	2012-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85
Spouse's RRSP Account	PI		O	2012-07-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			745
Wendy Bach's RRSP	PI		O	2012-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 014
<i>Droits Performance Share Units</i>									
BACH, WENDY	5		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 310
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
BACH, WENDY	5		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 100
<i>Options</i>									
BACH, WENDY	5		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 800
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Metro inc.	1		O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		118 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		95 900
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	50.1100	119 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	50.1600	125 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	50.1700	125 300
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	50.2100	129 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	50.2300	133 300
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	50.2900	135 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	50.3000	141 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	50.3100	143 400
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.3500	147 400
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	50.3600	153 400
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	50.3900	155 100
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	50.4000	159 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	50.5500	160 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	50.5600	162 100
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	50.5900	162 600
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	50.6100	165 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	50.6200	165 100
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	50.6300	165 300
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	50.6600	166 600
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	50.6700	167 600
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	50.6800	168 400
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	50.7200	169 200
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	50.7600	170 600
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	50.7700	177 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	49.9900	118 500
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	50.0200	119 500
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	50.0300	120 200
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	50.0500	120 600
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	50.0600	121 100
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	50.0700	121 600
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	50.0800	121 800
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	18 700	50.1000	140 500
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	200	50.1500	140 700
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	50.1600	141 100
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	50.2000	141 600
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	50.2300	141 700
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	50.3500	142 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	1 900	50.3600	144 400
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.3700	144 800
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	100	50.3800	144 900
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.3900	146 900
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	3 600	50.4000	150 500
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	500	50.4300	151 000
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	3 700	50.4500	154 700
			O	2012-06-04	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.4600	154 900
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	1 500	50.7200	97 400
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.7500	97 800
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	800	50.8300	98 600
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	300	50.9000	98 900
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	700	50.9100	99 600
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	22 500	50.9300	122 100
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	1 100	50.9500	123 200
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	25 000	50.9700	148 200
			O	2012-06-05	D 38	- Rachat ou annulation	6 700	51.0000	154 900
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	4 300	50.6000	159 200
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.6500	164 200
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	1 700	50.7000	165 900
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	14 900	50.7500	180 800
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	700	50.7900	181 500
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	8 400	50.8000	189 900
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.8500	194 900
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	3 200	50.8900	198 100
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.9400	203 100
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	6 800	50.9500	209 900
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	4 600	50.6000	118 600
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	2 300	50.6500	120 900
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.6600	121 300
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	500	50.6900	121 800
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	9 700	50.7000	131 500
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	9 000	50.7100	140 500
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	600	50.7600	141 100
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.7700	146 100
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	50.7400	148 700
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	1 800	50.6800	91 500
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	600	50.6900	92 100
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.7000	92 500
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	24 100	50.7300	116 600
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	2 100	50.7400	118 700
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	7 900	50.7500	126 600
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.7600	127 000
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.8000	132 000
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.8100	134 000
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.8200	134 200
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	3 000	50.8400	137 200
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	3 900	50.8500	141 100
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.8600	146 100
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	3 400	50.9000	149 500
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.0700	96 500
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.1000	98 500
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	50.2000	101 000
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	600	50.2200	101 600
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.2400	101 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.2500	103 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	500	50.2800	104 300

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	1 500	50.3100	105 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	3 600	50.3200	109 400
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	6 500	50.3400	115 900
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	6 900	50.3500	122 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.3600	127 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.3700	129 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.3800	134 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	400	50.3900	135 200
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	50.4200	137 700
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	50.4300	140 300
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	13 200	50.4500	153 500
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	50.3500	154 700
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	900	50.3600	155 600
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.3700	155 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	300	50.3800	156 100
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	500	50.3900	156 600
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.5200	156 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	5 100	50.5500	161 900
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	900	50.6000	162 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	50.6200	167 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	900	50.6400	168 700
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	100	50.6500	168 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	4 500	50.6700	173 300
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	1 700	50.6800	175 000
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	4 600	50.7000	179 600
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	50.7300	180 800
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	2 300	50.7400	183 100
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	9 400	50.7500	192 500
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	10 000	50.9000	202 500
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	72 300	49.8000	240 100
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	20 000	49.8100	260 100
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	10 000	49.8500	270 100
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	15 000	50.0000	285 100
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	2 100	49.8400	227 400
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	3 200	49.8500	230 600
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	500	49.8600	231 100
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	32 800	49.8700	263 900
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	300	49.9150	264 200
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	1 700	49.9300	265 900
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	4 800	50.7500	211 700
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	1 900	50.8500	213 600
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	5 100	50.8600	218 700
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	3 000	50.8800	221 700
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	5 200	50.9000	226 900
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	500	51.2100	61 100
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	51.3500	63 600
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	1 500	51.3700	65 100
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	500	51.4000	65 600
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	3 000	51.4500	68 600
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	7 000	51.5000	75 600
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.5800	77 600
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	200	50.8400	37 200
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	50.8500	39 200
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 800	50.8600	42 000
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	50.9700	43 200
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	5 000	51.0000	48 200
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 300	51.0100	50 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	1 500	51.0200	52 000
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	51.0300	54 500
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	900	51.0500	55 400
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	4 300	51.1200	59 700
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 800	51.1300	62 500
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.1800	64 500
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.2000	66 500
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	3 000	51.5200	69 500
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	300	51.2600	69 800
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	4 200	51.3000	74 000
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.0400	54 100
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.0700	54 200
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	200	51.1000	54 400
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	51.1900	55 600
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	1 400	51.2200	57 000
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	2 500	51.2400	59 500
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	300	51.2500	59 800
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	1 100	51.2900	60 900
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	2 400	51.3000	63 300
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.3100	65 300
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	51.3400	67 900
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	200	51.3500	68 100
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	1 000	51.3600	69 100
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.3900	69 200
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.4000	71 200
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	51.0700	73 800
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	2 800	51.0900	76 600
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	1 500	51.1000	78 100
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	300	51.1200	78 400
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	1 800	51.1500	80 200
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	300	51.1600	80 500
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	1 000	51.2500	81 500
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	600	51.2800	82 100
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	700	51.3100	82 800
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	5 600	51.3200	88 400
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	51.3300	90 400
			O	2012-06-25	D 38	- Rachat ou annulation	2 700	51.3400	93 100
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	400	51.1600	93 500
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 800	51.2100	95 300
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	3 100	51.2200	98 400
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 000	51.2300	99 400
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 600	51.2400	101 000
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 600	51.2500	102 600
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.2550	102 700
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 000	51.2600	103 700
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	900	51.2650	104 600
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	51.2700	105 800
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.2750	105 900
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	1 200	51.2800	107 100
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	400	51.3000	107 500
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.3400	107 600
			O	2012-06-26	D 38	- Rachat ou annulation	100	51.3500	107 700
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	(52 600)		157 300
			O	2012-06-06	D 38	- Rachat ou annulation	(6 400)		150 900
			O	2012-06-07	D 38	- Rachat ou annulation	(36 900)		114 000
			O	2012-06-08	D 38	- Rachat ou annulation	(59 000)		89 700
			O	2012-06-11	D 38	- Rachat ou annulation	(55 000)		94 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(34 700)		167 800
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(51 400)		233 700
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)		225 300
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		206 900
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(49 000)		177 900
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(117 300)		60 600
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 600)		37 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		54 000
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		90 700
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		88 500
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(34 800)		53 700
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(39 100)		14 600
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(14 600)		0
Unités d'actions différées/Deferred Stock Units									
DESERRES, MARC	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	246	51.8940	9 470
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	39	50.5860	9 509
Dussault, Claude	4		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	39	50.5860	9 178
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	123	51.8940	9 301
Ferland, Serge	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	51.8940	13 231
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	55	50.5860	13 286
Gauthier, Paule	4		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	34	50.5860	8 089
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	238	51.8940	8 327
Gobeil, Paul	4		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	20	50.5860	4 724
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	51.8940	4 831
Goodman, Russell Andrew	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	329	51.8940	447
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	1	50.5860	448
HAUB, Christian W.E.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	428	51.8940	9 872
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	40	50.5860	9 912
Labonté, Michel	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	284	51.8940	6 868
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	28	50.5860	6 896
LESSARD, Pierre H.	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	672	51.8940	12 105
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	49	50.5860	12 154
Nadeau, Marie-Jose	4		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	23	50.5860	5 333
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	51.8940	5 824
Raymond, Réal	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	281	51.8940	5 311
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	21	50.5860	5 332
Rosicki, Michael	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	343	51.8940	4 122
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	16	50.5860	4 138
TORY, JOHN HOWARD	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	329	51.8940	1 640
			O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	6	50.5860	1 646
MGM Energy Corp.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Chernoff, Michael N. (initial only)	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 364	0.2200	64 364
Gilbert, Daryl Harvey	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 932	0.2200	23 432
Hodgins, Robert Bruce	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 818	0.2200	98 818
Peterson, Robert Byron	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 091	0.2200	37 091
ROONEY, ROBERT ROSS	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 818	0.2200	57 818
Middlefield Income Plus II Corp.									
<i>Actions sans droit de vote equity shares</i>									
Income Plus II	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.5000	300
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.7300	1 200
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7100	3 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Shorr, Ronald	5		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.5100	1 300 009
<i>Options</i>									
Shorr, Ronald	5		O	2012-07-06	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.5100	700 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.9100	42 119 263
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.8500	42 119 663
Mitel Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charbonneau, Peter D.	4		O	2012-07-10	D	51 - Exercice d'options	3 396	3.7500USD	15 276
Donovan, Ryan	5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(330)	4.4500USD	0
Smith, Donald William	4		O	2012-07-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.7500USD	138 334
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.4036USD	113 334
<i>Options</i>									
Charbonneau, Peter D.	4		O	2012-07-10	D	51 - Exercice d'options	(3 396)	3.7500USD	136 583
Smith, Donald William	4		O	2012-07-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.7500USD	66 668
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires Options</i>									
Moore, John Robert	4		O	2012-07-08	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		152 000*
<i>Options</i>									
Hibberd, Michael John	4		O	2012-07-08	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.4500	152 000
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(170 000)	0.3000	1 150 000
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000 000)	0.0800	150 000
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	17 000	3.0000	167 000
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000	0.8000	267 000
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Athey, Brian Rowland Chisholm	5		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Naturally Advanced Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barker, Kenneth	4, 5	R	O	2012-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	2.4400USD	9 799
Jones, Jeremy	4		O	2012-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	3.4000USD	62 000
		R	O	2012-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.4500USD	60 000
			O	2012-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.5000	58 000
		R	O	2012-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.3700USD	55 500
			O	2012-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.3000USD	53 500
		R	O	2012-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.2500USD	51 500
			O	2012-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.3500USD	49 500
		R	O	2012-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.3300USD	47 500
			O	2012-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.3200USD	45 500
		R	O	2012-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.2600USD	43 000
			O	2012-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.4000USD	40 500
		R	O	2012-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.3300	38 000
		R	O	2012-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.3900USD	35 500
		R	O	2012-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.3358USD	33 000
		R	O	2012-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.3700USD	30 000
		R	O	2012-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.3800USD	71 000
			O	2012-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.4400USD	69 000
		R	O	2012-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.0800USD	75 000
		R	O	2012-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.0000USD	80 000
		R	O	2012-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.8400USD	85 000
		R	O	2012-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.8600USD	95 000
		R	O	2012-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.8700USD	90 000
Prevost, Guy	4, 5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	7 500	1.1700USD	83 300
<i>Options</i>									
Prevost, Guy	4, 5		O	2012-07-04	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	1.1700USD	592 500
Neptune Technologies & Bioresources Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options Groupe 44</i>									
Massieh, Wael	5		O	2012-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	20 000
<i>Options Groupe 52</i>									
Simard, Eric	5		O	2012-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-05-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.5000	50 000
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Emerson, David Lee	4		O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
New Pacific Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Silvercorp Metals Inc.	3		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6500	10 635 700
			O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6500	10 637 700
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Newfoundland Capital Corporation Limited	1		O	2012-07-09	C	38 - Rachat ou annulation	1 234	7.5700	1 234
Newfoundland Capital Corporation Limited	PI		O	2012-07-09	C	38 - Rachat ou annulation	(1 234)		0
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
STEELE, HARRY RAYMOND	4, 5, 3		O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.0000	447 935*
Harold Raymond Steele Family Trust	PI		O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.0000	447 935*
Nexen Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Jackson, Steven Barry	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 311	17.2400	102 347
Jenkins, Kevin John	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 350	17.2400	81 931
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 481	17.2400	79 641
Nordion Inc.									
<i>Actions ordinaires Deferred Share Unit</i>									
Ashwood, Christopher Kent	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	9.5600	5 106
Benjamin, Tamra	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	9.5600	5 707
Brooks, Kevin	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	9.5600	8 394
Chitra, Jill	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	57	9.5600	5 316
Covitz, Peter Alan	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	34	9.5600	3 189
Dans, George Peter	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	169	9.5600	15 925
Foti, Andrew Alex	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	9.5600	6 660
McIntosh, Scott Robert	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	9.5600	6 379
West, Steven	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	9.5600	62 685
<i>Actions ordinaires Performance Share Unit</i>									
Ashwood, Christopher Kent	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	80	9.5600	7 692
Benjamin, Tamra	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	9.5600	4 439
Brooks, Kevin	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 876
Chitra, Jill	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	9.5600	7 396
Covitz, Peter Alan	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 876
Dans, George Peter	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 876
Foti, Andrew Alex	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	80	9.5600	7 692
Hockey, Leslie Roy	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	9.5600	4 141
Ibbott, William Glen	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	9.5600	4 438
McIntosh, Scott Robert	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	9.5600	7 396
West, Steven	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	356	9.5600	33 731
<i>Restricted Share Unit</i>									
Ashwood, Christopher Kent	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	9.5600	7 693
Benjamin, Tamra	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	9.5600	4 437
Brooks, Kevin	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 877
Chitra, Jill	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	9.5600	7 397
Covitz, Peter Alan	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 877
Dans, George Peter	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	9.5600	8 877
Foti, Andrew Alex	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	81	9.5600	7 693

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hockey, Leslie Roy	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	9.5600	4 143
Ibbott, William Glen	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	9.5600	4 438
McIntosh, Scott Robert	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	9.5600	7 397
West, Steven	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	9.5600	33 730
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200		277 000
Turner, K. Rick	4		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		25 552
Individual Retirement Account	PI		O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		16 742
Melody Michelle Castillo	PI		O	2006-11-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300		300
Turner Family Partnership	PI		O	2006-11-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		10 000
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Barkin, Martin	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	691	13.0300	7 282
Baron, Robert	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 151	13.0300	12 138
Crotty, Bernard W.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 151	13.0300	12 138
Dalla Lana, Paul	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 151	13.0300	7 678
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 151	13.0300	5 060
Krizan, Jan	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	691	13.0300	4 606
NovaCopper Inc.									
<i>Options</i>									
Iley, Sacha Amela	5		O	2012-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	3.1100	350 000
Sanders, Elaine	5		O	2012-07-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	3.1100	400 000
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HENNESSEY, MELANIE	5		O	2012-06-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	6.3300	11 738
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	5.8300	11 872
Iley, Sacha Amela	1		O	2012-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138		32 323
			O	2012-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	127		32 450
<i>Options</i>									
Rimelman, Ronald	5		O	2012-07-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.8300	312 850
NUVOLT CORPORATION INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AM TOTAL INVESTMENTS (GP)	3		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 350 000
GUILBAULT, Jean	4, 3								
Gestion Jean Guibault inc.	PI		O	2012-07-06	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 500 000	0.0500	13 936 467
<i>Bons de souscription</i>									
AM TOTAL INVESTMENTS (GP)	3		O	2012-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 175 000
<i>Bons de souscription exp July 2015</i>									
GUILBAULT, Jean	4, 3								
Gestion Jean Guibault inc.	PI		O	2007-08-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-06	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 500 000		6 500 000
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Options</i>									
Lang, Peter Mark	7		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	20 000		206 666
Oracle Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Upright, Nafissa Shireen	5		O	2012-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Upright, Nafissa Shireen	5		O	2012-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-03-12	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Pace Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Todd Jason	5		O	2012-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 034	2.2900	38 696
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2012-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 770	2.2900	43 309
Pace Oil & Gas Ltd.	1		O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	132 500	2.7600	132 500
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(132 500)		0
Saizew, Martin	5		O	2012-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 607	2.2900	51 472
Weldon, Andrew Dale	5		O	2012-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 476	2.2900	118 358
Woods, Frederick	4, 5		O	2012-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 493	2.2900	203 681
Parallel Energy Trust									
<i>Restricted Trust Units (RTUP)</i>									
Swindell, Tony	5		O	2012-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.5600	50 000
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Dykeman, Paul	4		O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	847	7.3800	55 847
Shulman, Saul	4		O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	678	7.3800	16 928
van Haastrecht, John Peter	4		O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	847	7.3800	23 665
Patheon Inc.									
<i>Restricted Voting Shares (Common Shares redesignated-Apr/07)</i>									
JLL Patheon Holdings LLC	3								
JLL Patheon Holdings, Cooperatief U.A.	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 100	2.4700	72 092 881
			O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	2.5200	72 100 381
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 700	2.6400	72 133 081
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.7099	72 158 081
Patient Home Monitoring Corp. (formerly International Health Partners Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gerber, Jaime Ross	5		O	2011-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cardiology Associates of New Haven, PC (FBO account for Jaime Gerber)	PI		O	2011-05-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1026	50 000
Jaime Gerber (IRA)	PI		O	2011-05-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1026	50 000
Pengrowth Energy Corporation									
<i>PSU</i>									
Allen, David Peter Beddome	5		O	2012-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	18 157	6.4600	18 157
<i>RSU</i>									
Allen, David Peter Beddome	5		O	2012-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	46 - Contrepartie de services	18 157	6.4600	18 157
Perpetual Energy Inc.									
<i>6.50 Convertible Unsecured Subordinated Debentures</i>									
Nelson, Donald J.	4		O	2012-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)		\$ 0.00
Riddell Rose, Susan	4, 5								
Spouse	PI		O	2012-06-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 500 000.00)		\$ 0.00
Riddell, Clayton H.	4, 3								
Estate of Spouse	PI		O	2012-06-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 200 000.00)		\$ 0.00
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2012-06-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 498 000.00)		\$ 0.00

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PetroBakken Energy Ltd.	1		O	2012-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	16.1600	
			M	2012-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	16.1600	792 900
			O	2012-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(308 300)		
			M	2012-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(358 300)		0
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	66 900	11.2070	249 700
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	68 100	11.0123	317 800
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 200	11.6463	368 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	12.0790	430 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	61 200	12.2520	491 200
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	61 600	12.1652	552 800
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	11.8959	615 800
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	11.8918	678 800
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	63 200	11.8621	742 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	63 500	11.8051	805 500
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 200	11.9732	855 700
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	61 300	12.2282	917 000
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	61 000	12.2764	978 000
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	55 400	12.4128	1 033 400
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	67 600	12.0127	1 101 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	64 900	11.5480	1 165 900
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	67 600	11.1215	1 233 500
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	66 800	11.2168	1 300 300
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	64 200	11.6705	1 364 500
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	62 500	11.7167	1 427 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	61 600	12.1671	1 488 600
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300 300)		188 300
Petrobank Energy and Resources Ltd.	2, 3		O	2012-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 400)	11.1387	94 446 017
			O	2012-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 800)	11.0166	94 357 217
			O	2012-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 500)	11.6413	94 285 717
			O	2012-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	12.0356	94 194 717
			O	2012-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	12.2487	94 062 717
			O	2012-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 800)	12.1802	94 003 917
			O	2012-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 000)	11.8737	93 893 917
			O	2012-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.8598	93 761 917
			O	2012-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.8126	93 629 917
			O	2012-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.7810	93 497 917
			O	2012-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.9781	94 153 734
			O	2012-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	12.2080	94 021 734
			O	2012-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	12.2622	93 889 734
			O	2012-06-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	12.4080	93 757 734
			O	2012-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.9910	93 625 734
			O	2012-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.5914	93 493 734
			O	2012-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81 600)	11.1265	93 412 134
			O	2012-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 300)	11.2408	93 292 834
			O	2012-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.6323	93 160 834
			O	2012-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	11.6819	93 028 834
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132 000)	12.2039	92 896 834
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCrank, Michael Neil	4		O	2012-07-09	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.0500	36 000
Petrobank Energy and Resources Ltd.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.5788	528 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	88 800	10.4546	616 800
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	43 200	10.4546	660 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.0511	792 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.4166	924 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.6293	1 056 000
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.4426	1 188 000
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	110 000	11.0937	1 298 000
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.9678	1 430 000
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.9519	1 562 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.8637	1 694 000
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.8732	1 826 000
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.9911	1 958 000
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.9922	2 090 000
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.0310	2 222 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.5523	2 354 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.2917	2 486 000
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	81 600	9.7735	2 567 600
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	119 300	9.7813	2 686 900
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.2561	2 818 900
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.4788	2 950 900
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.8076	3 082 900
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 686 900)		396 000
<i>Options</i>									
McCrank, Michael Neil	4		O	2012-07-09	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		59 042
Petrolia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, André	4, 5		O	2012-07-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 385)		1 494 886*
			O	2012-07-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 601)		1 455 285*
Celi	PI		O	2012-07-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 385		14 385*
REER	PI		O	2012-07-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 601		62 601*
Petrominerales Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petrominerales Ltd.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.0493	20 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.1282	40 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.5336	60 000
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
PHX Energy Services Corp.									
<i>Options</i>									
Shafer, Jeffery John	5		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	9.1600	141 500*
Pilot Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
REID, PATRICK GORDON	5		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.1000	108 500
PNO Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Endeavour Capital & Advisory (Canada) Ltd.	5		O	2012-07-09	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)		400 000
Giustra, Frank	3								
Radcliffe Foundation	PI		O	2012-07-09	C	52 - Expiration d'options	(2 000 000)		0
Keep, Gordon	4, 5								
The Kinder Dream Foundation	PI		O	2012-07-09	C	52 - Expiration d'options	(125 000)		100 000
Posera-HDX Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shulman, Allen	5		O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2400	1 678 758*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Burley, Christopher Michael	4		O	2012-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	15	42.6800	4 501
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	262	44.5000	4 763
CHYNOWETH, Donald	4		O	2012-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	44.5000	259
Laberge, Alice D.	4		O	2012-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	176	42.6800	53 448
			O	2012-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	332	44.5000	53 780
Viyella de Paliza, Elena	4		O	2012-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	145	43.1900USD	45 023

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Medium-Term Incentive Plan Units (MTIPs)</i>									
Hogan, Michael	7		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 478		10 442
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
<i>Nickerson, Jerry Edgar Alan</i>									
Alpha Investments Limited	4								
	PI		O	2012-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 259	25.9700	
			M	2012-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 479	24.3600	21 873
<i>Deferred Share Units</i>									
Beaudoin, Pierre	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 480	23.4500	28 053
Coutu, Marcel R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 292	23.4800	5 938
Desmarais, André	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 023	23.4400	49 995
Desmarais, Paul G.	4, 3		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	976	23.4200	36 711
Desmarais, Paul Jr.	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 440	23.4400	34 187
Graham, Anthony R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 705	23.4500	36 102
Gratton, Robert	4, 5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	821	23.4300	24 031
Marcoux, Isabelle	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 433	23.4700	10 469
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 465	23.4600	20 012
Orr, Robert Jeffrey	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	23.4500	29 301
Plessis-Bélaïr, Michel	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	802	23.4300	22 475
Rae, John Alain	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 040	23.4500	20 489
Rousseau, Henri-Paul	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	607	23.4700	6 564
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	23.4800	6 204
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	23.4300	27 379
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2012-07-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	23.3400	20
			O	2012-07-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	23.4800	21
Precious Metals Bullion Trust									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.7800	800
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	15.7800	0
Precision Drilling Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Donovan, William T.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		27 885
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 414		
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		57 332
Hagerman, Allen R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 194		65 917
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		66 356
Meyers, Kevin Omar	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		8 902
Murray, Patrick M.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		41 775
Phillips, Robert L.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		35 711
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>									
Gibson, Brian James	4		O	2011-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 414	6.9300	1 414*
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scherkus, Ebe	4		O	2012-07-06	D	46 - Contrepartie de services	50 000	4.6900	100 000
Premium Brands Holdings Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 787	18.1700	50 687
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	18.1100	50 776
CARRIERE, DAVID JOESPH LEONARD	5		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	6 365	18.1700	60 461

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-06	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	18.1100	60 550
Huber, Conrad	7		O	2011-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	472	18.1700	472
Huber, Gerhart	7		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	472	18.1700	575
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	18.1100	670
Huber, Jr., Wilhelm	7		O	2011-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 207	18.1700	1 207
Kalutycz, William Dion	5		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 989	18.1700	81 292
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	18.1100	81 387
PALEOLOGOU, GEORGE	4, 5		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 179	18.1700	173 185
PROPP, KENNETH	7		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 195	18.1700	43 002
Sposari, Stephen	7		O	2012-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 147	18.1700	58 334
Primary Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2012-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.5500	5 000*
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Droits Common shares related to Directors Deferred Share Unit plan</i>									
Boulanger, Rodney	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 544		15 604
Graham, Douglas V.	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 762		5 282
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 922		12 160
Pether, Donald Allison	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		29 061
Pickwood, Christopher	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	541		5 913
Waisberg, Lorie	4		O	2012-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 354		10 517
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Restricted Units</i>									
Turner, Thomas Richard	4		O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(18 357)		18 079
<i>Trust Units</i>									
Turner, Thomas Richard	4		O	2012-06-28	D	36 - Conversion ou échange	18 357	4.6400	23 357
QLT Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lussow, Alexander	5		O	2012-07-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.7300	25 000*
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.5300USD	20 000*
<i>Options</i>									
Lussow, Alexander	5		O	2012-07-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.7300	420 000*
Quebecor inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Quebecor inc.	1		O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.9554	10 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	36.1861	20 000
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	36.0533	30 000
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.4055	40 000
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.2640	45 000
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.5038	50 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.7098	55 000
			O	2012-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		0
Questerre Energy Corporation									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Questerre Energy	1		O	2012-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	295 000	0.7000	4 084 500*
			O	2012-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	178 366	0.6900	4 262 866*
			O	2012-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91 458	0.7100	4 354 324*
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Unités d'actions différées									
Chicoyne, Denyse	4		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	32.2400	12 605
Courteau, Robert	4		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	32.2400	12 647
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	32.2400	12 678
Gauvin, Mathieu	4		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	32.2400	14 334
Proteau, Jocelyn	4		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	32.2400	5 912
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
Perlus Microcap Fund	3	R	O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118 400	1.0790USD	3 393 800
Redline Communications Group Inc.									
Actions ordinaires									
van Berkom, Joannes Sebastian	3								
JSVB Investments Inc.	PI		O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8500	2 323 615
Options									
MOGENSEN, SKULI	4	R	O	2012-06-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.8900	150 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	781 900
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.6200	783 100
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6700	783 700
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.6600	785 300
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.6900	785 800
Research In Motion Limited									
Actions ordinaires									
Bawa, Karima	5		O	2012-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667		25 989
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(788)	7.5274	25 201
Heins, Thorsten Gerhard	4, 5		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 181)	7.5274	13 032
Restricted Share Units									
Bawa, Karima	5		O	2012-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)		63 332
Boulben, Frank	5		O	2012-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	272 108		272 108
Ressources Beaufield Inc.									
Actions ordinaires									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1600	4 799 000
Ressources Golden Tag Ltee									
Actions ordinaires									
levy, Jamie	4		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 500
Options									
levy, Jamie	4		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Ressources Jourdan Inc.									
Actions ordinaires									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0550	362 000
Ressources KWG inc.									
Actions ordinaires									
Ressources KWG inc.	1		O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	42 000	0.0550	42 000*
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	58 000	0.0550	100 000*
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.0550	200 000*
Ressources Melkior Inc.									
Actions ordinaires									
Deluce, Keith James	3		O	2012-06-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	250 000		
			M	2012-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.2000	
			M'	2012-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	250 000	0.2000	1 750 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
prospectus									
Bons de souscription									
Deluce, Keith James	3		O	2012-06-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000		
			M	2012-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		750 000
Ressources MGold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squarek, John Edward	4, 5	R	O	2012-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Options</i>									
Cregheur, Paul	4		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		915 000
David, Michel	4, 5		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		850 000
Dupont, Jean-Marie	4		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		965 000
Lacasse, Donald	4, 5		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 115 000
Simoneau, Luc	4		O	2012-07-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		840 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	4, 5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.1300	3 616 000
			O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1400	3 631 000
Ressources Sirius Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0250	640 622
Ressources Teck Limitée									
<i>Deferred Share Units</i>									
Agg, Michael E	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 522	32.7700	126 510
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	240	32.7700	20 582
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	475	31.5300	20 342
AUNE, Jon Brian	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	32.7700	31 483
Bennett, Jalyynn H.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	238	31.5300	21 848
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	261	32.7700	22 109
Bolton, Hugh John	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	32.7700	29 530
Chee, Felix	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	475	31.5300	10 026
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	116	32.7700	10 142
Cockwell, Jack Lynn	4	R	O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	475		16 467
			O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194		16 661
Fleming, William Alexander	7		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	74	32.7700	6 171
Horswill, Douglas Hugh	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 279	32.7700	189 363
Keevil III, Norman	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	105	32.7700	8 943
Kilgour, Ian	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	32.7700	15 280
Kubota, Takeshi	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	32.7700	2 753
Kuriyama, Takashi	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	475	31.5300	26 229
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	32.7700	26 540
Lindsay, Donald Richard	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 047	32.7700	169 958
Millos, Ronald Allen	7		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 546	32.7700	128 509
Powrie, Douglas	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	150	32.7700	12 572
Reipas, Ray	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	874	32.7700	72 608
Rennie, Janice Gaye	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	195	32.7700	16 397
Rozee, Peter Charles	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 895	32.7700	157 512
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	420	32.7700	35 196
Smith, Marcia	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	32.7700	3 871
Thompson, Chris M	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	475	31.5300	32 269
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	385	32.7700	32 654
Vance, Ron J	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	32.7700	8 911
<i>Options</i>									
Fleming, William Alexander	7		M	2012-02-14	D	50 - Attribution d'options	22 500	39.3000	70 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-02-14	D	50 - Attribution d'options	9 000	39.3000	
<i>Restricted Share Units</i>									
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	32.7700	2 390
Bell, Robert Whinham	7		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	258	32.7700	21 518
Bennett, Jalynn H.	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	32.7700	7 096
Bolton, Hugh John	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	23	32.7700	1 953
Fleming, William Alexander	7		O	2012-02-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 500	39.3000	
			M	2012-02-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000	39.3000	15 163
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	184	32.7700	15 347
Foley, Real	7		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	108	32.7700	9 072
Higgins, Roger	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	32.7700	46 164
Keevil III, Norman	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	32.7700	7 096
Keevil, Norman Bell	4, 3		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	254	32.7700	21 193
Kilgour, Ian	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	32.7700	15 280
Lindsay, Donald Richard	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 287	32.7700	189 765
Millos, Ronald Allen	7		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	176	32.7700	14 756
Powrie, Douglas	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	108	32.7700	9 074
Reipas, Ray	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	182	32.7700	15 196
Rennie, Janice Gaye	4		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	32.7700	7 096
Rozee, Peter Charles	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	364	32.7700	30 354
Scott, Rob	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	449	32.7700	37 364
Smith, Marcia	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	182	32.7700	15 242
Vance, Ron J	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	834	32.7700	69 304
Watson, Tim	5		O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	555	32.7700	46 164
Rex Opportunity Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowdidge, Colin Richard	4	R	O	2012-06-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.1000	50 000
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Richards Packaging Income Fund	1		O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	8.8000	5 600
			O	2012-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	8.8000	0
Rock Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Severs, Kenneth Howard Ferguson	4		O	2012-07-01	D	52 - Expiration d'options	(12 000)	5.1100	64 500
Rocky Mountain Liquor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coleman, Frank Joseph	4		O	2012-07-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(34 000)	0.2800	
			M	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	0.2800	802 707
Coleman Management Services Ltd.	PI		O	2012-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.2800	3 371 585
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers Communications Inc.	1		O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	35.4400	330 870
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	35.8700	330 870
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.2000	330 870
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.8000	330 870
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	37.0400	330 870
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.6000	330 870
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.5500	330 870
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.6500	330 870
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	330 870	36.5400	330 870
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	42 000	36.8200	42 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0

Émetteur Titre	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(330 870)		0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(42 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 129		
			M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	969		55 169
RONA inc.									
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units</i>									
Morrison, William Robert	5		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	10.6800	17 400
Salabi, Karim	5		O	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	10.6800	
			M	2012-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	10.6800	23 800
Royal Host Inc.									
<i>Débetures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	88.1900	\$ 5 000.00*
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	88.0100	\$ 15 000.00
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 15 000.00)	88.0700	\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015</i>									
Royal Host Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	84.0000	\$ 6 000.00
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	83.9400	\$ 12 000.00
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 12 000.00)	83.9700	\$ 0.00
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saputo inc.	1		O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	40.2800	350 000
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(350 000)		0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	39.4400	400 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	310 000	39.9100	310 000
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(310 000)		0
Savanna Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tywniuk, Geoffrey	7		O	2012-07-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.7800	96 599
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)	8.0000	86 599
<i>Options</i>									
Tywniuk, Geoffrey	7		O	2012-07-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.7800	168 332
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2012-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.6800	20 050
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 978)	19.4700	17 072
Porter, Mark	5								
ESPP	PI		O	2012-07-05	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 047	19.6364	6 964
			O	2012-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 550)	19.7100	414
Shaw, JR	4, 5, 3								
Carol M. Shaw	PI		O	2012-07-03	I	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(2 500)		32 564
			O	2012-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	19.6800	35 064
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	141	19.2350	33 739
Shaw, Bradley	4, 5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	24	19.2350	5 756
Vogel, Carl E.	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime	26	18.6450	USD 6 260

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	19.2515	11 590
Yuill, Willard	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	19.2350	10 095
<i>Options</i>									
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.6800	60 000
Reynolds, John Edward Paul	5		O	2011-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	19.2400	30 000
Sherritt International Corporation									
<i>Restricted Share Units</i>									
Trenton, Karen Lynn	5		O	2012-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63 013
			O	2012-07-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 375		73 388
Sigma Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desrochers, Mario	3		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			458 591
Fiducie First Star	PI		O	2012-07-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 374
<i>Débiteures convertibles</i>									
Bertrand, Denis	5		O	2012-07-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 55 000.00		
			M	2012-07-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 55 000.00		\$ 155 000.00
Desrochers, Mario	3		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 155 000.00		\$ 155 000.00
DIONNE, Jean	5		O	2012-07-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 55 000.00		
9141-3898 Québec inc.	PI		M	2012-07-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 55 000.00		\$ 155 000.00
Doré, Jean-François	7		O	2012-07-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 55 000.00		
			M	2012-07-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 55 000.00		\$ 155 000.00
Doyon, Bruno	4, 5, 3		O	2012-07-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 55 000.00		
			M	2012-07-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 55 000.00		\$ 155 000.00
VIOLLO, Vittorio	5		O	2012-06-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 55 000.00		
Les Encre Millenium inc.	PI	R	M	2012-07-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 55 000.00		\$ 155 000.00
Silver Wheaton Corp.									
<i>Options</i>									
Drouin, Patrick Eugene	5		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
<i>Parts Performance Shares</i>									
Drouin, Patrick Eugene	5		O	2012-07-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
SilverWillow Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stevens, Michael	5		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<i>Options</i>									
Stevens, Michael	5		O	2012-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Performance Share Units</i>									
ADAMS, David Michael	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	642		51 467
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2012-06-12	D	35 - Dividende en actions	3 318		
			M	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	3 318		265 856
Herbert, Richard	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	3 318		265 857
Manzoni, John Alexander	4, 7, 5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	9 079		727 427
Meggs, Anthony Jan Michael	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	3 284		263 127
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	2 715		217 559

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Smith, Paul Robert	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	3 359		269 165
Thomson, Scott	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	3 159		253 137
van der Gaag, Aernout Cornelis	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	261		20 879
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	2 338		187 316
<i>Restricted Share Units</i>									
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2012-06-30	D	35 - Dividende en actions	103		8 243
Société financière IGM Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Desmarais, André	4, 6		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	371	46.3500	32 999
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	872	39.5800	33 871
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	186	46.3500	16 488
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	347	39.5800	16 835
Gratton, Robert	4, 6, 5		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	677	46.3500	59 072
McFeetors, Raymond Lindsay	4		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	234	46.3500	20 830
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	606	39.5800	21 436
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	407	46.3500	36 769
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 762	39.5800	38 531
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	79	46.3500	7 087
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	237	39.5800	7 324
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2012-04-30	D	35 - Dividende en actions	34	46.3500	3 171
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	236	39.5800	3 407
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	39.5800	151
Société minière Aurvista									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCarvill, Gerald Patrick	4, 5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2400	1 295 342
SouthGobi Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Deepwell, Andre	4		O	2012-06-22	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	6.0000	190 000
Lebel, Pierre	4, 5		O	2012-06-22	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	6.0000	175 000
Spectral Diagnostics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medwell Capital Corp.	3		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	0.2200	15 273 000
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.2200	15 285 000
			O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2200	15 287 500
Sprott Resource Lending Corp.									
<i>Options</i>									
Black, W. David	4		O	2012-07-05	D	50 - Attribution d'options	75 000		325 000
Copeland, Donald Darrell	4		O	2012-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.5000	150 000
Peniuk, Dale Canfield	4		O	2012-07-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.5000	425 000
ROBERTSON, STEWART JAMES LANDERS	4		O	2012-07-05	D	50 - Attribution d'options	75 000		325 000
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giroux, Maurice	4, 5		O	2012-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.2000	1 123 652
2429-7327 Québec Inc.	PI	R	O	2012-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3000	50 000
<i>Bons de souscription</i>									
Giroux, Maurice	4, 5		O	2012-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3000	50 000
2429-7327 Québec Inc.	PI	R	O	2012-06-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3000	50 000
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dryburgh, Robert Hutcheon Robertson	4		O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368	5.6000	224 138
Forbes, Christopher	5		O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	353	5.5600	14 632
Ostrander, William	5		O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	5.5600	855
Surge Energy Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.3810	48 152
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.4800	49 652
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.3950	50 152
Janice RRSP	PI		O	2012-07-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	7.5760	132 848
			O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	7.2590	127 348
SXC Health Solutions Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bates, Richard A	5		O	2012-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 673
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 634)	98.4670USD	29 039
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 039)		99.2591USD 0
Reddon, Philip	4								
Covington Fund II Inc.	PI		O	2012-07-02	I	97 - Autre	1 400	96.9800USD	29 160
			O	2012-07-02	I	97 - Autre	1 500	96.9800USD	30 660
			O	2012-07-02	I	97 - Autre	1 313	96.9800USD	31 973
			O	2012-07-02	I	97 - Autre	2 625	96.9800USD	34 598
Thorne, Curtis Jeffrey	4		O	2012-07-02	D	97 - Autre	1 400	96.9800USD	8 412
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	1 500	96.9800USD	9 912
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	1 313	96.9800USD	11 225
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	2 625	96.9800USD	13 850
<i>Restricted stock units</i>									
Reddon, Philip	4		O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 400)		5 438
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 500)		3 938
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 313)		2 625
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(2 625)		0
Thorne, Curtis Jeffrey	4		O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 400)		5 438
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 500)		3 938
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(1 313)		2 625
			O	2012-07-02	D	97 - Autre	(2 625)		0
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taseko Mines Limited	1		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 900	2.7240	4 922 000
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 900	2.7730	4 977 900
			O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 700	2.7870	5 076 600
Tech Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.1000	100
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.1000	0
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	8.1100	2 900
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	8.1100	0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9000	3 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9000	0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9800	3 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9800	0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.0800	800
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.0800	0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.0800	1 000
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.0800	0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0200	3 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0200	0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.2600	1 500
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.2600	0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2600	3 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2600	0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.1800	400
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.1800	0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1400	3 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglaret, Stéphane	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	222		17 014
Bourque, Paul	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87		22 153
Hallak, Héléne	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	130		56 617
Lampron, Richard	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	182		34 360
Phaneuf, Eric	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166		2 584
Rousseau, Camil	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57		12 340
Saunders, Paul	7		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211		68 862
Stam, Jean-Michel	5		O	2012-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67		9 981
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brereton, Peter	4, 5	R	O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 447	2.3000	402 533
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 948	2.5998	407 481
Ho-Wo-Cheong, Berty	5	R	O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 511	2.3000	37 855
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 056	2.5998	40 911
The Brick Ltd.									
<i>Deferred Shares</i>									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 349	4.0760	94 467
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 699	4.0760	55 676
Hodgson, Christopher Douglas	4		O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 048	4.0760	62 667
Ieraci, Domenic	4, 7		O	2012-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 048	4.0760	58 121
The North West Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bains, Dalbir Singh	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 059	15.2500	1 059
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247)	21.6500	812
Chatyrbok, David Michael	4		O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 866	21.1600	18 511
			O	2012-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(255)	21.5500	18 256
<i>Options</i>									
Bains, Dalbir Singh	5		O	2012-06-29	D	51 - Exercice d'options	(3 866)	15.2500	55 895
Chatyrbok, David Michael	4		O	2012-07-03	D	51 - Exercice d'options	(3 866)	15.2500	31 318
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Ramamurthy, Shanker	7, 5		O	2012-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 009		12 009
Thomson Reuters Corporation	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	28.1611	1 699 800
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	28.2699	1 699 800
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	278 800	28.6318	1 793 100
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	28.9636	1 793 100
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	29.4349	1 793 100
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	29.0939	1 793 100
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	29.1389	1 829 300
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	315 000	28.8794	1 829 300
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 384 800
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(185 500)		1 514 300
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(569 300)		315 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 478 100
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 478 100
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 478 100
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(278 800)		1 514 300
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 514 300
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 514 300
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		1 199 300
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		884 300
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(315 000)		0
<i>Restricted Share Units</i>									
Ramamurthy, Shanker	7, 5		O	2012-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 670)		126 684
<i>Tim Hortons Inc.</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tim Hortons Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.0288	12 000
			O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	53.4326	12 000
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	53.1278	12 000
			O	2012-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	53.8768	12 000
			O	2012-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.5535	12 000
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.6048	12 000
			O	2012-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.7266	12 000
			O	2012-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.3100	12 000
			O	2012-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.0988	12 000
			O	2012-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	53.9353	12 000
			O	2012-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	53.7264	12 000
			O	2012-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.1509	12 000
			O	2012-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.4582	12 000
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.0792	12 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.0882	12 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	54.2965	10 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)		0
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	54.3254	7 200
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		0
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	54.3825	7 200
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		0
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	53.6496	7 200
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		0
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 430	53.7741	7 430
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 430)		0
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	54.0598	12 000
			O	2012-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Toromont Industries Ltd.	1		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	21.8000	3 700
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	21.8000	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.8100	1 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.8100	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	21.8500	3 200
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	21.8500	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	21.8700	2 200
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	21.8700	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.8800	2 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	21.8800	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.9000	3 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	21.9000	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	21.9100	2 800
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	21.9100	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.9500	5 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.9500	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.9700	1 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.9700	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 567	22.0000	7 567
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 567)	22.0000	0
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fletcher, Gregory Scott	4		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	14.0100	77 500*
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
Growth Capital Corp	PI		O	2012-07-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	13.9700	118 700
Total Energy Services Inc	1		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	14.2989	35 000
			O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 200	14.0000	64 200
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	14.0290	68 400
			O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	13.9969	80 000
			O	2012-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	13.7133	87 200
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
De Cesare, Lina	4		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.3300	102 576
De Cesare, Lucy	7		O	2011-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	15.1800	
			M	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	15.1800	4 702
Malito, Anna	7		O	2011-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	15.1800	
			M	2011-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	15.1800	6 484
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trican Well Service Ltd.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	57 200	12.0300	57 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-01	D 38	- Rachat ou annulation	(57 200)		0
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	19 800	12.3600	19 800
			O	2012-06-12	D 38	- Rachat ou annulation	(19 800)		0
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	20 400	12.2400	20 400
			O	2012-06-13	D 38	- Rachat ou annulation	(20 400)		0
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	21 000	11.8700	21 000
			O	2012-06-14	D 38	- Rachat ou annulation	(21 000)		0
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	21 100	12.1300	21 100
			O	2012-06-15	D 38	- Rachat ou annulation	(21 100)		0
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	13 100	12.2300	13 100
			O	2012-06-18	D 38	- Rachat ou annulation	(13 100)		0
			O	2012-06-19	D 38	- Rachat ou annulation	21 000	12.1000	21 000
			O	2012-06-19	D 38	- Rachat ou annulation	(21 000)		0
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	13 300	12.2100	13 300
			O	2012-06-20	D 38	- Rachat ou annulation	(13 300)		0
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	17 300	12.1500	17 300
			O	2012-06-21	D 38	- Rachat ou annulation	(17 300)		0
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	17 600	11.7100	17 600
			O	2012-06-22	D 38	- Rachat ou annulation	(17 600)		0
True North Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Drimmer, Daniel	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			284 375
Liddell, Martin	5		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 250
McKee, Robert	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 750
Ossip, Alon Samuel	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Smith, Denim	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			81 250
Underwood, Jason	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			209 375
<i>Parts de fiducie</i>									
Drimmer, Daniel	4								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 406 250
Drimmer Holdings Ltd	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			312 500
Liddell, Martin	5								
Marrac Holdings Ltd	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 750
McKee, Robert	4								
R.B. McKee Holdings Inc.	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
Ossip, Alon Samuel	4								
Romoss Inc.	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			406 250
Smith, Denim	4								
Kirsten Torokvei	PI		O	2012-06-05	I 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 500
Underwood, Jason	4		O	2012-06-05	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			375 000
Tuckamore Capital Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Dean	5	R	O	2012-06-28	D 11	- Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.3500	931 345
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trickett, William Austin	4		O	2012-07-09	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 500)	2.3300	432 774
			O	2012-07-10	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.3489	332 774
Unigold Inc.									
<i>Options</i>									
Robinson, James	5		O	2012-05-01	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-01	D 50	- Attribution d'options	500 000		500 000
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2012-07-06	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	47.3500	2 869 342
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Robert	4		O	2008-06-19	D 00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.3500	18 437 385
Vaaldiam Mining Inc. (formerly Tiomin Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2012-07-05	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 592 000)	0.2650	0
Forwarders Properties Ltd.	PI		O	2012-07-05	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(99 500)	0.2650	0
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2012-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.3000	3 900
			O	2012-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.1500	2 000
			O	2012-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.1600	3 000
			O	2012-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.9500	4 000
			O	2012-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.6000	4 200
			O	2012-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8000	5 200
			O	2012-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7000	6 200
			O	2012-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6000	7 200
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rekrutiak, Michael John	5								
National Bank	PI		O	2012-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
National Bank RESP	PI		O	2012-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216
Vermilion Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 141		97 683
Vicwest Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Berrill, Fraser Reeve	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 727		59 405
Gillam, Keith	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 162		37 092
Hampson, Philip R.O.	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 305		44 691
Mang, Wayne Paul Elton	4		O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 508		26 931
Manning, Neil Donald	4		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 224		1 224
Vista Gold Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Adshead-Bell, Nicole	4	R	M	2010-12-15	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		
			M'	2011-08-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		25 000
<i>Options</i>									
Adshead-Bell, Nicole	4		O	2010-12-15	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ketcham, Samuel Wright	4	R	O	2011-08-01	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	501 081		
			M	2011-08-01	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	476 403		848 971
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.4025	
			M	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.4025USD	843 271
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.4309	
			M	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.4309USD	842 071
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.4211	
			M	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.4211USD	841 971
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.4309	
			M	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.4309USD	841 771

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.3790USD	
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.4060USD	
			O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.5030USD	
Trust - Esme Ketcham	PI		M	2012-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.5030USD	7 226
			O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-01	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	8 226		8 226
Trust - Georgia Ketcham	PI		M	2012-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.3790USD	7 226
			O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-01	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	8 226		8 226
Trust - Samuel A. Ketcham	PI		M	2012-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.4060USD	7 226
			O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-08-01	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	8 226		8 226
Whitecap Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Armstrong, Joel Maxwell	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	224 960*
Christensen, Daniel James	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	256 150*
Cowie, Donald	4		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	8 000	6.2300	66 000*
Dunlop, Darin Roy	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	230 125*
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	75 000	6.2300	408 214*
Fletcher, Gregory Scott	4		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	8 000	6.2300	66 000*
Kang, Thanh Chan	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	235 290*
Lebsack, Peter Gary	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	230 125*
McNamara, Glenn	4		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	8 000	6.2300	33 213*
Mombourquette, David Michael	5		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.2300	308 200*
Nikiforuk, Stephen Curtis	4		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	8 000	6.2300	27 660*
Zawalsky, Grant A.	4		O	2012-07-03	D	50 - Attribution d'options	8 000		27 660
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wi-LAN Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.0600	60 000
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.2446	70 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1745	80 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1690	90 000
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cintra, Evandro	5		O	2012-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	16.8000	140 339
			O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	15.9000	129 639
Martins, Ana Lucia	5		O	2012-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	15.9400	57 583
Marud, Darcy Edward	5		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	16.1439	154 749
<i>Deferred Share Unit</i>									
Marrone, Peter	4, 5	R	O	2012-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	168 834		1 622 355
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.1500	82 477 858
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.0500	82 478 258
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.0500	82 479 458
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doetzel, Randolph John	5		O	2012-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	8.6350	1 057
R Doetzel - Registered	PI		O	2012-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.6700	2 300
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2012-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 678	7.6300	138 243
C Hansen - Registered	PI		O	2012-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 800	8.4100	514 774
Harrison, K. James	4								
K.J. Harrison & Partners Inc.	PI		O	2012-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	8.4497	99 013*
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.8000	37 500

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Archibald, Donald	Cequence Energy Ltd.	2012-06-28	2012-07-10	AB
Barker, Kenneth	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-06-26	2012-07-05	BC
Bird, Tanya	Canaccord Financial Inc.	2012-06-29	2012-07-05	BC
Bourne, Ian Alexander	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Bowdidge, Colin Richard	Rex Opportunity Corp.	2012-06-21	2012-07-10	ON
Brereton, Peter	TECSYS Inc.	2012-06-29	2012-07-05	QC
Brown, Derek	Capstone Infrastructure Corporation	2012-06-30	2012-07-06	ON
Caldwell, Scott Andrew	Guyana Goldfields Inc.	2012-06-26	2012-07-05	ON
Chernoff, Michael N. (initial only)	MGM Energy Corp.	2012-06-30	2012-07-11	AB
Cockwell, Jack Lynn	Ressources Teck Limitée	2012-07-03	2012-07-10	BC
Conibear, Paul K.	Lundin Mining Corporation	2011-10-31	2012-07-10	ON
Coutu, Jean-Michel	Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	2011-12-01	2012-07-05	QC
Desmarais, André	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Desmarais, Paul Jr.	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Fairfax Financial Holdings Limited	Eacom Timber Corporation	2012-04-11	2012-07-06	QC
Flood, Raymond Edward	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-22	2012-07-04	BC
	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-27	2012-07-04	BC
Gardiner, Jill Veronica	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-05	BC
Gerber, Jaime Ross	Patient Home Monitoring Corp. (formerly International Health Partners Inc.)	2012-06-27	2012-07-06	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Patient Home Monitoring Corp. (formerly International Health Partners Inc.)	2012-06-27	2012-07-06	AB
Gilbert, Daryl Harvey	MGM Energy Corp.	2012-06-30	2012-07-11	AB
Gillin, Robert Peter Charles	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-05	BC
Giroux, Maurice	Stellar Pacific Ventures Inc.	2012-06-29	2012-07-05	QC
	Stellar Pacific Ventures Inc.	2012-06-29	2012-07-05	QC
Hayhurst, Douglas Palmer	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Hodgins, Robert Bruce	MGM Energy Corp.	2012-06-30	2012-07-11	AB
Ho-Wo-Cheong, Berty	TECSYS Inc.	2012-06-29	2012-07-05	QC
Hudon, Isabelle	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-05	BC
Janisch, Matthew L.	Legacy Oil + Gas Inc.	2012-06-25	2012-07-05	AB
Jones, Jeremy	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-15	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-16	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-19	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-20	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-21	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-03-30	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-02	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-04	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-06	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-10	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-11	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-12	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-13	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-16	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-19	2012-07-10	BC
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-04-20	2012-07-10	BC
Keeley, Kenneth A.	Innovative Composites International Inc.	2012-07-04	2012-07-11	ON
	Innovative Composites International Inc.	2012-07-05	2012-07-11	ON
Kelly, Edward John	Inca One Resources Corp.	2012-06-29	2012-07-10	BC
	Inca One Resources Corp.	2012-07-03	2012-07-10	BC
Kilroy, Edward	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Klingner, David				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-06	BC
Kovacs, Michael				
	Brand Leaders Income Fund	2012-06-28	2012-07-06	ON
	Brand Leaders Income Fund	2012-06-29	2012-07-06	ON
	Brand Leaders Income Fund	2012-07-05	2012-07-11	ON
MacDonald, Dean				
	Tuckamore Capital Management Inc.	2012-06-28	2012-07-04	ON
Mahler, Livia				
	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-05	BC
Marret Asset Management Inc.				
	Marret Resources Corp.	2011-12-23	2012-07-09	ON
Marrone, Peter				
	Yamana Gold Inc.	2012-06-13	2012-07-06	ON
Meredith, Peter				
	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-05	BC
MOGENSEN, SKULI				
	Redline Communications Group Inc.	2012-06-28	2012-07-04	ON
Orr, Robert Jeffrey				
	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Park, Dr. Chong Sup				
	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Perlus Microcap Fund				
	RDM Corporation	2012-06-29	2012-07-10	ON
Peterson, Robert Byron				
	MGM Energy Corp.	2012-06-30	2012-07-11	AB
Plessis-Bélair, Michel				
	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Robertson, Russel Clark				
	Ivanhoe Mines Ltd.	2012-06-28	2012-07-09	BC
Robinson, James				
	Unigold Inc.	2012-06-01	2012-07-05	ON
ROONEY, ROBERT ROSS				
	MGM Energy Corp.	2012-06-30	2012-07-11	AB
Rousseau, Henri-Paul				
	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Royer, Raymond				
	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Smith, David John				
	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Squarek, John Edward				
	Ressources MGold inc.	2012-06-29	2012-07-10	QC
Stephenson, Carol M.				
	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Sutcliffe, David B.				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ballard Power Systems Inc.	2012-06-30	2012-07-06	BC
Thomas, Eira Margaret				
	Lucara Diamond Corp.	2012-07-04	2012-07-10	BC
Tretiak, Gregory Dennis				
	Great-West Lifeco Inc.	2012-06-30	2012-07-06	MB
Upright, Nafissa Shireen				
	Oracle Mining Corp.	2012-03-12	2012-07-06	BC
VILOLO, Vittorio				
	Sigma Industries Inc.	2012-06-24	2012-07-05	QC
YIP, FLORA				
	Canaccord Financial Inc.	2012-06-29	2012-07-11	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2011-06-10	Actions ordinaires	2014-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Innoventé inc.	Actions inscrites	2011-10-25	Actions ordinaires	2014-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.